
University of Florida
1853

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE



1860-1861



Constantine — Typ. Alessi & Arnolet.

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

PROVINCE DE CONSTANTINE

1860 - 1861



CONSTANTINE
ALESSI & ARNOLET, Libraires-Éditeurs
RUE DU PALAIS

ALGER
BASTIDE, Libraire-Éditeur
PLACE DU GOUVERNEMENT

PARIS
A. LELEUX, LIBRAIRE,
11, Rue des Poitevins.

CHALLAMEL, ÉDITEUR-COMM.
30, Rue des Boulangers.

MDCCCLXI



AVERTISSEMENT

De toutes les œuvres scientifiques qui ont pris naissance en Algérie, l'*Annuaire archéologique de la province de Constantine* est celle qui paraît s'être le mieux soutenue, en dépit des difficultés qu'elle a eues à traverser pendant un espace de neuf années. Sans avoir épuisé les matériaux qui sont entre nos mains, notes, mémoires et dessins, nous offrons au public éclairé un cinquième volume, plus considérable que les précédents. L'impression du sixième commencera, nous l'espérons, dans le courant du mois d'octobre prochain.

Quand on songe que les résultats obtenus jusqu'à ce jour, sont dûs seulement à l'initiative généreuse de quelques-uns de nos confrères et que, déjà, des découvertes d'une grande importance ont été accomplies, sans que la Société se soit imposé le moindre sacrifice, on se demande si le sol de la Numidie, exploré avec soin et par des bras payés, ne fournirait pas un trésor d'antiquités capable d'élargir les bornes de la science? Cependant il faudra se contenter longtemps encore des trouvailles faites en passant, et les savants de la mère-patrie, auxquels

nos travaux ne sont point indifférents, ne pourront exiger de nous que la connaissance des monuments qui affleurent le sol.

Une devise est un point de départ. On s'y conforme d'abord ; plus tard, on se laisse entraîner au-delà, dans l'espoir de rencontrer la vérité, que l'on touche du doigt. Notre devise consiste en trois mots : *recueillir, conserver et décrire.* Mais personne, à coup sûr, ne fera un reproche à ceux d'entre nous qui, s'appuyant snr de simples données épigraphiques, ont eu le bonheur de reconstituer la topographie d'un pays, de retrouver les anciens itinéraires ou d'expliquer des magistratures dont le nom même avait disparu des écrivains anciens.

Cette fois, les monuments écrits en dialecte numidico-punique, suivant l'expression de M. le docteur Judas, entrent pour une large part dans la composition de notre *Annuaire*, et lui donnent un intérêt d'autant plus sérieux, que les textes relatifs à l'histoire des races autochthones sont plus rares.



LISTE ALPHABÉTIQUE

des Membres titulaires.

(1860-1861)

MM. Arnolet, imprimeur-libraire.
Astrié, inspecteur primaire du département.
Bache (Paul-Eugène), homme de lettres.
Belcour, lieutenant, adjoint au bureau arabe de La Calle.
Brosselard, sous-préfet de Tlemcen.
Challamel (A.), libraire-éditeur à Paris.
Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine.
Cordonnier, adjoint au maire de Constantine.
Duclos de Fondeville, professeur de rhétorique au collége de Constantine.
Faudon, juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Constantine.
Féraud aîné, interprète militaire.
Ferrié (l'abbé), curé de Bréa (Tlemcen).
Gadot, pharmacien.
Gillotte, défenseur, adjoint au maire.
Ginsburg, missionnaire évangélique.
Harambourе, procureur impérial.
Joffre, juge de paix à Constantine.
Lambert, secrétaire de la Municipalité.

MM. Lamouroux, conseiller de Préfecture.
Lannoy (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Constantine.
Laureau, inspecteur des bâtiments civils, à Guelma.
Lebiez, ingénieur des ponts et chaussées à Constantine.
Leclerc (L.), médecin-major de 2e classe.
Lichtlin, conservateur du service des eaux et forêts.
Limbéry, interprète assermenté.
Luc, défenseur.
Marchand, instituteur communal.
Marle, imprimeur-libraire.
Meurs, architecte en chef du département.
Mœvus, ingénieur en chef des mines du département.
Moll (Charles-Auguste), capitaine du génie, à Tébessa.
Moussard, professeur au Collége de Constantine.
Nicolle, conservateur des hypothèques, à Sétif.
Olivier, principal du collége de Constantine.
Payen, commandant supérieur du cercle de Bordj-bou-Arréridj.
Pelletier, inspecteur des bâtiments civils, à Sétif.
Pigalle, capitaine, à Biskara.
Remond, architecte de l'arrondissement de Constantine.
Seguy-Villevaleix, maire de Constantine.
Vayssettes, professeur au Lycée impérial arabe, à Alger,
Vicrey, employé du service municipal.
Vital, médecin en chef des hôpitaux militaires.
Viviez, inspecteur des domaines, à Constantine.
Yanville (d'), capitaine au 6e lanciers, à Maubeuge.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. ALBERT (d') DE LUYNES (le duc) membre de l'Institut, &c.

BARD (Joseph), homme de lettres.

BERBRUGGER, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger, &c.

BEULÉ, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.

DULAURIER (Edouard), professeur à l'école impériale des langues orientales.

DURET (le docteur), maire de Nuits.

JUDAS (le docteur), ex-secrétaire du comité de santé des armées.

LACROIX (Frédéric), ancien préfet d'Alger.

ROMEGUERRE, homme de lettres, à Toulouse.

TEXIER, membre de l'Institut.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. DELOCHE, chef de bureau au ministère des travaux publics.

DUVEYRIER (Henry), voyageur en mission dans le Soudan.

GRELLOIS (le docteur), secrétaire du comité de santé des armées.

LAPASSET, lieutenant-colonel, commandant-supérieur de Sidi-bel-Abbès.

WATBLED (Ernest), chef de bureau de la préfecture d'Oran.

MEMBRES DU BUREAU.

Présidents honoraires :

MM. le général Desvaux, commandant supérieur de la division ;

Lapaine, préfet du département de Constantine.

Président pour l'année 1860 : M. Meurs.

Id. Id. 1861 : M. Seguy-Villevaleix.

Vice-présidents : MM. Lamouroux ;

Mœvus.

Secrétaire : M. Cherbonneau.

Secrétaire-adjoint : M. Bache.

Bibliothécaire-archiviste : M. Marchand.

Trésorier : M. Viviez.

Commission chargée de l'examen des manuscrits.

MM. Lamouroux, *président ;*

Ginsburg ;

Astrié ;

Cherbonneau.

SUR DIX-NEUF

INSCRIPTIONS NUMIDICO-PUNIQUES

DÉCOUVERTES A CONSTANTINE

Etiamsi omnes, ego non.

EXPOSITION.

La Société archéologique de la province de Constantine, fidèle au programme qu'elle s'est tracé et appuyée par une municipalité libérale[1], ne cesse de rechercher, de recueillir avec un zèle infatigable les monuments antiques, de quelque origine qu'ils soient, qui étaient jusqu'à présent restés cachés encore ou ignorés dans le sein ou à la surface du sol illustre qu'elle a choisi pour champ de ses investigations. Sans doute, l'archéologie romaine, jusqu'à présent et de beaucoup la plus fertile en documents, a surtout fixé son attention et ses études. Mais cette préférence, amenée par la force des choses, ne la porte pas à négliger, à répudier avec un injuste dédain les monuments des autres peuples, des autres civilisations, qui ont aussi occupé avec

[1] Je dois surtout exprimer ma gratitude et celle des amis de la science envers l'honorable maire de Constantine, M. Séguy-Villemarcix, qui fait recueillir et conserver avec tant de soin les monuments archéologiques de la commune dont l'administration est heureusement confiée à son dévoûment et à ses lumières, et dont le généreux appui a particulièrement encouragé et favorisé mes efforts.

gloire ce théâtre de tant d'événements ! Elle se garde particulièrement de se montrer comme la continuatrice de la haine romaine contre le souvenir de cette grande Carthage dont l'influence sur la Numidie est attestée par l'adoption, sauf quelques légères altérations, de sa langue, de son écriture et de sa théologie, ainsi que le prouvent les inscriptions, maintenant nombreuses, que l'on a déterrées et les types des médailles que l'on a recueillies depuis la Grande Syrte jusqu'au rivage de l'Océan atlantique. Cette impartialité est récompensée par d'heureux résultats. Dans le cours des quatre dernières années seulement, plus de trente pierres avec des inscriptions ou des anaglyphes numidico-puniques ont été découvertes dans l'antique capitale de Massinissa. Plusieurs des inscriptions apportent, si je ne me trompe, un nouveau jour à l'étude de la langue introduite par les Carthaginois.

La Société archéologique m'a fait l'honneur de me charger de l'examen de ces monuments. Je m'empresse de répondre à son appel, et, dans l'espoir d'avoir bien compris ses intentions, je m'efforcerai, en entrant dans des détails circonstanciés, de dissiper les préjugés qui éloignent encore de ces travaux le concours actif des archéologues de l'Algérie.

Le savant et dévoué secrétaire de la Compagnie, M. le professeur Cherbonneau, m'a transmis avec une complaisance inépuisable pour chacune des inscriptions découvertes avant novembre 1860 [1] les renseignements explicatifs, et

[1] En novembre 1860, une nouvelle trouvaille a eu lieu ; elle comprenait une douzaine de pierres. M. Cherbonneau s'est empressé de m'envoyer d'abord les estampages de cinq de celles qui portaient inscription. Mais il éprouva bientôt, pour prendre les estampages des autres et, sur ma demande, de nouveaux estampages des premières, des obstacles qui n'ont pas encore été levés et qui me privent en grande partie des secours que j'ai trouvés si abondamment pour les monuments antérieurement déterrés.

particulièrement une série de calques et de plusieurs exemplaires d'estampages, de manière à me mettre en mesure de donner aux analyses une base aussi assurée que possible.

Les textes qui m'ont paru, à l'aide de ces instruments, susceptibles de lecture sont au nombre de dix-neuf; des copies, les unes réduites, les autres de grandeur réelle, en sont présentées aux planches I à IX.

Il est reconnu par toutes les personnes qui s'occupent sérieusement de ces travaux, que la langue phénicienne proprement dite était, à de très-légères modifications près, semblable à la langue hébraïque ; c'est une acquisition fondamentale qu'une critique superficielle peut seule mettre en doute. Les lettres particulièrement sont absolument identiques en valeur. Il est donc rationnel et naturel, en thèse générale, de rendre les lettres phéniciennes par des lettres hébraïques. Mais, pour la plupart des archéologues de l'Algérie, ce procédé offre une difficulté préliminaire, celle de l'ignorance de la valeur des caractères hébreux : quoique faible en apparence, cet obstacle, j'en suis convaincu, est cependant un motif d'éloignement pour beaucoup de per-

M. le maire de Constantine a bien voulu, il est vrai, me faire adresser les estampages de quatre autres des inscriptions dont il s'agit; mais ces estampages, tirés par une main peu exercée, sur un papier peu convenable, sont loin d'être aussi nets que ceux de M. Cherbonneau et me laissent dans l'esprit plusieurs incertitudes que le dévoué et habile secrétaire de la Société archéologique aurait certainement dissipées, s'il eût eu une suffisante latitude. En effet, jusqu'alors, non content de reproduire par la brosse ces légendes maltraitées par le temps, il a passé maintes journées à les dessiner, afin de me transmettre un nouveau moyen de contrôle, et j'ai dû à ces *facsimile* plusieurs indications que l'estampage n'exprimait pas assez clairement. Je puis dire que, pendant une opération qui a duré près de quinze mois, il s'est, à chacun de mes doutes, avec autant de perspicacité que d'ardeur, constitué mon œil, mon regard, en face de ces pierres soustraites à mon observation directe, et il m'a ainsi permis de les étudier à distance avec presque autant de facilité qu'il m'eût été donné de le faire sur les lieux mêmes. J'espère que les amis de la science lui en sauront gré autant que moi.

sonnes. Or, au contraire, presque tous ces archéologues sont familiarisés avec l'alphabet arabe, et il est aussi facile de rendre les lettres phéniciennes, sauf deux, par la typographie arabe que par la typographie hébraïque. Je pense donc qu'un premier moyen de vaincre l'indifférence des travailleurs de l'Algérie, c'est de substituer le second mode de transcription au premier. Les lettres qui font exception sont le *ghimel* ou G et le *samech* ou S. L'alphabet arabe ne les possède point ; il les remplace ordinairement par le *djé* ج et le *sin* س. Mais, pour le premier cas, la figure essentielle du caractère arabe répond à une nuance de prononciation du *khet* hébreu ou phénicien ; il y aurait donc double emploi et souvent ambiguïté à s'en servir aussi pour représenter le *ghimel* : je prendrai de préférence le ڭ, ou *kef* surmonté de trois points, qui est souvent employé dans l'arabe africain pour rendre le G des langues étrangères : comme le *kaf* hébreu ou phénicien n'a qu'un mode de prononciation, ainsi que le *kef* arabe sans points, il n'y aura jamais d'incertitude. Quant au *samech*, la difficulté est plus grande : je ne vois de transcription possible que par le *sin* arabe, et je serai ainsi forcé de rendre par le *schin* ش du même alphabet la lettre unique qui répond en phénicien au *sin* et au *schin* hébreux.

Autre remarque. Le phénicien, sur les nombreux monuments que nous possédons aujourd'hui, ne présente de points diacritiques pour aucune lettre. Cela n'offre rien d'embarrassant, sinon peut-être pour le T. Ainsi, suivant le sens que j'attacherai aux mots, la figure simple ح, la seule que j'emploierai des trois congénères, représentera tantôt ج, tantôt ح, et d'autres fois خ ; د répondra à د ou à ذ, etc. On pourrait en faire autant pour les variantes de prononciation du T ; mais la figure arabe, surtout la figure médiale, forme aussi la partie essentielle d'autres lettres pour lesquelles je conserverai les points diacritiques. Je rendrai l'unique

tau phénicien par ٮ, qui équivaudra en arabe, suivant le contexte, tantôt à ت, tantôt à ث.

Voici donc comment me paraissent devoir être transcrites les inscriptions *numidico-puniques* dont il s'agit[1] :

I.

لعمن لبعل حنن وله
ذن لتنت فعن بع
ل علمتى اش ندر
ياكن حنا بملت
فت

II.

لعدن لبعل ندعر اش ندر
يكسلم بن بعد(تنت) حرف لبعل
يتن تبعلم يلا شما ا
ت قلا كنو نعمنعما حنا

III.

عنا

IV.

اتشنيم

V.

عك برك
لعكعلك

[1] Le phénicien, comme l'hébreu, l'arabe, etc., se lit de droite à gauche.

VI.

ندر اش ندر
متنبعل بن ارم

VII.

ندرش لبعل حمن
ام .... ط ...

VIII.

لادن لبعل حم
ن متنبعل بن حيل
شمع قلا بركا

IX.

لعدن لبعل حمن ....
اشت (بع)لفعل بن ا..بعا بن
.ا. من شما قلا بركا

X.

لادن لبعل حمن ..
..... عشت حم شمع
قلا بركا

XI.

(ن)در اش ندر
(شم)ع قلا بركا

XII.

ندر اش ندر شا بن
بعليتن لادن بعل عمن
شمع قلا بركا

XIII.

ندر اش ندر اوع
(لا)د(ن) بعل شمع قلا
بركا

XIV.

(ندر ا
ش ندر)
بعلش
مع بن
(ب)علع
من بن ء
بد اشمن
لادن بعل
شمع قل
ا بركا

XV.

ندر اش ندر نتنبعل بن
بعلفح لادن لبعل شنع
قلا بركا

XVI.

ندر اش ندر ...... بن فردا شنع
قلا بركا

XVII.

حت حت
ندر اش ندر حنبعل
بن ادنبل لادن لبعل شمع قلا

XVIII.

حط لكعى بن كعى
شمع قلا بركا

XIX.

عرط سشيك
الا ات هندر
. . . .
. . . .

En comparant la transcription du n° I aux transcriptions des n°s III et suivants, on remarque des différences très-sensibles entre la plupart des figures originales auxquelles sont attribuées, d'un côté et de l'autre, d'identiques puissances phonétiques, et, sur le n° II isolément, cette différence se manifeste entre les trois premières lignes, sauf trois lettres, ainsi que les quatre premières lettres de la dernière ligne (de droite à gauche) d'une part, et, d'autre part, le reste de cette dernière ligne. On a constaté en effet l'existence de deux alphabets distincts, dont l'un toutefois, celui de la seconde

catégorie, ou des nos III, etc., et de la fin du n° II, n'est qu'une dégradation de celui de la première catégorie, ou du n° I et de la majeure partie du n° II. J'aurais voulu reproduire ici complétement, en regard l'un de l'autre, ces deux alphabets avec leurs équivalents en arabe et en hébreu ; mais cela eût nécessité la confection d'un tableau compliqué que je ne me crois pas autorisé à ajouter à ce mémoire déjà fort étendu. Je prie donc les lecteurs qui voudront approfondir ce sujet de se reporter à la planche première de mon *Étude démonstrative de la langue phénicienne*, en regrettant de n'y avoir point séparé les deux catégories, et en faisant observer, à titre de correction, qu'on doit transporter au *hé* la 4e figure (de gauche à droite) de la seconde ligne de *khet*, figure qui ressemble à un R retourné. Je suppléerai ici à l'absence du tableau par les remarques suivantes :

1° Plusieurs lettres, *kaph*, *aïn*, *qoph*, restent semblables sur les uns et les autres de nos monuments. Il en est de même pour tous les monuments jusqu'à présent connus, à part quelques nuances de calligraphie qu'on rencontre dans les alphabets antiques de toutes les langues. J'en dois dire autant du *ghimel* et du *theth* qui ne se trouvent ici que sur les pierres de la seconde catégorie, ainsi que du *tsadé* qui ne se montre sur aucun de nos monuments.

2° D'autres caractères, *aleph*, *khet*, *iod*, *mem* et *sin* ou *schin*, sont exclusivement différents. Cela est constant pour *khet* et *sin*, en sorte que la présence de l'une de ces formes entraîne nécessairement celle de l'autre. On pourrait s'exprimer de même à l'égard de l'*aleph* et du *mem*, si, dans deux classes de médailles d'Ebusus, aujourd'hui Iviça, dont la légende est ايبشم, *Ebusiens* ou *habitants de l'île de Bes*[1], on ne voyait, dans ce cas, l'*aleph* et le *mem*, semblables à

[1] Voy. *Revue archéologique*, 2e sem. 1859, p. 647-660, mon mémoire *Sur quelques médailles puniques d'îles de la Méditerranée.*

ceux de notre première catégorie, avec un *iod* et un *sin* de la seconde catégorie; dans l'autre cas, l'*aleph* de la première catégorie avec un *iod*, un *sin* et un *mem* de la deuxième, le *beth* étant, dans l'une et l'autre variante, conforme à celui de la première catégorie [1].

3° Le *beth*, le *daleth* et le *resch* tantôt restent identiques aux homophones de la première catégorie, tantôt s'en éloignent graduellement jusqu'à arriver à une simple ligne verticale ou presque verticale. Ces caractères, dans la première catégorie, ont entre eux une grande ressemblance : toutefois la distinction est ordinairement facile, presque toujours possible. Le jambage descendant du *beth* est courbé de droite à gauche ; dans le *daleth* et le *resch*, il est rectiligne, et, pour éviter encore la confusion entre ces deux dernières lettres, le jambage descendant du *resch* est long, ordinairement vertical ou quelquefois un peu incliné à droite, celui du *daleth* est court, parfois dirigé exactement de haut en bas, mais le plus souvent un peu oblique de gauche à droite. Ces lettres ont la tête tantôt ronde, tantôt triangulaire; mais le *resch* et surtout le *daleth* l'ont plus fréquemment triangulaire. La ressemblance se continue dans les dégradations qui marchent parallèlement ; mais les moyens de distinction diminuent et s'effacent même : cependant, en général, le *beth* se réduit en une ligne courbe ouverte à gauche, le *daleth* et le *resch* en lignes droites, celle du premier un peu plus courte que celle du second ; quelquefois le *resch* se fléchit aussi un peu à gauche. Le *beth* est le plus stable de ces caractères ; on le voit souvent conforme à celui de la première catégorie dans des inscriptions où les deux autres sont altérés ; quelquefois il se montre, dans la même inscription, sous les deux états, c'est-à-dire conforme

[1] Dans une troisième classe de la même suite de médailles, le *beth* seul reste de la première catégorie.

à celui de la première catégorie et réduit à une simple ligne, courbe ou droite.

4° Le *kaph*, le *lamed*, le *noun* et le *phé* de la seconde catégorie se ramènent facilement aux formes des mêmes lettres de la première catégorie. De l'un et de l'autre côté, le *lamed* et le *noun* ont entre eux une grande similitude ; mais, pour les distinguer, il suffit d'observer que le premier monte toujours au-dessus de la ligne, le second descend constamment au-dessous. Le *noun* avec un crochet, dans la seconde catégorie, peut souvent être confondu avec le *tau ;* le contexte seul, dans plusieurs cas, détermine le choix. Le *phé* de la seconde catégorie est semblable à la première modification du *beth ;* mais si ma mémoire ne me trompe pas, jamais on ne trouve les deux formes réunies dans un même texte ; lorsqu'il y a un *phé*, le *beth* conserve la forme normale, car, en étudiant avec suite les monuments, on acquiert la conviction que les lapicides prenaient presque toujours des précautions pour éviter au lecteur la confusion de lettres à formes rapprochées.

Ces figures sont susceptibles, dans le tracé, de nuances telles qu'on doit en attendre de tout alphabet écrit à la main par des individus si divers d'habileté, de temps et de lieu, telles aussi qu'on en trouve dans les alphabets monumentaux de toutes les autres langues, particulièrement dans l'épigraphie latine ; mais la sagacité des archéologues de l'Algérie saura souvent ramener ces nuances aux types, et, dans les cas embarrassants, ceux qui voudront approfondir la matière trouveront les documents nécessaires dans les ouvrages récents.

Les lettres de la première catégorie, sous la réserve des nuances dont je viens de parler, sont celles qui se montrent exclusivement[1] sur les monuments de la Phénicie propre-

[1] Toutefois, sur quelques médailles de Tyr, on trouve le *resch* réduit à

ment dite et des colonies expressément phéniciennes, de Carthage en particulier, ainsi que sur quelques médailles et quelques inscriptions lapidaires de l'Afrique dans les hauts temps, par exemple depuis Syphax jusqu'à Juba Ier, ou un peu avant ce roi. Les lettres de la seconde catégorie caractérisent les monuments africains étrangers à Carthage, à partir de la dernière époque précitée, ainsi que les médailles des bas temps de l'Espagne Bétique et de plusieurs petites îles de la Méditerranée.

Ces fixations alphabétiques sont fondées : 1° sur l'étude de monuments bilingues et même trilingues, c'est à savoir phéniciens et grecs, phéniciens et latins, phéniciens, grecs et latins. Dans la première série se trouvent particulièrement des médailles de Tyr et de Sidon, dont l'attribution certaine présente un terrain inébranlable; 2° sur le parallélisme de légendes numismatiques offrant, suivant le temps, des légendes univoques, d'abord en écriture de haute époque, puis en écriture de basse époque; 3° sur la ressemblance à peu près complète avec l'écriture des médailles juives des Asmonéens, dont la lecture n'est pas contestée; sur le rapport moins prononcé, mais cependant marqué encore, avec l'écriture samaritaine, et sur la presque similitude de la plupart des lettres avec les lettres grecques correspondantes, tournées de droite à gauche. Ces arguments de valeurs différentes, mais qui se fortifient par leur ensemble, ont amené progressivement à la détermination d'un double alphabet, celui des hauts temps et celui des bas temps, dont l'exactitude n'est aujourd'hui niée par aucune des personnes qui s'occupent sérieusement de ces études; il sert de base commune à leurs travaux. Les difficultés essentielles ne

une petite ligne, comme sur plusieurs monuments numidico-puniques; sur d'autres ces médailles, la même lettre se présente sous la forme d'un R retourné, semblable au *hé* numidico-punique.

roulent plus que sur le groupement des lettres, qui le plus souvent ne sont, d'aucune manière, séparées en mots, et sur le sens à attacher à plusieurs de ces mots, ce qui, je l'avoue, n'est pas peu de chose encore, comme on le verra par quelques exemples dans le cours des analyses auxquelles je me livrerai bientôt.

Indépendamment des altérations alphabétiques, les inscriptions gravées en Afrique, hors de Carthage, présentent des modifications d'orthographe et d'inflexions grammaticales qui donnent à la langue, comme les altérations des lettres donnent à l'écriture, une physionomie particulière ; cela justifie la phrase de Salluste : *Lingua modo conversa connubio Numidarum*, et la désignation d'inscriptions *numidico-puniques* que j'affecte à ces monuments, pour les distinguer des inscriptions correctement *puniques* ou de Carthage seule. Les modifications orthographiques consistent en permutations et en épenthèses d'aspirées, où prédomine surtout une préférence marquée pour l'*aïn*. Ce fait, que j'ai signalé dès 1839 dans un mémoire adressé à l'Académie des inscriptions, est aujourd'hui universellement admis ; on en verra bientôt divers exemples. La question d'inflexion grammaticale, au contraire, est l'objet d'une controverse où je suis seul, je crois, d'un côté ; c'est ce sujet surtout que j'espère éclairer de nouveau par l'examen détaillé des monuments récemment découverts dans lequel je vais enfin entrer.

Je procéderai, non suivant l'ordre chronologique que j'ai adopté pour la numération des inscriptions, en ce qui concerne les n^os I et II relativement aux autres, mais suivant l'ordre de développement et de similitude des contextes, savoir de cette manière : n°s III à XIX, puis n^os I et II.

ANALYSE DES TEXTES.

N° III.

Cette pierre, dont la surface est nette, ne porte trace d'aucune lettre autre que celles que j'ai reproduites au numéro correspondant de la planche II, et dans la transcription, page 5. Ces lettres ne doivent constituer qu'un nom propre : elles peuvent être à cet effet rendues par OFA ou par APO. *Ofa* se montre dans une courte épitaphe latine du musée de Philippeville, ainsi rapportée au n° 42 du Catalogue de M. J. Roger : « D M S || OFA || VACI || HSE. » *Apo* se lit dans une inscription latine du Recueil de Gruter, page 470, comme le nom du père de l'un des personnages africains envoyés à la ville d'Apidia pour étendre avec cette cité les rapports d'hospitalité.

Gesenius déclare n'avoir aucune étymologie certaine à présenter pour le dernier nom. Notre pierre rattache évidemment *Ofa* ou *Apo* à la racine hébraïque inusitée عفا, en arabe et en syriaque عفا, *luxuriavit herba, floruit,* d'où en hébreu عفي, *frons arboris*, qui reprend *l'aleph* radical au pluriel : عفايم. L'idée de *feuille*, de *branche*, par allusion à celle de *fils,* entre souvent dans la formation de noms propres d'hommes.

J'ai préféré *Ofa* à *Apo,* à raison de la proximité des localités où ont été trouvées les deux inscriptions.

N° IV (p. 5, pl. II).

Ici encore l'inscription, qui se lirait peut-être mieux اٴنيم, se borne certainement à un petit nombre de lettres. Elle paraît présenter une terminaison plurielle masculine. Si c'est un nom d'homme, je n'en trouve point l'explication.

N° V (p. 5, pl. II).

Dorénavant je traduirai en latin, afin de suivre plus facilement les tours de phrases originaux. Voici donc, je crois, le sens de cette courte inscription :

Og benedixit

Ogilego.

Au premier abord, on pourrait penser que la première ligne ne forme, comme la seconde, qu'un nom d'homme, le nom de celui qui aurait élevé le monument à la mémoire du personnage énoncé dans la deuxième ligne. L'épigraphie latine offre souvent des exemples d'une pareille simplicité et d'une formule analogue. Mais un nom propre ainsi composé, c'est-à-dire au moyen de برك, *benedixit*, sans nom de divinité, serait anormal. L'interprétation que je propose est, au contraire, aussi régulière et naturelle que simple.

Og répond au nom fameux du roi de Batanée, dans la Bible, car c'est un fait bien constaté dans l'écriture phénicienne que la suppression ordinaire du *vau* dans la condition où se trouve celui qui forme la seconde lettre du nom biblique عوث.

Benedixit est pris dans une des acceptions fréquentes du verbe hébreu *faire des vœux, des prières en faveur de quelqu'un, saluer,* dans le sens de *ave* ou *have* adressé souvent aux défunts dans les épitaphes latines. Notre texte doit, par conséquent, s'entendre ainsi : *Og dixit* HAVE *Ogilego.* On rencontre en latin *benedicere* dans cette première ligne d'un monument funéraire mentionné, d'après Muratori, dans Bonada, *Carmina ex antiq. lapidibus*, t. II, p. 133 : « *Oroo* (sic) *memoriæ Atiliæ, L. F. Pomptillæ benedictæ M. S. P.* » L'usage de cette expression comme locution sépulcrale dans les dialectes sémitiques est prouvé par le début de l'épi-

taphe araméo-phénicienne dite du *Bas-relief de Carpentras* « *Bénie* (soit, ou sois-tu) *Thébé !* »

Dans la seconde ligne du n° V, dont nous nous occupons en ce moment, il doit nécessairement exister un nom propre précédé du *lamed* ou L, signe du datif, c'est-à-dire de l'indication de la personne à laquelle la salutation est adressée. Ce nom ici me paraît formé de la ligne entière, mais composé des deux mots : Og ileg, *Og balbutiens, balbus ;* aucun autre sens, je crois, ne pourrait se présenter.

Nos VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV (p. 6 et 7, pl. III, IV, V et VI).

Les deux premiers de ces textes, en ne préjugeant d'abord aucune difficulté pour le sens, semblent pouvoir être naturellement rendus ainsi :

VI. — *Vovit hoc votum*
Mutumbal, filius Arami.

VI . — *Vovit hoc Baali Hammani*

. . . .

La seconde ligne du n° VII, par l'effet d'un brisement de la pierre, est mutilée et, par suite, inexplicable.

Dans le n° VI, le nom propre *Mutumbal,* originalement *Mutunbal*, signifie *Don de Baal,* analogue au biblique *Mattania*, c'est-à-dire *Don de l'Éternel,* ainsi qu'au latin *Adeodatus* qu'on rencontre fréquemment dans les fastes de l'Église chrétienne d'Afrique. On lit ce nom, transcrit, comme je l'ai fait, en latin, sur une médaille de Carthage romaine (Pellerin, *Rec. de méd.*, III, pl. 88, n° 9), et *Muthumbal* dans le *Pœnulus* de Plaute, ainsi que dans une inscription latine conservée au musée de Cortone, enfin *Mutthumbal* dans une autre inscription latine déterrée à Guelma et rapportée dans l'*Archéologie* de M. de la Mare, pl. 183, n° 4. Première occasion de constater que la prononciation du

phénicien, en Afrique surtout, n'était pas semblable à celle que les Massorètes ont assignée au texte de la Bible.

Le second nom d'homme de la même épigraphe, au lieu d'*Aram*, à raison de l'ambiguïté du petit trait que je rends par *r*, pourrait être lu *Edom* : on comprend que cela n'a ici aucune importance.

Ces deux noms propres sont unis par l'appellatif بن, *fils, fils de....* Or, il est à remarquer que le *beth* initial de ce mot, réduit à un simple trait, est de basse époque, tandis que celui qui commence بعل, *bal*, dans *Muthumbal*, est de forme normale ou de haut temps. Cette coïncidence sur un même monument est un exemple de l'anomalie que j'ai signalée à la page 10. Peut-être tient-elle à ce que la forme du groupe بن était devenue tellement usuelle qu'elle avait acquis une espèce de consécration, et qu'aucun doute ne s'élevait sur sa lecture, privilége qu'elle conserve aujourd'hui.

La formule نذر اش نذر, dans laquelle le د répond au ذ arabe, soit privisoirement : *Vovit hoc votum....*, se montre dans plusieurs inscriptions trouvées en Tunisie et publiées par M. l'abbé Bourgade (Voir mes *Nouv. Études sur une série d'inscript. numidico-puniques*). Elle est analogue à la locution hébraïque נדר נדר, *vovere votum*, qu'on remarque plusieurs fois dans la Bible. On rencontre les variantes suivantes :

1° ندعر اش ندر, dans une des inscriptions publiées par M. Bourgade (sa *huitième tunisienne*) ; nous retrouverons cette variante dans une de nos épigraphes de Constantine.

2° Peut-être ندر اش نعدر, dans une inscription de Vieil Arzew que j'ai publiée dans mon mémoire précité, au lieu de نعدر اش نعدر que j'ai cru d'abord devoir lire, car il n'y avait probablement pas une même prononciation pour le verbe et pour le substantif.

3° Probablement ندعر اش نعدر, dans la *cinquième numidique* de Gesenius, pl. XXIV du grand ouvrage de cet auteur.

Ces variantes résultent d'intercalations de l'*aïn* à titre de *mater lectionis* ou lettre de prolongement, conformément à ce que j'ai dit plus haut[1].

Le mot اش est une abréviation de l'hébreu اشر, pronom démonstratif et relatif. Cette valeur, indiquée par Ét. Quatremère au sujet de plusieurs inscriptions carthaginoises, est constatée, d'un côté, par l'inscription phénicienne de Marseille et par l'épitaphe du roi de Sidon Esmunazar, à raison des exigences des contextes ; d'un autre côté, par le parallélisme de quelques épigraphes numidico-puniques trouvées en Tunisie et publiées par M. l'abbé Bourgade, ainsi que de l'une de nos inscriptions de Constantine comprises dans le

[1] J'ai publié dans mes *Nouvelles études*, etc., une seconde inscription de Vieil Arzew qui commence par une variante ou l'abréviation d'une variante de la formule dont il s'agit. Malheureusement, du moins sur le plâtre que je possède, l'inscription est éraillée en plusieurs endroits, particulièrement à la fin de la formule. J'ai fait connaître l'incertitude dans laquelle me laissaient les tentatives de déchiffrement de ce texte, et, pour la formule initiale notamment, je me suis borné à cette transcription : ندعر اش ذ. On voit que, pour le premier mot, elle rentre dans la première des variantes indiquées ci-dessus. Pour le reste, M. Lévy, de Breslau, a cru pouvoir restituer : اش نادر, ce qui assimilerait le tout à la troisième variante, si ce n'est que, dans le dernier mot, au lieu d'un *aïn*, on aurait employé un *aleph* comme *mater lectionis* entre les deux premières radicales. Cette restitution est fondée sur ce que, dans le dessin que j'ai publié, un *aleph* en effet suit le *noun* gravé immédiatement après اش. Mais, après cet *aleph*, il n'y a certainement point de traces ni de place qui autorisent à ajouter un *daleth* et un *resch*. En examinant de nouveau, à cette occasion, le plâtre que je conserve, j'ai reconnu, entre le *noun* et l'*aleph*, un trait presque vertical, un peu oblique de haut en bas et de gauche à droite, qui me paraît le vestige d'un *daleth* : on peut donc supposer ندار. Il y a en effet après l'*aleph*, entre cette lettre et la figure demi-circulaire suivante, assez d'intervalle pour admettre un *resch* tel que celui qui termine le premier mot ; mais aucun signe de cette lettre n'apparaît : le plâtre, à la vérité, est écaillé, en cet endroit, à la partie supérieure, et l'on n'y aperçoit aucune marque de la queue d'un *resch*. Comme l'inscription a quelque importance à cet égard et sous un autre rapport dont je parlerai bientôt, j'en donne un *fac-simile* à la planche VII, n° 21.

présent paragraphe, celle du n°VII, où l'on remarque, au lieu de اش , un simple *schin*, tel que celui qui, dans l'hébreu récent, remplace le pronom اشر de l'hébreu ancien. En effet, dans les inscriptions carthaginoises auxquelles je viens de faire allusion, la locution se réduit à اش ندر , soit provisoirement : *Hoc vovit*, ou *hoc votum*... Dans l'inscription de Constantine n° VII, une réduction analogue est fournie par ندر ش , soit, provisoirement aussi : *Vovit hoc*, ou *votum hoc*....

Dans le même texte, la formule est augmentée par l'indication de la divinité à laquelle le monument est consacré : لبعل حمن, *Baali Hammani*. Le *lamed* initial marque le datif en phénicien comme en hébreu. L'épithète حمن est considérée comme un adjectif dérivé de حمة , *chaleur, ardeur du soleil, le soleil* lui-même, du verbe حمم , *caluit, ferbuit*, etc., en sorte qu'au propre le sens est : *Baali Solari*. Il y aurait peut-être des observations à faire sur cette interprétation ; mais cela serait indifférent à l'objet de notre travail ; il suffit d'admettre, ce qui est évident, qu'il s'agit d'une qualification du dieu Baal. Cette qualification est inscrite sur un très-grand nombre de monuments de Carthage et de la Numidie : elle est caractéristique.

C'est Barthélémy, l'auteur du *Jeune Anacharsis*, le père des études sur la langue phénicienne, qui a attaché à l'expression ندر le sens d'inscription votive, à l'occasion d'une célèbre épigraphe bilingue (phénicienne et grecque) gravée à Malte par deux frères sur les bases de deux candélabres en pierre, dont l'une est possédée par notre Bibliothèque Mazarine. Voici le texte formulaire, que je ne puis m'empêcher de citer, parce qu'il est le fondement de la discussion dans laquelle je vais m'engager : لادنن لملقرت بعل صر اش ندر . . . . , كشمع قلم هبركـ. L'intervalle que j'ai marqué

par des points est occupé par les noms des deux frères et l'indication de leur filiation. Depuis Barthélemy, le dernier mot est lu يبركم, et, au moyen de quelques corrections de détail, le texte est ainsi entendu par tous les auteurs, moi excepté : « *Domino nostro Melicarti, domino Tyri, hoc vovit* . . . . *ut, audiens vocem eorum, benedicat eis.* » Ce sens, en ne considérant que le monument dont il s'agit, paraît assurément, je n'en disconviens pas, très-naturel, bien qu'il soit plus ordinaire de voir des *ex-voto* élevés après qu'avant l'obtention d'une faveur demandée. Cependant je me suis d'emblée, dès 1839, mis en opposition à ce sujet avec ceux de mes prédécesseurs qui s'étaient occupés de cette question, et j'ai persisté, nonobstant les controverses. En comparant tous les monuments sur lesquels revenaient, dans une phrase formulaire, les thèmes شمع قل برك, je n'ai pu reconnaître dans les deux premiers, شمع قل, le sens *audition de la voix, exaucement d'une prière;* j'ai vu dans l'ensemble l'expression de la consécration d'un monument sépulcral, laquelle était l'exécution d'un ordre ou d'une prière du défunt avant sa mort (شمع, *audire, obedire*), et consistait en paroles de malédiction (قلل) ou de bénédiction (برك) pour ceux qui violeraient ou respecteraient le tombeau ; et, comme à cette partie de formule est essentiellement liée celle qui est caractérisée par ندر, je n'ai pu admettre non plus pour ce mot le sens d'un acte purement votif, de l'exécution d'un vœu ordinaire. En hébreu, ce verbe ne signifie en effet que *faire un vœu ;* mais il se rattache essentiellement à نزر, qui veut dire *séparer, interdire, consacrer*. En arabe, les deux acceptions sont réunies en un seul verbe نذر, dont la puissance est plus étendue, savoir : *Addixit sibi* (quid), *imposita sibi præstandi lege vovit, devovit* (Deo) ; *scivit et tum cavit.* IV. *Certiorem fecit, præ-*

monuit; metum injecit ut sibi caveret. VIII. *Imposuit* (sibi) *votum.* Il me paraît vraisemblable qu'il en était de même en phénicien. Dès lors, nous verrons bientôt combien cadre avec mon opinion sur la destination du monument et sur la teneur de la seconde partie de la formule, le sens *consacrer* pour نذر, verbe, et pour le substantif, *monument protecteur,* monument ayant pour objet d'avertir qu'on n'en doit approcher qu'avec crainte, avec un respect religieux, qu'on doit éviter tout acte de profanation, conformément à la double signification de منذر en arabe, *hortator, dehortator.* Les nouveaux textes recueillis à Constantine me paraissent fortifier, sinon confirmer décidément, cette manière d'interpréter la formule dont il s'agit.

Il est évident et reconnu que, dans l'inscription de Malte, les *mem* ou M qui terminent les groupes قلم برکم sont des pronoms personnels suffixes; on les considère comme des régimes indirects; je pense que ce sont des adformantes de personnes verbales ou des terminaisons plurielles masculines de participes équivalents à des prétérits : là gît la question.

Dans la plupart des cas, au lieu de ces *mem* on trouve des *aleph* ou A, soit شمع قلا برکا; on en voit des exemples à la fin de nos inscriptions de Constantine n[os] 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 annoncées en tête de cet article, ainsi que dans celles cotées 15, 16 et 18, dont il sera parlé ultérieurement. Dans le n° 17, dont il sera question aussi subséquemment, on lit simplement شمع قلا. Dans les textes auxquels ces variantes appartiennent, le sujet de la phrase est simple, ce qui explique la différence de suffixe comparativement à l'inscription de Malte. Ce suffixe ne peut être que la marque de la première ou de la troisième personne du singulier. J'ai choisi le premier cas et je prends l'*aleph* dont il s'agit, que je regarde comme le vicaire de انك, pronom entier de la

première personne du singulier en phénicien, pour l'adformante de cette personne au prétérit, de même qu'il est notoirement la préformante de la même personne au futur en hébreu, etc. Je dis donc : « *Obéissant,* » c'est-à-dire : *En exécution de la volonté* ou *de la prière du défunt,* « *j'ai prononcé la malédiction, la bénédiction,* » en d'autres termes, *j'ai consacré, j'ai dédié.* Il serait beaucoup trop long de reproduire ici toutes les explications qui justifient cette locution ; plusieurs se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur ; pour les autres, s'il veut approfondir la matière, je le prie de consulter mon *Étude démonstrative*, etc., et mes *Nouvelles Études*, etc., déjà citées.

M. de Saulcy a adopté le principe de mon opinion, c'est-à-dire qu'il considère aussi l'*aleph* comme le pronom affixe de la première personne du singulier ; mais il en fait un régime indirect, et rapportant شمع à la divinité mentionnée dans la dédicace, il traduit ainsi : « *Il a entendu* » ou « (*parce qu'*)*ayant entendu ma voix, il m'a béni.* »

M. Ewald voit dans l'*aleph* le pronom affixe de la troisième personne du singulier masculin, en remplacement du *vau* hébraïque, et il dit : (*Parce qu'*) *ayant entendu sa voix* (celle de l'auteur de la dédicace), *il l'a béni.* »

Ainsi les inscriptions de Constantine n°s 8, 11, 12, 13 et 14 sembleraient pouvoir être rendues de cette manière :

D'après M. de Saulcy :

VIII. — *Domino Baali Hammani Mutumbal, filius Chail ;*
audiens vocem meam benedixit mihi.

XI. — *Vovit hoc votum......*
audiens vocem meam benedixit mihi.

XII. — *Vovit hoc votum So, filius*
Balithonis, domino Baali Ammani :
audiens vocem meam benedixit mihi.

XIII. — *Vovit hoc votum Avo*
...... baali. Audiens vocem meam
benedixit mihi.

XIV. — . . . .
. . . .
Balsa-
ma, filius
Balammanis, filii A-
bd. ....
domino Baali,
audiens vocem
meam benedixit mihi.

D'après M. Ewald :

De même, sauf la formule finale qui serait ainsi : « *Audiens vocem ejus benedixit ei.* »

Je le répète encore : appliquée seulement à ces monuments, l'une ou l'autre de ces interprétations serait très-naturelle. Mais d'abord, en ce qui concerne exclusivement celle de M. Ewald, elle est renversée par les textes 9 et 10, si l'on peut, comme je le pense, les traduire ainsi :

IX. — *Domino Baali Hammani......*
Uxor.... balis, filii.... balis, filii
. . . .

X. — *Domino Baali Hammani....*
....., uxor Chami......
. . . .

Le sujet serait donc une femme, ainsi que l'indique, dans le n° 9, la leçon normale أشت, *épouse*, et, dans le n° 10, la variante déjà connue عشت résultant de la mutation de l'*aleph* radical en *aïn* par suite de la prédilection antérieurement signalée des textes numidico-puniques pour la der-

nière aspirée. Dès lors, impossible d'y attacher un suffixe masculin, tel que serait l'*aleph* substitué à un *vau*. Toutefois je me hâte d'ajouter que ces monuments appartiennent à la dernière trouvaille, c'est-à-dire à celle pour laquelle je n'ai pu obtenir un second envoi d'estampages qui m'eût été nécessaire ou utile pour plusieurs exemplaires, notamment pour les deux dont il s'agit ici.

Quoi qu'il en soit, une autre objection non moins sérieuse et fondée sur des transcriptions irrécusables, s'applique simultanément à l'interprétation de M. Ewald et à celle de M. de Saulcy. En effet, on trouve dans d'autres séries d'épigraphes, 1° شما قلا بركا, par exemple dans notre spécimen n° 9 dont je viens de parler et sur lequel la leçon est très-manifeste ; 2° شما ات قلا, comme dans notre inscription n° 2 qui sera analysée plus loin, ainsi que شما ات قولا ; 3° peut-être شماا قلا ; 4° شمم قلم. Dans les deux premières de ces variantes, l'*aleph* qui termine شما peut, à la rigueur, être considéré comme une simple permutation avec l'*aïn* radical, en sorte qu'on pourrait encore, comme pour les n°s 8, 11, 12, 13 et 14, appliquer le mode de traduction de M. de Saulcy.

C'est dans la seconde inscription de Vieil Arzew dont j'ai parlé plus haut, qu'après une nouvelle révision, je crois pouvoir lire à la fin de la ligne شماا قلا. S'il en est réellement ainsi, il faut d'absolue nécessité que le second *aleph* de شماا soit affixe, et dès lors on devrait traduire, dans le système de M. de Saulcy : « *Il m'a entendu ma voix* ; » dans celui de M. Ewald : « *Il l'a entendu sa voix.* » Cela serait évidemment inadmissible. Malheureusement le mauvais état, je le répète, du plâtre que j'ai entre les mains ne me permet pas de me prononcer. Cependant il est à observer que la première inscription de la même localité se lit ainsi :

ندر اش نعدر بعتنا بن مشكوص
لبعل بعل كشما [1]

Il n'apparaît, à la fin de la seconde ligne, trace d'aucune autre lettre, et, vu que, s'il y avait une suite, ce ne pourrait être que ات قلا au moins, le prolongement qui en résulterait amènerait dans le placement de cette ligne assez soignée un disgracieux défaut de symétrie qu'il est impossible d'admettre : je suis donc convaincu que le texte n'allait pas au-delà et que la ligne doit être traduite ainsi : « *Au seigneur Baal, en exécution de ce que j'ai entendu,* » c'est-à-dire : ainsi qu'il m'a été prescrit ou demandé, *ex præcepto*, comme on lit souvent dans les épitaphes latines. Ce fait attache donc une grande probabilité à l'exactitude de la leçon شما قلا dans la seconde inscription de Vieil Arzew, leçon qui, conforme à un hébraïsme bien connu, signifierait au propre : « *J'ai obéi, j'ai prononcé l'imprécation,* » pour : « *En obéissant, j'ai prononcé l'imprécation.* »

Mais un argument, à mon avis, péremptoire, ressort de la variante شمم قلم. Vu que cette leçon a, par conséquent, une importance capitale; que d'ailleurs l'inscription dont elle fait partie appartient à la province de Constantine, puisque la pierre qui la porte et que j'ai entre les mains vient de Guelma; que cette inscription offre un spécimen d'une classe d'épigraphes à teneur spéciale, propre à Guelma; que j'ai à modifier un peu la version que j'en ai donnée ailleurs; qu'enfin elle contient d'autres expressions qui en

[1] Dans mes *Nouvelles études*, etc., p. 36, j'ai rendu ce dernier groupe par كسعما ; mais l'orthographe en est si bien caractérisée sur le monument, que l'on a dû comprendre, je ne puis en douter, que ma transcription était le résultat d'une inadvertance; la lecture est trop évidente pour que j'eusse pu m'y tromper, si mon attention n'eût été préoccupée, je ne crains pas de l'affirmer.

démontrent, si je ne me trompe, la destination sépulcrale et, par suite, le sens funéraire de la formule précitée ; pour tous ces motifs, j'espère qu'on ne me saura pas mauvais gré d'en reproduire ici *in extenso* la transcription et l'analyse, comme il suit :

لعدن بعل من ناشات
طن ابن مشنم بملك
ا شرم احنشم
وشمم قلم

Domino Baali (Ila) mmani. Feretrum
oneris lapidis. Bini in Malac-
a principes viri,
prout audierunt, imprecatione consecraverunt.

Ce qui constitue la teneur spéciale de ce texte, c'est la série des lettres بملكا شرم احنشم. On la retrouve, un peu plus ou un peu moins modifiée orthographiquement, dans un assez grand nombre d'autres inscriptions découvertes exclusivement, je le répète, à Guelma. Les éléments radicaux sont : ب م ل ك ا ش ر ا ش, que l'on doit, je crois, séparer ainsi : بملكا شر اش, c'est à savoir : *In Malaca princeps vir*... Je vois dans *Malaca* le nom original ou punique de la ville, transformé en *Calama* par les Latins habitués à lire de gauche à droite, contrairement aux Phéniciens qui écrivaient et lisaient de droite à gauche : on ne manque pas d'exemples de pareils renversements. Pour plus de développements sur ce point spécial, je prie les lecteurs de consulter mes *Nouvelles Études*, etc.

اش, pour l'hébreu ايش, *vir*, se trouve indubitablement dans une inscription bilingue (phénicienne et grecque) déterrée à Athènes et conservée aujourd'hui à notre Musée du Louvre.

Les modifications orthographiques portent : 1° Sur ملكا ; on trouve en effet dans deux cas, au lieu d'un *aleph* final, un *hé*, ce qui est probablement la forme normale ; 2° Sur اش, qu'en aucun exemple on ne rencontre à cet état simple et normal, mais qui se transforme en ces variantes : ايش, semblable à l'hébreu, اهيش, اهش, اهاش, احش, احنش. Ces modifications sont, sans contredit, très-fortes ; cependant elles ne le sont pas plus que celles que subit, sans contestation possible, dans une autre classe d'inscriptions dont plusieurs appartiennent à Enchir aïn Hechma, si voisin de Guelma, le verbe hébreu حيه, *vivre*, savoir : اوا, عوع, عوا, اعوا, حوع, حوا, عوعوح.

C'est dans l'inscription dont nous nous occupons en ce moment que nous trouvons la variante احنش ; elle est suivie d'un *mem* qu'on ne peut s'empêcher d'y attacher, parce qu'il n'entrerait dans aucune autre combinaison ; il doit marquer le pluriel masculin, et il est en concordance avec celui qui termine, d'une part, شسم et قلم (dont nous avons parlé), lesquels, d'une autre part, suivent, immédiatement auparavant, شرم, et, un peu plus haut encore, un autre groupe مشم, qui n'en est séparé que par بملكا. Le rapport grammatical de ces cinq mots au moyen du suffixe *mem* me paraît évident : il faut donc rechercher par quelle signification مسشم, qui n'existe point et n'a point d'analogue dans les autres inscriptions de la même classe, se lie ici au reste du texte dont j'ai donné la traduction.

D'abord il faut établir la légitimité de la version شرم احنشم, *principes viri.* Aucune difficulté pour le premier mot. Dans le second, je vois la racine hébraïque انش, *vir,* d'où sont dérivées les autres variantes rapportées ci-dessus dans lesquelles le *noun* radical a disparu, comme dans l'hébreu ايش. Le *khet* est épenthétique ; il a été introduit

pour rendre l'aspiration qui accompagnait chez les indigènes l'articulation du *noun* ou ɴ. Une pareille aspiration existait probablement dans la prononciation égyptienne, et les Grecs la rendaient par un procédé semblable à celui que nous voyons employé ici, c'est-à-dire par l'addition d'un *khi* devant le *nu* ou ɴ; ainsi le nom de divinité écrit hiéroglyphiquement *Noub*, est transcrit par les Grecs *Khnoubis;* et ainsi d'un assez grand nombre d'autres mots. Dans leur propre langue plusieurs lettres, et entre autres le *n*, possédaient virtuellement aussi une aspiration, et ce fait se manifeste par l'action exercée, dans l'intérieur d'un mot. sur la consonne précédente, ainsi que Jacquet l'a fait observer dans le *Nouveau Journal Asiatique* (mai 1834, p. 204 et 205) ; ainsi τέχνη (pour τεύχνη) comparé à τευκτὸς ; ψυχμὸς comparé à ψυκτὴρ ; πρόχνυ, contracté de προ et de γόνυ. Au surplus, en hébreu même, le *khet* est quelquefois ajouté de la même manière, du moins de l'avis de Gésénius, par exemple en tête du quadrilittère حشمل. Je crois que, pour le mot même dont il s'agit ici, la langue des Touaregs a conservé un témoignage du fait que je suppose. En effet, dans le dictionnaire ajouté par M. Barth au cinquième volume de l'édition anglaise de son *Voyage en Afrique*, on lit : ʜᴀɴɴɪs, *femme*, *épouse ;* ᴀʜᴀɴɴɪs, *belle-sœur*, avec un point d'interrogation et probablement équivalent à ʜᴀɴɴɪs. Ne sont-ce pas, avec l'addition d'une aspiration prosthétique ou épenthétique, les variantes نش (حنش) et انش (احنش) dont l'hébreu n'a conservé que le pluriel نشيم, *femmes*, variantes communiquées par les Phéniciens ? M. le commandant Hanoteau ne dit-il pas, en effet, dans sa Grammaire tamachek', p. 13 : « Les Imouchag' introduisent souvent dans les mots l'aspiration *h*, sans autre cause apparente qu'un motif d'euphonie ou de prononciation locale ; c'est ainsi que l'on dit indifféremment : ᴇɴʜɪ ou ᴇɴɪ, *vois;* ɪʀʜᴀ ou ɪʀᴀ, *il a voulu,* etc. »

Je ne puis préciser l'autorité indiquée par شر, dont le sens est vague en hébreu, par exemple : *dux*, *præfectus*, *princeps*. Cependant je ferai observer que plusieurs inscriptions latines, particulièrement en Afrique, mentionnent un *princeps* à la tête d'une colonie, un *princeps* tout court, un *princeps loci* ou un *princeps patriæ suæ*. Une inscription de Pouzzoles, anciennement *Puteoli*, dans Alde Manuce le Jeune, *Orthographiæ ratio*, p. 633, cite, avant le *splendidissimus ordo*, des *viri perfectissimi et principales*, dont la qualification me semble avoir une grande analogie avec celle de notre texte numidico-punique. Ces personnages me paraissent ne pouvoir être que les *duumvirs*. Or, dans notre inscription, j'ai signalé le groupe مشنم, lié grammaticalement, comme nom au pluriel masculin, à شرم احنشم. En hébreu, مشنه signifie à l'état abstrait : « *Ordo secundus, locus secundus,* sive ordinem spectes, sive dignitatem et honorem » ; à l'état concret : « *Secundus, qui secundum locum occupat* (ex. : *secundus a rege*) ». Ainsi, il pourrait s'agir d'un second degré hiérarchique qu'il faudrait encore préciser. Mais le singulier مشنه venant de شنيم, *duo*, le pluriel مشنم, dont nous nous occupons, et qui n'est pas employé dans la Bible comme titre de fonction, ne peut-il signifier *doubles*, *associés à deux dans l'exercice d'une autorité*, ce que je n'ai su rendre en latin que par *bini ;* et ne répond-il point à *duum* dans *duumviri,* dont le second composant serait représenté par احنشم, *viri ?* Je laisse à d'autres à décider la question ; il me suffit ici d'avoir établi, comme je crois l'avoir fait, qu'il s'agit de la désignation de fonctionnaires élevés[1].

[1] Dans le cas où la formule est au sing., M. Lévy, de Breslau, au lieu de بملكا شر ايش, *in Malaka princeps vir* (je fais abstraction des variantes orthographiques), lit : بملك اصر ايش, *Magister pagi hujus*. La leçon بملك pour *magister* ne laisserait pas d'être ingénieuse, bien que préten-

Il me reste encore à expliquer deux expressions de notre inscription, et ce sont celles qui, ainsi que je l'ai annoncé, me paraissent proclamer irrécusablement le caractère funéraire du monument.

D'abord, au commencement de la seconde ligne : طن ابن. Ces mots se rattachent à une formule qui commence un grand nombre d'inscriptions, et concourt à en constituer une classe spéciale dans laquelle entrent particulièrement celles d'Enchir aïn Hechma dont j'ai déjà parlé. Ils présentent des variantes, d'une part, d'orthographe, d'une autre part, de position respective ; ainsi, sous ce double rapport, on trouve : 1° طنا ابن, طنا عبن, طنا هبن, طنه عبن, طعنا ابن, طعنا عبن ; 2° ابن طنا, عبن طعنا, ابن طعنع, عبن طعنع ; 3° طعان seul.

Le radical du second mot dans la première catégorie et du premier mot dans la dernière catégorie, est certainement ابن, *pierre.* L'autre mot a été diversement interprété, mais toujours dans un sens en rapport avec celui de *pierre,* c'est-à-dire de *pierre sépulcrale,* qui s'attache au corrélatif. Pour moi, le radical est l'hébreu طعن, signifiant *oneravit, onus imposuit,* d'où, dans les dialectes targumique et talmudique, les dérivés طعون, طون, طونا, طوعنا, analogues à plusieurs de nos variantes. Les deux mots me paraissent donc signifier dans la première catégorie *onus* ou *impositio lapidis ;* dans la seconde, *lapis oneris* ou *impositionis.* Dans

tieuse peut-être en de pareils textes. Mais il est, à mon avis, impossible d'admettre le reste de l'interprétation et, par suite, cette première leçon même. D'abord, nulle part on ne reconnait un *tsadé* là où M. Lévy en impose un pour former اصر au lieu de حصر, *pagus.* En second lieu, cette dénomination ne conviendrait point à une ancienne colonie aussi florissante que paraît l'avoir été Calama. Enfin, et ceci est péremptoire, l'explication ne s'adapte nullement à l'inscription avec des formes plurielles dont je viens de parler : or, toutes les variantes de la formule sont solidaires.

le cas où l'on trouve طعان seul, le sens doit être simplement *onus*. Il s'agit donc d'une pierre placée sur le mort, de celle où était gravée l'inscription, du *titulus*, comme disaient les Latins [1], car le texte, dans cette classe de monuments, mentionne toujours la durée de la vie du personnage dénommé. C'est donc certainement, je le répète, une locution funéraire.

L'autre expression est نأشات, qu'on doit lire à la fin de la première ligne. Elle répond à نعشيا d'une autre inscription de Guelma dont j'ai parlé dans un article de l'*Annuaire* de 1856-1857, p. 2, ainsi qu'à نعش d'une troisième inscription de la même localité que j'ai analysée dans mes *Nouv. Études*, etc., p. 28 et 31), et dont je transcris et traduis aujourd'hui la formule initiale ainsi : نعش اش دبر لعدن بعل من, *Elationem hanc promissionis domino Baali (Ha)mmani*.... M. Ewald a fort judicieusement rattaché la seconde de ces variantes à l'arabe نعش, *sustulit in feretrum ;* ce rapport, incontestable pour l'inscription qui y a donné lieu, entraîne le même sens pour la modification orthographique de la première variante, c'est-à-dire de celle de l'inscription dont nous nous occupons; dans la troisième variante nous trouvons exactement le substantif arabe نعش, *feretrum in quo defertur funus.* Mais, comme pour la seconde variante le texte porte عبن نعشيا, *lapis feretri*, il est évident qu'il s'agit, non de la *bière* proprement dite, mais

[1] Si l'on croyait devoir supposer une mutation de lettres pour طعن, la leçon qui me paraîtrait la plus plausible serait celle que l'on tirerait de l'éthiopien صون, *protexit*, en arabe, *custodivit*, *asservavit*, *cum cura reposuit, recondidit*; en sorte qu'on aurait soit *tutela lapidea* ou *lapis tutelaris*, soit *conditorium lapideum* ou *lapis conditorii*, ce qui, d'une façon ou de l'autre, serait très-conforme au style des épitaphes.

du *monument lapidaire*, du sépulcre, extension qu'a prise aussi en latin le mot *feretrum*[1].

[1] Voy. A. Manuce le J., *Orthograph. rat.*, p. 160, au mot *Catius*, n° 1, et surtout p. 479, 1re ligne. Voy. aussi Gruter, p. 607, n° 1.

Une autre inscription encore de Guelma fournit une expression analogue, peut-être plus décisive : c'est l'inscription dont une copie a été donnée dans l'*Annuaire* de 1856-1857, pl. V. J'en ai parlé dans mon article du cahier suivant du même recueil et dans mes *Nouvelles études*, etc., p. 32. Mais, depuis, j'ai reçu, par les soins obligeants de M. Cherbonneau, un estampage (voy. pl. X, n° 20) qui me permet de rectifier la transcription et l'interprétation que j'en ai données, particulièrement en ce qui concerne l'expression dont je viens de parler. Voici, du moins pour la plus grande partie, comment le texte doit se lire :

لعدن لبعل من شكب بملك
ا شرم احيش عبدرعى بن يح
بعا شعما ات قولا

من est une aphérèse pour حمن, l'épithète ordinaire de Baal : on en a d'autres exemples.

شكب est le mot sur lequel j'appelle l'attention ; il est très-nettement tracé ; la lecture en est indubitable, à mon avis du moins, bien que le *kaph*, par l'extrémité inférieure, diffère un peu de celui qui termine la même ligne. Ce mot, selon moi, ne peut que se rattacher au verbe identique des Hébreux signifiant *être couché, reposer, se reposer*, sens dans lequel il est souvent appliqué aux morts, et d'où dérive شكب, *lit*, en particulier *lit funèbre*, que Barthélemy a reconnu, sous la dernière acception, dans une des épitaphes phéniciennes de Citium, en Cypre.

Déjà, dans la *Rev. archéol.*, juin 1847, et dans mes *Nouv. ét.*, etc., p. 28, d'après deux autres inscriptions trouvées aussi à Guelma, j'ai publié des exemples de la leçon شرم ايش ,شرم احش = notre شرم احيش paraissant appliquée à un seul personnage, et comportant probablement au premier mot un pluriel d'honneur : ce n'est pas le lieu de revenir sur ce point.

Les noms d'hommes sont peut-être douteux ; le premier, d'ailleurs, peut être prononcé et interprété diversement : mais cela n'a aucune importance pour la question que j'ai ici en vue. Cette question est limitée à la signification indubitablement funéraire, si je ne m'abuse, du mot شكب. La traduction peut être : *Domino Baali (Ha)mmani. Quiescit in Malaca princeps vir Abdroi, filius Jach...belis. Prout audiri, monimentum imprecatione consecravi.*

L'inscription portant وشمم قلم pour variante de la formule finale est donc certainement funéraire, et dès lors je me crois autorisé à penser que tous les monuments sur lesquels se montre, plus ou moins modifiée, la formule شمع قلل برك sont similairement tumulaires, ce qui implique le même jugement sur ceux qui présentent, soit avec la formule dont je viens de parler, soit sans elle, l'autre formule caractérisée par نذر. En conséquence, je traduis les neuf inscriptions de Constantine qui font l'objet de cet article de la manière suivante :

VI. — *Consecravit hoc monimentum*
Mutumbal, filius Arami.

VII. — *Consecravit hoc Baali Hammani*
. . . .

VIII. — *Domino Baali Hamma-*
ni Mutumbal, filius Chail.
Obsequens maledixi, benedixi.

IX. — *Domino Baali Hammani....,*
uxor ....balis, filii ....balis, filii
(Bodesmunis?). Obsequens maledixi, benedixi.

X. — *Domino Baali Hammani....,*
...., uxor Chami. Obsequens
maledixi, benedixi.

XI. — *Consecravit hoc monimentum. ..*
Obsequens maledixi, benedixi.

XII. — *Consecravit hoc monimentum So, filius*
Balithonis, domino Baali Ammani.
Obsequens maledixi, benedixi.

XIII. — *Consecravit hoc monimentum Avo*
(domino?) Baali. Obsequens maledixi,
benedixi.

XIV. — (*Consecravit ho-*
c monimentum?)
Balsa-
ma, filius
Balammanis, filii A-
bd (esmunis?)
domino Baali.
Obsequens maledix-
i, benedixi.

Déjà, à l'occasion du n° VI, je me suis occupé du nom d'homme *Mutumbal* qui reparaît au n° VIII. *Chail* du même texte signifie *force, courage.*

Au n° IX, dans عدن pour ادن, *maître*, *seigneur*, nous voyons la mutation si fréquente de l'*aleph* en *aïn* dans l'orthographe numidico-punique. Le nom d'homme *Bodesmun*, ou *la part d'Esmun*, c'est-à-dire d'Esculape, est une forme très-commune dans l'onomastique phénicienne.

Au n° XII, *So* peut se rendre par *élevé. Balithon*, qui veut dire *Baal a donné*, synonyme, par conséquent, de *Mutumbal*, est un nom propre fréquent sur les monuments numidico-puniques. On doit remarquer, à la fin de la seconde ligne, dans عمن, la substitution d'un *aïn* au *khet* radical.

Au n° XIII, *Avo* peut être l'original des noms d'évêques de la Mauritanie Césarienne sous Hunéric *Avus* (Altabensis) et *Abus* (Firensis); il peut signifier *vivant*, d'après une orthographe propre aux inscriptions numidico-puniques, et correspondre au latin *Vitalis*.

Au n° XIV, l'analogie me paraît justifier le début dont je propose conjecturalement la restitution. Le nom d'homme BALSAMA ou BALSHAMA, *Baal a exaucé*, peut être rapproché du biblique *Elishama*. Les deux autres noms d'homme s'expliquent facilement.

Quant à la formule d'imprécation et de bénédiction destinée à attacher au monument les menaces et les promesses sacramentelles, il y a sans doute quelque chose qui nous paraît singulier dans l'omission du nom de celui qui l'avait prononcée. Cela pourrait prouver que la personne dans ce cas était indifférente et que l'importance de l'acte résidait exclusivement dans la cérémonie religieuse ; mais je crois que je pourrai ci-après proposer une explication plus plausible.

N°s XV et XVI (p. 7 et 8, pl. VII).

Ces deux textes appartiennent à la dernière trouvaille. Aussi le second m'a-t-il présenté pour le déchiffrement d'assez grandes difficultés. Mais le premier offre des caractères d'une netteté remarquable et ne permet aucun doute, si ce n'est pour la dixième figure de la première ligne, qui, telle qu'elle paraît sur l'estampage, ne se rattacherait à aucune analogie. Je pense qu'il y faut négliger le petit trait implanté obliquement à droite ; il reste alors un caractère qui peut être sans hésitation considéré comme un *tau*.

L'un et l'autre textes me paraissent devoir être traduits ainsi :

XV. — *Consecravit hoc monimentum Natambal, filius Bal (fuchi?) domino Baali. Obsequens maledixi, benedixi.*

XVI. — *Consecravit hoc monimentum Pheruda. Obsequens maledixi, benedixi.*

Comme on le voit, ces textes sont, pour le fond, semblables à une partie des précédents. Mais ils en diffèrent par une curieuse modification d'orthographe, la substitution de شنع à شمع, *audiens*, *obsequens*. Je n'affirme pas absolument que la leçon existe sur le n° XVI ; il est possible que le

trait médian soit en réalité moins long que je ne l'ai vu sur l'estampage et qu'il soit obliquement croisé par un autre trait, c'est-à-dire qu'il y ait un *mem*, et non un *noun ;* cependant je ne le crois pas. Mais sur le n° XV il n'y a aucun doute ; le caractère est positivement tel que je le reproduis, tel, par conséquent, que le *noun* dans les autres endroits où la valeur est évidente. C'est une mutation fort intéressante en cela qu'elle tend à montrer que probablement les anciens Libyens admettaient déjà, comme les Berbères modernes, une étroite affinité entre le *mem* ou M et le *noun* ou N. Pour les Berbères, cette particularité est prouvée par l'équivalence des mots fondamentaux TAMET'T'OUT, TANET'-T'OUT, *femme, épouse ;* MA, NA (prononcez ANNA), *mère ;* ANZAD, AMZAD, *poil*, *cheveu*. M. le commandant Hanoteau l'a signalée dans sa grammaire tamachek', pages 16, 18, 73 et 105. Le nom d'homme NATAMBAL ou NATHAMBAL, littéralement NATANBAL, (*quem*) *dedit Baal*, peut être directement comparé au biblique *Nethanel* ou *Nathanael*. Cependant, comme aucun autre exemple de cette forme n'existe dans l'épigraphie numidico-punique, je ne suis pas éloigné de croire que c'est aussi une mutation pour *Mutumbal*, au contraire si fréquent; mais cela n'a pas d'importance. Le nom du père, si je le lis bien, peut signifier *Baal a dilaté*, *étendu* (la famille). Dans le n° XVI, *Pheruda*, si pareillement la leçon est exacte, correspond à فرودا de la Bible.

N° XVII (p. 8, pl. VIII).

Cette épigraphe commence une série qui achèvera de démontrer, si je ne me trompe, la justesse de la thèse que je viens de chercher à établir, savoir la destination funéraire des monuments dont nous nous occupons. Elle se traduit, selon moi, ainsi :

REVERENTIA ! REVERENTIA !
Consecravit hoc monimentum Hannibal,
Filius Adonbalis, domino Baali. Obsequens imprecatus sum.

La formule finale s'arrête, comme on le voit, à قلا ; on a supprimé بركا. C'est que le respect des tombeaux était profondément inculqué dans les mœurs ; ce qui y était relatif dans la formule pouvait donc souvent être omis sans inconvénient : l'important, c'était d'éviter les actes de profanation qui, bien que rarement, pouvaient cependant être commis. Au surplus, comme les thèmes قلل, *maudire*, et برك, *bénir*, sont souvent textuellement rapprochés dans la Bible ; comme l'application de l'un à certains actes sous-entend l'autre pour les actes opposés ; qu'ils étaient, par conséquent, corrélatifs, l'emploi isolé de l'un équivalait à l'emploi des deux : c'est ainsi qu'en effet en hébreu برك veut dire à la fois *bénir* et *maudire*. De même, dans notre exemple et dans plusieurs autres semblables, قلل, tout en signifiant au propre *maudire*, impliquait dans les conditions inverses *bénir*, à l'instar du latin *imprecari*, que j'ai, pour ce motif, plusieurs fois employé dans mes traductions.

Les deux lignes principales rentrent donc dans ce qui a été dit précédemment.

Mais la stèle qui les porte présente en outre au fronton le mot حت répété. Cette locution rappelle كحت كحت qui se montre, dans trois des inscriptions publiées par M. Bourgade, de cette manière : قلا كحت..., et كحت كحت قلا بركا... J'ai expliqué cette dernière locution, dans mes *Nouv. Études*, etc., par la répétition du mot حت, *Brisement, douleur*, ou *brisé, affligé*, précédé chaque fois de la particule ك ajoutant à la force superlative qui résulte de la réitération, soit : *quàm maxime fractus* ou *quàm maxima*

fractio. Cette particule est omise sur notre monument : mais la répétition du thème suffit pour entraîner le sens *maxima fractio*. Si l'on prenait, en effet, cette locution dans le sens secondaire d'*affliction*, elle ne pourrait évidemment s'appliquer qu'à une énonciation funéraire dans un cas tel que celui dont nous nous occupons. Mais, après réflexion, je dois reconnaître que c'est plutôt sous l'acception de *crainte* que le *brisement* doit être entendu. Or, comme on le voit particulièrement en copte dans le même thème *hoté*, il s'agit surtout d'une crainte religieuse : c'est donc ici un sens analogue à celui que, d'après l'arabe, j'ai indiqué à la page 21 pour نذر : *metum injecit ut sibi caveret*... C'est un avertissement au lecteur sur la redoutable consécration attachée au monument, et cette précaution me paraît convenir à une stèle sépulcrale beaucoup mieux qu'à une stèle votive. Cette double exclamation n'est-elle pas comparable au double cri que le *Lévitique*, ch. XIII, v. 45, imposait au lépreux séparé de la communauté? TAMÉ, TAMÉ! *impur*, *impur!*

N° XVIII (p. 8, pl. IX).

Sculptura Gaii, filii Gaii.
Obsequens maledixi, benedixi.

M. le professeur Cherbonneau m'écrivait, à la date du 27 mars 1860, au sujet de ce monument : « Petit cippe ou pierre rosâtre assez dure, mais remplie de trous laissés probablement par des coquilles. » Néanmoins le texte est très-lisible, excepté au point où je suppose, au commencement de la première ligne, un *theth* et un *lamed*. J'ai six

[1] D'après cette nouvelle manière de voir, la formule analogue des inscriptions rapportées par M. Bourgade doit être, dans la traduction, modifiée ainsi : ... *Pro maximâ reverentiâ, auscultans, maledixi, benedixi.*

estampages, et sur chacun je n'ai pu découvrir nettement que les traits reproduits dans le dessin ci-joint, en sorte que, malgré la croyance profonde que j'ai acquise par un examen répété et très-attentif, je ne puis présenter que comme une conjecture la restitution ...ل حط. Si elle est fondée, le premier mot se rapporte à la racine hébraïque حطط, en arabe خطّ, *sculpsit*, *scripsit*, d'où, comme substantifs, *sculptura*, *inscriptio*, *titulus*. En tout état de cause, il n'y a certainement aucun nom de divinité, par conséquent aucune base pour l'application de la traduction : *Audivit vocem meam, benedixit mihi*, ou *audivit vocem ejus, benedixit ei*, tandis que ma version est concordante avec celles que j'ai données précédemment.

Au nom d'homme كعى me paraît répondre le latin *Gaius* qu'on trouve deux fois dans la liste des évêchés d'Afrique, savoir, dans la province proconsulaire, *Gaius Usitensis*, et dans la Mauritanie césarienne, *Gaius Adsinuadensis*, lors de la convocation d'Hunéric, bien que je n'oublie pas que *Gaius* pour *Caius* ait été un prénom très-répandu chez les Romains. Quoi qu'il en soit, la répétition du même nom pour le père et le fils est insolite ; mais on en a des exemples aussi dans l'épigraphie latine.

N° XIX (p. 8, pl. IX).

Sepulcrum Mesigi.
Devovi ipsum hoc monimentum
. . . .
. . . .

Bien que possédant de cette inscription sept estampages, dont six m'ont été transmis par M. Cherbonneau, l'autre par le délégué de M. le maire de Constantine, je n'ai pu découvrir au-delà de la seconde ligne que quelques traits qui ne

permettent aucune restauration, et j'ai été longtemps même avant de pouvoir me rendre compte de linéaments insolites que j'apercevais au commencement de la seconde ligne. Un calque de M. Cherbonneau a fait disparaître tout embarras. La difficulté provenait de ce qu'une grande écaillure descendait de ce point jusqu'au-dessous de la troisième ligne, et d'autres érosions plus petites ont altéré la troisième et la quatrième lignes. On distingue toutefois très-clairement, au haut de la grande écaillure, c'est-à-dire au commencement de la seconde ligne, la partie supérieure de deux *aleph* entre lesquels s'élève un *lamed*, soit les vestiges de אלא. Le reste des deux premières lignes est parfaitement lisible.

D'après le contexte de la seconde ligne, le mot אלא doit être un verbe. On n'y peut voir, ce me semble, que אלה, *imprecatus est*, *devovit*, etc., muni de l'*aleph* suffixe, en sorte que c'est rigoureusement l'équivalent de קלא : les deux leçons me paraissent se fortifier l'une l'autre [1]. Or, le premier mot de l'épigraphe prouve qu'il s'agit positivement ici d'un sépulcre. Ce mot me paraît certainement une modification orthographique de חרט, synonyme de חרץ, *incidit*, *insculpsit*, en grec Ἄριζος, donné par Hesychius comme signifiant τάφος, *tombeau*, chez les Cypriens, c'est-à-dire des descendants des Phéniciens. Or ce sens commande celui de נדר employé à la seconde ligne ; ce sens ne peut être celui de *vœu* purement et simplement, tandis que l'acception que je propose cadre parfaitement, et comme נדר, je ne saurais trop le répéter, est lié dans beaucoup d'autres

[1] On trouve dans la Bible hébraïque אלה gouvernant un régime indirect au moyen de la préposition ב : mais, au v. 2, ch. XVII des *Juges*, il me paraît régir l'accusatif (אשר), bien que quelques commentateurs, je ne l'ignore pas, supposent qu'on doit sous-entendre le régime, qui signifierait *voleur*.

cas à la formule شمع قل برك, celle-ci doit avoir aussi une application tumulaire.

N° 1 (p. 5, pl. 1).

Cippeo Baali misericordi, et co-
lumnæ Taniti, faciei Baa-
lis, propter mortem meam hoc monumentum.
Delegatus est Hanno pro complemento
Sculpturæ.

Cette inscription, écrite, je le rappelle, en caractères d'ancienne époque, m'a été communiquée par M. Cherbonneau en 1858. Je me suis alors hâté de la publier, avec une traduction, dans la *Revue archéologique*, juin 1858, pages 130-136, afin d'appeler sur elle immédiatement l'examen des savants livrés à l'étude de la langue phénicienne. Cet empressement a réussi : on n'a point tardé à voir paraître deux notices sur le même monument, l'une rédigée par M. Ewald, de Kœnigsberg, l'autre par M. Lévy, de Breslau, et celle du dernier auteur, à côté de modifications que je ne puis admettre, présente une rectification importante que je suis heureux d'adopter, en sorte que je puis maintenant soumettre à la Société archéologique de Constantine une interprétation plus exacte.

Voici comment j'avais d'abord traduit :

لصعن لبعل حنن ولع
لدن ا(ه؟)لكت فعلا بع
لعلم لى اش ندر
.. ا نث حنا بم لث
غت

Tutelæ Baali, misericordi, et firmitati Milcatæ. Feci Balolymus mihi hoc votum :
.... regionem; incurvavi tumulum ad sepulturam.

On voit qu'il n'y a d'identique avec ma version actuelle que la formule consécratoire, et encore, dans celle-ci, je suis porté à remplacer MILCATÆ, *la reine*, la reine par excellence, Astarté, par TANITI, nom propre de déesse sur lequel je m'appesantirai bientôt. Dans cette formule, les titres de Baal sont différents de ceux qu'il reçoit ordinairement, savoir, لادن لبعل حمن, *Domino Baali Hammani,* que nous avons vus au n° VIII. J'avais déclaré, dans l'article de la *Revue Archéologique*, que, n'ayant reçu d'abord qu'un calque de l'inscription, j'avais cru qu'il y avait inexactitude dans le tracé du premier et du troisième groupes, mais que, par l'examen attentif d'un estampage que j'avais précisément demandé pour vérifier ce point, je m'étais convaincu qu'il y a, d'une part, لصعن, *clypeo, tutelæ* ou *protectori*, conformément à l'éthiopien صون, *clypeus*, en arabe, *tutela, custodia* (cf. hébr. صنن, *texit, protexit, asservavit*, صنه, *scutum*), au moyen de la substitution de l'*ain* à la seconde radicale, à raison de la prédilection pour cette aspirée déjà plusieurs fois signalée; d'une autre part, حنن, *misericordi.* Cependant les deux auteurs allemands ont cru pouvoir restituer la formule ordinaire لادن لبعل حمن, *au Seigneur Baal Khaman* ou *Khamman*. Cette persistance m'a fait examiner le texte avec plus d'attention encore, si possible, sur un autre estampage qui m'est de nouveau parvenu, et j'affirme formellement que les figures sont telles que je les reproduis encore ici, pl. I; que la leçon est certainement telle que je la donne, et qu'il est impossible d'admettre celle de MM. Ewald et Lévy, pour laquelle, je le

répète, j'avais moi-même été d'abord et naturellement porté. Il y a, d'ailleurs, pour cette impossibilité, outre le fait matériel, une preuve d'induction : c'est que, dans la manière de voir de ces auteurs distingués, le même mot serait écrit de deux façons, ادن et عدن, à la première et à la seconde ligne. Cette diversité d'orthographe me paraît inacceptable sur un même monument. Enfin, divers noms propres témoignent de l'effective association des qualificatifs dont il s'agit; il serait inutile d'insister sur le nom d'*Hannibal*, qui correspond, bien qu'avec inversion, à بعلحن. Quant à صمن بعل, nous le retrouvons littéralement dans *Stembal* (*Stembalos* de Polybe, *Stembas* de Suidas), nom du dernier des fils de Massinissa, car on sait que le *tsadé* hébreu et phénicien se rendait souvent en grec par *st*, et l'époque où ce nom propre se montre dans l'histoire coïncide précisément avec celle à laquelle paléographiquement on peut faire remonter l'inscription dont il s'agit[1].

Par contre, à la seconde ligne, la correction de M. Lévy, فعنا, au lieu de فعلا, que j'avais lu, est inattaquable, et il en résulte un curieux rapprochement avec plusieurs inscriptions de Carthage qui commencent ainsi : لربت لتنت فن بعل ولادن لبعل حمن, *dominæ Taniti, faciei Baalis, et domino Baali Hammani*. Dans notre texte, فعنا بعل est une modification orthographique de فن بعل, par suite des transformations de la langue punique chez les Numides. Ce rapport me détermine à lire immédiatement auparavant, pour nom de la divinité, تنت, *Tanit*, au lieu de ملكت, *Milcat*, que j'avais d'abord adopté : cette dernière leçon me

[1] Les mêmes éléments se reproduisent dans le nom d'un autre fils de Massinissa, *Mastanabal*. On s'est en effet trompé en supposant en tête de ce nom la syllabe *Mas*, dont on se préoccupe depuis quelque temps; il doit se décomposer ainsi : MASTAN BAL, *Clypeus Baal*, et *Mastan* lui-même est formé de la syllabe servile *ma*, et de *stan*, tel que nous le voyons au début de notre inscription.

paraissait motivée par la nécessité de remplir la lacune qui existe dans l'inscription entre le *lamed* préfixe, marque du datif, et les trois caractères qui suivent; mais un nouvel examen m'a convaincu qu'il n'y avait aucune lettre en cet endroit; on ne découvre que le petit trait indiqué sur la copie. Ce trait me paraît le résultat d'un essai du lapicide, qui, ayant reconnu que la pierre en ce point était trop friable, avait porté la lettre un peu plus loin, là où l'éraillement de cette lettre prouve que la friabilité y existait encore.

Le maintien de ce nom de divinité *Tanit* concourt à démontrer la haute époque du monument. Il se trouve, comme je l'ai dit, sur plusieurs pierres carthaginoises, et, comme composant de noms propres, dans une inscription bilingue (phénicienne et grecque) trouvée à Athènes, ainsi que dans l'importante inscription de Marseille. Aucun auteur ancien n'en fait mention. L'inscription bilingue d'Athènes prouve que les Grecs assimilaient la déesse à leur Artémis. Plusieurs écrivains modernes l'ont identifiée avec la *Tanaitis* perso-arménienne et la *Tana* étrusque; on peut lire particulièrement à ce sujet Movers, *Die Phoenizier*, I, p. 616 et suiv. Il est probable que c'est cette déesse que les Romains ont appelée, tantôt, d'une manière générale, *Dea* ou *Virgo cœlestis*, tantôt, d'une manière particulière, *Juno*, *Venus* et *Diana*, souvent confondues dans les auteurs. Il est très-remarquable que le monument de Constantine soit le seul de tous les textes d'Afrique étrangers à Carthage où cette divinité est mentionnée; dans les autres inscriptions numidico-puniques où une divinité est citée, ce n'est que Baal, et l'on n'a pas encore rencontré, que je sache, de nom propre numidique dans lequel *Tanit* entre en composition, tandis que ceux formés avec le nom de Baal sont communs; d'une autre part, sur les monuments carthaginois, *Tanit* est toujours, dans la formule consécratoire, portée en première ligne, avant *Baal*, et, dans notre inscription de Constantine,

Baal est nommé au premier rang, *Tanit* à la seconde place. Je crois que ce deuxième fait donne à supposer qu'en réalité *Tanit* était inférieure à *Baal*, mais que c'était la déesse particulièrement protectrice de Carthage, et qu'à ce titre elle prenait le premier rang dans la métropole, tandis qu'elle n'occupait que le second dans les autres localités. Quant au premier fait, il s'accorde avec la donnée paléographique qui caractérise simultanément les inscriptions où *Tanit* n'est pas désignée, savoir la basse époque de ces inscriptions, postérieurement au sac de Carthage, tandis que la mention de cette divinité dans notre épigraphe de Constantine, coïncidant avec des lettres des hauts temps, fait remonter le monument, comme je l'ai dit, à une époque contemporaine ou rapprochée de l'existence de Carthage.

La curieuse qualification *face* ou *image de Baal*, reconnue pour la première fois sur les monuments carthaginois par M. de Saulcy, a été l'objet de diverses interprétations. Je laisse aux lecteurs à s'exercer sur ce point dont le développement m'entraînerait ici trop loin. Je me bornerai à dire, d'une part, que la qualification est incontestée, d'une autre part, que la locution dont il s'agit, équivalente au grec Θεοῦ πρόσωπος, n'était pas purement abstraite dans l'antiquité, mais qu'elle devait s'appliquer à une expression figurée, car on lit dans Damascius et dans Athénagore, cités par Movers, *ouvr. mentionné*, et par Raoul-Rochette, *Mém. sur l'Hercule phénicien*, p. 96 et 97 : « Il naquit des deux principes primitifs, l'eau et la terre, un dragon qui, outre sa tête de serpent, avait deux têtes, une de taureau, l'autre de lion, entre lesquelles était placé un *visage de Dieu*, qui se nommait le Temps éternel et qui était le même qu'Hercule. »

Tanit, dans l'inscription de Constantine, prend, avant son nom, une autre qualification, ادن=عدن. Un mot semblable est ordinairement préposé au nom de Baal, et nous en avons eu des exemples aux nos VIII, IX, X, XII, XIV, XV,

XVII; nous en retrouverons bientôt un autre au n° II. Tout le monde, dans ce cas, rend le mot par *Seigneur*. Mais *Tanit* reçoit communément le titre prépositif ربت, *maîtresse*, qui est corrélatif. Dans notre épigraphe, comme ادن = عدن peut aussi représenter le mot hébreu homogramme qui signifie *base*, *colonne*, *appui*, *soutien*, j'ai cru que ce sens devait être préféré, d'un côté, parce que, dans le sens *seigneur*, *maître*, il ne se trouve en hébreu qu'au masculin, d'un autre côté, parce que le titre prépositif de *Baal* étant *bouclier*, *protecteur*, il m'a semblé que celui de la déesse associée doit être corrélatif et que le sens *colonne*, *appui*, remplit beaucoup mieux cette condition. MM. Ewald et Lévy jugent que ادن peut s'appliquer aussi, dans le sens *Domina*, à une déesse. Je ne contesterai pas ce point, en principe, à de tels maîtres, mais, pour le cas particulier dont nous nous occupons et où le titre prépositif de Baal est indubitablement, comme je l'ai dit, عمن, *bouclier* ou *protecteur*, je persiste à penser que, pour le parallélisme, qui était probablement aussi familier aux Phéniciens qu'aux Hébreux, le sens analogue *colonne*, *appui*, *soutien*, pour ادن, est de beaucoup préférable. Mais cela ne fait rien à la teneur générale du contexte.

La restitution de la locution فعنا بعل, *face de Baal*, a entraîné la modification de la manière dont le reste de l'inscription a été traduit. D'après le dessin qui a été donné dans la *Revue Archéologique*, M. Lévy a lu, pour premier mot de cette suite, علملى, et partant de cette donnée, il a conçu la seconde partie de l'inscription de cette manière :

. . . .

. . . .

علملى اش ندر

ت انات حنا بملة

رت

« .... *Pour l'accomplissement par moi*
de ce que j'ai voué, moi Hanno Bomelkarth. »

La transcription d'un *qoph* au lieu d'un *tau*, à la fin de la quatrième ligne, et celle d'un *resch* au lieu d'un *phé* au commencement de la dernière ligne, sont matériellement incompatibles avec la gravure, ainsi que je m'en suis convaincu par un nouvel examen du second estampage que j'ai entre les mains. Ce nouvel examen m'a en même temps fait reconnaître que la cinquième lettre de la troisième ligne et la première lettre de la quatrième ligne n'avaient pas été rendues avec une complète exactitude; cela m'a déterminé à donner ici un nouveau *fac-simile* tracé, nonobstant une légère réduction, avec le plus grand soin. D'après cet exemplaire, la cinquième lettre de la troisième ligne est un *tau*, et, pour la première lettre de la ligne suivante, la vraisemblance la plus grande est pour un *iod*, ainsi que M. Ewald l'a pensé. Ces considérations et ces rectifications ont amené la nouvelle traduction à laquelle je me suis arrêté.

علمتي se rattache, selon moi, à علموت, que l'on trouve dans la Bible, Ps. XLVIII, v. 15, et dont la traduction controversée paraît à Gesenius devoir être de préférence *Usque ad mortem*, selon la leçon de plusieurs manuscrits, عل موت. Dans notre texte, le sens serait : *Pour ma mort*, *pour l'époque de ma mort*, IN DIEM MEUM (ou SUUM), de quelques épitaphes latines, et il répondrait particulièrement à ce vers commodien de l'épitaphe du Constantinien Præcilius : *Titulos quos legis vivus meæ morti paravi.* D'autres auteurs, dans le verset psalmique ci-dessus, ont lu sans séparation علموت, équivalant à عولم, et ils ont traduit par *æternitas*, c'est-à-dire, suivant la nécessité du contexte, *in perpetuum*. Cette version pourrait aussi s'adapter à notre inscription, où l'on dirait alors : *Protectori Baali, misericordi, et adjutrici Tanit, faciei Baalis, in æternitatem meam hoc moni-*

mentum, etc. Dans ce cas, *æternitas* pourrait être pris, soit abstractivement pour l'existence après la mort, soit concrètement pour la demeure éternelle : كى هلك هادم ال بيت عولمو, *Quia ibit homo ad domum æternitatis suæ*, dit l'*Ecclésiaste*, XII, 5.

ياكف me paraît se rapporter à اكف, *onus imposuit*, *ad opus impulit*, *sollicitavit*, au niph. par conséquent, *onustus fuit*, *sollicitatus fuit*, dans une acception détournée, pour le cas dont nous nous occupons, semblable à celle de notre langue *se charger*, *être chargé* (de faire une chose). J'ai adopté dans la traduction l'acception *delegari* [1], afin de me rapprocher d'une locution usitée dans l'épigraphie funéraire des Latins. Le verbe est au futur; mais je pense qu'on peut donner à ce futur le rôle d'un prétérit défini, en considérant que, d'une part, la délégation a eu lieu à un temps déterminé, celui de l'érection du monument, et, d'une autre part, l'effet ne doit en réalité se produire que dans un futur contingent.

Je fais du groupe suivant هنا, à l'exemple de M. Lévy, un nom propre déjà connu antérieurement par une inscription de Carthage reproduite dans les *Rech. sur l'emplacem. de Carthage*, par Falbe, pl. V, nº 3, et dans le grand ouvrage de Gesenius, tab. XVII, nº 5.

Enfin, le dernier mot, qui compose seul la cinquième ligne, فت, me paraît ne pouvoir être qu'une aphérèse pour فتح, répondant à l'hébreu فتوح, *sculpture*. Mais je ne me dissimule pas que cela peut laisser du doute dans plusieurs esprits. Je ne trouve cependant pas de meilleure solution.

[1] On trouve pareille explication pour le nom du prophète *Amos* dans les *Syrisch. studien*, de M. Berstein, *Deustch. Morgenlandischen Gesellschaft*, 1849, p. 428, en ces termes : « *Amos*, h. e. *legatus*, vel *mandatus*. Hébr. عموس als. partic. — Form pass. von عمس genommen, *oneratus*, *onus*, *mandatum habens impositum*, *mandata* (Dei) *referens*, vgl. d. Franz. *chargé*. »

N° 11 (p. 5, pl. 1).

Domino Baali consecratum hoc monimentum. Iksalum, filius Bodtanit, medicus, Balithoni nenias cantavi. Obedivi, signum maledixi GENER EJUS NAMPHAMO HANNO.

Inscription très-intéressante, d'une part, à raison du contexte, d'une autre part, sous le rapport graphique.

Sous le dernier point de vue, on remarque d'abord la séparation distincte de plusieurs groupes de lettres, de manière à indiquer probablement des divisions du texte, puis, ainsi que je l'ai annoncé au commencement de ce mémoire, la réunion d'une partie écrite en caractères des hauts temps et d'une autre partie en lettres de basse époque : la première partie comprend les trois premières lignes, où se montrent cependant trois lettres de basse époque, deux *schin* et un *hé*, et les quatre premières lettres de la dernière ligne; la seconde partie contient le reste de cette ligne. J'ai signalé cette deuxième partie en la soulignant dans la transcription arabe, et en marquant en petites capitales ce qui s'y rapporte dans la traduction.

Relativement au contexte, rien à noter dans la première ligne qui présente une variante de la formule initiale déjà indiquée. Au point où se trouve le pronom اش, la pierre est écaillée; mais il reste des traits suffisamment visibles des deux lettres.

A la seconde ligne, le premier nom propre, en ne s'en tenant qu'aux conditions matérielles, pourrait être lu يكنيلم; mais cette transcription ne fournirait aucun sens, et cependant le nom doit être significatif. En y réfléchissant, on observe que le trait qu'il faudrait alors rendre par *noun* est tout à fait différent des figures qui représentent positivement des *noun* dans le reste de la partie tracée en caractères des hauts temps; d'un autre côté, la figure qu'on pourrait assi-

miler à celle qui commence le nom, en diffère cependant par le prolongement inférieur de la ligne de droite. Cette figure, rapprochée du trait précédent, forme avec lui un ensemble qui a d'une manière frappante la physionomie d'un *samech*, bien qu'il manque peut-être un trait obliquement intermédiaire. Je pense donc sans hésiter que c'est réellement un *samech*, et alors le nom peut signifier : *Il les fortifiera*, en parlant probablement des parents. Au surplus, comme il s'agit d'un nom propre, cela n'affecte point le sens général du contexte. Là où devait se trouver la fin du second nom propre, existe une lacune produite par l'extension de l'écaillement de la pierre dont j'ai parlé à l'occasion du point correspondant de la première ligne ; il me paraît probable qu'il y avait تنت, *Tanit*, d'où le nom entier *Bodtanit*, qu'on trouve, avec ou sans l'*ain*, sur plusieurs autres monuments. Cet *ain* est épenthétique, comme dans tant d'autres cas, et le nom, comparable à celui de la Bible *Bedhia*, signifie *part de Tanit*, c'est-à-dire *consacré à Tanit*. La première figure qui vient après la lacune a, à gauche, un second jambage descendant qui ne peut être qu'accidentel, car sans cela il ferait de la lettre un *hé* de basse époque, et cela me paraît de toute invraisemblance dans cette partie de l'inscription ; je pense donc qu'il faut faire abstraction de ce trait et ne voir dans la figure qu'un *beth* de forme normale. Au caractère qui vient deux rangs après et que je transcris par *kaph*, la boucle de l'extrémité supérieure n'est que très-faiblement visible ; cependant l'examen de six estampages ne me laisse pas de doute sur son existence. Enfin, au bout de la ligne, sur le bord d'une brisure de la pierre, on distingue facilement les restes d'un *lamed*.

هرف, qui se lit, si je ne me trompe, dans cette seconde ligne, est, je crois, pour هرفا, qui se montre avec le sens *le médecin* dans une des deux inscriptions trilingues de *Leptis*

magna rapportées dans mon *Étude démonstrative*, etc. C'est ici qu'on voit un *hé* de basse époque. Je n'aurais pas admis cette forme au milieu de lettres d'époque ancienne, si, comme je l'ai dit, on ne devait pas aussi reconnaître deux *schin* dans la même condition, savoir à la première et à la troisième ligne.

Nous trouvons à la troisième ligne les groupes تبعلم بلا, que je rends par *nœnias cantavi.* تبعلم me paraît un nom masculin au pluriel dérivé de ابل, *lugere*, ou d'une même racine que l'arabe بلا, *afflictio*, et l'équivalent phénicien du féminin hébreu تبليت, Is., x, 25, que l'on rend souvent par *consumptio*, mais que d'autres préfèrent traduire par *afflictio.* بلا, qui vient après, me semble appuyer cette acception, car ce groupe me paraît ne pouvoir se rattacher qu'à بلل, *ejulavit*, *ululavit*, *luxit*, *lamentatus est*, qui serait ici dans un sens transitif. La Bible nous offre deux grands exemples de lamentations funèbres prononcées ou chantées par David, savoir : II. Samuel, I, v. 17 à 27, à l'occasion de la mort de Saül et de Jonathan, et, *ibid.*, III, v. 33 et 34, lors de la mort d'Abner; un autre, II. *Paral.*, XXXV, 25, par Jérémie, en l'honneur du roi Josias. Élien, *Var. hist.*, l. XII, dit des Libyens en particulier qu'ils célébraient par des hymnes la mort de ceux qui avaient succombé à la guerre ou dans une chasse contre des éléphants. L'inscription bilingue (libyque et phénicienne) de Tugga contient, selon la traduction que j'en ai donnée, la mention spéciale des personnages qui ont fait graver ou qui ont gravé l'épitaphe. Cependant j'avoue que je conserve du doute sur mon interprétation.

Dans la locution شما ات قلا, qui termine la troisième ligne et commence la dernière, les personnes qui traduisent : *Il a entendu ma voix* ou *il a entendu sa voix*, regardent ات comme la particule qui, en hébreu, marque souvent le régime direct d'un verbe, lequel ici serait قلا, *ma voix* ou *sa*

voix. Nous avons rencontré déjà ce mot ات dans l'inscription de Constantine n° XIX, à ce passage de la seconde ligne : ات هندر.... Il peut très-bien, en effet, y représenter la particule dont il s'agit. Mais, dans la locution شما ات قلا, j'ai démontré, du moins je le crois fermement, que le dernier mot ne peut être un substantif; par suite donc, ات qui précède immédiatement ne peut être la particule en question. J'y vois l'équivalent de l'hébreu اوت, *signum*, *monumentum*, en chaldéen ات de même qu'ici. A la rigueur, ce sens pourrait aussi s'appliquer au passage précité de l'inscription n° XIX. Quoi qu'il en soit, relativement à notre n° II, j'avoue qu'on peut, au premier aperçu, éprouver de la répugnance à admettre, dans ces conditions, de même que pour نلشات dans l'inscription de Guelma expliquée aux pages 31 et suiv., ou pour les cas analogues, le régime direct à la suite du verbe قلل. Sans doute, on trouve en hébreu avec برك, auquel, dans nos textes, قلل peut être assimilé, des noms de personnes, d'animaux et d'objets inanimés au régime direct; mais c'est d'ordinaire lorsque l'acte énoncé par le verbe tombe immédiatement sur ces régimes, c'est-à-dire lorsque ces personnes mêmes, ces animaux ou ces objets reçoivent l'effet de l'action indiquée par le verbe. Mais tel n'est pas ici le résultat : l'imprécation ne peut affecter une pierre sépulcrale; cette pierre n'est que l'occasion de l'adresse des menaces ou des promesses conditionnelles à des personnes sous-entendues. A la vérité, le fait sur lequel j'appelle franchement l'attention s'applique au verbe *benedicere* dans le latin ecclésiastique; ainsi le rituel de nos églises dit effectivement *benedicere sepulcrum*, bien que l'effet de la bénédiction ne puisse arriver au tombeau proprement dit; mais on ne peut conclure d'un idiome à l'autre. Heureusement l'hébreu lui-même fournit un exemple, I. *Sam.*, IX, 13 : هوا يبرك هزبح, *Ipse benedicet sacrifi-*

cium. En effet, ce n'est point en réalité la victime que la bénédiction doit saisir : ce sont, sous des conditions implicitement entendues, les personnes qui offrent cette victime et doivent participer au repas dont elle formera la substance ; ici donc *bénir* c'est, comme sur nos monuments, *consacrer ;* or, je le répète, قلل est solidaire de برك ; ce qui est dit de l'un convient à l'autre.

Au commencement de la partie gravée en caractères de basse époque, à la fin du premier groupe, existe une petite figure pour la détermination de laquelle il y a peut-être à hésiter entre un *vau* et un *iod*. Le contexte me porte à préférer le *vau*. En effet, les deux autres lettres du groupe me paraissent former le substantif كن, employé par Daniel, XI, 17, dans le sens de *rejeton*, et au féminin كنه, dans le même sens [1], au *Psaume* LXXX, v. 16. Le *vau* est suffixe et représente le pronom de la 3e pers. sing. masc. en rapport indirect ; en d'autres termes, le groupe, en s'en tenant d'abord à l'hébreu, signifie « *propago ejus*, scilicet Balithonis ». C'est, avec les deux groupes suivants fournissant le nom et le surnom de ce *rejeton*, le sujet des verbes قلا شما. Mais, au moyen de l'arabe, on peut préciser le degré de la parenté, car, en cette langue, كنة signifie *nurus*, *uxor filii*, en français *bru* ou *belle-fille*. On peut donc admettre que, dans notre inscription, le masculin signifie *gendre* [2].

[1] Il y a controverse sur la signification de ce mot dans le passage des psaumes précité ; la version que j'adopte après de doctes hébraïsants est fondée sur le parallélisme de ce mot avec BEN, *fils*, dans le même verset, parallélisme dont on a dans la Bible des exemples si fréquents et souvent si utiles pour l'exacte intelligence du texte ; d'ailleurs, elle continue très-logiquement la proposition commencée dans le verset précédent.

[2] Il importe de faire remarquer que, si l'on reconnait, à la fin de ce mot, un *vau*, signe du pron. de la 3e pers., s. m. en régime, c'est une nouvelle preuve que le même rôle ne peut appartenir à l'*aleph*. — Dans une épitaphe latine de Tlemcen, L. Renier, p. 459, n° 3,783, on lit : .... *Cui gener et nepotes fecerunt domum æternalem*...

Le groupe qui suit donne le célèbre nom propre de l'archimartyr d'Afrique transcrit par saint Augustin *Namphamo* et interprêté par l'illustre docteur *boni pedis homo*, scilicet *secundi pedis*. Samuel Petit, dans ses *Miscell.,* p. 87 et 88, a, conformément à l'explication, ramené ce nom à l'hébreu نعم فعمو, *pulcher pes ejus*. On trouve fréquemment *Namphamo* ou *Namephamo*, une fois *Namefamo* [1], une autre fois *Nampamo* [2], dans les inscriptions latines d'Afrique ; le féminin *Namphame* dans une inscription de Rome citée par M. Hase, *Journal des Savants*, juillet 1837, p. 435. Notre texte prouve que l'explication doit être un peu modifiée, savoir : نعمن فعما, *pulchritudo pedis*. Le *noun* placé entre *mem* et *phé* est absorbé dans la prononciation labiale et s'assimile au *mem*. Ce nom correspond exactement au grec *Calipodius*, nom d'un évêque donatiste de Bazara ou Vazara dans la conférence de Carthage, de même que *Caletuche*, nom assez fréquent d'esclave ou d'affranchie [3], traduit littéralement *Giddeneme*, nom de la nourrice carthaginoise dans le *Pœnulus* de Plaute, et un peu moins directement *Namgedde*, que M. L. Renier a signalé dans deux inscriptions latines [4].

[1] De Caussade, *Notice sur les traces de l'occup. rom. dans la prov. d'Alger*, p. 72, n° 38.

[2] *Rev. afric.*, déc. 1858, p. 128.

[3] Voy., par ex., A. Manuce, *Orthogr. rat.*, p. 527.

[4] On retrouve le composant *nam* dans le nom africain suivant : *Nampius*, Conf. de Carth.,= probablement نعمنفيا, *pulchritudo oris*. Le *nun* tombe quelquefois aussi en hébreu, par ex., *Nombr.*, 26,40 : نعمى, patronymique, pour نعمنى, *Naamita*. On lit dans quelques inscript. latines de Constantine les noms d'homme et de femme *Nampulus*, *Nampulosus*, *Nampulosa* : on pourrait être porté à y supposer aussi une réunion de deux thèmes dont le premier serait celui dont il vient d'être question ; mais je ne vois pas qu'on puisse découvrir un second thème approprié ; ces noms me paraissent formés plutôt de نفل, *gigas*, avec un *m* intercalé euphoniquement.

Le dernier groupe de notre inscription de Constantine, حنا, s'est déjà présenté dans l'épigraphe n° I, où je l'ai considéré comme nom d'homme. Mais, dans notre dernier texte, nous venons de voir déjà un nom propre ; c'est donc un surnom. Les auteurs anciens nous font, en effet, savoir que plusieurs Carthaginois ont porté deux noms, et des monuments lapidaires et numismatiques écrits en latin confirment cette notion. Nous pouvons donc, sans crainte d'opposition, admettre ici aussi un surnom [1].

La double circonstance qu'une partie de la dernière ligne est exclusivement en lettres de basse époque, tandis que le reste de l'inscription est, à l'exception de trois lettres seulement, en caractères des hauts temps, et que cette terminaison de la dernière ligne constitue le sujet complexe de

[1] Le sens le mieux approprié au contexte serait celui de l'appellatif *héritier;* on aurait ainsi pour le premier cas, c'est-à-dire pour notre inscription n° I : *Delegatus est hæres pro complemento sculpturæ,* et pour le second cas, ou l'inscription dont il s'agit ici : *Gener ejus Namphamo hæres.*

Dans le premier cas en particulier, le verbe serait au futur pour le sens comme pour la forme grammaticale, et la locution serait analogue à cette clause d'une épitaphe latine rapportée par M. Léon Renier, *Rev. arch.*, 8e année : *Hæres annos annotabit, v. a...* Ici, ce sont les années de la vie du défunt que l'on aurait dû ajouter; dans notre texte, c'est l'acte de la consécration du monument que l'on aurait dû mentionner, et, pour surcroît de similitude, dans le dernier cas pas plus que dans l'autre, la condition n'aurait été remplie. Dans l'inscription de Constantine n° II, au contraire, se trouverait signalée l'exécution de la volonté ou du désir du testateur.

En hébreu, حنن a, entre autres, cette signification : *donavit, gratificatus est, gratiosè largitus est.* On concevrait logiquement que de cette acception eût découlé le sens HÉRITIER, *celui à qui une donation aurait été faite*, de même qu'en grec, de DIDÔMI, *je donne*, est tiré *dosis*, signifiant quelquefois *testament*. Le second *nun* du thème tombe dans plusieurs dérivés. D'un autre côté, l'on rattache حنن à حنى, *inclinavit, flexit se, propensus, propitius fuit*, et, en arabe, le correspondant est حنا. On pourrait donc saisir une liaison d'idées. Mais, au point de vue grammatical, dans les conditions rigoureuses de l'idiome hébraïque, l'analogie échappe, et je ne serai pas assez téméraire pour prendre sur moi à cet égard la proposition d'une conjecture quelconque.

verbes placés dans la partie précédente, cette circonstance, dis-je, prouve, d'une part, que la seconde partie a été gravée postérieurement à la première, et que la première partie, finissant par la variante formulaire شما ات قلا, sans sujet, étant par conséquent incomplète, avait été préparée pendant la vie de la personne à qui le monument était destiné pour être, après la mort de cette personne, complétée par un parent, un héritier, etc. Cela explique pourquoi, dans plusieurs exemples, nous avons remarqué que la formule dont il s'agit n'avait pas de sujet : c'est que le complément n'a pas été effectué, la partie réservée à cet effet est restée en blanc, comme le dit M. Léon Renier à l'occasion d'épitaphes latines présentant un fait analogue, *Revue Archéol.*, 8e année, 1851, p. 21 du tirage à part. En tout état de cause, on ne saisit dans cette addition à terme aucun rapport avec une inscription purement votive.

CONCLUSION TOUCHANT LES TEXTES.

De tout ce qui précède, je crois donc pouvoir définitivement conclure que les parties formulaires caractérisées par une dédicace à Tanit et à Baal, ou à Baal et à Tanit, par le mot نذر, et par la locution, quelle qu'en soit la variante, dont les thèmes sont برك قلل شمع, que ces parties formulaires, dis-je, peuvent appartenir, et, lorsque la dernière locution est employée, appartiennent nécessairement à des inscriptions funéraires.

Les Phéniciens et, par suite, les habitants de l'Afrique qui avaient adopté la théologie carthaginoise, paraissent n'avoir point pratiqué le culte des *Mânes* : leurs tombeaux étaient mis sous la protection de leurs principales divinités. Nous voyons à Carthage Tanit et Baal, à Constantine, une fois Baal et Tanit, ordinairement Baal seul. Chez les Romains

les sépulcres étaient quelquefois consacrés aussi à d'autres divinités que les Mânes. Les Latins ont varié dans l'assimilation de Baal, comme dans celle de Tanit, d'Astarté, etc. : on fait de Baal tantôt Saturne, tantôt Jupiter, Hercule, d'autres fois le Soleil. Je suis porté à penser que la plus vraisemblable ici est l'assimilation à Saturne. Cette divinité était, dans toute l'Afrique, l'objet d'un culte prédominant qui est attesté par les inscriptions latines aussi bien que par les monuments puniques ou numidico-puniques. D'après la traduction que j'ai donnée de l'épitaphe phénicienne du roi de Sidon Esmounazar, Saturne, nommé aussi El, possédait l'empire suprême sur les morts. Corippe, dans sa *Johannide*, l. VII, v. 307-309, désigne, après *Gurzil*, *Ammon* et une divinité comparée à Mars, un dieu vénéré encore par les Libyens, vers le milieu du VIe siècle de notre ère, sous le nom de *Mastiman*, et à qui l'on immolait des victimes humaines. Ce nom *Mastiman* ressemble à la qualification que les Touaregs de nos jours décernent à la divinité, MASIS IMAN, *le maître de l'âme* ou *des âmes;* et le sang humain qui inondait les autels de ce dieu :

... cui sanguine multo
Humani generis mactatur victima pesti,

ce sang, dis-je, paraît caractériser Saturne; or le poëte africain ajoute que par *Mastiman* les Maures désignaient *Jupiter infernal :*

Maurorum hoc nomine gentes
Tænarium dixêre Jovem.

La dédicace des sépultures à cette divinité était donc naturelle [1]. Cette invocation, jointe à la formule impréca-

[1] Le cahier d'octobre 1860 de la *Rev. afric.*, p. 129, contient cette inscription : INGENVVS SVTOR || DOMNO SATVRNO V. A., qui, si la dernière lettre est bien un A, non un S, est une épitaphe portant une dédicace tout à fait semblable à la nôtre *Domino Baali*.

tive, équivaut à cette locution d'une épitaphe latine : « *Te rogo per deos Stygios ossa nostra, quisquis es homo, non violes.* » Alde Manuce, *Orthogr. rat.*, p. 425.

Si toutefois par Baal, qui reçoit souvent, nous l'avons vu, l'épithète *Hamman*, rendue par *fervidus*, *solaris*, on préfère entendre le *Soleil*, on puisera encore une justification dans l'opinion des anciens relativement à l'influence de cet astre sur la vie et la mort, et sur le sort des âmes après le trépas. Porphyre, *Sur l'abstin.*, l. IV, rapporte, d'après Euphante, une belle prière du rite funéraire contenant ces paroles : « Soleil, dont l'empire s'étend à toute chose, et vous, autres puissances qui dispensez la vie aux hommes, recevez-moi et faites-moi habiter avec les dieux éternels! » Et l'empereur Julien, dans sa quatrième Oraison, dit du soleil : « Il délivre les âmes des chaînes du corps et les ramène à la substance de Dieu d'où elles sont émanées. »

Quant à نذر, j'en ai donné un sens qui s'adapte parfaitement à la destination du monument et à la signification des autres parties formulaires. Mais, même dans l'acception latine de *vovere* et de *votum*, il conviendrait encore à des épitaphes, car ces mots avaient souvent aussi une expression funéraire. Ainsi l'on trouve dans Muratori, *Thes. ant.* II, 1264, 11, ce distique :

Manibus atque meis nati pia vota dedère,
Persolvère meis Manibus inferias,

d'où il résulte que *votum dare* équivaut à *persolvere inferias*, c'est-à-dire *rendre les devoirs funèbres*. On retrouve le verbe *vovere* dans une locution analogue : *Obsequiumque mei vovi doloris*, fournie par deux autres épitaphes latines de l'ancienne Auzia, en Algérie, aujourd'hui *Sour-G'ozlan* [1].

[1] Voy. de Caussade, *Notice*, p. 66, n° 23, et L. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, p. 437, n° 3614. — L. Renier, p. 434, n° 3594. — *Obsequium* ne

La dernière partie formulaire des inscriptions numidico-puniques dont je m'occupe en ce moment, traduite littéralement comme je l'ai fait, peut, au premier aperçu, paraître bizarre; mais cette impression disparaît si l'on considère que ce phénicisme, je demande pardon pour l'expression, équivaut à la locution latine *Ex præcepto dedicavi* ou *dedicaverunt.* Ici, c'est le résultat que l'on énonce; dans la formule punique, c'est le moyen employé pour obtenir ce résultat : ces formules s'impliquent l'une l'autre et peuvent, par conséquent, se remplacer mutuellement. En effet, consacrer un objet, un tombeau en particulier, c'est le séparer de l'usage commun, le vouer à un usage religieux et chercher à le préserver des actes de profanation. Mais ce résultat ne pourrait s'obtenir par le simple mot *consecravi.* Il faut que ce mot sous-entende la déclaration publique qu'on a procédé à certains actes ayant la vertu de produire la consécration : or, dans l'antiquité, ces actes consistaient à prononcer, sous l'invocation d'une ou de plusieurs divinités, et au moyen de paroles spéciales que l'on croyait inévitablement efficaces, des imprécations contre les profanateurs, des bénédictions en faveur des personnes observant religieusement les recommandations énoncées. C'est ce que disent les formules punique et latine, la première expressément, bien qu'avec le plus de précision possible, la seconde d'une manière détournée, mais également intelligible pour ceux à qui elle s'adressait. La concision de la formule punique provient de la même cause qui a amené l'abréviation de toutes les formules générales dans la gravure lapidaire.

répond-il pas en même temps à شمع, *audire, auscultare, obedire, obsequi?* Cependant, je saisis cette occasion de faire observer que شمع peut aussi signifier l'exécution d'une prescription rituelle, et que, par conséquent, la formule pourrait de préférence se traduire ainsi : *Rite maledixi benedixi.*

Cependant, de même que dans les épigraphes latines, ce qui est souvent indiqué par sigles ou par un mot sacramentel est quelquefois développé, dans l'épitaphe phénicienne du roi de Sidon Esmounazar on trouve les détails de l'imprécation et de la bénédiction, ainsi que je l'ai déjà fait observer dans mes *Nouvelles études*, etc., en ces termes : « Le roi, après avoir indiqué la durée de son règne, sa filiation, les circonstances de sa mort, conjure de ne pas violer son sépulcre, et il énumère les actes qui constitueraient la profanation ; puis, s'adressant au lecteur de l'inscription, il ajoute : « Si quelqu'un te conteste (ce que je « viens de dire), ne crois pas son mensonge, car celui qui... « (ici reviennent tous les détails de la profanation), qu'il n'y « ait point (ou il n'y aura point) pour lui de lit parmi « les morts, et qu'il ne soit point enseveli dans un sépulcre, « et qu'il n'y ait pour lui ni enfant, ni postérité, et qu'il soit « exclu de la présence des saints par le Grand qui a pou- « voir pour interdire l'entrée ! Autorité ou homme de la « foule, quel que soit le profanateur (j'abrége), qu'il n'y ait « pour lui de racines en bas, ni de fruits en haut, ni aucune « figure dans la vie sous le soleil ! » Alors le monarque expose les motifs qui doivent attirer le respect sur sa dernière demeure en revenant sur les circonstances de sa mort et les principaux actes de sa vie, puis il achève ainsi : « Toute autorité ou tout homme de la foule qui s'abstient, « etc. (nouveaux détails de la violation), qu'El (Saturne) ne « les exclue pas de la présence des saints et ne les séques- « tre pas, et que leur postérité dure à toujours ! » Voilà donc l'imprécation et la déprécation, la malédiction et la bénédiction. La malédiction est en tête, comme dans nos épigraphes d'Afrique, et il y a plus : l'inscription est double ; elle est gravée, telle que je viens de la résumer, sur le couvercle du sarcophage, puis reproduite au chevet du cercueil ; mais ici il n'y a que la première partie, la malédiction.

A l'inscription du couvercle correspondait donc قلا بركا, à celle de la cuve قلا. » J'ai dit plus haut pourquoi ce dernier terme pouvait suffire. On trouve aussi des épitaphes latines çontenant textuellement des menaces ou des paroles favorables ; mais là aussi, et pour le même motif, les menaces sont beaucoup plus fréquentes ; une citation me suffira : « *Qui hanc aram sustulerit, manes iratos habeat !* » Quant à la bénédiction, je me bornerai pareillement à cet unique exemple, emprunté à Alde Manuce, *Orthogr. ratio*, page 677 : « *Bene valeas, religiose qui hoc legis !* »

Arrivé ainsi au terme de l'explication des textes, je dois un moment revenir au point de départ, c'est-à-dire à l'inscription bilingue de Malte. J'ai dit que la formule terminale est lue ainsi : كشمع قلم يبركم. Le dernier mot est un verbe au futur ; dès lors, dans ma manière de voir, il semble que l'on serait forcé de traduire, en attribuant le sujet de la phrase aux deux consécrateurs : « *D'après ce qui a été entendu, ils ont maudit, ils béniront,* » ce qui n'aurait plus aucun sens. J'ai pensé, avec plusieurs autres auteurs, que la lettre regardée comme un *iod* est un *hé ;* j'ai alors lu et traduit : كشمع قلم هبركم...., *ils ont maudit ou béni,* en rapportant l'alternative aux conditions opposées de profanation ou de respect du monument. On s'est vivement récrié sur ce que le *hé* n'a pas en hébreu, au mode direct ou positif, la valeur distinctive que je lui prête ici ; mais il la possède au mode interrogatif. J'ai demandé s'il y a, de l'interrogatif au positif, une telle distance qu'on ne soit autorisé à admettre qu'une particule n'ayant le sens distinctif que pour un cas dans un dialecte, puisse le revendiquer pour l'autre cas dans un dialecte très-voisin, lorsqu'il est constant que certains mots ou certaines formes n'existent exclusivement que dans un seul dialecte de la famille sémitique : cela ne m'a point paru soutenable. Aujourd'hui, je puis m'enquérir s'il

est d'ailleurs certain que cette valeur ait toujours été absolument exclue de l'usage hébraïque, ou si, au contraire, elle ne donne pas la solution de cette locution, I. *Samuel*, xx, 12 : محر هشلشيت, que les meilleurs interprètes s'accordent à rendre par *demain* ou *après-demain*, mais en supposant la particule disjonctive non exprimée, sous-entendue, et en se mettant ainsi dans l'impossibilité d'expliquer le *hé* préposé au second mot seulement, tandis que l'on pourrait le considérer précisément comme réalisant la particule disjonctive. Mais ce qui m'a toujours paru présenter une objection sérieuse, c'est la valeur alphabétique du *hé* attribuée à la figure de l'inscription maltaise. Il est certain que cette figure doit beaucoup plus naturellement être prise pour un *iod*. Dans ce cas, aucun fait n'ayant encore démenti ma supposition qu'en phénicien l'adformante de la 3e pers. plur. masc. du prétérit est le *mem*, marque aussi du pluriel masculin dans les noms, il en résulterait un futur à la suite d'un prétérit ; or, dans une phrase semblable, cette combinaison peut très-bien remplacer deux prétérits, en sorte qu'on n'est pas moins autorisé à traduire : *Ils ont maudit, ils ont béni*, c'est-à-dire : *Ils ont consacré.* Que si de nouveaux monuments venaient démontrer l'existence d'une inflexion différente pour la personne verbale dont il s'agit, l'autre alternative de participes équivalents à des prétérits avec l'intermédiaire d'un *hé* disjonctif me paraîtrait encore, avec l'appui surajouté des faits et considérations ci-dessus, l'interprétation la plus vraisemblable, en raison de l'autorité des concordances formulaire.

CONFIRMATION PAR LES CIRCONSTANCES AFFÉRENTES.

La destination d'un monument antique peut, indépenment des données épigraphiques, se déduire de la *forme* de ce monument, des *ornements* qui le décorent, des *circons-*

tances ambiantes. Je vais examiner sous ces différents points de vue les monuments qui font l'objet de ce Mémoire.

Sous le rapport de la *forme*, il y a une grande différence entre le monument de Malte et les monuments africains.

Le monument de Malte, qui est en double exemplaire, consiste en une base cubique surmontée d'une colonnette conique. On a regardé ces exemplaires jumeaux comme des candélabres ; je ne sais si l'assertion a été positivement constatée. Sur l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine, l'extrémité supérieure de la colonnette est brisée. Quoi qu'il en soit, Gori, dans sa *Storia antiquaria Etrusca*, p. CVII, dit de ce monument : « Riflette de più il sig. march. Maffei, che la colonnetta che si sta sopra può in qualche modo convenire a inscrizione sepolcrale, non però a votiva. » Raoul-Rochette, dans le tome XVII des *Mém. de l'Acad. des inscript.*, p. 85-86, rattache aussi la forme de ces petites colonnes à une destination funéraire.

Toutes les stèles africaines qui portent des inscriptions contenant, en totalité ou en partie, le canevas formulaire dont il s'agit, sont des pierres plates terminées supérieurement en pointe ou présentant un fronton pyramidal. Par l'extrémité inférieure, elles étaient fichées dans la construction d'un monument. En décrivant plusieurs de ces pierres trouvées à Vieil-Arzew, *Revue africaine*, déc. 1859, p. 110-112, M. Berbrugger dit de l'une, n° XXXVIII : « A la limite inférieure de ce dernier cadre, saillie de quelques centimètres, en avant, et, sur cette saillie, trous carrés qui ont pu servir à sceller la stèle au tombeau dont elle faisait partie » et d'une autre, n° XL : « La partie inférieure, en retraite de quelques centimètres en avant et sur les côtés, était destinée à être fichée dans la construction tumulaire. » Ces précieux détails semblent décisifs. Je reproduirai cependant à l'appui un passage remarquable de l'essai de M. Reuvens

sur les cippes puniques trouvés par Humbert sur le sol de l'ancienne Carthage et conservés au musée d'antiquités de Leyde : « Et primum quidem haud indigna animadversione « videtur ipsa lapidum forma, qua deceptus mecum Hum- « bertius sepulcralia esse monumenta conjecerat. Cippi « hujus modi, humi erecti, fastigiati, mediocri altitudine, « apud Græcos defunctorum imagines anaglyphas, aut « epitaphia, referre solent. Memorabile est sepulcrum a « Dodwello depictum, recens apertum, ad cujus caput « illiusmodi stabat cippus (hic tamen superne planus) ; at « vero abundant fastigiatis Museum Veronense, Oxoniense, « Lugduno-Batavum. Nihilominus votivos esse nostrôs « lapides, certe duos (et de reliquis idem sentiendum vide- « tur) docuit Hamakerus. Nobis quidem nullum nunc suc- « currit exemplum inscriptionis votivæ Græcæ Romanæve « in cippo fastigiato, humi defixo, exaratæ : cui inscrip- « tionum generi aras, bases imaginum votivarum, aut mar- « moreas laminas parieti alicui inædificatas, potius adtri- « buisse videntur. » On voit que le savant conservateur du musée néerlandais, d'accord avec Humbert qui avait vu, chose si importante, les monuments sur place, aurait été convaincu de la destination tumulaire de ces monuments, s'il n'eût eu une confiance absolue dans l'interprétation des inscriptions par son compatriote Hamaker. Aujourd'hui, que je crois pouvoir attribuer aux inscriptions mêmes une signification sépulcrale, les observations de M. Reuvens s'y ajoutent avec toute leur force. En fait, on trouve en Afrique un grand nombre d'inscriptions latines sur des pierres terminées en pointe, et toutes ces inscriptions sont des épitaphes [1]. On connaît aussi une liste étendue d'épigraphes phéniciennes et numidico-puniques d'une teneur évidem-

[1] Je parlerai plus loin d'une ou de deux pierres qui semblent faire exception.

ment funéraire, portant, les unes le mot QUEBER, *tombeau* ou quelque expression analogue, les autres l'énonciation de la durée de la vie des personnes y dénommées. Malheureusement la plupart des pierres ont l'extrémité supérieure brisée; mais, là où elle est conservée, elle est ordinairement pointue ou arrondie, savoir : 1re et 2e athéniennes; nos 1, 3, 5, 6 de la pl. CLXXXVII de l'*Archéologie* de M. de la Mare; quatre pierres de la Tunisie, parmi lesquelles les nos 26 et 27 de notre planche XI.

Les *ornements* sont variés; les plus remarquables sont réunis sur une pierre, espèce de terme sans écriture, dit M. Cherbonneau, qui a été trouvée avec la plupart de celles qui nous ont fourni les inscriptions précédemment étudiées : on en voit le dessin planche XI, n° 22. Je m'attacherai principalement à ces figures.

1° Supérieurement, *croissant* dont les cornes sont dirigées en bas, et, immédiatement au-dessous, au foyer de la courbe, un *cercle*. Plusieurs autres monuments ne permettent pas de douter que ce ne soit une représentation de la lune et du soleil. Le plus souvent les deux figures sont dans une situation respectivement inverse, c'est-à-dire que le croissant est en bas, les cornes dirigées en haut, et le cercle au-dessus; c'est ainsi qu'elles se trouvent au sommet de la plupart des stèles dont nous nous sommes occupés, comme on peut le voir en particulier au n° 14, planche VI. Au n° 28 de la planche XI, on trouve la preuve matérielle que, dans ce cas, la figure supérieure est le soleil, et, en comparant cette figure à celle qui lui correspond au n° 23, on reconnaît qu'elle prend l'apparence d'une fleur, d'une rosace. Pareille transformation, fréquente sur les monuments d'Afrique, se remarque aussi sur des anaglyphes d'origine différente, par exemple sur plusieurs de ceux représentés sur les planches de l'ouvrage de Lajard concernant le culte de Mithra. Sur d'autres monuments africains

on voit un cercle dont le centre est marqué par un point, une espèce d'umbo, tel qu'au n° 27 de la planche XI. Le cercle ou le croissant, celui-ci surtout, se montre assez souvent isolé. Ces deux figures, réunies ou isolées, sont tracées aussi sur un grand nombre de pierres avec des inscriptions latines, et ces inscriptions sont si souvent des épitaphes, que l'opinion commune et peut-être unanime en Afrique regarde les figures dont il s'agit comme exclusivement funéraires. Nous avons vu en effet le soleil formellement indiqué comme propice aux morts ; quant à la lune, pour justifier son rôle funéraire aussi, il suffirait de rappeler l'une de ses représentations mythologiques par Hécate qui régnait, on le sait, au ciel, sur la terre et dans les enfers. Mais un motif plus direct pour les deux astres, c'est qu'ils étaient considérés comme les portes par lesquelles les âmes descendaient sur la terre et remontaient dans l'éther. Je reviendrai bientôt sur cette question. Toutefois je dois en ce moment faire observer que, dans le Cahier de mars 1860 de la *Revue africaine*, page 226, n° 86, on lit cette inscription : FAVSTA L GEMINI FILIA || SALDITANA SATVRNO || V. S. L. A., et l'on sait que les lettres placées à la dernière ligne sont des sigles signifiant : *Votum solvit libens animo*. Il semble donc ne s'agir que d'une inscription purement votive, et cependant l'auteur de l'article ajoute : « Au-dessus de l'épigraphe s'élève un fronton avec croissant au centre [1]. » Mais la formule d'accomplissement d'un vœu n'exclut pas le caractère funéraire ; on trouve en effet, dans l'*Archéologie* de M. de la Marc, pl. CXLVII, n° 17, cette autre épigraphe qui ne laisse aucun doute : D. M. || C. GARGILIVS. || FELIX. SACERD. || OS. SATVRNI. || VIXIT. A. LXXXXV. || V. S. L. A. || H. S. E. J'ai déjà invoqué cette inscription dans mes *Nouv. rech.*, pour

[1] Le Cahier d'octobre du même Recueil, p. 459 et 460, contient, sous les n° 127 et 130, deux autres exemples semblables.

prouver que, dans les textes, l'expression نذر peut très-bien se concilier avec une destination funéraire. Au surplus, pour le cercle et le croissant, sans que je puisse affirmer que ce soient des symboles exclusivement sépulcraux, il me suffit de constater que ce rôle leur appartient dans un très-grand nombre de cas.

Sur quelques monuments à inscriptions latines, par exemple, *Rev. afr.*, déc. 1858, p. 128, ils sont remplacés par deux bustes, l'un d'un personnage mâle à tête radiée, l'autre d'une figure féminine dont les tempes ou le front sont garnis de deux cornes dirigées en haut : cette substitution démontrerait, s'il en était besoin, que le cercle et le croissant représentent le soleil et la lune. Comme j'ai dit que Baal Hamman, invoqué si souvent dans les textes, est considéré par plusieurs auteurs comme le soleil, on pourrait, au point de vue mythologique, regarder ces figures comme des symboles de Baal et de Tanit. Mais cette question est subordonnée à l'explication d'un autre ornement dont je vais parler.

C'est celui qui, au n° 22 de la pl. XI, est placé immédiatement au-dessous du croissant et du cercle. Il se montre très-fréquemment sur les monuments semblables à ceux dont nous nous occupons; il existe aussi sur la plupart de ceux-ci, par exemple au n° 14, pl. VI; on le rencontre au-dessus d'une inscription grecque trouvée à Constantine [1] dont malheureusement la première ligne est seule conservée et ne permet pas de se prononcer sur la destination du monument.

On considère cette figure comme l'image grossière, l'ébauche enfantine d'un personnage en adoration ou en prière : c'est une grave erreur. Sans aucun doute, sur la plupart des stèles numidico-puniques, on voit des sculptures

[1] De la Mare, *Archéol.*, pl. CXXIX, n° 6.

d'un art fort imparfait; mais la figure dont il s'agit ne doit pas leur être assimilée; elle a un caractère constant; on la retrouve identique sur des monuments officiels qui, pour les autres parties, ne laissent pas d'être exécutés avec art, savoir sur les revers de médailles dessinés aux n°s 29, 30, 31, 32, pl. XI. Le premier de ces revers appartient à une monnaie en argent de Carthage ou de l'une des villes des possessions carthaginoises en Afrique ou en Sicile; le second à l'une de ces pièces en bronze portant au droit une tête dirigée à gauche, diadémée et garnie d'une barbe pointue dont on a trouvé une si grande quantité en Afrique, particulièrement à Constantine. Les deux lettres écrites sous le cheval sont de haute époque; elles consistent en un *mem* = M et en un *caph* = K ou un *noun* = N. En lisant MK, on peut y voir les initiales du nom de roi *Mikipsas.* Le troisième revers est emprunté à une médaille du temps des Carthaginois qui a au droit un crabe et à l'exergue une légende punique de haute époque. Le quatrième, comme l'atteste l'inscription, descend aux temps de la domination romaine. L'invariabilité de la figure prouve que c'est un type hiératique. On a dit vaguement que c'est une image de Baal ou de Tanit; mais le sujet mérite d'être approfondi.

Je donne, au n° 33 de la pl. XI, le revers de plusieurs médailles sassanides où se trouve un autel sur lequel est gravée une figure semblable à celle dont nous nous occupons : elle a fixé l'attention de Sylvestre de Sacy dans un de ses Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et a été comparée par cet illustre orientaliste au férouer. La similitude avec cet emblème du culte persan est d'autant plus remarquable, que *Tanit*, comme je l'ai dit, est assimilée par plusieurs auteurs très-compétents à la *Tanaïs* ou *Diane* perso-arménienne, et que des médailles de Bogud offrent une autre image empruntée à la théologie des Persans, un cerf attaqué par un griffon. Mais je ne m'arrête point à ces

rapprochements; c'est sur les monuments figurés de l'Afrique même que je me bornerai à chercher des éclaircissements.

La planche XI nous le fournit. On voit au n° 23, au-dessous de l'extrémité supérieure et pointue de la pierre, une base triangulaire qu'un petit espace occupé par les têtes opposées de deux oiseaux sépare du croissant de la lune, surmonté d'un petit cercle et d'une autre image astrale convertie en rosace. Au n° 24, le croissant repose immédiatement sur le sommet du triangle, et un cercle est tracé au foyer de sa courbure ouverte en haut. On comprend facilement, à cet aspect, que l'image résultant de ces trois éléments s'est transformée en figure humaine, telle que celle que nous étudions et qui est reproduite, aux revers des médailles, par la métamorphose des cornes du croissant en bras et l'adhésion immédiate du cercle supérieur pour imiter la tête. Ainsi cette nouvelle figure, résultant de la combinaison de trois éléments, paraît une triade ou trinité voilée sous l'image d'une personne unique.

De ces éléments, deux, le disque et le croissant, ont été déjà examinés ; il y a lieu d'étudier ici la base triangulaire. Le caractère de cette figure, comme élément propre, ressort non-seulement du n° 23 de la planche XI, mais aussi du n° 25. On en voit une preuve plus directe encore dans le Cahier d'avril 1857 de la *Revue africaine,* p. 259, n° 7, où on lit : « ....Pierre conique où est gravée cette épitaphe dans un cadre carré au-dessous d'un croissant. » L'inscription est, en effet, évidemment mortuaire. Il en résulte que la forme de la pierre elle-même et, par suite, de la figure dont nous nous occupons, a une signification funéraire, et cela s'accorde avec cette remarque de Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, p. 71, note 1 : « Le cône, comme le phallus chez les Grecs et chez les Romains, avait parfois un sens funéraire. »

A l'occasion de la pierre dont nous venons de parler, trouvée à Mdaourouche, l'ancienne Madaure, la rédaction de la *Revue africaine* met en note : « C'est la forme du dieu Soleil qu'Élagabale avait apporté de Syrie. » Hérodien, v, 3, décrit en effet ainsi l'idole d'Émesse : « C'est une pierre très-grande, inférieurement arrondie et se terminant en pointe ; conoïde en est la forme, et noire la couleur. » Il ajoute que les habitants prétendent qu'elle est tombée du ciel et que c'est un symbole du soleil. Mais Ch. Lenormant a cité, *Nouv. Annales de l'Institut archéologique de Rome*, I, p. 236, note 2, un cône de craie, conservé au musée d'Avignon, sur lequel on lit, gravés en relief sur deux lignes, ces mots grecs : ΔΙΚΤΥΑ . ΘΕΑ — ΔΗΜΟΣ ΜΑΣΣ. *Déesse Dictye, — peuple de Massilie* (Marseille). *Dictye*, ordinairement *Dictynne*[1], est une qualification d'*Artémis* ou *Diane*. Le symbole paraît donc, pour le moment, suivant que l'on adoptera l'une ou l'autre assimilation, pouvoir être attribué à *Baal* ou à *Tanit* sur les monuments africains. Mais on trouve dans saint Augustin, l. X, ch. x, une indication locale. L'illustre évêque reproche aux chrétiens de Carthage d'aller prendre part aux festins qui suivent les sacrifices dans les temples des divinités païennes. « Nenni, répondent les narquois, nous mangeons dans le temple du Génie de Carthage, ce n'est qu'une pierre.... » Cette pierre était probablement le cône dont nous nous occupons et dont un exemplaire a été trouvé par Humbert sur l'emplacement de l'ancienne Carthage ; par suite, la figure triangulaire qui représente ce cône sur la surface plane de nos monuments africains peut être considérée comme un symbole de *Tanit*, c'est-à-dire d'*Artémis* ou de *Diane*. Or, Artémis était une déesse chthonienne, ou terrestre, et l'on sait que sur beaucoup d'épitaphes grecques la dédicace aux divinités chtho-

[1] Il faut peut-être restituer ΔΙΚΤΥΝ.

niennes ou catachthoniennes répond aux *Dîs manibus sacrum* des épitaphes latines. *Artémis* en particulier recevait quelquefois le titre de *Tymbidia*, c'est-à-dire *funéraire*. La figure des anaglyphes et l'invocation à *Tanit* des textes peuvent donc avoir un sens funéraire, et, pour les anaglyphes, ce sens peut s'attacher non-seulement à la figure simple ou triangulaire, mais aussi à l'image résultant de sa combinaison avec le croissant lunaire et le disque solaire, et de la transformation de ce croissant et de ce disque.

Mais ici se présente une observation restrictive comme pour le soleil et la lune. En effet, le musée de Dresde possède une stèle dont j'ai vu une copie moulée en plâtre au musée de Leyde. C'est une pierre plate et longue, terminée supérieurement en pointe et brisée à l'extrémité inférieure. Au-dessous de la pointe, image radiée du soleil, puis croissant lunaire, les cornes en haut ; plus bas, dans un compartiment carré, la figure anthropomorphe dont nous nous occupons, avec les bras terminés comme les appendices latéraux du n° 26 de notre planche XI ; ensuite, dans le champ de la pierre, cette inscription latine : AQUILLIA. L' L' L' || PHARTENIO || V. S. L. M. ; au-dessous, entre deux lignes transversales, un bélier ; enfin, cette seconde inscription : VI. EID. NOV.[1]. M. Leemans, dans son livret descriptif des monuments du musée d'antiquités de Leyde, p. 65 et 66, explique ainsi les inscriptions : *Aquillia*, *duorum Luciorum liberta*, *Parthenio*, *votum solvit libens merito*. — VI. *idus novembres*. Ainsi, il semblerait s'agir d'un monument purement votif ; cela résulterait du sens donné aux sigles V. S. L. M. Toutefois, si nous avons vu précédemment les sigles plus explicites V. S. L. A. employés dans une épitaphe, celles de la nouvelle inscription, entendues même

[1] Cette pierre a été, dit-on, apportée d'Italie au musée de Dresde. Quoi qu'il en soit, l'origine africaine me paraît indubitable, comme à M. Leemans.

dans le sens que je viens d'indiquer, n'impliqueraient pas nécessairement que le monument ne pût avoir été sépulcral[1]. Mais ce sens n'est pas hors de contestation. En fait, il est certain que les sigles V. S. L. M se montrent sur des pierres tombales ; aussi leur a-t-on cherché, pour ce cas particulier, une signification différente de celle qui vient d'être énoncée, par exemple : *Vivus sibi legavit monumentum*, ou *viva*, etc., ce qui pourrait être le cas de notre épigraphe[2]. Cependant il y a une autre particularité, c'est une date. Les inscriptions votives ou simplement dédicatoires sont presque toujours datées, ordinairement, à la vérité, plus complétement que sur notre pierre, puisqu'on ajoute l'indication des consuls éponymes ; mais ce soin est quelquefois omis. D'un autre côté, il y a un genre d'épitaphes qui se distinguent aussi par la mention d'une date, parce qu'on tenait à la commémoration anniversaire du mort : ce sont les épitaphes chrétiennes[3]. Je suis porté à

[1] Le bélier sculpté sur cette pierre et sur la signification duquel Hamaker s'est tant égaré, peut concourir à l'expression funéraire ; on le voit souvent en effet dans ce rôle, notamment *Archéol.* de M. de la Mare, pl. LXXXVI, n° 7.

[2] Il paraît y avoir eu en effet du doute à Leyde même sur la signification de ces sigles dans l'inscription en question, car Hamaker, *Miscellanea*, p. 117, dit à ce sujet : « *Nec multum de potestate compendiorum* V. S. L. M. *laboramus.* » On peut aussi donner le sens *vivus sibi legavit* aux sigles V. S. L. d'une très-courte inscription latine rapportée dans l'*Annuaire* de 1856-1857, p. 145, n° 5, laquelle est surmontée d'un croissant : ce monument paraît plutôt funéraire que votif.

[3] Ce caractère est si bien reconnu, que Bonada, dans ses *Carmina ex antiq. lapid.*, II, p. 483 et 484, cite comme une particularité exceptionnelle une épitaphe païenne présentant aussi la date de dépôt du mort ; il s'exprime ainsi : « In ethnicorum titulis quanquam pacis, refrigerii, Christi, Spiritus sancti mentio nusquam fiat, depositionis tamen, secus ac Mabillonius (*De cultu sanct. ignot.*, num. VI) senserat, vestigium occurrit aliquod, ut in hoc epigrammate apud Vignolium (*De Columm. Traj.*, p. 331) : OPPIAE C. L. || THEANONIS || OSSA. HIC || SVNT. SITA. AD || VII. K. IVL. || GN. LENT. M. CRAS. COS. Etenim Gnei Lentuli et M. Crassi Auguris consulatus ad annum pertinet V. C. 740, ante Christum natum fere 15. »

ranger dans cette classe l'inscription du musée de Dresde, nonobstant les ornements dont j'ai parlé; mais je ne pourrai que plus tard m'arrêter à cette opinion qui se lie à une question plus intéressante relative à une catégorie spéciale d'inscriptions numidico-puniques.

Les qualifications *bouclier* et *base* données, dans l'inscription de Constantine n° 1, à Baal et à Tanit doivent, sans contredit, s'entendre au figuré, dans le sens *protection* et *soutien ;* cependant il est probable qu'elles font aussi allusion à la figure matérielle et à l'acception propre de *disque* et de *cône* dans les anaglyphes : les anciens aimaient ces combinaisons d'idées. Pour la comparaison du cône à une base, puis à un soutien, à un appui, aucune difficulté; quant au disque, il est notoire que l'on donnait souvent aux figures semblables le nom de *bouclier*, en latin *clypeus*, à raison de la similitude avec le bouclier orbiculaire, et, en vertu de cette analogie, on désignait en particulier le disque solaire par le nom de *clypeus;* ainsi Ovide, *Métam.*, l. xv, v. 192-194, dit :

> *Ipse dei clypeus, terra quum tollitur ima,*
> *Mane rubet, terraque rubet quum conditur ima;*
> *Candidus in summo est.*

Martianus Capella, l. I, met un bouclier à la main gauche du Soleil : ...*Sinistra autem manu clypeum coruscantem... præferebat.*

Par conséquent, si le cône ou la base est un symbole de Tanit, l'un des disques astériformes ou *clypei* peut être un symbole de Baal, et les anaglyphes concourent à confirmer l'explication du texte. Mais il y a plus : nous avons vu qu'à Émesse le cône était aussi un symbole de Baal; cela n'explique-t-il pas pourquoi Tanit, la déesse représentée par un cône, par une base, est appelée *face* ou *image de Baal?*

Sur plusieurs monuments, par exemple aux nos 23, 24, 25 de notre planche XI, indépendamment des anaglyphes dont je viens de parler, il y a une autre figure qui ressemble aussi à celle des tableaux de la pierre anépigraphe de Constantine ; assez souvent les deux images anthropomorphes sont réunies. La seconde est celle du défunt. La ressemblance à l'image divine qu'on affecte de lui donner sur les monuments les mieux soignés révèle, si je ne me trompe, un dogme sur l'état des âmes après la mort, semblable à celui qui fait presque entièrement le fond du rituel funéraire des anciens Égyptiens. En effet, dans la doctrine des prêtres des bords du Nil, le défunt dont l'âme a été justifiée dans l'Amenthi est assimilé à Dieu, particulièrement à Osiris ; le nom de cette divinité est associé au sien ; il devient, expression singulièrement remarquable ! une âme en deux esprits similaires, en deux jumeaux, suivant la traduction de M. de Rougé[1]. Telle me paraît aussi ressortir des tableaux dont nous nous occupons la doctrine des anciens Africains, et probablement, par conséquent, des Phéniciens : c'est sans doute pour en rendre l'expression plus sensible qu'on est graduellement arrivé à réunir en une image simple, anthropomorphe, les éléments primitivement séparés des symboles divins. Dans les rituels égyptiens, le contraire a lieu : le défunt revêt définitivement une configuration panthéistique ; mais la pensée fondamentale est vraisemblablement identique. La forme africaine a quelque chose de chrétien : Dieu paraît s'y faire homme pour la justification, la rédemption des âmes.

On voit aussi, sur les médailles impériales de plusieurs villes de Syrie, un cône surmonté d'un croissant lunaire et d'un *clypeus* solaire. Ce fait prouve que ces symboles ne sont pas nécessairement funéraires. Il en est de même de

[1] *Revue archéologique*, juin 1860, p. 361.

l'emblème anthropomorphe, d'après les médailles d'Afrique de la planche XI. Mais je crois qu'on ne peut refuser le caractère sépulcral à la réunion de circonstances que j'ai signalée en dernier lieu. Au surplus, poursuivons l'analyse du tableau anaglyptique de la pierre anépigraphe de Constantine.

Immédiatement au-dessous de la figure anthropomorphe est dessiné un petit cercle : c'est probablement encore un astérisque. Nous voyons en effet, sur cinq des pierres copiées sur la planche XI, le nombre des astérisques dépasser les images du soleil et de la lune; sur les n°s 24, 25, 28, il y a en plus trois disques; il y en a cinq sur le n° 23. Ce sont les emblèmes d'autres planètes. Au nombre de trois seulement, ce sont vraisemblablement les planètes bienveillantes, Jupiter, Vénus, Mercure. Au n° 23, les emblèmes des sept planètes sont rassemblés, et l'importance théologique de chacune d'elles est probablement distinguée par les différences du diamètre. Ainsi les deux plus grands représentent sans doute Saturne et Jupiter; vient après eux, en dimension, le soleil, placé au sommet; puis, en bas, Mars et Vénus ; enfin, dans la concavité du croissant lunaire, Mercure, le fidèle conseiller d'Isis.

Des stèles, recueillies en Tunisie comme celles dont la planche XI reproduit les dessins, nous montrent les planètes sous des figures humaines. J'ai donné dans mes *Nouvelles Études*, etc., la copie d'une de ces stèles ; on y voit ainsi représentés, avec leurs attributs caractéristiques, Jupiter, Mars, Mercure et Vénus ; le soleil et la lune sont figurés par deux cercles circonscrivant chacun un visage humain, l'un orné d'une couronne radiée, l'autre sans couronne. Comme la pierre est brisée inférieurement, on peut supposer que Saturne y était représenté en opposition à Jupiter, placé, isolément aussi, au sommet. Chacune des figures humaines est accostée d'un astérisque qui en déter-

mine la signification. Sur une pierre du musée de Leyde qui ne fait que la partie moyenne d'une stèle en calcaire gris et qui est décrite dans le livret de M. Leemans, p. 73-74, C. B. α. 21, on reconnaît les sept planètes dans l'ordre hebdomadaire. Il est possible que, dans l'*Archéologie* de M. de la Mare, pl. XCVI, n° 5, les trois figures humaines sculptées dans un compartiment carré soient Mars, Mercure et Vénus, comme dans un compartiment du dessin de mes *Nouvelles Études*, etc. Malheureusement aucun de ces trois fragments ne conserve d'inscription ; on ne peut donc connaître la destination des monuments. Mais, si j'ai raison de dire que le soleil et la lune peuvent avoir une signification funéraire, il en doit être de même des autres planètes, car les âmes, pour descendre sur la terre et remonter dans l'éther, passaient, non-seulement par le soleil et la lune, mais par les sept planètes.

Au bas du tableau de la pierre de Constantine est tracé un objet qui se montre fréquemment, avec une ou plusieurs des autres figures anaglyphiques, sur les stèles de Numidie avec des inscriptions latines ou numidico-puniques. Je ne puis en déterminer la nature. Il ressemble à une bandelette dont les extrémités seraient entrecroisées. Cependant, comme il est quelquefois en opposition avec un objet arrondi qui peut être pris pour un pain, je ne serais pas éloigné de donner aux deux une signification concordante, d'un côté un pain rond consacré à Baal, de l'autre un pain avec des cornes, consacré à Tanit et semblable peut-être aux gâteaux que, selon Jérémie, VII, 18, les femmes de Jérusalem pétrissaient pour la reine du ciel. L'image d'un pain, l'un des symboles de la vie, dans un tableau sépulcral, serait en parfaite harmonie avec les idées antiques sur ce sujet, particulièrement avec l'idée de vie outre-tombe qui me paraît éclater sur nos stèles, et il est de fait que, dans le paganisme, on offrait à certaines divinités, notam-

ment à Artémis ou Diane, des gâteaux symboliques représentant le plus souvent des cornes de taureau ou de génisse, ainsi que nous l'apprend Pollux, *Onomast.*, VI, § 76. Mais, je le répète, je ne puis former qu'une conjecture vague sur la nature de l'objet dont il s'agit.

A la gauche du tableau de la pierre de Constantine, c'est-à-dire à la droite du spectateur, autre figure dont la détermination est pareillement incertaine. On la voit, avec quelques variantes, sur un grand nombre de monuments semblables à ceux dont nous nous occupons, ou sur plusieurs même de ceux-ci, en particulier au n° 14, pl. VI, et elle se rencontre, à côté aussi de l'emblème anthropomorphe, sur le revers numismatique du n° 30 de la planche XI. Elle a une certaine similitude avec le caducée, elle paraît même en être réellement un au n° 16 de la pl. CLXVII de l'*Archéologie* de M. de la Mare. Mais, dans beaucoup d'autres cas, la comparaison est loin d'être satisfaisante. Sur plusieurs stèles, elle peut, d'une manière assez plausible, être regardée comme une simplification de l'arbre à double nodosité et à deux branches du n° 24 de la pl. XI. Comme caducée, attribut de Mercure Psychopompe, le rapport funéraire serait très-facile à admettre. Comme équivalent de l'arbre à deux branches, ou des deux arbres à une seule branche chacun, la même attribution ne serait pas non plus difficile à saisir. Cet arbre à double nodosité a certainement un motif en corrélation avec la destination du monument. On le retrouve sur une autre stèle découverte en Tunisie et portant une inscription numidico-punique avec la formule شمع قلا بركا, la *quatrième numidique* de Gesenius. On conserve au musée de Leyde plusieurs fragments déterrés en Tunisie où, comme sur le n° 23 de la pl. XI, deux arbres inclinés, des lauriers selon l'apparence, forment au-dessus du personnage un berceau,

qui a ensuite donné naissance à l'idée plus froide d'une niche ou d'un édicule à deux colonnes enfermant pareillement un personnage ou un buste. Ces niches ou édicules se présentent souvent sur des stèles portant des épitaphes latines ; le rapport avec les arbres est frappant sur une pierre sépulcrale du musée de Leyde, *Livret*, p. 75-76, C, c, *b*, 1, où un édicule contenant une image de femme debout a deux colonnes dont les chapiteaux sont formés de branches de laurier. En fait, le rôle funéraire de l'arbre ou des arbres dont il s'agit paraît donc vraisemblable. En doctrine, cette déduction est au moins aussi fondée. Un fragment de bas-relief conservé aussi au musée de Leyde présente les quatre génies des saisons : l'hiver porte sur le bras droit une branche sans feuilles, et sur la main gauche un oiseau mort ; le printemps tient à la main droite une guirlande de feuilles et porte sur le bras gauche une corbeille pleine de fleurs.... Ainsi, l'arbre avec des feuilles est un emblème de vie printanière, de renaissance, par opposition à la branche ou à l'arbre sans feuilles, symbole de la mort : c'est donc encore un témoignage de la croyance à une existence nouvelle au-delà de la tombe, un noble symbole sépulcral. Il répond au dernier des vœux funéraires exprimés dans ce passage d'un poëte latin :

... Tenuem et sine pondere terram,
Spirantesque crocos, et in urna perpetuum ver.

Je suis convaincu que primitivement, en Afrique, l'objet qui fournit l'occasion de ce paragraphe était réellement une réduction de l'image des deux arbres ou de l'arbre à deux branches, autre allusion à l'âme en deux jumeaux, et que ce sont les Romains qui l'ont dénaturé en l'assimilant au caducée de leur dieu Mercure, qui d'ailleurs convenait aussi à un tombeau ; de même qu'ils ont fait dégénérer le

berceau de vie en image morte d'une niche ou d'un édicule à colonnes [1].

Quoi qu'il en soit, si, prises isolément, plusieurs des images que je viens d'étudier ne peuvent exclusivement revendiquer un rôle funéraire, il me paraît que cette attribution pourrait difficilement être déniée à leur ensemble, particulièrement à leur association à l'arbre, symbole de la vie, de l'immortalité, et à leur répétition constante, en totalité ou en partie, sur tant de monuments qui, s'ils étaient votifs, ne pourraient avoir un motif identique, et dont plusieurs portent indubitablement des épitaphes. Cette opinion, si je ne m'abuse, va être confirmée par la dernière figure qui me reste à étudier, l'avant-bras droit levé, avec la paume de la main en avant, à gauche du tableau anaglyphique de la pierre anépigraphe de Constantine, figure qui se montre aussi sur la pierre portant l'inscription n° X. Elle a été signalée déjà sur un certain nombre de stèles découvertes sur le sol de l'ancienne Carthage, et publiées, trois par Humbert, une par M. l'abbé Bourgade, d'autres par M. Ditson, dans la *Revue africaine* d'août 1859 ; mais on ne l'avait jusqu'à présent jamais rencontrée, en Afrique, en dehors de ce territoire ; aucun autre des monuments de Constantine ne la présente. Son apparition sur les deux pierres précitées offre un très-grand intérêt : d'un côté, parce qu'elle concourt, avec les deux inscriptions en lettres de haute époque, et avec la mention de Tanit dans la première, à relier ces monuments à ceux de Carthage ; d'un autre côté, à raison de la signification de cette figure en elle-même.

En dehors de l'archéologie africaine, on trouve : 1° une main, dans une série de *crepundia*, sur une statue d'enfant

[1] L'arbre vivant avait une attribution si réelle que souvent il est représenté encore par une feuille que le défunt tient à la main.

en marbre conservée au musée Pio Clementino ; une érosion empêche de distinguer si c'est la main droite ou la main gauche ; 2° une main droite étendue transversalement, la paume en avant, sur d'antiques monnaies de Rome, sur des médailles des familles *Pinaria* et *Poblicia*, ainsi que sur une monnaie incertaine d'Espagne[1] ; 3° une main gauche levée, la paume en avant, dans le champ, devant une tête d'Auguste, sur deux médailles d'Urso en Espagne ; 4° une main gauche levée, la paume en avant, sur un cylindre, et une main levée sans qu'on puisse désigner laquelle, sur un autre cylindre, pl. XXVII et XL des *Recherches sur Mithra*, par Lajard ; 5° les deux mains levées, les paumes en avant, sur dix monuments sépulcraux, dont trois avec épigraphes latines, trois avec épitaphes grecques.

J'écarte dès à présent les deux cas relatifs au culte de Mithra, parce qu'ils se rattachent à des représentations sur la signification desquelles on n'est pas, ou du moins je ne suis pas suffisamment éclairé.

La main figurait comme *donarium*, ou offrande votive, lorsqu'on croyait que cette partie du corps avait été guérie par l'assistance divine. A ce point de vue, on aurait pu en reproduire l'image à côté d'une inscription ou même sur un monument anépigraphe. Mais peut-on croire que, sur les cippes trouvés à Carthage, il s'en soit présenté un nombre relativement si grand dans cette condition? Il n'y a pas à s'arrêter à cette supposition.

Sur ces cippes de Carthage Humbert voyait, dans la main droite levée, l'emblème d'une puissance semblable à celle que lui attribuent encore de nos jours les Mahométans, savoir de préserver d'une fâcheuse influence. Cette croyance

[1] On pourrait citer aussi la main placée à l'extrémité supérieure de certaines enseignes romaines; mais je l'omets à dessein, parce qu'elle a une signification distinctement spéciale qui n'a aucunement trait à mon sujet ; c'est un emblème parlant du *manipule*.

est d'accord avec une acception secondaire du mot sémitique qui signifie au propre *la main droite*, c'est-à-dire l'acception de bon augure, de félicité. Il est possible que ce soit aussi le sens de la main droite sur certaines médailles, bien qu'on y puisse supposer également celui de bonne foi. Mais là où la main est très-vraisemblablement un amulette, c'est au collier de la statue d'enfant. Toutefois la translation de cette signification au symbole de nos monuments africains ne pourrait convenir, si ces monuments étaient purement votifs, car rien n'autoriserait à faire craindre qu'ils pussent exercer une influence fâcheuse ; ce serait presque un contre-sens. Au contraire, si, conformément à la première impression d'Humbert reçue à la contemplation des lieux, conformément aussi à l'opinion que j'ai ici exposée et soutenue d'après l'étude comparée de tous les contextes, si, dis-je, ces monuments sont sépulcraux, rien de plus rationnel que de penser que la main droite y est un phylactère. Cette attribution peut d'autant mieux ressortir du rapprochement avec le collier d'enfant, que, dans ces colliers, au lieu de la main dont il vient d'être question, il y avait ordinairement un phallus ou fascinum auquel on reconnaît unanimement un rôle de phylactère, et que le phallus était souvent représenté aussi au même titre sur les tombeaux africains. M. de la Mare en a vu beaucoup et en a reproduit quelques-uns qui ne pouvaient avoir que cette destination, par exemple : pl. LXXI, n° 4. J'ai cité, à la p. 69, une phrase de Lajard mentionnant le phallus comme un emblème funéraire chez les Grecs et les Romains. Raoul-Rochette s'exprime dans le même sens, à l'égard des Asiatiques, aux p. 54 et 388 de son *Mémoire sur l'Hercule phénicien* : « On a, dit-il, des exemples de la présence de phallus ou de cippes phalliques à l'extérieur des tombeaux ou tumulus d'Alyatte, près de Sardes, à celui de Tantale, près de Smyrne, et dans les tombeaux de Ma-

rathus, en Phénicie. » Or, plusieurs stèles de la nature de celles dont nous nous occupons avaient aussi en Afrique des phallus ; après avoir décrit plusieurs de ces stèles, *Revue africaine*, décembre 1859, p. 110-112, M. Berbrugger ajoute : « Il existe encore plusieurs autres monuments de ce genre au Vieil Arzeu, dans la maison romaine qui y sert de musée. Il y en a où l'on voit des phallus. » La main droite, sur quelques-uns de nos monuments, peut donc, comme dans le collier de la statue d'enfant, remplir le même rôle que le phallus, un rôle de phylactère, et, sur ces monuments, ce ne peut être dans un sens votif, ce ne doit être que dans le sens funéraire. En tout état de cause, tel seulement peut être l'office du phallus lui-même sur les stèles de Vieil Arzeu analogues à celles de la même localité auxquelles j'ai emprunté deux des inscriptions numidico-puniques qui ont été précédemment étudiées à l'occasion de celles de Constantine. Mais l'emploi phylactérique de la main droite levée n'est qu'un effet secondaire ; il découle d'une circonstance plus sérieuse. La main jouait un rôle particulier dans la consécration des monuments ; on lit, en effet, dans Cicéron, *Leg.* II, 11 : *Bene vero quod Mens, Pietas, Virtus, Fides consecratur manu, quarum omnium Romæ dedicata publice templa sunt ;* et dans Ovide, *Fast.* I, 610 : *Templa sacerdotum rite dicata manu.*

Une des conditions de la consécration devait être la prononciation des paroles de bénédiction et de malédiction, afin d'assurer par un sceau religieux la destination du monument. On a dans la Bible un grand exemple de pareille cérémonie : c'est la dédicace du temple de Jérusalem par Salomon. Le roi, en présence de son peuple, adresse à Dieu une prière conditionnelle de bénédiction ; il ne pouvait, dans une telle circonstance, y ajouter les imprécations ; mais Dieu, la nuit suivante, complète la condition en déclarant à Salomon, dans une apparition, qu'il a entendu sa prière et

sa supplication, qu'il consent à attacher à la maison qu'on vient de lui bâtir des assurances de protection et de miséricorde, si ses lois et ses ordonnances sont observées, ou si, après avoir péché, le peuple se repent et fait pénitence ; mais que, si l'on se détourne de lui, si l'on abandonne ses commandements, si l'on court après des dieux étrangers, si on les sert et les adore, il exterminera de la terre qui lui appartient le monarque et son peuple, il rejettera loin de lui ce temple qu'il a consacré à son nom, il le rendra la fable du monde et fera en sorte qu'il serve d'exemple à toutes les nations. Voilà donc la bénédiction et la malédiction conditionnelles. Or, les prières de bénédiction et de malédiction se faisaient les paumes des mains levées et ouvertes en avant ; aussi, de nos jours, dans les rituels juifs, lorsqu'il s'agit de la bénédiction que les prêtres doivent donner au peuple, les titres portent : *élévation des paumes des mains ;* et, au sujet de la dédicace du temple dont je viens de parler, la Bible dit expressément et répète que, pour prononcer les paroles de bénédiction, Salomon, à genoux sur une estrade en face de la multitude, étendait les paumes de ses mains vers le ciel. La paume droite levée et ouverte en avant, sur quelques-uns de nos monuments africains, peut donc être un avertissement figuré des conditions de la consécration, un commentaire et une démonstration du sens *malédiction* et *bénédiction* que j'attache à une partie de la formule si souvent employée dans les textes. On a pu remarquer que j'emploie avec une espèce d'affectation la locution PAUME *de la main*, ou PAUMES *des mains :* c'est qu'en effet, d'une part, c'est une *paume* qui est figurée sur nos monuments ; d'une autre part, ce sont les *paumes* des mains, كفيم, qui sont désignées dans les titres des rituels juifs, ainsi que dans les passages de la Bible que j'ai cités, et que cette expression, se rattachant au sens *avertit,*

divertit, *prohibuit*, — *abstinuit*, *se met continuit* du verbe كف, peut, sur nos monuments, donner concurremment à la paume de la main une signification en accord avec celle que j'ai attribuée, p. 21, à نذر, *præmonuit*, *metum injecit ut sibi caveret.*

Mais le sens principal est celui de bénédiction et de malédiction. Toutefois la main droite ne peut avoir rapport qu'à la bénédiction; la malédiction correspondait à la main gauche. On comprend que, si dans le texte on a pu mentionner la malédiction, on ait préféré, dans les signes ostensibles à tous les yeux, n'employer que l'indice de bon augure, devenu ainsi phylactère : cela est conforme à l'esprit de toute l'antiquité.

Cependant nous avons vu que, sur des stèles avec des épitaphes latines et grecques, les deux mains sont représentées. Or, il est remarquable que, sur deux, il y a une imprécation, et, sur l'une, cette imprécation est textuellement exprimée par l'acte de lever les mains; en voici la teneur : « PROCOPE MANUS || LEVO CONTRA || DEUM QUI || ME INNOCEN || TEM SUSTULIT || QUÆ VIXIT || ANN. XX || POS PROCULUS. » Au milieu de la pierre, *deux mains*. L'autre est une invocation au Soleil par des parents pour le prier de venger la mort violente de leur fils; elle est divisée en deux parties, l'une au haut de la pierre, ainsi : « D. M. S. || CALLISTO FILIO || PARENTES ; » l'autre à la base : « QUISQUIS EI LÆSIT || AUT NOCUIT SEVERÆ (*sic*) || DOMINE SOL COMMENDO || UT VINDICES EJUS MORTEM » ; à côté de chacune de ces parties, les deux mains levées et tournées en avant.

Le P. Paciaudi, qui a publié sur ce sujet une dissertation expresse[1], reproduit une autre épitaphe où l'acte de

[1] *Diatr. de græco anagl.*, Rome, 1751, in-4°. — Voir aussi Reuvens, *Peric. animadv. archæol. ad cippos Humbertianos*, in-4°, Leyde.

lever les mains en signe d'imprécation est aussi exprimé textuellement, sans que les mains aient été gravées sur la pierre. En considérant que dans ce cas, comme dans le premier des deux précédents, il s'agit d'un enfant mort à la fleur de l'âge, à vingt ans; que, dans un autre, où l'on voit une tête d'enfant entre deux mains ouvertes en avant, il est question d'un enfant mort beaucoup plus jeune encore, mais sans que le texte contienne aucune plainte, le savant théatin conclut que la présence des mains sur un tombeau est un signe d'imprécation pour se plaindre d'une mort regardée comme prématurée. Mais il a trop étroitement spécialisé sa déduction. Rien n'indique qu'elle doive s'appliquer au dernier cas, dont le texte ne s'écarte nullement des formes ordinaires. Moins encore peut-elle s'adapter aux autres monuments qui se distinguent aussi par la présence des deux mains levées. Dans l'un, en effet, il paraît s'agir de trois fils qui ont construit avec une profonde douleur un tombeau à leur mère très-douce : cela n'implique pas pour celle-ci un âge fort jeune. Dans un autre, une femme rend les devoirs funèbres à son époux, sans que l'âge de celui-ci soit énoncé. Sur un troisième monument, conservé au cabinet des antiques de notre Bibliothèque Impériale, on voit une image de femme qui ne paraît pas d'une extrême jeunesse. Enfin, le dernier est celui qui présente l'invocation au Soleil : ici, il est évident qu'il y a une imprécation, mais elle a un objet différent de celui indiqué par le P. Paciaudi.

Ce qui ressort de l'examen comparatif de ces monuments, c'est que :

1° La représentation des deux mains levées et ouvertes en avant y a un sens funéraire, puisque tous ces monuments sont des tombeaux : dès lors, on peut supposer que la main isolée de nos cippes africains a le même sens.

2° Ce sens consiste en une allusion à des paroles sacra-

mentelles de bénédiction et de malédiction. A raison de la réunion des deux mains, ce peut être exclusivement ou principalement une allusion à une imprécation; tandis que, sur les monuments africains, où la main droite ou de bon augure est seule figurée, on a jugé préférable de ne faire allusion qu'à la bénédiction; mais la malédiction est sous-entendue, comme la bénédiction elle-même dans les textes où se trouve seulement le verbe signifiant *maudire*.

Ainsi l'étude des *ornements* conduit, si je ne me trompe, à la même conclusion que l'étude des textes.

Examinons maintenant les *circonstances ambiantes*.

Ici nous sommes privé de l'observation directe. Nous ne possédons que les renseignements fournis par les personnes qui ont découvert les monuments, et souvent ces personnes ont malheureusement négligé ce point de vue si important. Cependant je crois que nous pourrons encore par cette voie arriver à une appréciation conforme aux déductions précédentes.

Humbert, je l'ai déjà dit, avait rapporté d'Afrique la conviction que l'endroit du sol de l'ancienne Carthage où il avait déterré ses quatre cippes puniques était un cimetière; Falbe, qui avait aussi vu et exploré les lieux, m'a affirmé la même opinion. Cet endroit se nomme Malqa. On y a découvert, depuis Humbert, au moins *quarante-quatre* autres pierres, dont quarante-trois sont semblables pour la forme, les ornements et la formule de l'inscription [1]; l'autre est

[1] Une de ces pierres a été rapportée par Falbe et est conservée au Musée royal de Copenhague; deux autres appartiennent à M. l'abbé Bourgade qui les a achetées à Tunis; le reste fait partie de la trouvaille récente qui a fait l'objet de l'article précité de la *Revue africaine* où elles sont indiquées en ces termes : « Un amas de pierres taillées, de petite dimension, qui n'étaient rien moins qu'une quarantaine de stèles portant des inscriptions puniques... Elles sont toutes ornementées de diverses manières : quelques-unes ont au sommet un bras ou une main ouverte s'appuyant sur une sorte de draperie

brisée, mais paraît pouvoir être aussi rapportée à la même classe. On y a trouvé, en outre, deux stèles, dont l'une est évidemment sépulcrale, puisqu'elle porte une inscription commençant par QUEBER, *tombeau*. Sur l'autre, le premier mot de l'épigraphe, composée de deux lignes, comme la précédente, manque ; mais le contexte de la presque totalité qui reste autorise à penser que ce mot était aussi QBR. Humbert avait remarqué, au même emplacement, des tombeaux romains, plusieurs entre autres de la famille Saturnina. Le musée de Leyde possède enfin deux stèles, l'une en marbre, l'autre en calcaire gris, et portant chacune une épitaphe latine avec des noms propres puniques, qui ont été apportées du même endroit. Pareil mélange de tombeaux et de monuments votifs serait-il vraisemblable ? Pour échapper à cette objection, Hamaker, qui a le premier donné aux inscriptions des cippes d'Humbert une signification votive, prétendait que les deux espèces de monuments n'étaient pas contemporaines, que les cippes à inscriptions puniques remontaient à l'autonomie de Carthage, époque où se serait trouvé sur ce lieu un temple en l'honneur de Baal et de Tanit, tandis que les sépulcres appartenaient aux temps de la Carthage romaine. Mais les uns et les autres ont été trouvés à peu près au même niveau, et Falbe avait constaté que, pour arriver au sol de Carthage autonome, il aurait fallu creuser beaucoup plus profondément.

Il faut, d'ailleurs, rattacher aux cippes épigraphiques d'Humbert, et à ceux qui leur ressemblent, cinq fragments conservés au musée de Leyde, qui n'ont plus d'inscription,

ou rideau ; d'autres une flamme ou un triangle surmonté par un globe ou une tête. Au centre, avec ou sans bordure, est l'inscription, qui se compose le plus souvent de cinq lignes. Au-dessous de l'épigraphe, quelques stèles ont une main ouverte. » La *Revue* donne en traduction la teneur de deux de ces inscriptions ; cette traduction est, en grande partie, inexacte ; mais il est facile de rétablir les textes, et la conformité énoncée en ressort évidemment.

mais dont la forme et les ornements attestent une destination identique. Or, ceci suggère une autre question qui se représentera avec une force croissante au fur et à mesure que j'avancerai dans l'examen final qui me reste à faire : une prédominance si marquée du nombre des monuments votifs sur celui des monuments sépulcraux est-elle admissible ?

Aucun document sur les conditions de localité relatives aux inscriptions numidico-puniques, analogues à celles que nous avons étudiées, qui ont été trouvées dans la Tunisie, et la plupart achetées à Tunis, sans que l'on ait pu apprendre précisément d'où elles venaient.

A Guelma, je n'ai d'indication que pour une des inscriptions dont j'ai fait connaître ci-dessus le caractère spécial, mais cette indication a une grande valeur ; je la dois à l'un de mes savants confrères de la médecine militaire, M. Puel, qui me l'a transmise en ces termes : « La pierre était placée à l'extrémité d'une auge qui a été cassée et dont la longueur était d'environ deux mètres. La cavité de cette auge était dirigée en haut et recouverte de briques formant au-dessus une espèce de toit. Cette auge ne portait ni inscription ni sculpture, contrairement à d'autres trouvées à quelques pas de là et sur lesquelles se montrent des sculptures diverses. » Ce renseignement, donné spontanément, sans aucune notion préalable de mon opinion, me paraît décisif. J'y ajouterai néanmoins la remarque que, si l'opinion que je combats persistait à prévaloir, il faudrait que, sur une dizaine d'inscriptions numidico-puniques trouvées à Guelma, une seule fût sépulcrale, les autres fussent votives. Cette observation, jointe à celle que j'ai déjà faite dans le même sens pour les épigraphes de Carthage, serait évidemment opposée à tout ce que l'on connaît de l'épigraphie antique, surtout en Afrique.

Pour Vieil-Arzeu, j'ai déjà signalé quelques remarques

importantes de M. Berbrugger; il parle de ces stèles comme étant à ses yeux indubitablement sépulcrales. Elles sont nombreuses, elles portent toutes un même caractère figuratif; elles doivent donc exprimer un même motif : n'y aurait-il là encore que des pierres votives et point de pierres tumulaires ?

Pour les pierres de Constantine, j'ai fait tous mes efforts afin d'obtenir des renseignements précis. Si je n'ai point complètement réussi, j'ai cependant, grâce surtout à l'infatigable obligeance de M. Cherbonneau, et à mes propres recherches dans les publications antérieures, réuni assez de documents pour espérer que j'entraînerai enfin la balance.

Des dix-neuf inscriptions dont j'ai parlé, deux, les n°s II et XVII, proviennent du Coudiat-ati[1]; seize de l'emplacement du nouveau cimetière chrétien, à l'ouest et à 500 mètres du Coudiat-ati, à 725 mètres de Constantine. Pour le n° I, nulle indication.

En ce qui concerne les monuments numidico-puniques du Coudiat-ati, manque absolu de renseignements directs. Mais, en parcourant les Cahiers de l'*Annuaire archéologique* déjà publiés, on remarque, à l'occasion d'inscriptions latines conservées à Constantine, la mention de vingt-quatre tombes, au moins, découvertes dans cette colline. D'un autre côté, le Catalogue du musée archéologique de Philippeville, publié récemment par M. J. Roger, mentionne, à la p. 17, du n° 102 au n° 111 inclusivement, dix « objets provenant de divers tombeaux découverts au Coudiat-ati, région sud de Constantine (*extra muros*). » Enfin, dans les

[1] Il en a été découvert trois par M. Bryas, propriétaire, je crois, du terrain ; mais une des trois, exposée publiquement, a disparu ; elle avait deux lignes. Comme je n'ai point d'estampage, et que d'ailleurs je tiens à ne parler ici que de choses qui puissent être contrôlées, je me suis abstenu de la comprendre dans ce travail.

Excursions dans l'Afrique septentrionale par les délégués de la Société parisienne pour l'exploration de Carthage, on ne cite, page 21, qu'une inscription latine recueillie par Gr. Temple et Falbe au Coudiat-ati, et c'est une épitaphe. On peut donc penser qu'une nécropole existait de ce côté, et peut-être s'étendait-elle jusqu'aux abords de la ville, car dans les Cahiers de 1853 et de 1854-1855 de l'*Annuaire*, on remarque encore la mention de vingt-huit ou trente sépulcres antiques dans le faubourg moderne de Coudiat-ati. Quoi qu'il en soit, en s'en tenant aux témoignages fournis par la colline seule, n'est-il pas vraisemblable que les inscriptions numidico-puniques sont, comme les inscriptions latines, des épitaphes ?

Quant à l'emplacement du cimetière chrétien, les documents sont plus explicites. J'extrairai les suivants d'une note fort intéressante qui m'a été transmise par M. Cherbonneau de la part de M. Vicrey, employé de la mairie de Constantine, dont le zèle pour l'archéologie de la province est bien connu des lecteurs de l'*Annuaire* :

« La municipalité de Constantine fit exécuter en 1858, dans le nouveau cimetière européen, des tranchées destinées à recevoir des plantations. Dans une de ces fouilles, l'ouvrier trouva une quantité assez considérable de fragments de poterie grossière figurant presque tous des parties de cylindres semblables à ceux qui servent de conduites d'eau de nos jours. Le diamètre uniforme, dont on peut juger par quelques fragments un peu plus grands que les autres, est de 0,40 m. Peu de temps après, en continuant la même tranchée, on trouva une petite lampe. L'endroit où elle fut découverte était entouré de dalles en pierres tendres taillées avec assez de soin suivant une coupe régulière de 0,60 sur 0,50 et 0,10. Des cendres déposées dans l'espace compris entre les dalles prouvaient assez la destination première du monument. Le fond de la fosse était

garni de pierres de taille en calcaire bleu de Constantine, dont le parement supérieur, le seul taillé, formait radier. Sur cet indice, on exécuta une petite fouille perpendiculaire à la tranchée primitive, et le succès ne tarda pas à couronner cet essai. A la tête de la fosse trouvée d'abord, était couchée, à 30 ou 40 centimètres sous le sol, la première pierre numidico-punique (notre n° V) qu'ait fournie le terrain du cimetière européen.

« Les fouilles furent continuées sur une superficie de terrain d'environ quatre mètres. On exhuma huit autres pierres de même origine, ainsi qu'une nouvelle série de pierres semblables à celles qui avaient guidé lors de la première tentative.

« A l'inspection du sol, il est visible qu'il a été retourné par places et à différentes époques. On a trouvé sur le même emplacement de petites auges en pierres de différentes provenances (calcaire bleu, travertin, pierre tendre jaune du Mansourah), contenant des os calcinés et recouvertes d'un couvercle à deux pentes. Chacune de ces auges était entourée de lampes, de fioles dites lacrymatoires et de cruches en terre presque toutes cassées.

« Après l'achèvement de la plantation de l'hiver 1858, les fouilles furent abandonnées pendant plusieurs mois. On les reprit au commencement de la saison pluvieuse de 1859, et onze nouvelles pierres furent mises à jour dans le même endroit, dans un espace d'environ neuf ou dix mètres.

« A la même époque, un jardinier italien qui faisait défricher un coin de terre près de l'endroit où se trouve la décharge publique des boues de la ville, découvrit à quelques centimètres seulement sous terre deux cylindres en poterie accolés par bout au moyen d'une emboîture et dont les deux extrémités opposées étaient bouchées par un fond en terre cuite faisant partie intégrale du cylindre. A l'ouverture de cet étui de grande échelle, on trouva dans l'intérieur des

ossements et une médaille en plomb aux types si connus d'une tête barbue et couronnée et d'un cheval galopant, c'est-à-dire une médaille numidico-punique des anciens temps. Le rapprochement entre les débris précités du cimetière et la pièce entière dont nous parlons en ce moment a donné un résultat frappant : parfaite identité dans le diamètre des tuyaux et la nature grossière de la poterie. Pas la moindre apparence de cambrure, comme en offrent tous les vases connus en terre; pas d'anses pour un si gros diamètre ; pas de bords retroussés, tels qu'en possèdent toutes les cruches ou amphores ; rien qu'une partie cylindrique, plus un fond.

« D'un autre côté, on vient de découvrir une sépulture numide recouverte d'un dallage semblable à celui des fosses précédemment mises au jour dans le cimetière européen. Le fond de cette nouvelle fosse est composé d'un radier en pierres bleues dont le dessus est taillé assez régulièrement, les arêtes ciselées. Les parois sont en maçonnerie sèche de moellons équarris. Le dessus est formé par un dallage en pierres tendres jaunâtres du Mansourah, dont les dimensions sont 0,60 sur 0,60 et 10 pour l'épaisseur. La fosse avait en longueur 2,00 m., en largeur 0,40, en hauteur 0,30. Malgré cette étendue, le défunt avait été incinéré ; les fragments d'ossements encore noircis sont déposés au fond.

« Les dernières fouilles ont encore amené cinq pierres une première fois et sept une seconde fois, ce qui, joint aux trouvailles antérieures, forme un total de trente-deux ou trente-quatre pierres déterrées dans un espace de quarante ou cinquante mètres superficiels de terrain et à une profondeur moindre d'un mètre. »

Ces données me paraissent suffisantes déjà pour justifier la conclusion que M. Cherbonneau m'exprime dans une lettre du 29 janvier 1861 : « Il nous paraît probable que l'endroit où gisaient ces pierres était un cimetière. »

Maintenant, en ajoutant au nombre qui vient d'être rapporté l'inscription de Constantine que j'ai publiée dans mon *Étude démonstrative*, etc., on trouve que, sur le total de trente-trois ou de trente-cinq, deux ou trois seulement, selon l'opinion de mes honorables contradicteurs, seraient mortuaires, les autres votives! Ce rapport serait opposé à toutes les notions acquises, et cet argument, que je fais ici retentir pour la quatrième fois, étend sa quadruple force à l'ensemble des monuments que j'ai étudiés dans ce Mémoire. Je ne crains pas de le dire, quelque vulgaire que puisse paraître la locution, ce serait le monde antique renversé.

Ainsi, en définitive, forme des pierres, ornements qui les caractérisent, circonstances de gisement, tout concourt à appuyer la présomption de destination funéraire des monuments, et, par suite, à confirmer l'interprétation que je propose pour les inscriptions. Rien ne prête secours à une attribution votive : bien au contraire, du nombre même des monuments ressort l'invraisemblance presque irrésistible de cette attribution.

OBJECTION POSSIBLE; RÉFUTATION. MONUMENTS PEUT-ÊTRE CHRÉTIENS.

On a découvert dans l'île de Cypre, à Athènes, à Malte, en Afrique, sur l'ancien emplacement de Carthage, dans le reste de la Tunisie, à Leptis-Magna, enfin à Enchir aïn Hechma, près de Guelma, un grand nombre d'inscriptions phéniciennes et numidico-puniques incontestablement funéraires. Ce caractère est démontré, dans une épigraphe de Malte et dans deux de celles de Carthage, par le mot QUEBER, *tombeau;* dans d'autres, celles de Cypre, d'Athènes et de Leptis, par des termes équivalents et la teneur des contextes; dans celles de la Tunisie, hors de Carthage, et dans celles d'Enchir aïn Hechma, par l'énonciation de la durée

de la vie de la personne principale. Dans aucune on ne rencontre, ni en partie, ni en totalité, le canevas formulaire des textes qui font l'objet spécial de ce Mémoire. Ces faits, pourrait-on dire, n'impliquent-ils pas, d'une part, le renversement de l'argument relatif à une prédominance excessive et invraisemblable des inscriptions votives ; d'une autre part, la réalité d'une différence de destination conforme à la différence des textes, l'exactitude d'une distinction en épitaphes et en inscriptions votives?

Pour répondre au premier point, je dois d'abord à regret écarter les inscriptions de Tunisie étrangères à Carthage : on ne connaît pas, en effet, leur provenance particulière[1], et cela empêche toute appréciation directement comparative dans le sens de celle que je vais faire pour les autres épigraphes, qui sont, de l'aveu unanime, sépulcrales.

Celles-ci, à l'exception de celles de Carthage et de Malte, ont toutes été trouvées dans des lieux où ne s'est rencontrée aucune de celles que mes adversaires, j'emploie, bien entendu, le terme en bonne part, que mes adversaires, dis-je, regardent comme votives. Pour celles de Carthage, j'en ai

[1] Plusieurs sont indiquées comme ayant été trouvées à Bedja ou à Kef. Or la même énonciation est fournie pour une épitaphe latine avec des noms propres puniques ou numides du musée de Leyde. Le même musée possède en outre treize pierres incomplètes, sans inscription, pour douze desquelles le même renseignement est donné; l'autre est expressément dite avoir été déterrée à Bedja; sur onze, on reconnaît une partie des anaglyphes qui ornent les stèles avec épigraphe; une autre est l'une de celles que j'ai citées à la p. 76 comme représentant les sept planètes sous des figures humaines ; la treizième est le fragment portant les génies des quatre saisons dont j'ai parlé aussi p. 78. Or la représentation des saisons était un sujet funéraire; il a été adopté comme tel par les premiers chrétiens, et Bonada, *Carm. ex ant. lap.*, II, p. 473, dit à ce propos, d'après Minucius Felix, XVII, 9 : « In quatuor anni tempestatibus, quas in sarcophagis sæpe cernimus, (Christiani) auctorem colebant parentem suum, a quo noverant rebus prospici tum singulis, tum universis. » Plusieurs Pères citaient le renouvellement périodique des saisons comme une image de la future résurrection des morts. (Voy. *Revue arch.*, juill. 1860, p. 42.)

déjà signalé l'extrême petit nombre en comparaison de celles de la même localité que l'on prétend votives, et j'ai insisté sur l'invraisemblance de ce rapport. A Malte, le nombre est égal et ne consiste qu'en un exemple de part et d'autre. Dans les autres points, il n'y a que des inscriptions tumulaires. Ce fait ne confirme-t-il pas mon opinion ? Si, dans ces localités, conformément aux données acquises, les monuments funéraires prédominent et ont même été jusqu'à présent exclusivement rencontrés, n'est-il pas improbable qu'à Guelma, à Vieil Arzeu, à Constantine, il n'y ait eu, ou que des inscriptions votives en nombre assez notable, ou qu'un nombre presque insignifiant d'épitaphes en présence d'épigraphes votives en nombre élevé? N'est-il pas très-soutenable qu'au contraire la prédominance des épitaphes était identique de part et d'autre, et que la différence apparente ne tient qu'à une différence de formules analogue à celle que l'on observe aussi dans les collections d'épitaphes grecques et d'épitaphes latines? Cette remarque nous amène au second point de l'objection, et subsidiairement à la question que j'ai annoncée à la page 73.

Les inscriptions reconnues pour sépulcrales offrent entre elles, selon la contrée où elles ont été trouvées, de notables différences dans la teneur formulaire. Si, ce qui est incontesté, ces différences ne détruisent pas leur caractère commun d'épitaphes, ne peuvent-elles pas se concilier aussi avec la différence que présentent nos textes, bien que celle-ci, je le reconnais, soit beaucoup plus grande? Dans les premières, comme dans bon nombre d'épitaphes grecques et latines, nulle invocation de divinité, nulle mention, par conséquent, de consécration, absence de la formule d'imprécation et de bénédiction : de là la grande différence; mais cette différence ne doit point paraître plus exclusive de l'identité de destination des monuments que celle qui existe à un semblable degré entre les épitaphes grecques et latines

auxquelles je viens de faire allusion et celles qui contiennent la mention des dieux Chthoniens ou Katachthoniens, des dieux Mânes, ou de quelque autre divinité, d'une dédicace, etc.

Mais il y a plus : pour une classe nombreuse de ces inscriptions reconnues tumulaires, la différence non-seulement s'explique, mais est même commandée, si je ne me trompe, par une condition particulière, naturelle, impérieuse. Je veux parler des épitaphes propres à une partie vaguement désignée de la Tunisie et à Enchir aïn Hechma, près de Guelma, lesquelles, à un petit nombre d'exceptions près afférentes à celles de Tunisie, portent, plus ou moins variée orthographiquement, la formule طعن ابن, *impositio lapidis;* nous avons vu qu'une inscription de Guelma à la déclaration de malédiction et de bénédiction se rattache à cette formule, et nous avons présenté ce signe d'affinité comme un puissant, sinon même comme un péremptoire argument d'identité de destination des monuments. Mais la grande classe d'inscriptions dont je viens de parler se distingue absolument de toutes les autres épigraphes phéniciennes, puniques et numidico-puniques [1], par l'indication de la durée de la vie de la personne déposée dans le tombeau. Voici un spécimen que j'emprunte au n° 2 de la pl. CLXXXVII de l'*Archéologie* de M. de la Mare : *Impositio lapidis Tabbæ, uxoris Massinisan* (*Massinissæ*), *filii Mutumbalis. Vixerat annos septuaginta quum sepulta est* (au propre, *onerata est*), ou ... *Vixit annos septuaginta et quinque.* Comme je l'ai dit, il n'y a, on le voit, aucune mention de divinité, et en jetant les yeux sur les sept copies dessinées sur la planche précitée, on remarque que, sur six pierres qui sont com-

[1] Réserves faites cependant pour la 10e *carthaginoise* et la 2e *maltaise*, où l'âge, selon moi, est aussi indiqué, mais pour un motif autre que celui que je vais mentionner : c'est qu'il s'y agit de centenaires.

plètes, il n'y a nul emblème, nul ornement. Cette réunion de circonstances me porte à penser que ce sont les épitaphes de Numides chrétiens, de ces Numides dont parle saint Augustin dans sa CLXXIIIe Épître, lorsque, provoquant à une conférence le donatiste Crispinus, il dit : « Mappalienses ambos nos audiant, ita ut scribantur quæ dicemus, et a nobis scripta eis punice interpretentur, et remoto timore dominationis eligant quod voluerint. » Si l'on compare les épitaphes chrétiennes écrites en latin aux épitaphes de païens rédigées dans la même langue, on remarque que, bien que celles-ci énoncent ordinairement l'âge, celles des chrétiens manifestent à cet égard un soin, un scrupule particulier; elles ajoutent presque toujours, en Afrique, *plus minus*. Il y avait probablement pour cela une raison, et je pense que c'est cette raison qui a fait exceptionnellement énoncer la durée de la vie sur nos épitaphes numidico-puniques d'Enchir aïn Hechma et de Tunisie.

La pierre représentée au nº 4 de la table précitée est brisée un peu au-dessus de l'inscription; cela est d'autant plus regrettable que, contrairement aux six autres, elle avait à la partie supérieure quelque ornement dont on ne voit que les dernières traces. Je conjecture que ce sont, vus de profil, les pieds d'un homme, savoir du défunt, figuré debout.

Sur vingt-trois des inscriptions de Tunisie appartenant à la classe dont nous nous occupons, vingt sont brisés par le haut[1], douze sans reste d'ornement, sept avec les

1 Cette identique mutilation n'a-t-elle point, par elle-même, une signification? n'a-t-elle pas eu précisément pour but de détruire des symboles païens, soit au moment même de la sépulture, sur des pierres préparées à l'avance, soit, plus tard, à une époque de plus grande ferveur, par les descendants des morts couchés sous ces pierres?

pieds ou une partie du bas du corps, une avec un buste de femme très-peu échancré au sommet. Trois pierres sont complètes; sur l'une on voit, dans une niche cintrée, l'image d'une jeune fille tenant une feuille de la main droite devant la poitrine. Cet emblème, dont j'ai déjà parlé, a pu très-facilement avoir été adopté par les chrétiens. Mais les deux autres pierres sont celles dont j'ai fait placer une copie, moins les inscriptions, aux n°s 26 et 27 de la pl. XI[1]. Ici, l'on ne peut méconnaître les symboles païens dont il a été expressément question ci-dessus. Mais on sait que les chrétiens des premiers siècles se sont souvent approprié des symboles et des sigles du paganisme. La *Revue africaine*, dans les cahiers de février et d'avril 1857, a publié trois épitaphes latines trouvées, l'une à Ziama, les autres à Khemissa, en tête desquelles est sculpté un croissant surmonté d'une croix. La figure d'une croix, signalée en deux localités par deux narrateurs différents, doit bien être le signe chrétien substitué à l'image radiée du soleil, et nous la voyons associée au croissant si fréquemment tracé sur les monuments païens. Au sujet de l'épitaphe de Ziama, M. le colonel De Neveu fait expressément cette remarque : On lit l'inscription au milieu d'un cadre surmonté d'une croix! Celle-ci, qui a ses branches d'égales dimensions, se détache en relief sur un champ creux ainsi que le croissant, circonstance qui ne permet pas de supposer qu'elle ait pu être gravée après coup, à une époque postérieure. » Les trois épitaphes, dont la teneur est d'ailleurs fort simple, com-

1 Les n°s 23, 24, 25 et 28, sont empruntés aussi à des monuments de Tunisie, mais portant la dédicace à Baal et la formule de malédiction et de bénédiction.

mencent par les signes D. M. S. : mais ces sigles ont été assez souvent empruntés au style épigraphique des païens par les anciens chrétiens. D'un autre côté, Lajard, dans une note de son second mémoire *Sur le culte de Vénus,* page 71, dit : « Un cône en calcédoine blanche, qui fait partie de mon ancienne collection, et qui m'avait été envoyé d'Alep, nous prouve que dans les premiers siècles de notre ère, la forme conique fut même employée pour les monuments chrétiens, puis que le cône dont il s'agit porte, gravé en creux, sur sa base, le buste du Christ avec la légende XPICTOY. Au-dessous du buste, on voit un poisson. » Ainsi les ornements des nos 25 et 27 de notre pl. XI peuvent avoir été adoptés par des chrétiens, comme porte à le croire la teneur des inscriptions comparée à celle des pierres si austères d'Enchir aïn Hechma. De là, je pense qu'il en peut être de même pour le monument à inscription latine du musée de Dresde dont j'ai parlé à la page 71. Il ne serait pas trop difficile de trouver pour ces diverses figures des interprétations en harmonie avec ce détournement.

Mais, en laissant même aux emblèmes leur caractère franchement païen, on ne pourrait pas moins les avoir associés à des épitaphes chrétiennes, de même que, pendant leur vie, un assez grand nombre de chrétiens continuaient d'allier le nouveau culte à certains actes du paganisme. Le soleil et la lune en particulier furent longtemps encore appelés *seigneurs* et invoqués comme arbitres des serments[1]. A l'occasion des épitaphes de Khe-

[1] « *Nullus dominos solem aut lunam vocet, neque per illos juret* » S Ouen, *Vita S. Elegii,* I. II, dans Achery, *Spicil*, t. V, p. 216.—Citation empruntée à M. Edelestand du Méril, *De l'usage des tablettes en cire*, *Rev archéol.,* août 1860, p. 94, note 5.

missa dont j'ai parlé ci-dessus, la rédaction de la *Revue africaine,* avril 1857, page 265, dit dans une note : « Il est certain que beaucoup d'usages et de pratiques du polythéisme ont subsisté longtemps ici parmi les chrétiens. Dans le temple d'Astarté converti en basilique, à Carthage, ceux-ci continuaient de pratiquer des cérémonies et des adorations toutes païennes. » J'ai cité, à la page 70 de ce Mémoire, le fait relatif au génie de Carthage. Salvien, prêtre de l'Église chrétienne de Marseille au milieu du cinquième siècle, a écrit dans son traité *De Providentia,* etc., en parlant des chrétiens d'Afrique : « Habebant intra muros patrios intestinum scelus, cœlestem illum scilicet Afrorum dæmonem dico... Quis ergo illi idolo non initiatus, quis non a stirpe ipsa, forsitan et nativitate devotus? Nec loquor de hominibus sicut vita ita etiam professionne ac vocabulo paganis, et qui sicut profani erant errore, sic nomine. Tolerabilior quippe est et minus nepharia gentilitas in hominibus professionis suæ : illud perniciosius ac scelestius, quod multi eorum, qui professionem Christi dicaverant, mente idolis serviebant. Quis enim non illorum qui Christiani appellabantur, cœlestem illum, aut post Christum adoravit, aut quod est pejus, multo ante quam Christum? Quis non, dæmonicorum sacrificiorum nidore plenus, divinæ domus limen introiit et cum fetore ipsorum dæmonum Christi altare conscendit?... Ecce quæ Afrorum et maxime nobilissimorum fides, quæ religio, quæ christianitas fuit. » Enfin, saint Augustin, X, IX, 6, avoue que, de son temps, les païens, sollicités par le prosélytisme, répondaient : « *Quare nos relinquamus deos quos Christiani nobiscum colunt ?* »

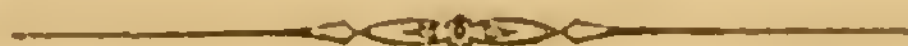
CONCLUSION GÉNÉRALE.

Ainsi, en définitive, je crois avoir démontré que les inscriptions numidico-puniques, même réduites au cadre incomplet dans lequel je viens de les étudier, offrent sous divers rapports assez d'intérêt pour mériter, pour solliciter l'attention et l'examen des amis de l'archéologie en Algérie. On a pu voir que, pour ce qui concerne la transcription, je n'ai indiqué d'incertitude qu'en un petit nombre de points. Je prie le lecteur, qui a pu, je l'espère, se convaincre de ma sincérité, de vouloir bien croire que, dans la très-grande majorité des cas où je n'ai émis à cet égard aucun doute, il n'en existe effectivement pour aucune des personnes compétentes et sérieuses. Les questions sur lesquelles je n'ai pas dissimulé les divergences ne touchent point, en général, à la transcription : c'est là déjà, je crois, une acquisition assez importante. Les dissidences d'ailleurs ne s'éloignent pas beaucoup de celles que suscite l'étude de toute partie de l'archéologie dans les mêmes conditions, et l'on est maintenant autorisé à entrevoir un temps prochain où la discussion fixera les idées. Enfin je crois ne pouvoir apporter de meilleure preuve de la solidité de ces travaux, qu'en citant cette franche attestation que M. Cherbonneau m'a adressée à la date du 25 décembre 1860 : « L'examen bien attentif de votre Mémoire n'a pas peu contribué à mon instruction, et je lui dois entre autres avantages une facilité plus grande pour le déchiffrement de caractères dont les contours sont souvent très-indécis quand ils

ne sont pas à moitié frustes. C'est ce que vous aurez à mentionner, afin de donner plus d'autorité, s'il est possible, à votre interprétation. »

Puisse la Société historique algérienne, établie à Alger, imiter sa sœur de Constantine! Puisse-t-elle, à son tour, publier dans le *Recueil* imprimé sous ses auspices, les inscriptions puniques ou numidico-puniques que possède le musée d'Alger ou dont quelques-uns de ses correspondants lui ont envoyé des copies! Comme on l'a vu par ce qui précède, l'idée générale qui lie entre elles les différentes parties de ce mémoire, c'est-à-dire la signification non simplement votive, mais funéraire de la formule commune que j'ai particulièrement examinée, cette idée s'appuie surtout sur la comparaison de tous les textes, tandis que ce procédé n'a été qu'incomplétement suivi par mes doctes contradicteurs. Il importe donc, pour hâter le moment où l'accord pourra enfin se faire, de multiplier autant que possible les éléments de comparaison en livrant au jour tous les monuments recueillis. J'espère que la Société historique, qui s'est déjà d'ailleurs engagée par des promesses, ne tardera pas plus longtemps à concourir à cet utile résultat.

A. JUDAS.



SUR UNE INSCRIPTION

TROUVÉE A SOUKAHRAS (ANCIENNE THAGASTE).

Voici un fragment épigraphique qui a tous les titres possibles pour obtenir une place dans notre annuaire :

L IV...
PAPI...
VICT...
MODI...
EV
PROCAV.
SPLENDI.
ORDOMU.
THAGAST.
PATR...

En effet, ce petit monument a été découvert dans la province de Constantine, il concerne un haut fonctionnaire de la Numidie, et fournit un nouvel élément à l'histoire de ce personnage, qui avait aussi, à Cirta, un monument, dont j'ai publié la dédicace dans le premier volume de l'*Annuaire*, au n° IV des inscriptions de la Casbah.

Je ne parle pas de l'intérêt que présente le nouveau document, comme apportant une preuve de plus en faveur de l'identité de Soukahras, où il a été découvert, avec l'ancienne Thagaste, patrie de saint Augustin ; cette observation a déjà été faite dans la *Revue africaine* qui l'a

publié vers la fin de 1858, et d'ailleurs l'identité dont il s'agit est depuis longtemps déjà hors de doute.

Ce que le fragment ci-dessus nous apprend de tout-à-fait nouveau, c'est que *Lucius Julius Victor Modianus,* tels sont les noms du personnage, appartenait à la tribu *Papiria,* d'où il suit que la date du monument ne peut pas être de beaucoup postérieure à Caracalla, puisque la classification des citoyens romains en tribus, cessa sous ce prince, lorsqu'il établit le suffrage universel.

En conséquence le doute que j'émettais, dans l'*Annuaire* de 1853, sur l'époque du monument élevé à Modianus dans la ville de Cirta, se trouve levé; il demeure aujourd'hui certain que ce monument est du temps où Septime Sévère régnait avec ses deux fils, c'est-à-dire, entre 209 et 212.

On ne peut pas être aussi précis pour la date du monument de Thagaste, parce que la 6e ligne étant mutilée, comme presque toutes les autres lignes de cette même inscription, il n'est pas possible maintenant de savoir le nombre des Augustes qui y étaient mentionnés.

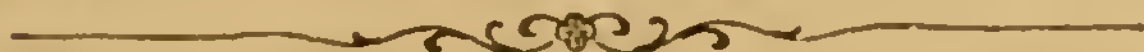
Quant à la question de savoir si Modianus était gouverneur ou simplement chef d'un service fiscal, il n'y a pas le plus léger doute. Les gouverneurs de Numidie furent, de tout temps de très-hauts personnages, appartenant à l'ordre sénatorial, qui devenaient consuls ou étaient élevés au rang de consul, à l'occasion de leur charge. Modianus est qualifié, dans les deux inscriptions, de *vir egregius,* ce qui le classe dans l'ordre équestre. D'ailleurs, tout en reconnaissant que certaines provinces ont quelque fois été gouvernées par des Procurateurs, je crois qu'il est possible de démontrer que ce fut seulement

dans des cas exceptionnels, et que, tout en étant réunies dans les mêmes mains, les fonctions de gouverneur et de procurateur n'étaient pas pour cela confondues.

Je termine par la lecture de notre fragment épigraphique, pour les personnes qui pourraient le désirer :

L[*ucio*] *Ju*[*lio*] *Papiria* [tribu] *Vict*[*ori*] *Modi* [*ano*], *e*[*gregio*] *v*[*iro*], *proc*[*uratori*] *Au*[*gust...*], *splendi* [*dissimus*] *ordo mu*[*nicipii*] *Thagast*[*is*] *patr*[*ono*].

LE GÉNÉRAL CREULY.



Lettre au Président de la Société Archéologique sur des inscriptions romaines recueillies en traversant l'Aurès, de Batna a Biskra.

Monsieur,

Je vous prie de transmettre à la Société archéologique, dans sa prochaine séance, mes remerciements pour l'honneur qu'elle m'a fait en me nommant au nombre de ses membres correspondants. Je vous prie en même temps de l'assurer que je m'appliquerai dorénavant, plus encore que par le passé, à étudier les vestiges des temps antiques, dans les contrées que je suis appelé à parcourir; je tâcherai ainsi de mériter la confiance qui m'est accordée, car je ne puis considérer aujourd'hui ma nomination que comme un encouragement.

Je suis heureux de pouvoir envoyer dès à présent, une part du petit tribut que je dois aux travaux communs de la Société. Ce sont plusieurs inscriptions latines que je viens de relever dans l'Aurès et dont sept, je crois, sont inédites. Lors de mon passage à Batna, M. Lenoble, chef du bureau arabe, qui connaît à fond l'Aurès, eut la bonté d'appeler mon attention sur des inscriptions que M. le capitaine Payen avait reconnues à Mena'a dans une course rapide, mais qu'il n'avait pas eu le temps de copier.

Le 16 de ce mois je partis de Batna, et j'arrivai le soir même au village de Bouzina (en chawiya Lbaou Nounzer) sans avoir rencontré le moindre document épigraphique.

Le 17 au matin, en sortant de Bouzina, je rencontrai les restes d'un petit établissement romain, sur une élévation à droite de la route ; en parcourant les ruines je trouvai une pierre tumulaire affectant la forme d'un coffre bombé. A l'une des extrémités de la pierre, je lus l'inscription suivante :

N° 1.

OPLO
IPMACED
ONISVSA❧
XXXCVPVLA
FACTAFRATRES
IPSIVS

Hauteur moyenne des lettres 0m047

Cette inscription a été publiée par M. le capitaine Payen dans l'*Annuaire* de 1856-57, page 46, et reproduite par M. Léon Renier dans les *Inscriptions Rom. de l'Algérie*, n° 4094.

A partir de ce moment, je ne remarquai plus une seule inscription jusqu'à Mena'a منعة. En arrivant à cette petite ville, j'aperçus près d'un de ces murs primitifs dont les Chawiya entourent leurs champs, un fragment d'une pierre tumulaire plate. Voici la partie de la légende qui reste :

N° 2.

D
F R V
C V L G
D I G N
A N N I S . L
G R V C I V
EIVS.MILL

Mena'a a été bâtie près d'un centre romain qui devait avoir quelque importance, si l'on en juge par les nombreuses pierres de taille et par les inscriptions qui gisent sur le sol aux environs. Cet établissement se trouvait probablement à la Zaouiya, où le kaïd des Aurès a aussi sa demeure. Dans la ville même, on ne rencontre d'autres vestiges du temps des Romains, que quelques moulins à bras *(mola manuaria)* et une ou deux pierres sépulcrales, du même modèle que celle qui porte l'inscription n° 6.

Dans la mosquée abandonnée de la Zaouiya, se voit un dé d'autel, haut de 1m10, formant aujourd'hui l'une des colonnes qui supportent l'édifice (les autres colonnes sont aussi des pierres romaines).

Deux des surfaces de cette pierre sont décorées d'une inscription. En voici une dont les caractères mesurent 0m06 :

N° 3.

I . O . M.
PROSALVE
. . . .
[ ]TOTVSOVE
DOMVSDIVI
NAEDIVISEVE
RIDIIDIVIMC
NNIONN[ ]

J'ai lu ainsi la seconde :

N° 4.

IVLIANOLI
ETCRISPI
N O C O S
HEREN.FEL
C O R N A D
IVI.SECVN
RVST.SAT
A V R M A S
M I I I
R S E
VERIANAE
P. V

Le n° 3 fait partie du grand ouvrage de M. L. Rénier, sous le n° 1612 ; et le n° 4 s'y trouve aussi, au n° 1613. Mes copies de ces deux inscriptions présentent de grandes divergences avec celles dont M. L. Rénier a fait usage.

Il est indispensable de citer ici l'interprétation de ces deux documents donnée par le savant académicien.

N° 3. — *Jovi Optimo Maximo, pro salute Marci Aurelii Severi Antonini Augusti totiusque domus divinae divi Severi et divi Magni Antonini.*

N° 4. — *Juliano II et Crispino consulibus.... milites vexillationis(?) legionis tertiae augustae Severianae piae Vindicis.*

Dans un des murs de la Zaouiya, j'ai trouvé le fragment d'inscription que voici :

N° 5.

A RI . M . A V R
ONT.MAXI.RI
S.LAURELIO.V
'F.MAXIM.TRI
ıFICIENTISSIM
.LIO.OPTAT
COLONI

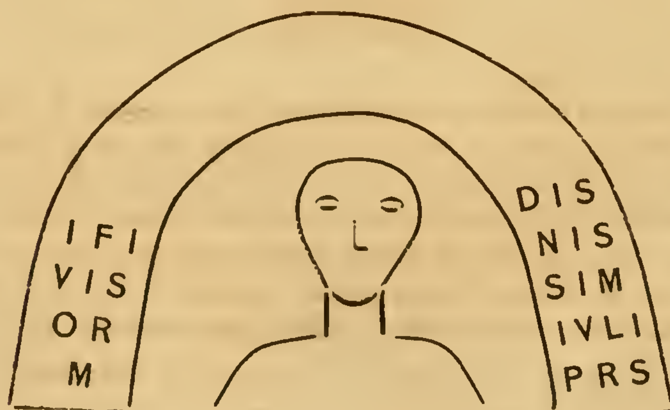
Cette inscription votive a été publiée par M. L. Renier, sous le n° 4092 des *Inscrip. Rom. de l'Algérie*, d'après une copie de M. le commandant Leroux.

Le savant épigraphiste la rétablit de la manière suivante : *Imperatore Cæsari Marco Aurelio Antonina Augusto... pontifici maximo, tribunicia potestate... consuli... et imperatori caesari Lucio Aurelio Vero Augusto.... pontifici maximo, tribunicia potestate... consuli... Cornalio(?) Optato, legato Augustorum pro praetore(?).. fecerunt coloni.*

Sur le mur inachevé d'une maison qui devait servir à loger un officier français, se trouve une pierre tumulaire en forme de petit coffre bombé, qui disparaîtra sous une prochaine assise de pierres.

Voici le dessin de l'une des extrémités de ce tombeau.

N° 6.



Je crois que la 3e lettre de la première ligne à gauche de la figure est un G, et qu'il faut lire les trois premières lignes de ce côté DIGNISSIM.

Ce genre de pierres tumulaires paraît avoir été très en vogue dans l'Aurès, on en trouve plusieurs aux environs de Mena'a, tantôt avec une seule figure, tantôt avec deux figures placées côte à côte. Malheureusement elles ont beaucoup souffert, et les inscriptions sont complétement effacées par le temps.

A l'entrée de la mosquée de la Zaouiya se trouve une pierre hexagonale allongée, que j'ai fait déblayer, et où j'ai lu l'inscription funéraire suivante :

N° 7.[1]

D . M
I V L I A E
I A N V A R I A E
V I X . A N
X V
C I V
C R E N
T A M

[1] Cette épitaphe a une telle ressemblance avec celle que M. Thuillier a relevée à Mena'a, qu'on est en droit de supposer que c'est la même. La copie de M. Thuillier fut publiée par M. L. Renier, dans le *Rec des inscrip. Rom.* sous le n° 1617, dans la forme que voici : *Diis manibus Iuliae Laeverae (?) Vixit annis quindecim. Caius Iulius Quintanus...*—Le mot *Laeverae,* que M Renier regarde comme douteux, n'est pas autre chose (il me semble) que la transcription fautive de *Ianuariae.*

Note de la rédaction.

Les murs grossiers qui entourent les champs aux environs de Mena'a, contiennent de nombreuses pierres de taille romaines quelque fois d'un volume assez fort. Une de ces pierres, qui est brisée à droite, dans toute sa longueur, et vers la partie supérieure, à gauche, porte l'inscription que voici :

N° 8.

MOR
ESINPRO
SVBCURAFC
TEFORIVN
DCΛLΛTPNΛ
SEVEREFOMPC°
NVMISGEMELLV
SATVRNIPISTIVI
C°SLNGINVSTRI
TONR.LIONETAP
C$_{\circ}$SIVLIVERECV
IMPETVIRO
VΛLERIS

Mon guide me montra sur un mamelon, à l'est de la ville, une pierre quadrangulaire semblable à celles qui servent de colonnes dans la mosquée. Trois de ses surfaces longues portent des inscriptions qui sont malheureusement très-frustes. Je n'ai pu y déchiffrer, malgré mes efforts, que les lignes suivantes :

N° 9.

AED IPAN
SLVEREHERENC∘S
ACNVSFELIX
COMIII.VEX
IVEVSS NN
M.COM COS
AEML.SATVR
ALCECLARO
VL DONAT
MNEMER
TERTVL·LCIE
ARRIV

N° 10.

I IVI
PISV MPERAT
T EVM EPIMP
UX RIIVACI VS
IMIAVRELIANIONI
NIA·GI S E
VI T N M I
FAV
VE
I
RA
CENAIIETIEA
C
LAFERAER O

N° 11.

GIIR GV
I I AOLMAXC∘S
CORNEIOVNV
DOMITHNNAAI
SEVERE POMEA
IVLVSACNARV
IVLVSHONO
FLACCOETGALL
AELIVS POMPEIVS
DOMITVS FORT
SITIVS I NNRVS
NIONCRRVS
POLIONEETAPRO
CAECIL·ROGAM

Beaucoup de lettres sont jumellées; quelques-unes,

notamment les 0, diffèrent du reste de la sépulture par leurs dimensions, ce qui ne laisse pas d'en rendre la reproduction difficile. Les deux tiers du nº 10 ont disparu sous l'action du temps.

De Mena'a à Biskra, où j'arrivai le 18, je ne remarquai plus d'inscriptions. Je n'ai pas le loisir en ce moment de vous décrire en détail les nombreuses ruines romaines que j'ai rencontrées dans le cours de mon voyage; je réserve les notes que j'ai prises à ce sujet pour un temps où je serai moins occupé, et où je pourrai les compléter sur les lieux mêmes.

J'ai l'honneur, etc.

Henry DUVEYRIER.

Biskra, le 10 mai 1860.



INSCRIPTIONS LATINES

DE LA SUBDIVISION DE BATNA.

Appelé au commandement du cercle de Bordj-bou-Arreridj, j'ai quitté la subdivision de Batna avec le regret de ne pas avoir eu assez de liberté pour occuper mes loisirs à mieux étudier, dans le champ même, la géographie comparée d'une province qui est si riche en souvenirs des époques lybienne, romaine, byzantine, berbère et arabe.

Cependant j'ai la conscience de n'avoir pas perdu mon temps. Par de simples notes, que la Société Archéologique de Constantine a bien voulu admettre dans ses *Annuaires,* j'ai essayé de planter des jalons, assez solidement établis, pour guider les savants désireux de continuer une œuvre déjà couronnée d'un certain succès, et qui ne sera pas moins fertile dans l'avenir.

Les recherches de plusieurs savants, parmi lesquels il faut citer en première ligne MM. Léon Renier et de Lamarre, ont rendu à l'histoire bon nombre de monuments qui déterminent le nom et la position de localités, connues seulement par les itinéraires ou par les annales de l'Église d'Afrique, telles que Lambœsis, Vereeunda, Tha-

mugas et Mascula, au nord de l'Aurès; Burgus Speculatorum et Gemellœ, vers le Zab; Thubonis et Cellas, dans le Hodna; Zarai, Diana Veteranorum, Lamasba, Lambiridi et Lamso, dans le Belezma. A cette liste il faut ajouter Gibba, dont une inscription, donnée plus loin, marque la place sur un tertre situé à trois kilomètres au nord d'Aïn-Iagout.

Dans le courant de l'année 1859, les exigeances du service ne m'ayant point laissé le loisir d'explorer à fond le pays, je me suis attaché particulièrement à étudier la route de Lambèse à Cirta, dans l'espoir de découvrir quelques indications échappées aux regards de nos devanciers. Les environs de *Diana Veteranorum* n'ont point échappé à mon attention. La présente notice, où l'on ne comptera pas moins de trente inscriptions et cinq bas-reliefs, contient le résultat de mes dernières courses dans la subdivision de Batna, que je devais quitter vers la fin de 1860, pour prendre le commandement du cercle de Bordj-bou-Arreridj.

1° FAC-SIMILE DE BORNES MILLIAIRES.

1re Série. — *Monuments observés sur la route de Lambœsis à Cirta.*

La voie romaine qui conduisait de Lambèse à Cirta, en passant par *Gibba,* se reconnaît encore assez facilement aux tronçons qu'elle a laissés sur le sol. C'est en la parcourant, pour ainsi dire pas à pas, que j'ai relevé les légendes suivantes, qui en formaient les subdivisions :

N° 1.

Des fondations d'une construction berbère, sise au nord, et à environ 1200 mètres des ruines de Lambèse, a été retirée la borne cylindrique en grès tendre, qui porte les lignes suivantes :

D N Co
N S T A N
TL OCAE
S A R E
A R R P I M

La pierre est mutilée ; les lettres mal gravées et d'inégale grandeur ne suivent pas la même pente. A la 3e ligne il existe un défaut dans la pierre, entre l'I et l'O ; la 2e lettre de la 5e ligne devrait être un D, mais on voit un R bien distinct. Je pense qu'il faut lire *ad rempublicam* « en approchant de la commune. »

N° 2 et 3.

Au 2e et au 3e mille se trouvent, à côté de socles épars, deux bornes, dont la plus complète a été publiée dans le recueil de M. Léon Renier, sous le n° 4317.

IMPCAESM·AVREL
SEV·ANTON·AVG
FIL·PAR·MAX·BRIT
MAX·GER·MAX!
PONT·MAX·TIRBPOT
XVIII IMP·III COS
IVLAVGMATAVG
ETCASTRETSENATACRAA ?)
Æ
M P I I I

Les six premières lignes de l'autre ont été effacées par un martelage.

A V G
M P I I

N° 4.

A la distance de quatre milles de Lambèse sont deux bornes sans transcription; deux autres complétement frustes et le tronçon d'une cinquième en calcaire gris, portant en lettres bien gravées, de 0m08 de hauteur, la légende suivante que je crois inédite :

...A I
ORIMAX
IMIANO
AVGMP
IIII

Perpetuo Imperatori Maximiano Augusto milia passuum IIII.

N° 5.

A la hauteur du 6e mille, se rencontre un tronçon de borne cylindrique en marbre blanc, bien conservé, avec des lettres parfaitement gravées ; on y lit encore :

D I V
R N O · L
C O N S T A
NTINOPF·
INVICTo

Flavio Valerio Constantino pio felice invicto.

N° 6.

Vers le 9e mille, dans le Col d'Azel, gisent au milieu de ruines de gourbis arabes, quatre bornes que j'ai fait retirer des décombres. En voici la lecture :

D N
IOVIANOTR
IVM·SITOCI
SEMPERAVG

Domino nostro Joviano triumphatori; semper augusto.

Celle-ci est en calcaire gris très-dur, mais les intempéries de l'air l'ont détériorée en plusieurs endroits. Les lettres sont d'inégale grandeur, mal tracées et difficiles à déchiffrer.

N° 7.

On ne voit plus que l'indication de la distance et le martelage d'une ligne. Hauteur 0m95, le chiffre mesure 0m08.

V I I I I

N° 8.

Tronçon cylindrique de 1m60 de hauteur, en grès rouge très dur; ne conserve plus que sa dernière ligne en caractères profondément gravés et hauts de 0m08. Il faut lire *Augusto.*

A V G

N° 9.

Borne mutilée, qui paraît avoir reçu deux légendes

dont la première a disparu avec la tête du monument, à l'exception du chiffre indiquant la distance.

La lecture de la partie inférieure laisse à désirer, tant à cause de l'imperfection des lettres, que par suite des ravages exercés par les hommes et le temps. J'y entrevois cependant les mots : *Victoris ac triumphatoris semper.*

VIIII
ON
CIATO
ANIVI
CTORIS
ACTRIV
NIATO
SEMPER

N° 10.

A la sortie de Teniet Azeb, au lieu dit Ouzegrin, se trouve encore debout, sur le côté nord de la voie, un cylindre en marbre blanc, qui ne porte plus que l'indication de la distance qui sépare précisément ce point de Lambèse : *milia passuum undecim.*

M P X I

N° 11.

Près de la précédente, se dresse, à demi enterrée, une belle colonne en marbre blanc poli, sur laquelle sont gravées, élégamment, des lettres hautes de 0m06; la borne est complète, elle mesure exactement 1 mètre en hauteur et 0m34 en largeur; son état de conservation lui mériterait une place dans un musée.

D N
VALEN
TINIA
NO PF
AVG

Domino nostro Valentiniano pio felice Augusto.

Ici, c'est-à-dire à Ouzegrin, la voie se bifurque; une première branche se dirigeant vers l'ouest conduisait à Lamasba en passant par Lamso et aboutissait plus directement à Diana Veteranorum; la deuxième branche tournant brusquement au nord, traverse la plaine d'El Madère, le Col d'El Qçar Touda, d'où elle menait en ligne droite à Cirta, après avoir franchi l'éminence appelée par les indigènes le pont des Zmouls القنطرة متاع الزمول qui sépare le Chott Tensilit du Chott Mrouri, le Lacus Regius des Romains. Le tronçon de cette voie, compris entre Ouzegrin et les Chott, n'est pas indiqué par les itinéraires anciens, quoique à partir de Qçar Touda il soit aussi commun à une autre voie venant de Lamasba, Lamso et Diana.

Entre Ouzegrin et Aïn-Iagout je n'ai remarqué aucun document intéressant : pourtant il me semble avoir reconnu derrière le caravansérail les vestiges d'un camp retranché avec quelques tombeaux de forme circulaire, accusant la même origine que ceux de Chouchet Er Roumail, au pied du Mont Aurès.

Nos 12 et 13.

Toujours en suivant la même ligne, je suis parvenu

aux ruines de Qçar Halaba, petit fort byzantin assis sur la voie, à 3 kilomètres au nord-est d'Aïn-Iagout et en face d'un col du mont Tarbeut que l'on appelle Foum el Mendri. Me rappelant une instruction récente, envoyée par M. Léon Renier, je me suis mis à la recherche des deux inscriptions qu'il indique, et je les ai trouvées dans les murs de la construction où elles ont été placées avec tant d'autres matériaux, qui remontent à l'époque de la première domination.

12.

IMPCAESLSEPTI
MOSEVERO
INCIAVG..A
COADIABENI
PMTRP IIII
COSIIPP
ISCNGIBE (?)
SES FECER

13.

IMPCLSEPTMO
SEVEROPERTN
CIAVGARABICO
ADIABENICOPA
TRPIIII IMP❀VQ
IIPREX†SCNCV
RANTEPOMPONIO
·AVSTOAVREL F
DD SOCRATENPRO
AVGGNNIIIREG

Bien que la lecture de ces inscriptions présente des difficultés sérieuses, il est hors de doute qu'elles datent de l'empereur Septime Sévère, auquel elles furent dédiées. A la 7e et à la 8e ligne de la première pierre, on distingue très-clairement les éléments les plus importants du mot GIBBENSES, qui est le nom des anciens habitants du pays. Voilà donc un débris de Gibba, que Morcelli cite comme un évêché de la Numidie, dont la position

demeure indéterminée. Il s'agirait pour confirmer cette découverte, de fouiller et de remuer avec soin les ruines disséminées aux environs de Qçar Halala.

Nos 14 et 15.

Poursuivant ma route vers le nord, je tombai, à trois milles du fortin, sur une ruine en partie couverte par les alluvions. Quelques coups de pioche suffirent pour rendre à la lumière deux bornes d'inégale grandeur.

No 14.

M·AVRÉLI
PA °B°
INVICTO
PIO FELIC
AUG

Le no 14 qui est en calcaire gris, est illisible à la 2e ligne. Il faudrait deviner pour en rétablir le sens. Je me bornerai à indiquer la lecture des autres lignes :

Marco-Aurelio.......invicto pio felice Augusto.

Le no 15 est un cylindre en marbre blanc, d'un très-beau grain, long de 1m35, et portant des lettres hautes de 0m06 dont quelques-unes seulement sont bien gravées. La 3e et la 4e ligne ont été effacées en partie dans l'antiquité. Quant à la dernière, en l'examinant de près, on parvient à retrouver sous les coups de marteau le chiffre XXIX ?

IMP DN
MAVRE
LIONV··E
RIONO
AVG



Plus loin, à environ deux milles, le soc de la charrue a déterré un groupe de six bornes dont quatre seulement portent encore des inscriptions.

N° 16.

Sur une colonne en grès rouge assez dur, on lit l'épigraphe suivante, écrite en caractères corrects, de 0m05, à la première ligne, et de 0m04 aux autres. L'indication de la distance est encore plus fixe :

IMP DN
CAIO V
DIOCLE
TIANO
AVGVSTO
COS
MILXXXI

Imperatore Domino nostro Caio Valerio Diocletiano Augusto consule : milia XXXI.

N° 17.

Gravé en caractères informes, sur calcaire gris à peine dégrossi.

AVR [illegible]
O V A L E
R I O M A X
I M I A N O
N O B I L I S S I
M O C A E S

Domino nostro Aurelio Valerio Maximiano nobilissimo cæsare.

Nº 18.

Colonne cylindrique renflée vers le centre, en grès mal taillé; les lettres d'ailleurs inégales ont, en moyenne, de 0m03 à 0m04 de hauteur. Écriture en partie illisible. Peut-être faut-il prendre le mot tronqué pour *Antonino.*

IMPDNOSTR
P.MAVRELIOA
VRELIONVN
FO[illegible]NOB
ILISSIMOC[illegible]SA
RICONSVLIBO
SA

Imperatore Domino nostro pio Marco Aurelio Aurelio(?) ..... nobilissimo cæsare consule.....

Nº 19.

Borne cylindrique en calcaire gris; brisée au sommet et ne conservant plus que le chiffre de la distance de trente et un, qui sépare Lambèse du point où se trouve ce dernier groupe de bornes, c'est-à-dire à la limite extrême de la subdivision de Batna.

I V I C [illegible]
X X X I

2me Série. — ÉPIGRAPHES RECUEILLIES SUR DES BORNES MILLIAIRES, AUX ENVIRONS DE DIANA VETERANORUM.

No 1.

—

Près d'Enchir El Bou Achel, à 3 kilomètres d'Oum El Asnam, j'ai trouvé, couchée dans un champ situé sur le parcours d'une voie qui conduisait de Diana à Cirta, en passant par Gibba, une colonne du diamètre de 0m32, et haute de 0m80 ; quoique ce document n'ait pas médiocrement souffert des ravages du temps, on y distingue encore parfaitement toute la légende ci-dessous :

IMP CAESAR
C.VALERIO
AVRELIO
MAXIMIA
NO INVIC·
PIO FELIC·
AVG
RPD

Imperatore cæsare Caio Valerio Aurelio Maximiano invicto pio felice Augusto, Respublica Diana.

No 2 & 3.

A l'ouest de Zana, sur la route de Zraia et vers le premier mille, dans le Teniet-Sfa :

IMPCAESCVIBIOTRI BONIANOGALIOINVIC PIOFELICIAUGETIMP CAESCVIBIOAFINOGA LOVOLDVMIANOVOLV SIAN VICTOPIOFE AVG COS	I M P C A S M A V R E L I O C L A V D I O I N V I C T O P I O F E L I A V G R P A D

N° 2. — *Imperatori Caesari Caio Vibio Triboniano (Treboniano) Gallo invicto pio felici augusto et imperatori caesari Caio Vibio Aifinio Gallo Voldumiano Volusiano invicto pio felici augusto consulibus.*

N° 3. — *Imperatori Caesari Marco Aurelio Claudio invicto pio felici augusto Respublica Diana.*

N° 4.

Sur une colonne en marbre blanc poli, dans les ruines connues sous le nom de Bordj-rzel, qui s'étendent au nord de Zana:

D N
F L· VA L E R I
O C O N S
T AN T I O
N O B I L I
S I M O
S A R
R P D·

Domino nostro Flavio Valerio Constantio nobilissimo caesari respublica Diana.

Écriture d'un bon galbe; les lettres ont 0m06 de hauteur. A la 2e ligne, l'F et l'L sont liés; le V, l'A et l'L composent un sigle qu'il serait difficile de reproduire; à la 4e ligne, l'A est formé par les deux premiers jambages de l'N; à la 6e ligne, le commencement du mot *caesare* a disparu.

3e Série. — INSCRIPTIONS DE LA VOIE ROMAINE, QUI DE THAMUGAS SE DIRIGEAIT SUR CIRTA, EN PASSANT PAR AD ROTAM ET LACUS REGIUS.

No 1.

—

Au lieu dit Bardou, sur le chemin de Timgad[1] à Chemora.

IMP ANTO
NIANO PIO
OΛVGR
COL

Imperatori Valerio Liciniano pio... invicto Augusto respublica coloniæ Thamugadensis (?).

No 2.

A un mille de la précédente, en marchant vers le nord,

1 *Tingad* est une altération berbère du mot *Thamugas*, qui fait au génitif *Thamugadis*. Les inscriptions désignent cette ancienne ville par les mots *Respublica Thamugadensium*, *Respublica coloniae Thamugadensis*.

j'ai aperçu une borne cassée et dont la légende est tellement fruste, qu'on ne peut plus y distinguer que les mots suivants :[2]

M ...
PRO COS II
AVG MATR
ETCASTRO
ETSENATV
PATRIAFI
THAMV

VI

N° 3.

Borne en marbre blanc, un peu fruste, sur le chemin

[2] Le fragment d'inscription que donne le capitaine Payen, sous le n° 2, paraît se rapporter à la légende que le docteur Roudet avait relevée sur une borne cylindrique à Erkeb, un peu au-dessous du confluent de l'Oued-Timgad, mais à la condition d'ajouter au commencement les lignes que voici :

I . . . NI . . . .
NIANO . . . .
. . CAVGR . . .
COLTH . . . .
FILLA . . . .
. . . . MA . . . .
POTENTE . . .

M. Léon Renier donne la légende tout au long dans son *Recueil*, sous le n° 4389, avec la restitution suivante : *Imperatori Caesari Valerio Licinio Liciniano pio felici augusto, respublica coloniae Thamugadensis ... filio, patri patriae, pontifici maximo, tribuniciae potestatis.... imperatori... consuli... proconsuli, et Juliae Augustae, matri Augusti et castrorum et senatus ac patriae, respublica coloniae Thamugadensis — VI*

NOTE DE LA RÉDACTION.

de Timgad à Chemora, au milieu de la Mzara d'El Hadjedj :

F E L · C L A V
PONT . MAX
T . P . II. COS.
P.P.
RESPVB.
OL·.THMV

Imperatori caesari augusto pio felici Claudio pontifici maximo tribuniciae potestatis II, consuli, patri patriae, respublica coloniae Thamugadensis.

N° 4.

Au même endroit, sur une borne en grès tendre, que le marteau a rendu presque entièrement illisible :

. . . .
. . . .
O N I N
. . . .
. . . .
R E S P
V M

Les lettres qui subsistent encore sur la pierre, nous autorisent à supposer qu'elle a été érigée par les habitants de Thamugas à l'empereur Antonin.

2° Épigraphes provenant de diverses localités.

N° 1.

—

Au milieu de l'Enchir Khamsa, qui représente suivant moi les ruines de Claudi, existe un cippe en grès rouge très-dur, taillé sous forme rectangulaire et dont la hauteur atteint 1m80. Au-dessus de l'épitaphe, que j'ai copiée trait pour trait, est sculpté en relief, un buste d'homme. Les caractères manquent de régularité, et c'est ce qui m'a empêché de déchiffrer la 3e ligne, où était marqué le nom de la tribu.

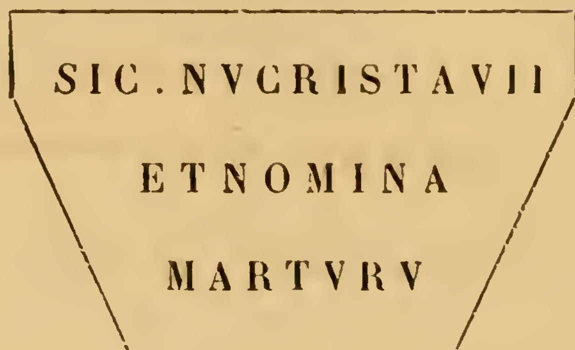
D M S
L·CAELANVS
FAVTı
NAVIXT
A N C VI

« Aux Dieux mânes. Lucius Cœlanus, de la tribu Palatina (ou Pontina), a vécu cent six ans. »

N° 2.

Dans une des tours du réduit de la citadelle byzantine de Guesses est une pierre en grès rouge, qui a dû servir

de linteau à une porte ou à une croisée. A l'une des faces, on lit ces trois lignes :



Les lettres de la 1re ligne ont 0m10, et celles des 2e et 3e lignes 0m08. La mention du Christ accompagnée du mot *marturum (martyrum)*, ne laisse aucun doute sur l'origine du monument.

N° 3.

Au lieu dit Kesria, dans le pays de Chemora, paraissent au dessus du sol les ruines d'une basilique chrétienne dont l'abside est pavée d'une mosaïque, sur la bordure de laquelle j'ai lu l'inscription ci-dessous[1].

PVBLIVS..............VNNINVSVOTVMQVODDEOETCRISTO
EIVSIPSIPRO...SER....ETCONPLEVERVNTFAVENTEDEOCADINIANAFL

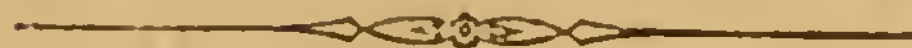
1 Voici comment M. L. Renier restitue cette légende votive, qui est marquée en petits cubes noirs au milieu d'un fond blanc, sur une longueur de trois mètres. *(Rec. des inscrip. rom. de l'Algérie, n° 1568) : Publius, Petronius, Tunnius votum, quod Deo et Cristo ejus ipsi promiserunt, et conpleverunt favente Deo, Gadiniana flore*

NOTE DE LA RÉDACTION.

Les lettres, hautes de $0^{m}08$, sont en pierres noires et le fond est en pierres blanches; la première copie de ce monument a été exécutée par M. Steffen.

PAYEN,

Commandant supérieur du Cercle de Bordj-Bou-Arreridj.



INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE 1860.



« L'utilité de l'épigraphie, dit M. Léon Renier, est facile à démontrer. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusables témoignages de l'histoire. Contemporaines des événements et des hommes dont elles nous transmettent le souvenir, elles peuvent nous donner sur ces événements et sur ces hommes des notions incomplètes ; mais, du moins, les faits qu'elles attestent sont certains. Exposées publiquement pendant des siècles à la vue des populations nombreuses, intéressées à les contredire si elles eussent été mensongères, elles ont acquis par là une sanction, un caractère d'authenticité que les relations des historiens, même les plus accrédités, ne possèdent pas toujours. » *(Encyclop. mod., Inscriptions.)*

En effet, pour ne parler que des colonies d'Afrique, qui ont en quelque sorte leurs annales à part, n'est-ce pas à l'aide de l'épigraphie qu'on a retracé les itinéraires, reconnu la plupart des centres de population et recons-

truit le système de l'administration romaine? Les pierres écrites n'ont-elles pas mis en lumière une foule de magistratures auxquelles il n'est même pas fait allusion dans les auteurs? Devons-nous oublier que ces textes précieux, indépendamment des notes qu'ils fournissent sur l'état de la civilisation ancienne, ont révélé aux savants les mystères du paganisme qui exerçaient une influence si profonde sur les mœurs publiques? Quatre mille six cents inscriptions avaient été exhumées du sol de l'Afrique, vers le milieu de l'année 1858, et formaient déjà ce beau Recueil, où le maître de l'épigraphie en France classait avec une méthode parfaite les matériaux d'une histoire qui reste encore à faire. Depuis cette époque, notre province seulement a produit plus de six cents épigraphes, sans qu'aucune fouille importante y ait été entreprise. Nous avons la certitude que le jour où notre Société archéologique, trop confiante en vérité dans les faveurs du hasard, voudra diriger des compagnies de travailleurs sur les ruines, qui jonchent le sol de la Numidie et que nos savants officiers n'ont explorées qu'en passant, elle parviendra en peu de temps à doubler le nombre des découvertes.



§ 1. — *Inscriptions administratives.*

N° 1.

LARGITATE DD NN PP AVGG
CONSTANTI ETIIIIV[illegible]
CEIONIO ITALICO CLARISSIMO
ATQVE CONSVLARI VIRO EXIMI
O AC SINGVLARI VIRTVTVM
OMNIVM OB MERITA ERGA SE
ET PROVINCIAM CONTI
NENTIAE PATIENTIAE
FORTITVDINIS LIBERALI
TATIS ET AMORIS IN OMNES
PRAECIPVI ORDO FELICIS
COLONIAE CONSTANTI
NAE ET PROVINCIA NVMI
DIA PATRONO POSVIT.

Sur un dé de piédestal. Hauteur, $1^{m}03$; largeur, $0^{m}85$. L'écriture est d'une belle forme. On y remarque une seule irrégularité à la 14e ligne : l'R de *patrono* est inachevée. La fin de la deuxième ligne, qui a été martelée dans l'antiquité, contenait évidemment les mots ET IVLIANI. Cette conjecture a obtenu l'approbation de M. Léon Renier (voir le *Bullettino dell'instit. di corrispond. archeolog.; n° XII di dec. 1859)*. La date du monument est facile à établir, Julien ayant été proclamé Auguste en 360, et Constance étant mort en 361.

Largitate dominorum nostrorum piorum Augustorum Constanti et Juliani, Ceionio Italico, clarissimo atque

consulari viro, eximio ac singulari, virtutum omnium, ob merita ergà se et Provinciam continentiae, patientiae, fortitudinis, liberalitatis et amoris in omnes præcipui. Ordo felicis coloniae Constantinae et provincia Numidia, patrono posuit.

« Par la magnificence de nos seigneurs pieux, augustes, Constance et Julien, le Conseil municipal de l'heureuse colonie de Constantine, de concert avec la province de Numidie, a élevé (ce monument) à son patron Ceionius Italicus, personnage clarissime et consulaire, homme éminent et réunissant en lui toutes les vertus, afin de le récompenser des services qu'il a rendus au Conseil municipal et à la province, par sa modération, sa patience, son courage, sa libéralité et son dévouement envers tout le monde. »

Le gouvernement romain donnait aux colonies et aux municipes des garanties contre les abus du pouvoir exécutif, en les autorisant à se placer sous la protection d'un patron influent. Une inscription trouvée à Guelma *(Calama)* et publiée dans l'*Annuaire de 1854*, nous apprend que ce patron était quelquefois une femme (1).

N° 2.

IVSSIONE VENERABILI
DD AVGG QVE NN
CONSTANTI
CEIONIO ITALICO CV ET CONSV
LARI CONTINENTIAE AEQVITATIS

(1) Cette inscription a été copiée par M. Laureau, sur un cippe élevé en l'honneur de Vibia-Aurelia, sœur de l'empereur Septime-Sévère.

TATIS PATIENTIAE AEQVITATIS
ADQVE HONORIFICENTIAE SIN
GVLARI AC PRAEICIPVO VIRO
STATVAM AENEAM AD PETI
TVM SVVM ET PROVINCIAE OR
DO COLONIAE MILEVITANAE IN FO
RO CONSTANTINAE CIVITATIS
VBI HONORIFICENTIVS ERIGEN
DAM CREDIDIT PATRONO
POSVIT

Jussione venerabili Dominorum Augustorumque nostrorum Constanti (et Juliani), Ceionio Italico, clarissimo viro et consulari, continentiae aequitatis adque (sic) *honorificentiae singulari ac praecipuo viro, statuam aeneam, ad petitum suum et provinciae, Ordo coloniae Milevitanae in foro Constantinae civitatis, ubi honorificentiùs erigendam credidit, Patrono posuit.*

« Par l'ordre vénérable de nos Seigneurs et Augustes, Constance (et *Julien*), le Conseil municipal de la colonie de Mila, de concert avec les habitants de la province, a érigé sur le forum de Constantine, comme dans une place plus honorable, une statue d'airain à son patron, Ceionius Italicus, homme clarissime et consulaire, qui s'est distingué particulièrement par sa modération, son intégrité, sa patience, son équité et son honorabilité. »

L'inscription est sculptée avec une grande netteté sur un dé de piédestal de 1ᵐ07 de hauteur, et 0ᵐ77 de larg. Comme dans le monument précédent, le nom du second empereur a disparu sous un martelage fait avec soin. A la 8ᵉ ligne, le mot *atque* est écrit par un D.

Le personnage auquel sont dédiées les deux inscriptions

que l'on vient de lire, est, suivant M. Léon Renier, un membre de cette grande famille des *Ceionius*, qui joua un rôle si considérable à la fin du IVe siècle de notre ère et au commencement du Ve. Le même savant croit pouvoir rattacher au n° 3, une corniche de piédestal, dessinée par M. De la Marc, dans la partie archéologique de l'*Explor. scientif. de l'Algérie*, pl. 127, n° 3, et sur laquelle on lit en très grandes lettres, le mot ITALICII, au lieu de ITALICI. Ce qui autorise M. Léon Renier à faire cette supposition, c'est que les dimensions sont les mêmes, et que l'on remarque à la partie supérieure l'empreinte des deux pieds d'une statue en bronze (1).

Ces deux inscriptions (n°s 1 et 2) sont jusqu'ici les seules que l'on ait découvertes, dans lesquelles la ville de *Cirta* soit appelée *Constantina ;* cette dénomination n'avait encore paru sur les pierres épigraphiques de la Numidie, que comme épithète ajoutée au nom de cette province *(provincia Numidia Constantina,* Inscr. Alg., n°s 1852, 2170, 2171 et 2542). (2).

N° 3.

. . . .
. . . .
· · ET FVN . . . . RI
· · IRTVTE FELICI
· AT . . . TATE PRAES
TANTI DOMINO NOST· ·
CONSTANTINO MAXI · ·

(1) *Bullettino del' Instituto di Corrispondenza archeologica*, n° XII, di decembre 1859.

(2) *Ibid.*, p. 226.

VICTORIO . . . .
ER AV. . . . O . . . . . .
VETTIVS FLOREN . . . .
VP RAT . . NALIS . . . .
D . . . .

Fragments d'une dédicace à Constantin-le-Grand, qui se lit au verso de la précédente.

Plusieurs lignes sont incomplètes ; les deux premières ont entièrement disparu, et il ne reste de la dernière qu'une seule lettre. Ces lésions proviennent évidemment de la destruction du monument auquel appartenait cette inscription, car une partie de l'angle droit a été brisée sur une longueur de 0,55. Vingt-cinq ou trente ans après, le même bloc de pierre était utilisé pour servir de piédestal et de dédicace à la statue d'airain dont parle le nº 2. *(Musée de la place Négrier.)*

Dans son état primitif, la légende devait contenir douze lignes. Je n'oserai en entreprendre la restitution qu'à partir de la 5e ligne : « . . . . . *et fundatori... virtute, felicitate, pietate præstanti, domino nostro, Constantino Maximo, victori orbis, et semper Augusto, Vettius Florentinus, vir perfectissimus, rationalis Numidiæ et Mauretaniæ, devotus numini majestatique ejus.* »

L'année dernière, en abattant le crépissage berbère qui couvrait le minaret de la Grande Mosquée *(Djamâ el-Kebir)*, M. Remond aperçut dans la façade orientale, et à une hauteur d'environ 40 pieds, une pierre couverte d'écriture. Guidé par ses indications, je me fis hisser sur l'estrade volante des maçons et je copiai, entre ciel et terre, l'épigraphe suivante, qui, bien que mutilée, nous transmet en toutes lettres les noms de *Vettius Florenti-*

nus, avec son titre de *Perfectissime* et d'*Ordonnateur général des finances de la Numidie et de la Maurétanie*. A la dernière ligne, on lit la formule DNMQE, qui signifie : *Devotus numini majestatique ejus*, « dévoué à la divinité et à la majesté de l'Empereur. »

Voici les cinq lignes qui restent de cette inscription, gravée aussi en l'honneur de Constantin-le-Grand :

N° 4.

. . . .
EMPER AVGVSTO
VETTIVS FLORENTI
NVS VP RATIONA
LIS NVMID ET MAV
RET DNM QE

« *Domino nostro, Constantino Maximo, pio, felici, victori et semper Augusto, Vettius Florentinus, vir perfectissimus, rationalis Numidiae et Mauretaniae, devotus numini majestatique ejus.* »

« A notre seigneur, Constantin-le-Grand, pieux, heureux, vainqueur et toujours Auguste, Vettius Florentinus, personnage perfectissime, ordonnateur général des finances de la Numidie et de la Maurétanie, dévoué à la divinité et à la majesté de l'Empereur. »

La pierre mesure 0,60 en largeur, et 0,45 en hauteur. Les lettres ont 0,5. Je n'ai pas eu de peine à obtenir de M. Remond que ce précieux monument fût respecté et encadré dans le nouveau crépissage de plâtre dont le minaret devait être revêtu.

Le seul *Rationalis* qu'on eût rencontré en Afrique, était *Lucius Lucceius Hadrianus*, dont j'ai fait connaître l'exis-

tence par une dédicace publiée dans l'*Annuaire de 1858-1859*. Il n'est pas très aisé de dire quelles étaient les attributions de ce fonctionnaire, surtout de les définir d'un seul mot, car nous n'avons rien d'analogue aujourd'hui. D'ailleurs il y avait deux *rationalis* en Afrique, l'un pour le domaine privé, l'autre pour le trésor public. Ces hauts fonctionnaires, qualifiés de *vir perfectissimus*, comme certains gouverneurs de provinces, pourraient se comparer, je crois, à nos inspecteurs généraux des finances, en ajoutant peut-être aux attributions de ceux-ci, l'ordonnancement et la centralisation des finances. Je saisis cette occasion pour reproduire ici, d'une manière plus correcte, la dédicace consacrée par la république des Cirtéens à Fabia Victoria Jovina, femme de L. Lucceius Hadrianus. Une erreur typographique en avait retranché la 5e ligne (1) :

FABIAE V. .I. .AE
IOVINAE
CONIVGI
LLVCCEI HAD
RIANI RATI
ONALIS RESP
CIRTENSIVM
PATRONIS

N° 5.

VICTORIS......................
STATVAM FLAVIO TITIANO VPD
CONCESSAM ORDO ET POPVLUSS
IV

(1) *Annuaire* pour 1858-1859, p. 128.

Sur un piédestal transformé en cuvette lors de la construction de la mosquée de Sidi-Abderrahman-el-Menâteki. Malgré l'état où l'a réduit l'ignorance des musulmans, plus excusable toutefois que le vandalisme de nos ouvriers, l'inscription nous transmet encore les faits dont la publicité lui était confiée. On y voit qu'*une statue a été accordée à Flavius Titianus par le Conseil municipal et la population de Cirta.*

A côté de ce fragment de dédicace, je placerai deux lignes que j'ai copiées sur le reste d'un monument du même genre, trouvé au bas du Coudiat-Ati :

N° 6.

LOCI PRIMI EX DECRE
TO ORDINIS SPLENDI
DISSIMI

Il est évidemment question ici du déplacement d'un autel ou d'une statue, opéré en vertu d'un décret de l'honorable Conseil municipal de Cirta.

La pierre n'a que 0m50 sur 0m11. L'R et l'E du mot *decreto* sont liés.

N° 7.

A P C

Ager publicus Cirtensium. « Communal de Cirta. »

Sur une borne carrée, près de la conduite d'eau du Djebel-Ouahache, à quelques pas du neuvième kilomètre.

En 1855, j'ai trouvé deux pierres semblables, aux en-

virons du Kroub, l'une au nord du marché, l'autre sur la rive droite du Bou-Merzoug. Celle-ci porte une double légende et nous apprend qu'une délimitation du territoire de Cirta avait été opérée sous le règne de l'empereur Trajan, car on lit au verso : EX AVCT. IMP. CAESARIS TRAIANI HADRIANI AVG.

Le Recueil de M. L. Renier donne, au nº 3491, une inscription du même genre, qui a été relevée par M. De la Mare, à Bordj Maamra. On y lit : APVBLI (Ager publicus).

Nº 8.

. . . . FIL. Q FROTONI
. . . . GVR. BIS AVGVRI
. . . . .AVGVRVM VII AED,
. . . . .AEFID. COLL. MILEVI
. . . . . .EX CONSENSV CIVIVM
. . . . . . .ENTIAS EIVS BIGAM
. . . . . . .RE CONLATO VEL EX
. . . . .CONSTITVERE EX

Sur une pierre provenant du déblayement de l'église et déposée au Musée de la place Négrier.

... *filio, Quirinâ, Frontoni,... auguri bis, auguri ... augurum septem, aedili, ... aefid.., coloniae Milevitanae (et Cirtensis), ex consensu civium, (ob munificentias ejus bigam... aere conlato vel ex (publicâ pecuniâ) constituêre ex...*

« A ... fils de ... (de la tribu) Quirina, (surnommé) Fronto... augure pour la deuxième fois, augure (princicipal) des sept augures, édile... les colonies de Mila (et

de Cirta ?) . . . d'après le consentement des citoyens . . . et à cause de ses largesses, lui ont décerné un bige. . . par souscription ou sur la caisse communale. . . . »

L'honneur du bige ou char à deux chevaux était accordé par le peuple à certains citoyens qui s'étaient distingués par leurs libéralités, comme l'atteste l'inscription 2545 du Recueil d'Orelli, dans laquelle on voit l'édile T. Ancharius recevoir cette distinction « *biga posita*, » parce qu'il avait donné huit représentations de gladiateurs, ce qui était une générosité sans exemple.

N° 9.

M F QVIR
III VIR PR.
QVINQ MAG
SENSV
FN

Sur un bloc de marbre tiré des décombres entassés autour de l'hypogée de Précilius.

Haut. 0,42; larg. 0,31. Les lettres ont 0,4. L'I et l'R de la première ligne sont liés.

N° 10.

ERIOS. . . S
MAEMILIVS
COL ❀ DEDIC

Fragment d'une belle dédicace ramassée au même endroit. Haut. 0,51 ; larg. 0,27.

N° 11.	N° 12.	N° 13.
	AV	
A	VEDIE	P P O P
GILI	CIR	P F
Q V IR	IBX	M A R C
TI	SDVO	IVN
IIII	EDI	SVA
Q	DD	D

Ces trois fragments d'inscriptions ont été recueillis dans des démolitions, à Constantine. On perdrait son temps à en essayer la restitution. L'inscription suivante, bien qu'elle n'ait pas plus de valeur au point de vue de l'épigraphie, fournit une preuve nouvelle de la destruction presque générale des monuments publics pendant les révolutions qui se sont succédé sur ce rocher auquel notre ignorance accordait une réputation d'invincibilité.

N° 14.

IQDıA
LENDII
LATISPO

Débris d'une belle dédicace.

N° 15.

E X I

Sur une dalle de la maison des Tchakeur-bey. Haut. 0,20 ; larg. 0,19. Les lettres ont 0,13 de longueur.

N° 16.

M E S A
A D E O
T A V S

Inscription relevée par le capitaine Langlois dans la plaine des Barrania.

N° 17.

GENIO POPVLI LAMBESIS FELICIIERETQV
INAELIRVFI· AVIRIS ANNOS DVLCES HABE

Sur une mosaïque découverte à Lambèse par M. Parisel. Les lettres ont 0,16 de hauteur; la légende mesure 3m50 en longueur, et sa largeur est de 0,65. Dans les trois copies que j'ai sous les yeux, il règne une grande incertitude vers la fin de la 1re ligne et au commencement de la 2e. Aux abords de ce pavage, qui a des proportions considérables, se sont rencontrés des chapitaux élégants, des fûts de colonnes, un méridien en pierre, plusieurs stèles écrites et un cachet en cuivre portant trois lettres que je reproduis ici d'après l'empreinte que m'a envoyée M. Besancenet, directeur du pénitencier arabe :

C S V

Il faut peut-être lire FELICITER à la fin de la 1re ligne de la mosaïque. Quant au dernier mot de la 2e ligne, un des fac-simile le représente avec un T (habet).

N° 18.

.. NI· PII· FELICI· AVG· ET· IVLIAE· MAESAE ·A··
. . . . D · ·

...Marci Aurelii Antonini, pii, felicis, Augusti et Juliae Maesae Augustae..

Fragment de dédicace trouvé aux environs du numéro précédent. La seconde ligne a été martelée dans l'antiquité.

§ II. — *Bornes milliaires.*

N° 19.

. DN . . . . .
CAES
. . . .
. ET GALERI
O VALERIO
MAXIMIANO

RPBRSRTA
VIIII

Dominis nostris Augustis Caesaribus Flavio Valerio Constantio et Galerio Valerio Maximiano, Res publica.... VIIII millia.

« Sous le règne de nos Seigneurs Augustes, Caesars, Flavius Valerius Constance et Galerius Valerius Maximien, la Commune de..... 9 milles. »

Inscription grossièrement sculptée sur une colonne en travertin qui a été trouvée à l'est du jardin d'Aïn-el-Bey. Les quatre premières lignes présentent la trace d'un martelage sous lequel ont disparu les noms et surnoms de l'un des deux empereurs. A la 6e ligne, l'A et l'N sont liés.

En 305, Galère força par ses menaces Dioclétien et Maximien d'abdiquer, et devint, avec Constance Chlore, maître de l'empire.

Mais celui-ci, étant le premier des deux Auguste, conserva le premier rang en montant sur le trône. On le trouve en effet nommé avant Galère dans quelques inscriptions, par exemple dans celle qu'Orelli reproduit sous le nº 1057. Constance mourut au bout d'un an. C'est peut-être à cette date qu'il faut reporter le martelage de notre borne milliaire, la seule qui ait été trouvée en Afrique avec le nom de Galère. Je note le fait, parce qu'on lit dans l'*Histoire des Empereurs* de Lenain de Tillemont, une observation qui le fait encore plus ressortir : « Maxence, délivré (sur la fin de l'année 307) de la guerre de Galère, et des mauvais desseins d'Hercule, se croyant affermi dans sa domination, envoya ses images en Afrique, pour s'y faire reconnaître empereur. Les milices du pays les rejetèrent, aimant mieux obéir à Galère, *à qui l'Afrique semblait appartenir depuis que Sévère était mort,* puisqu'il n'y avait alors que lui qui fût reconnu Auguste. »

La 7ᵉ ligne de la borne d'Aïn-el-Bey contient huit lettres, dont une seule voyelle, ce qui en rend l'interprétation difficile. Les trois premières lettres sont l'abréviation connue de *Res publica.* En admettant que l'R et l'S du milieu, dont le dessin est fort incorrect, remplacent un A et un C, on lirait :

RPBACRTA VIIII

Res PuBlica A CiRTA VIIII

« Commune située à 9 milles de Cirta. »

Cependant, il est assez rare que les monuments de ce genre soient dépourvus de l'indication de la localité à laquelle ils appartiennent. Aussi avais-je pensé d'abord à chercher dans les six dernières lettres, le nom d'un *vicus*

de la Numidie mentionné par Morcelli *(Africa christiana)* et dont l'emplacement demeure inconnu. Ce *vicus* contient en effet les consonnes qui terminent la 6e ligne ; il est écrit, le plus souvent, sous la forme BAZARITA, si rapprochée d'ailleurs des mots BASARITA, BASARTA, qui, sous un ciseau inhabile, sont devenus BSRTA.

A 14 kilomètres de Constantine, c'est-à-dire à la distance que marque notre colonne, sur la route qui conduisait à Lambèse, et dont les tronçons reparaissent à chaque pas, s'étend un vaste champ, où la découverte d'une fontaine monumentale, d'un établissement de bains qui semble en dépendre, et d'un cimetière dans lequel j'ai relevé 17 épitaphes, nous permet de placer un centre de population assez considérable. Mais les itinéraires anciens ne nous sont d'aucun secours dans cette circonstance, attendu qu'ils passent de Sigus à Cirta, sans indiquer les points intermédiaires. Je dirai même que la plupart des *pagus,* des *castellum* et même des petits évêchés, répandus autour de Constantine, y sont passés sous silence. Tels sont : 1o l'évêché d'Arsagal, dans le pâté montagneux du Chettaba ; — 2o le *Pagus Phuensium,* sur le versant occidental de cette montagne ; — 3o le *Castellum Mastarense,* sur la route de Mila ; — 4o *Azimacium,* à l'endroit que nous appelons le Hamma.

N° 20.

. IO

AVGVST

A Aïn-el-bey, sur une colonne brisée.

N° 21.

IMP CAESAR
C VIBIVS TRIPO
NIANVS GALLVS
INVICTVS PIVS FELIX
AVG

Sur la route de Mila, à 29 kilomètres de Constantine. La colonne, sur laquelle j'ai relevé ces mots, est brisée au milieu de la 5e ligne. Le nom de *Trebonianus* contient deux erreurs : les lettres E B y ont été remplacées par I P. — Sous le règne de cet empereur, des réparations importantes furent exécutées sur les différentes voies qui partaient de la capitale de la Numidie. Le fait est attesté par deux autres monuments : 1° une borne cylindrique en marbre blanc, ramassée à l'Oued-el-Hamma, entre El-Harrouch et Philippeville ; 2° une colonne brisée qui a été rapportée d'Aïn-el-Bey, et sur laquelle on distingue encore une partie de l'inscription suivante :

N° 22.

CAESARE..CVIB
TREBONIANVS
LVS INVICTVS PIV
FELIX AVGVSTVS
ONTIFEX MAXIM
TRIBVNICIE POT
STATIS COS DESIGN
TVS II PP PROCO
IMP CAESARE C
INNVS C

N° 23.

EX AVCTOR
IMP CAESTR· ·
ANI · · · · · C
PP · · · A· ·

Décret de l'empereur Trajan relatif à la délimitation de la vallée du Bou-Merzoug. On peut rapprocher ce document de l'inscription que j'ai trouvée au Kroub et dont M. Léon Renier établit la lecture de la manière suivante, dans le *Rec. des inscr. de l'Alg.*, n° 4136 : *Ex aüctoritate Imperatoris Caesaris Traiani Hadriani Augusti, agri Accipensium Cirtensium, separati rivo.* « Par décret de l'Empereur César Trajan Hadrien Auguste, les territoires des Accipensiens et des Cirtéens ont la rivière pour point de séparation. »

§ III. — *Inscriptions relatives à l'industrie.*

N° 24.

R B I

Sur la tête d'une brique, qui mesure 0,8 en longueur et 0,5 en largeur.

N° 25.

IVSTI

Sur le fond d'une lampe en argile, à un seul bec (*lucerna)*. On voit dans le champ, une espèce de monstre à tête de femme.

N° 26.

A(ↄ)IAC

Estampille frappée sur une lampe du même genre, qui représente un dauphin traversé par un trident. (Au Musée.)

N° 27.

IVSTVS SIBILEX EST

« Le juste est sa propre loi. » — Au milieu d'une très belle mosaïque qui fut déterrée sur la route du Bardo. La légende est dessinée avec des dés blancs *(tessellae)* sur un fond noir qu'entoure un cadre, de la même couleur que les lettres. A gauche et à droite, un pigeon, symbole du christianisme, tourné en sens inverse de l'inscription, et tout autour une guirlande de fleurs aux teintes variées. Les quatre angles du tableau sont garnis de vases élégants d'où s'élancent des tulipes. Cette composition, qui appartient au genre de pavé connu sous le nom de *pavimentum vermiculatum*, charme l'œil par une infinité de nuances délicates, qui rappellent la peinture (1). Chaque côté mesure 1m80.

N° 28.

C. VICCI

Sur un morceau de tuile, au Musée. J'avais déjà lu la

(1) M. Léon Renier a transcrit cette sentence dans son Recueil, d'après une copie que je lui ai envoyée. Voir le n° 1208, où elle forme une seule ligne.

même estampille sur des tuyaux de conduite, en terre cuite, et M. L. Renier, auquel je l'avais communiquée, l'a reproduite dans son Recueil, sous le nº 4209. Toutefois la marque des tuyaux commence par deux C.

Nº 29.

LEGIIIAVG

Legio tertia Augusta. « Troisième légion Auguste. » Marque frappée diagonalement sur une brique blanchâtre, en forme de pan carré, qui a été rapportée de Lambèse. Plusieurs inscriptions trouvées dans cette localité donnent à la 3me légion les surnoms de *severiana, pia, vindex.*

§ IV. — *Épitaphes.*

Toutes les épitaphes que nous décrivons dans nos Annuaires ne proviennent pas du Coudiat-Ati, où l'emplacement de la nécropole romaine a été reconnu. Une moitié au moins nous a été fournie par les démolitions de la ville. Je pense que le déplacement de ces pierres sépulcrales, ainsi que leur emploi dans les constructions, remonte seulement à l'époque berbère. Au lieu de creuser les ruines séculaires, sur lesquelles ils devaient s'établir à leur tour, et de prendre leurs matériaux sur place, les indigènes trouvèrent plus aisé de bâtir leurs maisons, et surtout leurs mosquées, avec les blocs tout taillés dont la montagne voisine était semée. On peut dire sans exagération, que la domination musulmane s'est assise au milieu des débris de la puissance romaine : car, excepté ceux qui s'appuient sur des soubassements antiques, la

plupart des édifices modernes ne sont que posés à terre, et c'est ce qui explique leur peu d'aplomb.

Aux inscriptions funéraires de Cirta viennent se mêler celles que j'ai relevées çà et là dans mes promenades aux environs. Celles-là sont d'autant plus intéressantes, qu'elles témoignent de l'état florissant de la colonisation, en même temps qu'elles nous expliquent d'une manière évidente que les Romains étaient seuls, pour ainsi dire, propriétaires du sol, à plus de soixante kilomètres à la ronde.

N° 30.

DIS MANIB
ARIA AMVLIA
SACERDOS MAG
NA Y A CI
BO H S

Dis manibus. Aria Amulia, sacerdos magna, vixit annos centum et unum. Benè ossa hic sita.

« Aux Dieux Mânes. Aria Amulia, grande prêtresse, a vécu 101 ans. Que ses os reposent en paix ici ! »

A Ben-Bessam, sur un autel élégant, orné à gauche et à droite d'une rosace à huit feuilles, qu'entoure un cercle. La pierre est renversée et soutient un des arceaux de l'ancienne zaouia de ce hameau. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la terre où j'ai relevé cette épitaphe, est aujourd'hui la propriété de Si-Mohammed Bach-Terzi, mokaddem ou chef de la secte religieuse des Rahmaniens.

N° 31.

D M
LIVLIVS

SEIANVS
VAXXVII
H SE
OTBQ

Dis manibus. Lucius Julius Seianus vixit annos viginti septem. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant.

« Aux Dieux mânes. Lucius Julius Seianus (Séjan) a vécu 27 ans. Il est ici. Que tes os reposent en paix. »

Épitaphe sculptée en caractères assez nets sur une grande dalle provenant des fouilles de la rue Abd-allah-Bey. Haut. 0,98 ; larg. 0,30. — Auj. au Musée.

N° 32.

ARVLONIA
MONNVLA
V A IIII MX
DXVI HTBC

Arulonia Monnula vixit annos quatuor, menses decem, dies sex decim. Hic tu benè condaris!

« Arulonia Monnula a vécu 4 ans, 10 mois et 16 jours. Puisses-tu être enterrée ici en paix ! »

Sur une stèle trouvée rue Abd-allah-Bey. Haut. 0,16 ; larg. 0,30.

N° 33.

D M
FONTEIA
VERNALI
V A LXXI.S
H S E

Dis manibus. Fonteia Vernalis vixit annis septuaginta uno. Hic sita est.

« Aux Dieux mânes. Fonteia Vernalis a vécu 71 ans. Elle repose ici. » — La dernière lettre du mot Vernalis a été reportée, faute d'espace, à la fin de la 4e ligne.

Sur une dalle épaisse trouvée sous le sol de la rue Abd-allah-Bey. Haut. 0,60 ; larg. 0,31.

N° 34.

D
C·PASSI
SATVRV
VA LXXX
H S E

Dis manibus. Caius Passius Saturus vixit annos octoginta. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Caius Passius, surnommé Saturus, a vécu 80 ans. Il repose ici. »

Épitaphe gravée en caractères irréguliers sur une dalle qui mesure 0,23 sur 0,19. Au Musée.

N° 35.

D M
PROPERTIA
FLORA VA
XVII

N° 36.

IVLIACF
CRISPILA
V A XXI
H SE OT
B Q

N° 35. *Dis manibus. Propertia Flora, vixit annos septdecim.*

« Aux Dieux mânes. Propertia Flora a vécu 17 ans. »

Épitaphe écrite en caractères de la basse époque sur une pierre à peu près carrée (0,37 sur 0,31), que l'on a extraite des fondations de la muraille méridionale de la mosquée de Sidi-Abderrahman-el-Menatcki (1).

N° 36. *Julia, Caii filia, Crispila, vixit annos unum et viginti. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant.*

« Julia, fille de Caius (ou de Crispus), surnommée Crispila, a vécu 21 ans. Elle est ici. Que tes os reposent en paix. »

Sur un cippe arrondi au sommet, que l'on a trouvé dans une des citernes romaines du Coudiat-Ati, côté oriental.

N° 37.

D M

VRBANVS ❀
ANIMA DVL
CIS ❀ V ❀ MVIII
DVIII HSE❀

Dis manibus. Urbanus, anima dulcis, vixit menses octo, dies octo. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Urbanus, âme chérie, a vécu huit mois et huit jours. Il repose ici. »

Sur une dalle trouvée rue Rouhaud. La pierre est arrondie par le haut et gravée avec soin. Au-dessous de l'épitaphe est figurée une tige de fleur délicate, emblème de cette existence brisée à son début. Haut. 0,37 ; largeur, 0,28.

(1) Voir la notice de cette mosquée dans l'*Annuaire* de 1856-1857, p. 95.

N° 38.

LUCIUS
POPEIVS

Sur une pierre mutilée, au Musée.

N° 39.

PVBLICIVS
SVRVS
V A XX
S E

Publicius Surus vixit annos viginti. Hic situs est.

Sur une marche d'escalier, dans la maison du caïd Allaoua ben chaouche, quartier de *Mila-es-S'rira.*

N° 40.

VALERIAQF
QVINTA
VA X
OTBQ

N° 41.

D M
GABINIAN
I CIILAVA
XXVII

N° 40. *Valeria, Quinti filia, Quinta, vixit annos decem. Ossa tua benè quiescant.*

« Valeria, fille de Quintus, surnommée Quinta, a vécu 10 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Épitaphe trouvée dans les déblais de l'église de Constantine.

N° 41. *Dis manibus Gabiniani Céla. Vixit annos viginti septem.*

« Aux Dieux mânes de Gabinianus Céla. Il a vécu 27 ans. »

Sur une pierre provenant des démolitions de la rue Abd-allah-bey. L'E de la 3e ligne est représenté par un *êta* grec. Haut. 0,87 ; larg. 0,42.

N° 42.

MEMORIAE
IANVARI FILI DVL
CISSIMI VIXIT
M XI IT D

Memoriae Januarii filii dulcissimi. Vixit menses undecim et diem (unum).

« A la mémoire de Januarius, fils chéri. Il a vécu 11 mois et un jour. »

Sur un caisson en pierre bleuâtre servant de base à une colonne, dans la maison du caïd Sliman, sise rue Vieux. — A la 4e ligne, on lit IT pour ET.

N° 43.

ROCTA
POPPIA
U A
XXX

N° 44.

D M
SATRIA AIE
V A XIII
O V B C

N° 43. « Rocta Poppia a vécu 30 ans. »

Épitaphe gravée d'une façon irrégulière sur un galet à peine dégrossi. Rue Damrémont.

N° 44. *Dis manibus. Satria... vixit annos tredecim. Ossa v... benè condantur.*

« Aux Dieux mânes. Satria... a vécu 13 ans. Que tes os soient enterrés en paix ! »

Au-dessous d'un bas-relief déposé au Musée. Chaque mot est séparé par une feuille de lierre ; les A n'ont point la barre transversale. Une cassure de la pierre a enlevé les dernières lettres de la seconde ligne. Il faut supposer que la substitution du V au T dans la formule invocatoire provient d'une erreur du lapicide.

N° 45.

D M
APRILIS
VA LXX
H S EST
O T B Q

Dis manibus. Aprilis vixit annos septuaginta. Hic situs est. Ossa tua bene quiescant.

« Sur un cippe en forme de dé d'autel, servant de linteau à une lucarne de l'escalier du minaret de la grande Mosquée (*Djama-el-Kebir*), face occidentale. Haut. 0,70; larg. 0,20.

N° 46.

D M
IANVARIA
V A XXXVIIII

Dis manibus. Januaria vixit annos triginta novem.

« Aux Dieux mânes. Januaria a vécu 39 ans. »

A Garef, dans la propriété de Koutchouk-Ali. Le bloc, sur lequel j'ai copié ces mots, est posé à côté d'un carrelage en arêtes de poisson, dont l'herbe recouvre une partie. Haut. 0,35 ; larg. 0,92.

N° 47.

DISMAN
IVLIAHON
ORATAVA
A XVI
H SE

Dis manibus. Julia Honorata vixit annis sexdecim. Hic sita est.

« Aux D. M. Julia Honorata a vécu 16 ans. Elle repose ici. » L'A de la 4e ligne est probablement une altération de la lettre N. — Cette épitaphe a été transportée du Coudiat-Ati dans une maison de la rue Damrémont.

N° 48.

D M
SITTIAE
STERCVLAE
V A LXV

Dis manibus Sittiae Sterculae. Vixit annis sexaginta quinque.

« Aux Dieux mânes de Sittia Stercula. Elle a vécu 65 ans. » — Au Musée.

N° 49.

D M
MPE
PECV
NENTVS
V A XXXV
H S E

Inscription mutilée en plusieurs endroits. Au Musée.

N° 50.

D M
QVNTVS
C· APRN
A S V A
XXXX

Dis manibus. Qintus (sic) Caius Aprinas, vixit annos quadraginta.

« Aux Dieux mânes. Quintus Caius, surnommé Aprinas, a vécu 40 ans. »

Au Musée, sur une dalle dont l'écriture n'est pas moins incorrecte que l'orthographe. L'S du dernier nom est gravé horizontalement, et l'I se confond avec l'R.

N° 51.

AE CEL
DVBIA
V A LXXX

N° 52.

ARENIVS
QVOSVS
V A XX

Deux fragments d'inscriptions trouvés, l'un dans la rue Abdallah-bey, l'autre au Coudiat-Ati. — Je pense qu'on peut lire au n° 52 *Lucius Arenius·Aquosus*, noms tirés des mots *arena* et *aqua*.

N° 53.

C S
DICATIF CA
NÎAE EXTRICA
TAE FLAM PERP
FAMILIA POSVIT

Dans le mur extérieur d'une maison sise rue du 3e Bataillon d'Afrique.

N° 54.

RIAE GENTIS VMBRICIOR
CIVS RVFINVS SENIOR LVM
RVFIFILI QVIRINA FILIVS
SIBI SVISQVE FECIT

Memoriae gentis Umbriciorum... Umbricius Rufinus senior lum... Rufi fili, Quirina, filius... sibi suisque fecit.

« A la mémoire de la famille des Umbricius. »

Cette épitaphe monumentale couronnait un tombeau de famille. Le fragment qui a été déposé au Musée, est entouré d'une moulure qui se termine sur la droite en queue d'aronde ; il mesure en longueur 1m45 et en larg. 1m38. Les lettres ont 0,5. D'après ce qui reste de l'inscription, on peut supposer qu'elle a été écrite par l'aîné de la famille, nommé Umbricius Rufinus, de la tribu Quirina, et que cette famille, qui paraît avoir été une des plus considérables de Cirta, existait avant le règne de Caracalla. On sait, en effet, que ce prince, ayant donné le droit de cité à tous les citoyens de l'empire, l'indication de la tribu tomba en désuétude.

N° 55.

IVS
CATVLVS
H SE VA
LXXXV

Julius Catulus hic situs est. Vixit annos octoginta quinque.

« Julius Catulus repose ici. Il a vécu 85 ans. »

Sur le jambage de la porte d'un gourbi, à Bekirat.

N° 56.

OBLÌCIA·L·F·BASSILLA
TORQVATA· C· E·
C· IVLIVS· BASSVS·

Oblicia, Lucii filia, Bassilla, Torquata, clarissima femina. Caius Julius Bassus.

« A Oblicia Bassilla, fille de Lucius, surnommée Torquata, femme clarissime, Caius Julius Bassus. »

Au Musée, sur un bloc de calcaire rehaussé d'un bas-relief qui représente trois personnages en robe. A la fin de la 2e ligne, il faut lire un F à la place de l'E.—Hauteur, 0,64 ; larg., 0,52.

N° 57.

D M S
COHOSPITA
VIXA LXX

N° 58.

RGILIVS
FRICANVS
LXV

N° 57. *Dis manibus sacrum. Cohospita vixit annos septuaginta.*

« Aux Dieux mânes. Cohospita a vécu 70 ans. » Au Musée.

N° 58. ... *Gargilius Africanus vixit annos sexaginta quinque.*

« Gargilius Africanus a vécu 65 ans. » Au Coudiat-Ati.

N° 59.

D M
SITTIA

BONA
VAXXXV
H S E

Dis manibus. Sittia Bona vixit annos triginta quinque. Hic sita est.

Aux Dieux mânes. Sittia Bona a vécu 35 ans. Elle repose ici. » — Au Musée.

N° 60.	N° 61.
SERVILIA	D M
LVCIA	IVLIA
V A XXX HSE	QVETINA
	V A

N° 60. *Servilia Lucia vixit annos triginta. Hic sita est.*

« Servilia Lucia a vécu 30 ans. Elle repose ici. »

Sur une pierre trouvée dans la maison des Hôtes *(dar ed-diaf)*. Haut., 0,47 ; larg., 0,35.

N° 61. *Dis manibus. Julia Quetina vixit annos...*

Près d'un regard de la conduite d'eau du Djebel-Ouache, à 6 kilom. de Constantine.

N° 62.	N° 63.
M	I X I ·
ITTIAE	IAVSI ·
NORAT	NGENVVS
ALXXV	SISSV

N° 64.

FONTEIO

Le n° 64 est sculpté en grands caractères sur une bande de pierre ornée de moulures, qui mesure 1m02 de longueur sur 0m32 de largeur. Dans le n° 65 ci-dessous, on reconnaît un de ces noms numides que nous avons déjà vus sur mainte sépulture : *Namphamo, Nampulosus,* etc.

N° 65.

NAMP
VAX
E O

Débris d'épitaphe provenant, comme les trois précédentes, des démolitions de la ville.

N° 66.

COMINIA
HONORA
TA V A
LXXV
B VIX

Cominia Honorata vixit annos septuaginta quinque. Benè vixit.

« Cominia Honorata est morte à 75 ans. Elle a vécu honorablement (avec des sentiments vertueux). »

Devant le Pénitencier arabe d'Aïn-el-Bey, sur un cippe en forme d'autel, qui mesure dans sa hauteur 1m10 et dans sa largeur 0m58. La face gauche de la pierre est ornée d'un *urceus* en relief.

C'est dans le cimetière d'un ancien *vicus* romain (voir le n° 19), à 1,500 mètres environ du Pénitencier, que j'ai relevé les quatre épitaphes suivantes :

N° 67.

LVO
LVSIVSC
ETVSVIX
ANISLXXX
H S E

N° 68.

SITTIAL·
LVCVLAVIX
ANNIS XX
H S E
B Q

N° 69.

MODIAMESEVS
ERILLAVIXANIS
XXXV H S E
O T B Q

N° 70.

D M
NVBLIFI
. ABVLI .
VALI
. . BQ

N° 67. *Lucius Volusius Cobetus (?) vixit annis octoginta. Hic situs est.*

« Lucius Volusius, surnommé Cobetus (?) a vécu 80 ans. Il repose ici. »

N° 68. *Sittia, Lucii filia, Lucula vixit annis viginti. Hic sita est. Ossa tibi benè quiescant.*

« Sittia, fille de Lucius, surnommée Lucula, a vécu 20 ans. Elle repose ici. Que tes os demeurent en paix ! »

N° 69. *Modia Meseus Erilla vixit annis triginta quinque. Hic situs est. Ossa tibi benè quiescant.*

« Modia Meseus (Modiameseus?) surnommé Érilla, a vécu 35 ans. Il repose ici. Que tes os dorment en paix ! »

N° 70. *Nubli filius Zabulius vixit annis quinquaginta uno. Ossa tua benè quiescant.*

»...fils de Nublius, surnommé Zabulius, a vécu 61 ans. Que tes os reposent en paix! »

N° 71.

D M S
GARGILIVS
V A IX
HS OT

Dis manibus sacrum. Gargilius Agrilis vixit annos novem. Hic situs (est). Ossa tua (benè quiescant).

« Monument aux Dieux mânes. Gargilius Agrilis a vécu 9 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix!

Sur un cippe surmonté d'un coussinet et de quelques moulures, à 6 kil. Est de Mila, l'ancienne Milevum.

N° 72.

CAL.IXN⌒IVICV.
PERFRIX... IEC
PVELLA. . . .DIV
POSAMTI MVI . .
COLVI POTENES
NECDISPEXSIPAN
DY H S ❊ E
O T B ❊ Q

Dans la salle basse du moulin Bégot, sur un cippe mutilé, qu'on a employé dans le dallage. Haut. 0,54; larg. 0,40. Cette épitaphe de jeune fille (*puella,* à la 3e l.) me

paraît d'autant plus difficile à restituer, que le ciseau en a enlevé une partie. L'orthographe de certains mots accuse une basse époque. Les trois lettres qui terminent la 4e ligne sont mariées en un seul sigle ; à la fin de la 6e ligne, l'A se lie à un V ou à un N.

Dans une maison du voisinage, on lit le reste d'une inscription que voici :

N° 73.

M
VLL
ƐQV
ILLVS
A ❀ LXV

N° 74.

MORIAE GENTIS
ANTIANAE SATV
T CASSIAE QVETAE
ITAE EIVS PATER SAT
VS OMNIBVS . SVISQUE
VS INNOCENTISSIMIS FECIT
EMIRARI NOLHECVATAE PVLVER HABE|T

« Monument élevé à la mémoire de la famille Scantiana (?). »

Un tiers de l'inscription a été enlevé, à gauche. L'écriture en est élégante, mais entremêlée de sigles assez compliqués que les ressources de la typographie locale nous empêchent de reproduire ici. A la 1re ligne, le T et l'I

sont liés ; à la 2e ligne, l'A final de SCANTIANAE est surmonté d'une barre horizontale, de cette façon : $\overline{\text{A}}$; à la fin de la 4e ligne, l'A supporte un T ; la 5e ligne se termine par un E accolé à un V ; l'I et le T de *fecit*, à la 6e ligne, forment un seul sigle. Dans la dernière ligne, le manque d'espace a obligé le lapicide à presser les caractères et à en marier plusieurs, par exemple H et E, V et L, V et E, B et E. Le T de *habet* a été rejeté en dehors de la moulure.

Cette pierre écrite n'est pas la première qu'on ait retirée des culées du pont de Salah-Bey. En 1856, lors de la démolition de cet édifice, on détacha de la partie droite deux fragments d'une inscription dédiée à l'empereur Antonin, ainsi que le prouve le peu de lettres que j'y ai copiées et à l'aide desquelles M. Léon Renier a rétabli la légende que voici :

H A D   NI F I L I O
AE P R O

Imperatori Caesari Tito Aelio Hadriano augusto pio, divi Hadriani filio, divi Trajani Parthici nepoti, divi Nervae pronepoti... (1).

La présence de ces matériaux dans une maçonnerie évidemment romaine, confirme l'hypothèse de la reconstruction du pont après le siècle des Antonins. Combien de temps subsista ce passage aérien qui reliait le rocher de Cirta avec l'ancienne route de Russicade (2), nous ne

(1) *Recueil des Inscrip. rom. de l'Algérie*, n° 4138.

(2) Cette route passait par Smendou et remontait jusqu'au Mecid, à l'extrémité orientale de la ville.

pouvons le savoir que par un renseignement dû à Ebn-el-Konfoud (1). En racontant l'insurrection qui troubla le royaume des Hafsites, pendant l'année 704 (de J.-C. 1304), cet historien s'exprime ainsi : « Ben-el-emir avait à peine été nommé caïd de Constantine, qu'il se déclara indépendant et prêcha la révolte contre l'émir Khaled. Mais lorsqu'il apprit que son souverain quittait Bougie et s'avançait à la tête d'une armée formidable, il fit démolir les ponts de la ville. » Depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à l'avénement de Salah-Bey, les communications avec les hauteurs environnantes demeurèrent interrompues, et le rocher ne fut plus abordable que par la langue de terre qui aboutissait à la porte Bab-el-Oued, aujourd'hui « porte Valée ». Le lecteur me dispensera de répéter ici ce que j'ai dit dans les *Annuaires* précédents au sujet de la réédification du pont.

On a découvert sur la rive droite du ravin, et en deçà du cimetière juif, une série de tombes creusées dans le roc vif. Quelques-unes contenaient des médailles romaines et numidiques; une seule a fourni à notre Musée une figurine en plomb, qui ne me semble pas être autre chose qu'une idole du pays.

J'essaierai, dans un travail spécial, de déterminer ces sépultures, qui diffèrent, sous plusieurs rapports, de celles des Romains.

(1) Ibn-el-Konfoud était né à Constantine, vers le milieu du XIVe siècle. Il occupa un emploi à la cour du roi Hafsite el-Farès, et c'est en l'honneur de ce prince qu'il a composé le livre intitulé : *El-faresia fi'd-daula el-hafsia.*

Nº 75

IALTIVS ❦ MASULIS ❦ MO|NIMENTVM FECIT ❦
ETDEDICAVIT ❦ SIBI ET SVI|S ❦ INPRIMISMANTI VAE ❦
CONIVGI ❦ KARISSIMAE ❦ XIK|AL ❦ OCT ❦ DVOBVS ASPRISCOS ❦

Ialtius Masulis monimentum (monumentum) *fecit et dedicavit sibi et suis, in primis Mantivae, conjugi karissimae, XI kalendas octobres. Duobus Aspris consulibus.*

« Ialtius Masulis a érigé et dédié ce monument à lui ainsi qu'à sa famille, et particulièrement à Mantiva, son épouse chérie, le 11 des kalendes d'octobre, sous le consulat des deux Asper. »

Inscription relevée par M. De Lannoy, sur deux fragments de pierre qui formaient l'épitaphe d'un tombeau de famille. La partie de gauche mesure 1m37 en longueur, et celle de droite, 1m20. — Près de l'Oued-Djerman, à 30 kil. est de Sétif.

L'écriture est élégante. Une épaussure de la pierre sépare les lettres I et V du mot *Mantivae*. La corniche qui décore le sommet de ce bloc, annonce qu'il appartenait à un beau monument. Des débris de chapiteaux gisent dans les mêmes ruines.

En l'année 212, qui était la 2e du règne de Caracalla, deux frères du nom d'Asper furent nommés consuls. La chronique d'Alexandrie les appelle Aper; mais tous les autres historiens les désignent comme fils de M. Julius Asper, dont la science et le courage ont été vantés par Dion. L'un de ces deux consuls avait été questeur en Afrique (1).

N° 76.

L FLAVIVS
FVIICV· (*sic*)
V A LXXX
H S E

N° 77.

D M
·ANIBVS
·ITVMVS
··LVS VIXSI (*sic*)
···IS XXXI

N° 78.

D ❀ M
L POMPIVS
SABINANVS
V ❀ A ❀ C
HE ❀ ES (*sic*)

N° 75. *Lucius Flavius Fulicus vixit annos quadraginta. Hic sita est.*

« Lucius Flavius, surnommé Fulicus (*peut-être* Fuficus) a vécu 80 ans. Il repose ici. » — Sur le chemin du Djebel-Ouache.

N° 76. Cette épitaphe, qui recouvre un des regards de la conduite d'eau du Djebel-Ouache, a perdu récemment

(1) *Hist. des Emp. rom.*, par Le Nain de Tillemont, t. III, p. 114.

toutes les lettres de la partie gauche sous le ciseau d'un tailleur de pierres.

N° 77. *Dis manibus. Lucius Pompius (Pompeius) Sabinanus (Sabinianus) vixit annos centum. Hic est situs.*

« Aux Dieux mânes. Lucius Pompeius Sabinianus a vécu 100 ans. Il repose ici. »

Je termine cette liste d'inscriptions tumulaires, comme je l'ai commencée, par un centenaire, sans changer l'ordre des trouvailles que j'ai faites autour de la ville, à l'aide du hasard, mon compagnon de voyage ordinaire.

---

§ V. — *Inscriptions religieuses.*

N° 79.

IERV AVG SAC C IVL
CRESCENS VIS
AB FECIT

Ieru Augusto sacrum. Caius Julius Crescens votum libens solvit; aram fecit.

« Caius Julius Crescens a accompli son vœu de bon cœur. Il a élevé cet autel à Ieru Auguste. »

Cette légende votive est gravée assez grossièrement, mais en caractères lisibles sur un rocher isolé, qui domine le plateau de Guechegache, فشغاش entre El-Massine et Oullaza, à 16 kilomètres de Constantine.

Le rocher a sept mètres de haut et forme une espèce de niche. C'est dans le fond de la concavité que se présente l'inscription, au-dessus d'une figure radiée de soleil qui n'a pas moins d'un mètre de long.

Bien que ma copie retrace fidèlement les abréviations de la 2me et de la 3me lignes, je renonce à lire un I dans la première, la formule ordinaire étant exprimée par les lettres VLS, VSLA. L'I remplace donc ici un L. Je ferai une observation du même genre relativement au B qui suit l'A, au commencement de la dernière ligne ; il me semble qu'on doit lire à la place de cette lettre, un R. L'I et le T de *fecit* sont liés.

Au premier aspect, j'avais considéré les lettres VIS comme la fin du mot IVLVIS, altération de IVLIVS, que le lapicide aurait rejetée à la ligne suivante ; mais j'ai abandonné cette interprétation pour me conformer au sens le plus probable, celui que j'ai indiqué plus haut.

Le dieu *Ieru*, dont nous n'avons rencontré le nom nulle part, appartient à la mythologie des Maures et des Numides *(Dii Maurici)*, qui comprenait une foule de divinités et de génies topiques, ainsi que l'atteste l'inscription trouvée il y a quelques années à Sétif, et qui occupe dans le *Recueil* de M. Léon Renier, le n° 3302 :

IOVI OPTIMO MAXIMO DIIS DEABVSQVE OMNIBVS PATRIIS ET HOSPITIBVS DIIS MAVRICIS ET GENIO LOCI.

On peut présumer que les Numides, voisins des Carthaginois, adoptèrent en partie la religion des Phéniciens, surtout si l'on admet qu'ils étaient venus eux-mêmes de la Phénicie. Toutefois, Hérodote nous apprend que les peuples de l'Afrique septentrionale célébraient, chaque année, une fête en l'honneur de Minerve, qu'ils

regardaient comme la fille de Neptune et du lac Tritonide. Il ajoute qu'ils ne sacrifiaient qu'au soleil et à la lune. Les premiers temps historiques de la Maurétanie ne sont pas moins obscurs que les origines de la Numidie ; seulement, dit M. L. Lacroix, il s'y rattache un plus grand nombre de faits ; mais tous sont restés fabuleux, car les noms de Neptune, d'Atlas, d'Antée, d'Hercule, sont les premiers qu'on y rencontre. Les critiques modernes ont disserté longuement sur la matière. Ils ont établi que la grande divinité des tribus de la Maurétanie étant la mer, elles rendaient un culte à Neptune et à sa femme Neptys. Ces données, malheureusement, ne jettent qu'une faible clarté sur les découvertes qui ont été faites récemment en Algérie ; car nous ne savons comment classer les êtres supérieurs qui étaient l'objet de l'adoration des Numides et des Maures. Aussi, me bornerai-je à en dresser la liste, d'après les documents épigraphiques que j'ai vus moi-même et d'après ceux dont la copie figure dans le Recueil de M. Léon Renier.

1° *Le dieu Aulisva*, à Tlemcen (Pomaria) : DEO INVICTO AVLISVAE.

2° *Le dieu Aulius,* à Aumale (Auzia) : AVLIO DEO.

3° *Le dieu Motmanius,* à Lambèse : MOTMANIO ET MERCVRIO SACRVM.

4° *Le dieu Bacacc,* dans la grotte du Djebel-Taïa : BACACI AVGVSTO SACRVM.

5° *Le dieu Baldir,* à Guelaat-bou-Seba, près de Guelma : BALDIR(i) AVGVSTO SACRVM.

6° *Le dieu Malagbel,* à El-Kantara, route de Biskara : MALAGBELO AVGUSTO SANCTO SACRVM. — Malagbel est une divinité de Palmyre, et son culte à El-Kantara

coïncide avec une inscription palmyrénienne relevée dans l'Aurès, par le colonel Boissonnet (1).

7° *La déesse Gilva*, à Guelma (Kalama) : TELLVRI GILVAE AVGUSTAE SACRVM.

8° *Le Génie protecteur d'un pagus*, à Ksour-Djeouab : GENIO PAGI AVGVSTO SACRVM.

9° *Le Génie protecteur d'un vicus,* à Lambèse : GENIO VICI.

10° *Le Génie qui protégeait la colonie de Lambèse :* GENIO LAMBOESIS AVGVSTO SACRVM.

De l'examen de ces stèles votives, qui sont toutes rédigées en langue latine, ressort un fait capital, c'est que d'un côté, en passant sous la loi du vainqueur, et même, en se faisant naturaliser, les sujets Maures et Numides jouissaient du droit d'exercer leur culte particulier, et que, de l'autre, les Romains professaient la plus grande tolérance en matière de religion.

La politique de ces derniers est expliquée d'ailleurs par une pensée de Montesquieu. « Comme le dogme de l'âme du monde, dit l'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*, était presque universellement reçu, et que l'on regardait chaque partie de l'univers comme un membre vivant dans lequel cette âme était répandue, il semblait qu'il était permis d'adorer indifféremment toutes ces parties, et que le culte devait être arbitraire comme était le dogme. Voilà d'où était né cet esprit de tolérance et de douceur qui régnait dans le monde payen : on n'avait garde de se persécuter et

(1) *Recueil des Inscrip. rom. de l'Algérie*, n° 1639.

de se déchirer les uns les autres ; toutes les religions, toutes les théologies, y étaient également bonnes. » (1).

No 80.

PVBLIC CALLIDROMVS LIB
FENESTRAM VOTO DED†

Publicius Callidromus libertus fenestram voto dedit.

« Publicius Callidromus, affranchi, a donné une fenêtre pour accomplir son vœu. »

Gravé en beaux caractères sur une bande de pierre à surface convexe, qui mesure 1m25 de longueur. L'inscription, encadrée dans une moulure, n'a que 0m99 sur 0m31. — Le second L est confondu avec l'I qui suit; l'I et le B de la syllabe LIB ont un tiers de moins que l'L en hauteur. L'I et le T de DEDIT forment un sigle qui ressemble à la croix latine.

Le nom de *callidromus,* qui signifie *bon coureur,* est d'origine grecque *(kallidromos)* ; il désigne évidemment un de ces athlètes enrichis qui avaient conquis la liberté par leurs exploits dans le cirque.

La bande de pierre, sur laquelle on lit la formule votive qui précède, devait servir de linteau à une fenêtre dans un édifice de forme ronde, probablement un temple.

Conclusion.

Celui qui n'aurait pas reconnu l'insuffisance des documents épars dans les auteurs anciens, relativement à l'A-

(1) *Politique des Romains dans la religion*, p. 231.

frique du Nord, comprendrait difficilement les services rendus par l'archéologie, pendant la période qui a suivi notre descente sur la côte des États barbaresques. En s'ouvrant aux investigations de la science, le territoire de l'Algérie nous a livré des textes d'une authenticité incontestable, qui révélèrent le nom de la plupart des ruines et nous permettent, si non de reconstruire l'ensemble de la géographie, du moins de refaire la synonymie de certaines villes dont on demandait en vain l'emplacement aux indications vagues et peu méthodiques de Strabon et de Pline. En effet, si nous jetons seulement les yeux sur la subdivision de Batna, sur le cercle de Tébessa et sur les environs de Constantine, nous voyons qu'une quarantaine de localités ont recouvré leur antique dénomination. D'autres résultats sont dûs en particulier aux efforts de l'épigraphie. Nous avons reconquis pièce à pièce toute la hiérarchie administrative de l'Afrique romaine, que les travaux de Pancirole et de Bocking avaient à peine dégagée du nuage d'incertitudes qui l'obscurcissait. La mythologie des Maures et des Numides, à peine mentionnée par les écrivains des siècles passés, n'a plus guère de mystères pour nous ; nous en connaissons du moins les principales divinités.

L'idée la plus généralement répandue était que les Romains avaient fixé l'établissement de leur conquête entre le littoral et les sables du désert ; mais la marche victorieuse de nos troupes a fait retrouver leurs points stratégiques bien au-delà de Biskara. Une inscription estampée par M. Henri Duveyrier, au milieu d'un édifice considérable, rejette tout d'un coup les limites de leur domination jusqu'à R'damès, l'ancienne Cydamus.

Indépendamment de ces faits, qui sont désormais acquis à l'histoire, je rappellerai, en manière de résumé, les découvertes qui prêtent de l'intérêt au présent mémoire :

1° Deux inscriptions signalant pour la première fois les fonctions de *rationalis* de la Numidie et de la Maurétanie ;

2° Un nouvel exemplaire du décret de la délimitation des terres communales de Cirta, sous le règne de l'empereur Trajan Hadrien ;

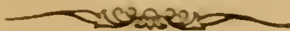
3° Un autel rustique consacré au dieu *Ieru*, sur les terres communales de Cirta ;

4° Une dédicace à un membre de cette grande famille des *Ceionius,* qui s'illustra à la fin du IVe siècle de notre ère ;

5° Deux épitaphes de centenaires et quatre d'octogénaires sur quarante-huit que contient la présente liste ;

6° Trois Berbères naturalisés Romains. (*Voir* les nos 65 et 75.)

A. Cherbonneau,
Secrétaire de la Société archéologique
de la province de Constantine.



DE LA LONGÉVITÉ EN ALGÉRIE

ET PARTICULIÈREMENT DANS LA NUMIDIE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

L'histoire proprement dite n'est pas seule à bénéficier des recherches archéologiques. Toutes les sciences, tous les arts peuvent emprunter à l'archéologie non seulement des matériaux pour compléter leurs annales, mais aussi des renseignements d'une utilité pratique.

Parmi les documents épigraphiques, il en est que les archéologues ont relégués au dernier plan, en raison du peu d'importance qu'ils ont le plus souvent : ce sont les inscriptions funéraires. Eh bien! ces inscriptions sont précisément celles qui ont le plus d'importance au point de vue de la médecine et de l'ethnographie. Elles peuvent fournir des données sur les lois de la population chez les anciens, lois dont la connaissance importe aux modernes. Ce que nous savons sur l'arithmétique sociale chez les anciens se réduit à peu de chose; les inscriptions funéraires sont de précieux documents pour remplir cette lacune.

On sait que les Romains pratiquaient le culte des tombeaux, la destinée des âmes dans l'autre monde se trou-

vant attachée à l'érection d'un monument. C'était un devoir auquel on manquait bien rarement ; les pauvres eux-mêmes s'en acquittaient. Parmi les monuments de Lambèse, nous en trouvons d'élevés aux frais de simples soldats de la 3me Légion. Partout où ils ont passé, les Romains ont laissé de nombreuses inscriptions funéraires, et cela particulièrement dans le nord de l'Afrique. Ces monuments n'ont pas toujours été respectés; mais les populations qui succédèrent aux Romains dans ces contrées habitant en grande partie la tente, n'avaient que faire de ces débris, de sorte que le Magreb est peut-être, de tous les pays, celui qui nous a conservé le plus grand nombre d'inscriptions tumulaires.

L'héritage de Rome a passé entre nos mains, et, comme elle, nous voulons implanter sur le sol numidique une population européenne. Il nous importe donc de savoir comment ont vécu les populations qui nous ont devancé.

La domination romaine s'est perpétuée six siècles dans le nord de l'Afrique : c'est un laps de temps assez considérable pour que les conditions d'existence puissent être considérées comme normales.

Parmi les lois de la population, il en est une qui les résume en quelque sorte : c'est la durée de l'existence humaine. C'est cette durée, consignée dans les inscriptions tumulaires, que nous voulons mettre en relief.

Pendant une première période de guerre et de tâtonnements, on a fait au climat de l'Algérie une réputation d'inclémence excessive. Trente années de travail ont changé les conditions d'existence : l'influence du climat s'est amoindrie, les maladies et la mortalité se sont produites en de plus faibles proportions, et la foi dans l'avenir de la colonie s'est accrue.

Le dépouillement des inscriptions tumulaires nous paraît de nature à fortifier encore cette confiance ; il dépose en faveur du climat de la Numidie. N'avons-nous pas droit d'espérer qu'il nous sera pour le moins aussi favorable, aujourd'hui que la science de l'hygiène a fait tant de progrès, et que nous avons des moyens d'action plus puissants?

Deux faits ressortent de cette étude : l'élévation de la vie moyenne et le grand nombre de cas de longévité. Quant au premier fait, nous nous bornerons à l'indiquer, sans vouloir en surfaire la valeur, car on pourrait nous objecter que trois mille inscriptions sont, relativement, un chiffre minime. Quant au second, nous devons le mettre en pleine lumière, attendu qu'il a une valeur positive : un climat où les centenaires abondent ne saurait être un climat délétère. Cette abondance de centenaires est le fait le plus saillant qui résulte du dépouillement des inscriptions. Le signaler nous paraît un service rendu à la colonie.

C'est à la Société Archéologique de Constantine que revient l'honneur de cette idée. Son premier *Annuaire* contient un travail du commandant Foy sur les inscriptions tumulaires recueillies dans la province. On n'en comptait alors que 470, parmi lesquelles trois seulement appartenaient à des centenaires. Depuis lors, grâces aux recherches du savant secrétaire de la Société, M. Cherbonneau, qui s'est fait un devoir de les signaler toutes les fois qu'il les a découvertes, le nombre de ces inscriptions s'est considérablement accru.

Au commencement de cette année, nous-même avons publié dans la *Gazette médicale de l'Algérie* un travail sur

cette matière, basé, non plus seulement sur 470 inscriptions, mais d'après le volumineux *Recueil* de M. Rénier. Nous ne venons pas refaire ce travail, nous voulons seulement payer notre tribut à la Société Archéologique, en signalant ce fait, que presque tous les cas d'extrême longévité appartiennent à la province de Numidie, c'est-à-dire à la province de Constantine. Ajoutons que depuis lors de nouvelles inscriptions de centenaires ont été produites par le secrétaire de la Société, M. Cherbonneau.

Nous ne parlerons donc ici que des centenaires. Le chiffre en est assez considérable pour que ces cas d'extrême longévité ne puissent être considérés comme des cas purement exceptionnels. Ajoutons encore que nous trouvons des chiffres proportionnels, en regard des âges voisins. Nous avons près de 90 décès compris dans la période de quatre-vingt-dix à cent ans, et plus de 230 dans celle de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans.

Jusqu'à présent nous avons recueilli 55 centenaires dans la seule province de Numidie. Telle est leur répartition, suivant les âges auxquels ils ont décédé :

De 100 ans,	14
101	10
102	2
103	1
105	7
106	1
107	1
108	1
110	5
115	4

De 120 ans,	3
125	2
126	1
127	1
131	1
132	1

Parmi ces décès, Constantine compte pour une douzaine, dont un de 120 ans et un de 125. Il y a plus : la majorité de nos décès appartient à des localités peu distantes de la capitale de la Numidie.

Tous les points de la province se trouvent cependant représentés. Ainsi, nous rencontrons six fois le nom de Lambèse; trois fois ceux de Sétif, de Russicada et de Thibilis ; une fois ceux de Calama (126 ans) et de Tebessa (127 ans).

Il est une localité qui doit être remarquée, c'est Aïn-Kerma, qui compte un décès de 120 ans, un de 125 et un de 131.

Le décès le plus élevé, celui de 132 ans, appartient à Bled-Gouhari.

Quelques-uns de nos décédés sont qualifiés. Nous devons signaler d'abord un vétéran que les fatigues du métier n'empêchèrent pas de dépasser la centaine (1).

Nous trouvons une femme qui appartenait à la race indigène, car elle est qualifiée de *Getula*.

Nous n'oserions affirmer à quelle race appartient le suivant : *Fittav Feriusis*, mort à 115 ans. M. Cherbonneau y voit un individu de race germanique.

(1) C'est ici le lieu de rappeler qu'un illustre vétéran, Massinissa, prolongea sa carrière, incessamment agitée, jusqu'à l'âge de 97 ans.

L'inscription la plus curieuse est celle d'*Umbria Matronica,* morte également à 115 ans, bien qu'elle ait, dit son épitaphe, parcouru le monde nu pied. Nous recommandons son secret à la génération actuelle; c'est en vivant sagement, *caste et pudice,* qu'elle atteignit ce grand âge (*Ann.* 1856-57, p. 151).

Cinquante-cinq centenaires dans une seule province! Voilà certainement un chiffre imposant, auquel on ne s'attendait pas. Ce chiffre a son éloquence; il dépose hautement en faveur du climat de la Numidie. Eh bien! la récolte des inscriptions n'est pas terminée. La plupart de celles qui ont été découvertes l'ont été à fleur de sol. Mais nous comptons que de nouvelles explorations et des fouilles en feront encore découvrir, et qu'enfin l'Algérie changera contre une meilleure cette mauvaise réputation que lui ont faite les circonstances exceptionnelles du début. Nul doute qne la société européenne, définitivement et normalement constituée en Algérie, ne nous fournisse aussi à son tour de ces exemples de longévité que nous avons signalés chez nos devanciers. Du reste, les Indigènes eux-mêmes, à Constantine, nous ont affirmé qu'il y existait actuellement plusieurs centenaires. Si la Mauritanie césarienne en fournit un contingent relativement très faible, cela tient sans doute à ce que les Romains y ont laissé beaucoup moins de monuments funéraires et autres qu'en Numidie.

L. Leclerc.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

Tébessa (Theveste) et ses environs.

SUITE ET FIN.

Voir l'Annuaire de la Société Archéologique de la province de Constantine pour 1858-1859.

V. — Le christianisme a Théveste. — Époques vandale et byzantine. — Monuments de cette époque : la citadelle, la bazilique, la ville byzantine.

Nous ne saurions assigner de date précise à l'introduction du christianisme dans Théveste.

Il paraît naturel cependant de supposer que le point de départ était Carthage pour la propagation de la religion nouvelle dans l'Afrique septentrionale.

La grandeur et l'importance de cette capitale, son commerce étendu, ses rapports multipliés avec Rome et

avec tous les ports de l'Italie et de l'Orient en sont des preuves suffisantes. Or, le premier évêque de Carthage mentionné dans l'histoire, est *Agrippinus,* élu en 197, sous le règne de Septime-Sévère. En comparant cette date à la phrase suivante de Gibbon, répétée par Dureau de la Malle : « l'Afrique fut la dernière à recevoir le » christianisme, on n'y aperçoit aucune trace sensible » de foi et de persécution avant le règne des Antonins, » on est naturellement amené à faire remonter l'établissement du christianisme dans Carthage aux années 150 ou 160 environ.

Théveste devait être une des premières à suivre l'exemple de la métropole africaine ; ville essentiellement commerciale et agricole, ayant une garnison pour ne pas dire nulle, au moins très insignifiante, éloignée du centre du gouvernement qui était fixé à Lambèse, cette colonie romaine était placée dans les conditions les plus favorables pour dérober autant que possible les partisans de la nouvelle foi aux persécutions des légats impériaux. Il demeure établi, d'après ce qui précède, que la religion chrétienne devait être professée à Theveste dans la deuxième partie du IIe siècle, au plus tard au commencement du IIIe. Ici nous sommes ramenés encore une fois à l'arc-de-triomphe. Ce monument fut élevé, comme nous l'avons vu précédemment, en 212. Une de ses inscriptions, celle figurant sous le no 4 (*Annuaire* pour 1858-1859, p. 65) et qui peut être considérée comme un extrait des codiciles du testament de Caïus Cornélius Egrilianus, impose à ses héritiers, entre autres conditions, celle d'*ériger dans le Forum des statues au divin Sévère et à la déesse Minerve.* Quel était le but du testateur en

faisant une pareille prescription ? Est-ce par un sentiment de piété ? Avait-il une foi bien vive dans la religion de ses pères ? Qu'on nous permette d'en douter. A l'époque où nous sommes arrivés, le paganisme n'existait plus que de nom dans la société romaine. Le néoplatonisme était à l'ordre du jour, surtout dans les hautes classes. Cette philosophie mystique, toute de scepticisme, avec sa morale facile et élastique, était parfaitement en harmonie avec les mœurs dissolues de ce siècle de corruption.

Non, si Cornelius Egrilianus fit élever des statues, c'était pour protester contre le christianisme, pour protester en même temps de son dévouement au gouvernement établi.

L'empereur Septime Sévère, malgré ses qualités éminentes ou plutôt à cause de ces mêmes qualités, était hostile aux chrétiens. Ce prince, dont l'habileté et la profondeur sont incontestables, voyait dans le christianisme une secte non seulement opposée à l'autorité impériale, mais encore cherchant à renverser l'édifice social existant. Comme chef de l'État et chef de dynastie, il ne pouvait pas, il ne devait pas voir différemment. Le moment n'était pas encore opportun pour faire du christianisme la religion dominante. Rarement les grands de la terre se mettent à la tête des idées nouvelles ; le plus souvent ils se laissent traîner à leur remorque, et lorsqu'enfin ils se décident à faire un pas en avant, c'est pour sauver leur existence sociale compromise par les progrès du siècle.

Beaucoup d'autres monuments religieux datent de la même époque, élevés à la famille impériale et aux dieux conservateurs de cette famille, soit par des particuliers, soit par des corporations entières. La plus grande partie,

si ce n'est tous, avaient le même but que celui du commandant de la 14e Légion. Ces autels, ces statues ont une institution analogue dans nos temps modernes : ce sont les adresses des corps constitués qu'on envoie à la suite d'un événement arrivé à la dynastie régnante.

Les progrès du christianisme furent rapides dans Theveste. Déjà au milieu du IIIe siècle, en 255, elle possède un évêque, *Lucius*, qui assiste au concile de Carthage, convoqué et présidé par saint Cyprien. Le but de ce vertueux prélat était, comme on se le rappelle, de faire rejeter l'élection de *Novatien*, le premier anti-pape, auquel tant d'autres ont succédé depuis, dans les annales de l'église. Novatien lui-même devait son élévation à quelques évêques fanatiques, pour son zèle outré et intolérant contre les malheureux chrétiens qni, reculant devant l'horreur des supplices, avaient faibli en sacrifiant aux faux dieux.

Nous voyons encore deux autres évêques thévestins figurer dans les assemblées religieuses tenues à Carthage, pendant la domination romaine proprement dite : ce sont *Romulus* et *Urbicus*, qui font partie, le premier, du concile de 349, le second, du synode de 411. Ces réunions ont lieu toutes deux inutilement pour mettre fin au schisme donatiste. Il n'entre pas dans notre programme de faire l'histoire de cette hérésie, dont saint Optat nous a laissé un récit détaillé. Qu'il nous suffise de rappeler que Théveste a dû jouer un rôle assez important dans les dissensions politiques et religieuses qui troublèrent l'Afrique pendant les IVe et Ve siècles, savoir : dernière persécution contre les chrétiens appelée *ère des Martyrs*, guerre entre les deux usurpateurs Alexandre et Maxence,

querelles sanglantes entre les donatistes et les orthodoxes, enfin, révoltes de Firmus et de son frère Gildon.

Plusieurs faits historiques constatent ce rôle.

Sainte Crispine est martyrisée à Théveste en 304. Saint Optat nous apprend qu'un concile donatiste s'y tint en 350. — En 398 l'armée de Gildon, qui s'était révolté contre Honorius, est défaite presque sans combat par l'armée romaine, sous les ordres d'un autre frère de Gildon, le Maure Mascézil. Cet événement se passe entre Théveste et Ammedara (1); 5,000 Romains de troupes régulières (sans doute de la 3e légion Auguste) sont opposés à 70,000 rebelles Maures, donatistes, circoncellions.

En 428 ou 429, les intrigues de l'ambitieux comte Boniface ouvrent aux Vandales les portes du continent africain. Hippône est assiégée inutilement par les Vandales pendant quatorze mois. Le grand saint Augustin meurt pendant le siége, accablé par les années et le chagrin. Boniface est battu à deux reprises différentes, et un premier traité (celui d'Hippône) abandonne aux Vandales les trois Mauritanies et toute la Numidie à l'ouest du fleuve Ampsaga (2) (435).

En 443, un deuxième traité (celui de Carthage) est conclu entre Genséric et Valentinien. Le roi Vandale rend à l'empereur d'Occident ses possessions africaines, c'est-à-dire les trois Mauritanies et la Numidie occidentale, en échange de la Numidie orientale, de la Byzacène et de la Proconsulaire.

C'est à partir de cette dernière époque (443) qu'il con-

(1) Aujourd'hui Haïdra, dans la Régence de Tunis, à 37 k. de Tébessa.

(2) L'Oued-el-Kebir.

vient de considérer Théveste comme faisant partie intégrante du royaume Vandale. En effet, l'Abaritane[1], district de la Numidie, fait partie du nouvel État. Or, une des villes principales de cette contrée (l'Abaritane), est *Abbir-Majeur* ou *Abbir-Germaniciana*, signalée dans la *Table théodosienne* sous le nom de *Ad Germani*[2] et placée sur la route de Thèveste à Lambèse, à 35 milles à l'Ouest de la première de ces deux villes. Cette considération de position suffit pour prouver ce que nous venons d'avancer.

D'après tous les auteurs de cette époque, Genséric laissa aux anciens possesseurs de l'Afrique toutes les terres d'un moindre rapport, en les surchargeant d'impôts.

Le reste fut divisé en deux parts : la première, connue sous le nom *d'héritage des Vandales* et se composant de toute la Proconsulaire ; la seconde, appelée *réserve du prince* et comprenant la Numidie, la Gétulie et la Byzacène[3]. Il est probable, d'après cela, que Théveste était un domaine royal.

En 484, nous voyons apparaître une dernière fois le nom de cette ville pendant la période Vandale. *Félix*, évêque de Théveste, figure le 75e sur la liste des évêques de Numidie convoqués à Carthage par le roi Hunéric. Cette conférence se termina par le fameux édit de ce

[1] Victor Vitensis, I, 4.

[2] Id. CCX.

[3] Qui ne reconnaît dans ce partage les traces de la féodalité ? Cette particularité, d'ailleurs, ne doit pas nous surprendre, les Vandales n'étaient-ils pas d'origine teutonique, et la féodalité ne nous vient-elle pas des peuplades du Nord ?

monarque contre les catholiques, et par l'exil de tous les prélats qui ne s'étaient pas dérobés par la fuite aux atteintes de leurs persécuteurs. Félix eut le sort de ses confrères qui furent déportés, soit en Corse, soit au Sud de la Byzacène.

Quelque temps auparavant déjà (en 482 ou au commencement de 483) quatre mille fidèles environ, soit ecclésiastiques, soit laïques, avaient été relégués, par ordre du roi, dans le pays des Maures[1]. Un convoi de ces exilés traversa Théveste pour être, de-là, dirigé sur Capsa[2] et les pays environnants. Après 484, le nom de Théveste n'est plus mentionné dans l'histoire jusqu'au moment de l'arrivée des armées byzantines.

Solomon, successeur de Bélisaire, fut le second fondateur de cette cité. Nous lisons, en effet, l'inscription suivante sur une pierre encastrée dans une maçonnerie remplissant l'arceau nord de l'arc de triomphe :

NVTV DIVINO FELICISS TEMPORIB PIISSIMOR DOM
...NOR NOSTROR IVSTINIANI ETTHEODORAE
AVGG· POSTABSCISOS EX AFRICA VANDALOS
EXTINCTAMQVE PER SOLOMONEM GLORIOSISS
ETEXCELL......GISTRO[3] MILITVM EXCONSVL PRAEFECT
LYBIAE AC...... ICIO VNIVERSAM MAVRVSIAM GENTEM
PROVI...........DEM AEMINENTISSIMI VIRI THE
VESTE.................A··VNDAMENT AEDIFICATA EST

Nutu divino felicissimis temporibus piissimorum domi-

1 Victor Tunnonensis et Victor Vitensis.

2 Capsa, aujourd'hui Gafsa, ville de la Régence, au S.-E. de Tébessa.

3 Letrone lit *ex magistro*, Léon Renier *magistro* à la 5e Ligne.

norum nostrorum Justiniani et Theodoræ Augustorum, post abscisos ex Africâ Vandalos extinctamque per Solomonem gloriossimo et excellentissimo magistro militum, ex consule, Præfecto Lybiæ ac patricio, universam Maurusiam Gentem, providentiâ ejusdem æminentissimi viri Theveste civitas à fundamentis ædificata est.

Le savant Letrone fait remonter cette inscription à la treizième année du règne de Justinien (539). Si nous nous reportons à cette époque de l'histoire, nous voyons en effet les Vandales expulsés du continent africain et les Maures contraints, par la force des armes, à une première soumission, exploits auxquels il est fait allusion par les termes pompeux : *Post abscisos ex Africâ Vandalos, extinctamque..... universam Maurusiam gentem.*

Faisons remarquer en passant que cette inscription, si exagérée et si prétentieuse en plusieurs endroits, est tout à fait en harmonie avec le faux clinquant du siècle de Justinien, cherchant vainement à imiter la vraie splendeur du premier empire sous les Antonins et les Septime-Sévère. A la suite de cette soumission des Maures, Solomon pour consolider sa conquête construisit, d'après Procope, des forteresses dans les environs du mont Aurasius qu'il fit occuper par les troupes romaines, et entoura de murailles toutes les villes de la nouvelle conquête[1].

La plupart de ces citadelles dont parle sans les nommer notre chroniqueur, existent encore plus ou moins bien conservées. Ce sont, outre Théveste, les forts byzantins de Lambèse, Thamugas, Ksar Baghaïc, Krenchela, Cherryia, et tous les nombreux postes échelonnés entre Théveste et Lambèse sur les deux versants de l'Auress.

Sans nous permettre d'autre commentaire, nous terminerons ce que nous avons à dire sur cette inscription par l'observation suivante :

L'expression *Theveste civitas à fundamentis aedificata est* indique que cette ville était complétement en ruines à l'arrivée des armées byzantines, et par suite le titre de second fondateur de Théveste que nous avons donné à Solomon, appartient de droit à ce général. Des considérations d'alignements suffiraient d'ailleurs pour prouver cette destruction antérieure.

En effet, l'enceinte, dont l'inscription citée rappelle la construction, coupe transversalement en plusieurs endroits des corps entiers d'anciens bâtiments, des pâtés de maisons. Elle passe entre autres tout près de la face nord du portique qui environne le temple et sa direction est presque parallèle à cette face. Si ce portique avait été debout, l'ingénieur byzantin l'aurait, sans aucun doute, utilisé pour son enceinte au lieu de se placer à moins d'un mètre en avant; une légère modification du tracé actuel aurait suffi pour obtenir ce résultat.

Il faut conclure de là que non seulement le portique était renversé, mais encore l'amas de pierres assez considérable, pour qu'au lieu de les déblayer, il y ait eu avantage à creuser de nouvelles fondations.

Ici se présente naturellement la question : par qui et à quelle époque la ville de Théveste a-t-elle été détruite pour la première fois ? Reconstruite en 539, elle existait encore en 484, puisqu'en cette même année nous avons vu son évêque *Félix* assister à la conférence de Carthage ordonnée par Hunéric. C'est donc entre ces deux dates qu'il convient de placer celle que nous cherchons; quant

aux destructeurs, ce ne peuvent être que les Maures qui faisaient des incursions continuelles sur le territoire vandale. Essayons de resserrer davantage encore les deux limites que nous venons de poser, et à cet effet jetons un coup d'œil rapide sur la marche suivie par les Maures pour arracher l'Afrique lambeaux par lambeaux à ses conquérants tudesques.

Genséric pendant tout son règne (439-477, de la prise de Carthage à sa mort) entretint la bonne intelligence entre les Maures et les Vandales. Ce monarque fit entreprendre par ses flottes de nombreuses descentes sur les côtes des empires d'occident et d'orient. Tous ses sujets teutoniques et indigènes étaient appelés à ces courses lointaines, et Victor Vitensis nous apprend qu'immédiatement après le retour de chaque expédition, le butin était divisé en deux lots, l'un appartenant aux Vandales et l'autre aux Maures. Le partage se faisait d'après des lois et réglements parfaitement définis et rigoureusement exécutés. On ne peut s'empêcher d'admirer ici la profonde sagesse de Genséric, plus habile politique encore que grand homme de guerre, qui par son génie, parvint à contenir dans sa main puissante deux peuples de principes et d'intérêts si diamétralement opposés.

Sous Hunéric (477-484) la guerre éclate. Les Auress se déclarent indépendants, et à la conférence de Carthage, dont nous avons parlé plus haut, on ne voit plus figurer les évêques de Lambèse, Novempetra, Diana et Gemellae, preuve évidente que ces quatre villes avaient cessé d'exister.

Gundamond (484-496) continue la lutte. Les trois Mauritanies et tout le sud de la Numidie échappent aux

Vandales. Du côté de la Byzacène les Maures s'avancent jusqu'à Praesidium et s'emparent de cette cité, placée d'après la table théodosienne à 20 milles romaines (29 à 30 kilomètres) au sud de *Capsa*. Cette dernière ville, le *Gafsa* d'aujourd'hui, est située à environ 180 kilomètres[1] au sud-est de Tébessa.

Il est facile de voir d'après cela que les attaques des Maures avaient lieu sur un vaste arc de circonférence, dont Carthage occupait le centre ou à peu près, et dont les deux extrémités étaient placées d'un côté entre Sétif et Constantine, de l'autre côté entre Capsa et Praesidium. Cette ligne circulaire passait en outre par l'extrémité orientale de l'Auress aux environs de Mascula[2], laissant ainsi en dehors de son rayon Lambèse, Thamugas, Diana et toutes les villes du sud-ouest de la Numidie, tandis qu'au contraire *Thèveste* est en dedans des limites que nous venons de définir. Nous pouvons en conclure que selon toute probabilité cette ville continua son existence pendant tout le règne de Gundamond. Le voisinage de l'Auress indépendant devait l'exposer néanmoins à plus d'une incursion passagère, et c'est à cette époque qu'il convient de faire remonter l'origine des nombreuses tours jetées irrégulièrement autour de l'enceinte de la citadelle

[1] D'après la table théodosienne, I. t. CCXII et CCXIV, on pouvait aller de Theveste à Capsa Colonia par Ubaza Castellum, ad Majores, ad Palmam, Thelepte Colonia et Vicus Gemellae. Le développement total était de 208 mille romaines — 308 kilomètres. Il existe une route directe d'origine romaine, suivie encore actuellement par les caravanes tunisiennes et qui ne figure sur aucun itinéraire. C'est cette dernière qui a 180 kilomètres de longueur.

[2] Actuellement *Krenchela*.

byzantine, dans les jardins actuels et sur l'emplacement de la ville primitive[1]. Quelques mots à ce sujet :

Procope raconte[2] que dans les dernières années de la domination Vandale, les habitants d'Adrumète se virent obligés de fermer les ouvertures extérieures de leurs maisons et de les relier les unes aux autres pour se défendre contre les Maures.

Ce même auteur, en parlant de Syllecte, s'exprime ainsi[3] : « Apprenant ensuite (Bélisaire) qu'il y avait à une « journée de son camp, sur la route de Carthage, une « ville maritime nommée Syllecte, dont les remparts « avaient été autrefois ruinés, mais dont les habitants « avaient fortifié les maisons pour s'opposer aux incur- « sions des Maures, il y envoya un de ses gardes nommé « Moraïde, avec quelques soldats. »

Revenons maintenant aux tours dont nous venons de parler, et voyons quel est leur rapport avec ce qui précède.

Il en existe encore cinquante, mais dans le principe elles étaient en bien plus grand nombre ; beaucoup d'entre elles ont été abattues par les indigènes pour la clôture de leurs jardins et journellement encore on en démolit pour les constructions européennes.

Quelques-unes ont été recouvertes de terrasses et servent de maisons d'habitation à des familles arabes.

A première vue ces tours frappent l'imagination du spectateur et font naître toutes sortes de suppositions sur leur but véritable.

1 Voyez le plan général (*Annuaire* de 1858-59, pl. II).

2 Procope, de aedificis. Liv. VI, Chap. 6.

3 Procope Bel. Vand I, 16.

La première idée qui se présente à l'esprit, c'est d'admettre l'existence de plusieurs enceintes concentriques élevées, soit pour augmenter la force de la place, soit par suite d'agrandissements successifs, soit encore pour l'un et l'autre de ces motifs réunis. Mais bientôt on s'apperçoit que l'explication qui précède n'est nullement satisfaisante ; car de quelque manière qu'on suppose ces tours réunies entr'elles pour former une enceinte continue, on n'obtiendra jamais que des lignes de formes bizarres et tout-à-fait incompatibles avec notre hypothèse. On finit par être obligé de reconnaître que tout l'espace occupé par la ville primitive était couvert de ces tours placées çà et là sans ordre, et ne se rattachant à aucun système général de défense. Malgré cette discordance apparente, un examen plus approfondi des lieux démontre que la réunion par groupes de quatre, cinq et quelque fois six de ces tours, forme autant de systèmes particuliers, complets, séparés et indépendants les uns des autres. Ce fait dont nous garantissons l'exactitude comparé aux deux passages de Procope cités précédemment, résout complétement le problême.

Vers la fin du cinquième siècle, les Thévestins, privés de leurs remparts[1], étaient inquiétés sans cesse par leurs voisins les montagnards de l'Auress. Il fallait songer à se défendre et la loi vandale leur interdisait de relever leurs murailles.

Dans cette extrémité les habitants se réunissent par quartiers et par groupes de maisons et prennent leurs

1 Genséric, pour empêcher les africains de se révolter avait fait raser, avec défense de les reconstruire, les fortifications de toutes les villes, à l'exception de celles de Carthage.

dispositions pour transformer chaque groupe en une forteresse séparée de manière à faciliter la surveillance.

On répare, on consolide les murs de clôture, on fait communiquer intérieurement les maisons entr'elles, on supprime toutes les ouvertures extérieures à l'exception d'une ou de deux indispensables, enfin cette citadelle improvisée, ayant une forme polygonale irrégulière, est complétée au moyen d'une tour de flanquement placée à chaque angle du polygone.

L'effort principal des Maures sous Trasamond (496-523) est tourné vers la Tripolitaine ou Gabaon, un de leurs rois, fait essuyer aux Vandales de rudes échecs. L'histoire ne parle pas de ce qui se passa pendant ce temps en Byzacène et en Numidie; il faut en conclure que les évènements de ce côté ne furent sans doute que d'une importance secondaire et que ces contrées jouirent d'un instant de tranquillité.

Enfin, sous Hildéric, les Vandales furent défaits en bataille rangée par le roi maure Antalas, dans les plaines de la Byzacène, et forcés d'évacuer presqu'entièrement cette province pour se retirer dans la Proconsulaire. Nous ignorons la date précise de cet évènement; mais Procope qui le rapporte ajoute qu'en même temps les Vandales rompirent leurs relations d'amitié avec Théodoric et les Ostrogoths. Or Théodoric mourut en 526, et Hildéric monta sur le trône en 523; donc le fait qui nous occupe se passa vers 524 ou 525 au plus tard.

D'après les considérations qui précèdent, il n'est pas probable que la destruction de Théveste soit antérieure à ce désastre. Il est possible qu'elle en ait été une des conséquences. Néanmoins, sous le point de vue stratégique,

cette hypothèse rencontre des objections graves que nous allons examiner dans ce qui va suivre.

La défaite des Vandales a eu lieu dans les plaines de la Byzacène, sans doute aux environs du triangle compris entre *Thelepte, Capsa* et *Thenae*. Le roi maure de cette contrée, qui leur fit éprouver cet échec, Antalas n'était dépourvu, d'après ce que nous en dit Procope, ni d'une certaine adresse politique ni de talents militaires. Or, quel était le but de ces peuplades barbares? le pillage. De quels moyens de locomotion pouvaient-elles disposer? de chameaux exclusivement, sauf quelques rares chevaux ou mulets.

D'aprés cela, n'est-il pas naturel de supposer qu'Antalas devait envahir de préférence un pays de plaine à la poursuite d'une armée en déroute dans la direction de Thysdrus, Syllecte et Adrumète, plutôt que de prendre la route de Théveste par une marche de flanc, opération qui sans présenter des obstacles insurmontables, aurait été cependant d'une exécution assez délicate? Voici en effet les difficultés qu'il aurait rencontrées : 1° En face, un pays montagneux et accidenté; 2° à sa droite, un ennemi battu il est vrai, mais qui n'étant plus poursuivi pouvait se rallier et couper sa retraite ; 3° à sa gauche, les Maures de la Numidie qui n'étant pas sous son commandement, ne se seraient fait aucun scrupule de le harceler sans cesse pour lui enlever une partie de son butin.

On a donc plus de chances de probabilité en supposant que Théveste ne fut saccagé et renversé de fond en comble que vers la fin de 535 ou au commencement de 536, au moment de la grande révolte presque générale qui suivit le premier départ de Bélisaire.

Voici en effet, d'après Procope, un résumé des événements qui se passèrent alors en Afrique[1] :

« Lorsque les Maures apprirent que Bélisaire partait « avec ses gardes et l'élite de ses troupes et que déjà il « avait embarqué les Vandales, ils reprirent tout-à-coup « les armes et exercèrent contre les indigènes toutes « sortes de ravages.

« Les soldats romains postés sur les frontières n'étaient « ni assez nombreux, ni assez bien équipés pour répri- « mer les pillages incessants et les incursions furtives « par lesquelles ces barbares désolaient tout le pays. Les « hommes étaient cruellement massacrés, les femmes « avec leurs enfants traînés en esclavage; partout la fuite « et la terreur. Bélisaire n'apprit cette nouvelle que lors- « qu'il mettait à la voile, et ne pouvant retourner sur « ses pas, il confia le gouvernement de l'Afrique à Solo- « mon, lui laissant les plus braves officiers et la plus « grande partie de ses gardes pour réprimer le plutôt « possible les déprédations des Maures. »

Plus loin[2] le même auteur rappelle encore une fois ces scènes de désolation :

« Cependant Solomon, dit-il, voyant les Maures en « révolte et la nouvelle domination mal affermie, ne sa- « vait quel parti prendre, ni quels remèdes apporter à « ce désordre. Il avait appris par des messagers fidèles « que les barbares, après avoir détruit les garnisons de « la Byzacène et de la Numidie, brûlaient et ravageaient « tout le pays. »

Une troisième fois encore, notre chroniqueur revient

[1] Procope Bell. Vand. II, 8. Traduction Dureau de la Malle.
[2] Id. II, 10. Id.

sur le même sujet en racontant que « Iabdas, roi de « l'Aurès, avait fait irruption dans la Numidie à la tête « de trente mille combattants et emmené prisonniers un « grand nombre d'habitants[1] de la contrée. »

Théveste était donc en ruines depuis peu de temps lorsque Solomon releva ses murs en faisant construire la citadelle byzantine, qui depuis a toujours été habitée et qui, par des modifications lentes et séculaires, est devenue la ville arabe de nos temps modernes. Nous allons donner une description détaillée de cette fortification qui peut être considérée, sauf l'absence du fossé, comme un véritable type de l'art de l'ingénieur au sixième siècle.

Elle se compose d'une enceinte rectangulaire de 320 mètres de longueur sur 280 mètres de largeur, flanquée par quatorze tours carrées et percée de trois portes qui sont placées sur les trois faces, sud, est et nord[2], et désignées aujourd'hui sous les noms de Porte du Cirque, Porte Solomon et Porte Caracalla. Cette dernière est formée par l'arceau nord de l'arc de triomphe qui lui-même est devenu une des quatorze tours de flanquement. Il a suffi pour opérer cette transformation, de fermer les arceaux est et ouest du monument par une maçonnerie en pierres de taille. Les murs de l'enceinte ont plus de deux mètres d'épaisseur et dans le principe ils atteignaient une hauteur de neuf à dix mètres. A sept ou huit mètres environ au-dessus du sol, régnait un chemin de ronde crénelé qui faisait le tour de la place. Il était destiné à recevoir les défenseurs et à faire communiquer

1 Procope Bell. Vand. II, 13. Traduction Dureau de la Malle.

2 Voyez le plan général, *Annuaire* pour 1858-59, pl. II.

les tours entr'elles. On y arrivait au moyen de trois escaliers placés chacun à côté d'une des portes que nous venons de signaler. Toutes ces maçonneries sont en pierres de taille posées par assises réglées et tirées des ruines de l'ancienne ville. Celle des tours est dans un état de conservation remarquable, et il est facile de voir que l'ingénieur a mis beaucoup de soin à leur construction. Trois ou quatre assises seulement de la partie supérieure sont tombées en quelques endroits, et on peut constater sur place que la hauteur de ces tours n'était pas moins de 17 à 18 mètres. Elles étaient divisées en rez-de-chaussée et en étage, séparés l'un de l'autre par une voûte solide également en pierres de taille. L'entrée de l'étage était de plein pied avec le chemin de ronde. Pour recouvrir l'étage, il y avait une deuxième voûte formant plate-forme, qui était reliée au chemin de ronde par un escalier adossé contre la face intérieure de la tour. Sur cette plate-forme se trouvait installée ce que nous pouvons appeler l'artillerie de ce temps, c'est-à-dire les balistes, catapultes et autres engins de guerre alors en usage. Des deux côtés de chaque tour, à l'angle formé par les flancs avec les murs de courtine[1] et à hauteur du chemin de ronde existait une petite guérite en pierre de taille destinée à recevoir une sentinelle. Ces guérites qui, jusqu'à un certain point, rappellent celles établies dans la plupart de nos places du Nord, étaient munies de deux créneaux, l'un surveillant dans sa hauteur et sa longueur la partie de courtine adjacente, l'autre ayant vue en avant sur la campagne.

1 On appelle courtine la partie de mur qui relie entr'elles deux tours voisines.

Il n'existe aucune trace de fossés et l'on pouvait arriver de plein-pied jusqu'à la base du mur d'enceinte. Il est incontestable néanmoins, que ce genre de défense était connu bien longtemps avant l'époque où nous sommes arrivés. Mais les ingénieurs byzantins ont cru devoir s'en dispenser, attendu que les fortifications que nous venons de décrire étaient plus que suffisantes pour résister avantageusement, même avec un très-petit nombre de défenseurs, à toutes les tentatives des Maures d'emporter la ville de vive force; ces peuples barbares étant complétement inexpérimentés dans l'art d'attaquer les places[1].

Jetons un coup d'œil sur cette enceinte et essayons de déterminer la quantité de travail qu'a dû nécessiter sa construction.

Données :

Développement de l'enceinte..............	1,190m
Hauteur id.................	9m50
Développement moyen d'une tour.........	24m
Hauteur id. id...........	16m
Nombre des tours........................	15
Épaisseur des murs.....................	2m
Profondeur moyenne des fondations......	1m50

Par des calculs faciles à établir on obtient les chiffres suivants :

[1] Procope Bell. Vand II, 22.

1° Fouilles : Enceinte. . . .	3,570^{m3} soit	720 journées[1].
Id. Tours.	900^{m3}	180 »
2° Maçonneries : Enceintes.	26,180^{m3}	183,260 »
Id. Tours . . .	12,960^{m3}	116,640 »
3° Taille de pierres : Environ 70,000^{m2} en faisant observer que toutes les pierres de taille provenaient des ruines de l'ancienne ville, et que par suite beaucoup d'entre elles n'avaient besoin que d'une simple ébauche pour pouvoir être employées, soit.		35,000 »
Total des journées. . .		335,800

Il a fallu tout au plus deux campagnes (sans doute celles des années 538 et 539) pour faire les constructions dont il s'agit. En supposant qu'il y a eu 260 jours de travail par campagnes, ou 520 pour les deux, le nombre de travailleurs de toutes sortes employés journellement est représenté par le rapport $\frac{335,800}{520} = 648$, soit 650 en nombres ronds. A ce chiffre il convient d'ajouter 150 à 200 employés aux établissements de la citadelle, casernes, magasins, hôtel du gouverneur, bâtiments divers. On voit donc que la réédification de Théveste a nécessité pendant deux ans l'emploi journalier de 800 à 850 travailleurs.

Quand on songe que des travaux semblables s'exécu-

[1] Nous supposons une journée de travailleurs pour 5 mètres cubes de fouilles, 7 journées pour un mètre cube de maçonneries de l'enceinte, et 9 journées pour 1 mètre cube de celles des tours, à cause de la grande élévation de ces dernières, non compris la taille des pierres.

taient dans le même temps sur un grand nombre de points (*polin hécastên peric balle teichei*, il entoura chaque ville de murailles, dit Procope, en parlant de Solomon[1]), il est imposssible d'admettre qu'ils aient été l'œuvre de l'armée dont la force s'élevait tout au plus à 12 ou 15,000 hommes. Il est plus naturel de supposer que ces constructions furent élevées par des corvées que fournissaient les habitants du pays et par des esclaves maures faits prisonniers dans la guerre qui venait d'avoir lieu. Quant aux ouvriers d'art, un grand nombre d'entr'eux devait venir soit de l'Italie, soit de la Sicile et des autres îles de la mer Tyrrhénienne, attirés en Afrique par l'appât de salaires avantageux. Le rôle de l'armée byzantine se réduisit d'abord à parcourir le pays pour achever de le soumettre et ensuite à occuper des positions stratégiques, choisis de manière à pouvoir se concentrer rapidement pour accourir au secours des points ménacés, dans le cas d'une insurrection des Maures.

Voilà certes de la belle et bonne fortification. Aujourd'hui encore, après treize siècles, l'aspect en est imposant et grandiose; elle devait paraître formidable aux yeux des Maures, habitués par les Vandales à livrer de simples combats de cavalerie ou à surprendre et piller les villes dénuées de leurs murailles protectrices.

Lorsqu'on examine avec attention le réseau des forteresses byzantines établies de tous côtés, on s'apperçoit que le choix des positions a eu lieu en général avec beaucoup de soin et qu'un coup-d'eil remarquable a présidé à l'ensemble de cette opération, dont le but évident

[1] D'ailleurs les nombreux forts et postes qu'on rencontre partout datent pour la plupart de la même époque.

était de dominer le pays avec le moins de troupes possible. Si en outre on se rend compte des efforts qu'il a fallu faire, des difficultés qu'il a fallu vaincre, pour construire en un temps si court des établissements si considérables et si multipliés, appuyé sur une armée très-faible, dans un pays incomplétement soumis et grand comme la France, on est obligé de reconnaître, non seulement que Solomon était un stratégiste habile, mais encore que les ingénieurs et lieutenants chargés de le seconder avaient une vigueur d'exécution incontestable et une connaissance approfondie de l'art de la guerre. C'est qu'au siècle de Justinien, quoiqu'en décadence, on était encore capable de grandes choses : le moment était arrivé où le colosse romain, privé de plusieurs de ses membres, et sur le point de commencer son agonie, si longue et si douloureuse, devait faire un effort suprême pour donner une dernière fois encore, au monde et à l'histoire, le spectacle de son énergie et de sa grandeur.

A six cents mètres au nord de la citadelle dont nous venons de faire la description, on rencontre ce qu'on appelle vulgairement les ruines de la basilique. La masse centrale se compose en effet des restes d'une basilique byzantine, sur les flancs de laquelle se trouvait appuyé un double étage de cellules formant les contreforts de l'église et du chœur. Différents autres corps de bâtiments, dont la distribution peut encore en partie se reconnaître, entouraient ce groupe principal et en étaient séparés par des cours ou peut-être des jardins de dimensions variables. Le tout était enveloppé d'un mur d'enceinte flanqué par 12 tours carrées.

Cette description succincte prouve jusqu'à l'évidence que

les ruines qui nous occupent sont celles d'un couvent fortifié ; des considérations d'analogie d'exécution suffisent pour faire reconnaître sur place, que la construction de ce monument est contemporaine de celle de la citadelle. Il existait à Carthage un couvent dans le genre de celui dont je parle. D'après Procope, Aréobinde, gouverneur de l'Afrique, s'y retira au moment de la révolte de Gontharis contre l'autorité impériale, en 545. Voici comment s'exprime à ce sujet notre chroniqueur[1] : « Il « y a dans les murs de Carthage, sur le bord de la mer, « une église desservie par ces hommes dévoués au ser- « vice de Dieu, que nous appelons des moines. Solomon, « qui l'avait fondée peu de temps auparavant, l'avait « environnée de murailles, afin que, dans l'occasion, elle « pût servir de forteresse. Aréobinde se réfugia dans cet « asile, où il avait envoyé d'avance sa femme et sa sœur. »

Cette description sommaire de Procope serait parfaitement applicable à notre monument ; il suffirait d'y remplacer le mot Carthage par celui de Théveste et de supprimer la phrase incidente : *sur le bord de la mer.*

Entrons maintenant dans quelques détails sur les ruines de l'église chrétienne proprement dite.

Ce monument a été renversé de fond en comble ; seuls, les murs extérieurs s'élèvent encore à trois ou quatre mètres au-dessus du terrain naturel. De la cour qui précède la façade principale, on arrivait à l'église par un perron de sept ou huit marches en pierres de taille. Le sol intérieur est recouvert d'une couche de décombres de deux mètres de profondeur. Plusieurs tranchées faites

1 Bell, Vand. Liv. II Chap. XXVI.

dans ces décombres ont donné lieu aux découvertes dont voici l'énumération : des colonnes corinthiennes en marbre, ayant appartenu à deux séries distinctes pour la grandeur et l'ornementation ; des débris de pilastres également en marbre, et identiques, pour le dessin, aux colonnes de l'une et de l'autre série ; deux lignes parallèles de piédestaux encore en place, équidistants entre eux ; des voussoirs en pierres de taille provenant d'arceaux d'un diamètre sensiblement égal à l'espacement des mêmes piédestaux ; des traces nombreuses de charbon, des pierres de taille de toutes sortes n'ayant aucun caractère particulier ; enfin, au-dessous de ce qui précède, sur toute la longueur et la largeur de l'édifice, une mosaïque parfaitement conservée.

On peut tirer de là les conclusions suivantes :

1° Le sol de l'église était pavé en mosaïque.

2° Elle se composait, dans le sens longitudinal, de trois parties, savoir : une nef principale et deux bas côtés, fermés par des voûtes cylindriques. A l'extrémité de la nef était placé le chœur, recouvert par une voûte en dôme.

3° Un double étage de pilastres corinthiens, précédés chacun par une colonne du même ordre et réunis entre eux par un double étage d'arceaux en plein cintre, séparait les bas côtés de la nef.

4° Dans le sens de la hauteur les bas côtés étaient divisés en deux ; l'étage supérieur formait une tribune réservée pour les personnes de distinction.

5° La basilique a été détruite par le feu, sans doute au moment de l'invasion arabe.

Dans l'intérieur de la demi-circonférence qui dessine

le chœur, se trouve un espace rectangulaire où la mosaïque manque ; c'était l'emplacement du maître-autel ; à côté de ce dernier, une ouverture octogonale, remblayée actuellement, indique le débouché d'un escalier tournant conduisant dans les caveaux de l'église. Dans le sens transversal la mosaïque est interrompue par une rainure à hauteur du premier pilastre, à partir du chœur. Nous pensons qu'il y avait à cet endroit une séparation en pierres de taille ou en marbre, à hauteur d'appui, ayant la forme d'une balustrade où les fidèles venaient recevoir la communion.

La petite chapelle latérale, qui a la forme d'un trèfle, n'est pas de plein pied avec le sol de l'église. Pour y arriver, on descend un escalier de sept marches, ce qui nous ramène au niveau de la cour d'entrée, avec laquelle une porte de dégagement la faisait directement communiquer.

Cette chapelle a-t-elle été consacrée à la sépulture de quelque grand personnage, comme par exemple le fondateur du monastère ? Nous le supposons.

Comme il a déjà été dit plus haut, tout le couvent était enveloppé par un mur d'enceinte de forme irrégulière, ayant sept à huit mètres de hauteur et défendu par douze tours carrées dont l'élévation était de douze ou treize mètres.

Quand on examine ces dernières, ce qui étonne tout d'abord, c'est leur position par rapport à l'enceinte. Au lieu d'être en avant de celle-ci, de manière à être tournées vers la campagne afin de la commander, les tours sont, au contraire, placées en retraite. D'après cette disposition bizarre, le flanquement est dirigé sur les cours situées dans l'intérieur du couvent.

Quant aux abords extérieurs de la forteresse, ils n'étaient vus qu'imparfaitement soit par les bas-reliefs des tours, soit peut-être encore par quelques machicoulis établis çà et là sur le sommet du mur.

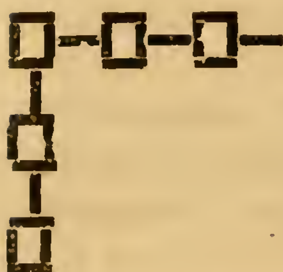
Comment expliquer cette anomalie? Le danger venait-il donc de l'intérieur, puisqu'on flanquait ce côté de préférence à l'autre? A cette question, nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Oui, le plus grand ou plutôt le seul danger pour le couvent venait en effet de l'intérieur, et voici comment :

A l'extérieur, il était garanti suffisamment contre une attaque des Maures par la hauteur de ses murs et le voisinage de Théveste avec sa garnison nombreuse et aguerrie. Que lui restait-il donc à craindre? Une surprise, le pillage de l'église et de son trésor (considérable sans doute) par la populace ou une bande de malfaiteurs, lorsqu'aux jours de grandes fêtes les portes de la basilique s'ouvraient pour recevoir les nombreux fidèles et pèlerins accourus des environs. Or, d'après la position des tours, on n'avait qu'à y porter quelques hommes dévoués et résolus (peut-être une partie des moines eux-mêmes) pour être maître du terrain, couper la retraite aux voleurs et empêcher ainsi toute tentative dans le genre de celle que nous venons de signaler.

Le couvent de Théveste n'est pas d'ailleurs la seule fortification qui offre l'exemple de tours placées en dehors de l'enceinte. Plusieurs fois, dans nos pérégrinations, nous avons rencontré des établissements romains proprement dits et byzantins où l'on avait adopté un tracé analogue. D'autrefois, comme au camp de Lambèse, par

exemple, les tours sont placées à cheval sur le mur, ainsi que l'indique le croquis ci-contre, ce qui permet



de flanquer à la fois les terrains extérieur et intérieur.

Toutes ces dispositions indiquent toujours le même but de la part de l'ingénieur ; ce sont des précautions prises pour tenir en bride, au moyen d'un petit nombre de soldats d'élite, une agglomération d'hommes d'une fidélité douteuse, mais qu'on ne peut tenir enchaînés par la nature même de leurs occupations. Se trouvent dans ce cas : des troupes auxiliaires levées dans le pays et n'ayant pas encore fait leurs preuves ; des troupes suspectes de révolte ; des prisonniers de guerre, des esclaves ou des criminels condamnés, réunis en grand nombre sur un point pour exécuter quelque travail important d'utilité publique, etc., etc.

Les hommes à surveiller étaient campés ou barraqués dans l'intérieur ; quant aux tours, elles étaient occupées par les officiers et les troupes chargées de la surveillance. Ce qui vient à l'appui de notre hypothèse, c'est que souvent, dans le cas qui nous occupe, les tours ont une sortie sur l'extérieur. Quelquefois même une partie entière de la fortification est détachée du reste par un mur de séparation et communique directement avec la campagne par une porte indépendante.

Ces établissements ne semblent-ils pas correspondre jusqu'à un certain point à ce que, dans notre civilisation moderne, nous appelons maisons de détention, bagnes, pénitenciers ?

Une deuxième enceinte, de forme très irrégulière, part de l'angle nord de la citadelle et contourne tout l'espace occupé par les jardins actuels. On en perd les traces près de l'angle sud dans les environs du cirque. Cette enceinte, presque totalement détruite, nous paraît également d'origine byzantine, mais postérieure à celle de la citadelle. Voici l'explication que nous croyons pouvoir en donner :

Après la mort de Solomon [1] et les exploits de Jean Troglita, « l'Afrique jouit pendant longtemps d'une paix

1 Solomon fut tué en 543, sous les murs de Théveste, dans une bataille contre les Maures, après avoir été trahi par une partie de son armée. Voici comment cet événement est raconté par Procope (*Bell. Vand.*, liv. II, chap XXI) :

« Solomon, instruit des projets de l'ennemi, marcha au-devant de lui » avec toutes ses troupes, et l'ayant rencontré près de Théveste, ville si- » tuée à six journées de Carthage, il campa dans ce lieu avec les fils de » son frère Bacchus..

» .... Quand Solomon eut reçu cette réponse, il se » prépara au combat.

» Le lendemain, ayant rencontré un détachement ennemi chargé d'un » riche butin, il le battit, le dépouilla, et répondit à ses soldats qui se » plaignaient hautement de n'être pas admis au partage de cette proie, » qu'il fallait attendre la fin de la guerre, que chacun alors serait récom- » pensé suivant ses services. Les Barbares étant revenus présenter la ba- » taille avec toutes leurs forces, une partie des soldats refusa de combat- » tre, les autres ne s'y résolurent qu'avec hésitation, et comme à contre- » cœur; toutefois dans le commencement l'avantage fut égal; mais bien- » tôt les Maures, par la supériorité de leur nombre, mirent en déroute la » plus grande partie de l'armée romaine. Solomon, entouré d'un petit » nombre de ses gardes, soutint quelque temps l'effort de l'ennemi. Enfin, » ne pouvant plus résister, ils se sauvèrent à toute bride jusqu'au bord » d'un torrent qui coulait dans le voisinage. Là, le cheval de Solomon » s'abattit, et le général lui-même fut renversé. Il fut tout de suite relevé » et remis à cheval par ses gardes; mais les douleurs qu'il ressentait de » sa chute, le mettant hors d'état de se conduire, il fut pris et massacré » par les Barbares, avec une partie de ceux qui l'entouraient. C'est ainsi » que Solomon termina ses jours. »

» tranquille et assurée, et délivrée du ravage de ces tri-
» bus turbulentes, elle vit refleurir de nouveau son agri-
» culture et son industrie. » C'est alors sans doute qu'une population civile vint s'agglomérer autour de la citadelle thévestine, dans les ruines de l'ancienne ville romaine. Pour mettre la colonie à l'abri d'une irruption imprévue, on l'enferma dans cette seconde enceinte, moins bien construite et moins élevée que celle de la citadelle, mais cependant d'une force suffisante pour résister, sous la protection de cette dernière, aux attaques irrégulières d'une peuplade sans ordre et sans discipline, comme les chroniqueurs nous représentent les Maures.

Il est très possible, sinon probable, que la construction de cette fortification remonte à l'époque des incursions du roi maure Gasmul (574-579).

Ce prince guerrier, après avoir gagné sur les Romains plusieurs batailles dans lesquelles périrent deux exarques d'Afrique, fut enfin tué en combat singulier par le vaillant Gennadius, que Tibère II venait de nommer gouverneur général de la province (579) [1].

A part les événements que nous venons de mentionner, l'obscurité la plus complète règne sur l'histoire de Théveste pendant tout le temps que cette ville fit partie du Bas-Empire.

En 697, Hassan détruit Carthage, dernier boulevard de la domination grecque en Afrique. Quelques années auparavant déjà l'invasion arabe s'était répandue comme un torrent sur cette contrée. Okba ben Ameur et Abd-Allah ben Djâfer, à la tête de leurs hordes fanatiques,

[1] Morcelli, *Afr. chrét.*

avaient porté l'islamisme jusqu'aux dernières limites occidentales des Mauritanies et ne s'étaient vus arrêtés dans leur propagande armée que par les colonnes d'Hercule [1]. Ammédara, Bagaï, Théveste, Constantine et toutes les autres villes qui s'étaient trouvées sur leur passage avaient été enlevées et converties de gré ou de force à la nouvelle foi.

En quelle année Théveste a-t-elle été prise par Sidi Okba [2]? Nous allons essayer de résoudre cette question par une analyse rapide des faits et gestes de ce conquérant.

En 666, sous le kalifat de Moawia, le 1er ommiade, Sidi Okba s'établit à Kaïrouan [3], qui devient le centre de la puissance musulmane en Afrique. Il est rappelé et disgracié en 675. Rentré en grâce, il est rétabli dans son commandement en 682, par Yezid, fils et successeur de Moawia ; il relève les murs de Kaïrouan, que les Berbères avaient détruits pendant son absence, organise la terrible invasion dont nous venons de parler, s'avance jusqu'à l'Océan et revient dans les monts Aurès, où il périt dans un combat contre les habitants de cette contrée. Son tombeau s'élève, comme on sait, dans une oasis

1 Aujourd'hui détroit de Gibraltar.

2 Notre confrère et ami, le savant professeur Cherbonneau a publié, dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie* (année 1850), un article sur la prise de Théveste par Sidi Okba, d'après un manuscrit arabe intitulé : *Conquête de l'Ifrikïa*. Nous y renvoyons nos lecteurs, en les prévenant toutefois que ce récit, très intéressant du reste, doit être considéré comme une chronique légendaire composée par les fanatiques du pays, pour la plus grande gloire de l'islamisme.

3 *Kaïrouan*, ville de la Tunisie, peut-être le *Vicus Augusti* des itinéraires.

des Zibans qui porte encore son nom[1]. La mort de Sidi Okba eut lieu en 686. En supposant qu'il ait mis deux ans à reconstruire Kaïrouan et à préparer la guerre avant de se mettre en campagne; comme Théveste, d'ailleurs, par sa position était une des premières à tomber sous ses coups, il est facile de conclure que la date cherchée doit être 683 ou 684 au plus tard.

Pendant la domination musulmane Théveste, que nous appellerons désormais de son nom arabe Tébessa, subit toutes les vicissitudes des différentes dynasties auxquelles elle fut soumise. Après avoir fait partie successivement du vaste empire des Kalifes (684-780), de l'état des Aglabites (780-909), des Fatimites (909-972), des Zeïrites (972-1150 environ), et des Almohades (1150-1200)[2], cette ville, à partir du 13e siècle, fut possédée par les Hafsites, dont la souveraineté, fondée en 1206, à Tunis, s'étendit pendant plus de trois cents ans sur cette partie de l'Afrique.

Ibn Khaldoun, dans son *Histoire des Berbères*, ne mentionne le nom de Tébessa qu'une seule fois d'une manière importante. Voici ce que dit l'auteur arabe à ce sujet[3] : « En l'an 333 (de J.-C. 944-945) les Beni Ouacin et les » autres peuplades berbères de la province de Castilïa al- » lèrent investir la ville de Touzer[4], pour obéir à l'ordre » écrit que leur avait adressé *Abou-Yezid*. Ce chef put

[1] Inscriptions arabes de la province de Constantine (*Annuaire* 1856).

[2] L'empire des trois dynasties Aglabites, Fatimites et Zeïrites avait pour capitale Kaïrouan. Les Almohades venaient de l'Ouest.

[3] Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, tome 3, p. 203.

[4] Touzer, dans la régence de Tunis, à 45 kilomètres est de Nefta, le *Thusuros* de la table Théodosienne (*It.* CCXV).

» alors marcher sur la ville de Tébessa, qui capitula sans
» coup férir, et de là, il se porta sur Medjana, dont il
» s'empara de la même manière. »

Nous ignorons à quelle époque la domination turque fut établie à Tébessa. Ce fait historique est sans doute contemporain, ou à peu près, de la prise de Tunis par Sinan Pacha, lequel, après en avoir chassé les Espagnols, soumit tout le pays à l'autorité du grand seigneur (1573).

Dans la suite, jusque dans nos temps modernes, Tébessa fit partie du beylik de Constantine. Quelques soldats de la milice du bey occupaient la Casbah, située alors à l'angle nord de la citadelle byzantine. Ce faible détachement maintenait la ville, et même les environs, dans l'obéissance, recevait les colonnes mobiles envoyées de temps en temps par le bey et leur donnait tous les renseignements pour percevoir l'impôt. La Casbah turque a été démolie dans ces derniers temps, mais les soldats de cette nation ont fait souche dans le pays, et plusieurs familles de koulouglis figurent aujourd'hui à la tête de population indigène.

En 1842, une colonne expéditionnaire partie de Bône et commandée par le général Randon, arriva sous les murs de Tébessa ; comme en 944, avec Abou-Yezid, la ville capitula sans coup férir, et bientôt l'on vit le drapeau de la France flotter sur les antiques tours de Solomon. Les habitants furent heureux de trouver aide et protection en échange de leur soumission à nos armes.

Depuis plusieurs années déjà, la puissance turque n'était plus que nominale dans ce coin de l'Algérie, et le territoire de Tébessa servait de champ de bataille aux tribus environnantes qui, sans cesse, troublaient son com-

merce si florissant autrefois, et venaient régulièrement tous les ans se disputer ses riches moissons de la plaine. A peine si quelque habitant osait de temps en temps se risquer hors des murs pour cueillir les fruits de son jardin ou chercher à la dérobée la récolte de son champ; heureux encore si, en rentrant, les coups de fusils ne le saluaient pas sur son passage.

Conquise en 1842, Tébessa fut occupée par nos troupes le 9 septembre 1851, ainsi que l'atteste une pierre commémorative élevée dans la Casbah française.

Nous n'avons passé que sommairement sur les trois dernières périodes. Pour donner de plus grands détails, il aurait fallu écrire l'histoire de toute la province, ce qui était en dehors du programme que nous nous sommes tracé.

Qu'on nous permette, pour terminer, de transcrire ici quelques réflexions; elles seront venues sans doute à l'esprit de plus d'une personne appelée, comme nous, à faire isolément des excursions longues et fréquentes.

Quel est l'endroit en Algérie qu'on ne trouve changé, presque toujours en bien, lorsqu'on y revient après un certain temps? Quelquefois cette transformation est telle, qu'à peine si on peut se reconnaître.

Nous sommes donc dans la voie du progrès, c'est un fait incontestable, et on peut désormais jeter un regard de confiance sur l'avenir de la colonie. Et pourquoi en serait-il autrement? Son ciel est encore celui de Carthage, d'Hippone, de Cirta, de Théveste, où s'élevaient jadis ces temples magnifiques, ces statues, ces monuments dignes de la mère-patrie, ces villas superbes appartenant à des patriciens dont rien ne pouvait égaler la fierté! Son sol

est encore le même que celui qui nourrissait cinq millions de Numides industrieux et faisait de l'Afrique, conjointement avec l'Egypte, le grenier de Rome ! C'est encore la même terre que celle qui fut interdite aux exilés de l'Italie victimes d'un soupçon impérial ; on craignait sans doute que la beauté du pays et la douceur du climat ne leur fissent oublier trop facilement la patrie absente.

Il dépend de la seule volonté humaine de réveiller cette splendeur d'autrefois, et de faire de l'Algérie le berceau de la civilisation pour tout un continent. Telle est la tâche de la France, tâche noble mais immense et qu'il est réservé au siècle futur seulement de voir s'accomplir. Ce ne sera qu'après de longs travaux et de grands efforts que nos idées modernes de progrès et de liberté pourront prendre racine dans une contrée épuisée par douze siècles de barbarie et de despotisme sanglant.

MOLL,

CAPITAINE DU GÉNIE.

INSCRIPTION ROMAINE

trouvée à G'dâmès (Cidamus).

CAESMAVRELI
[redacted]PIOFEL
AE[redacted]AVG
CASTRORVM·SVB·
EG·AVG·PR·PR·CV·VEX
PV·SEVERIANAE[redacted]
VM>LEG EIVSDEM
R·FECIT

Le nom de l'ancienne *Cidamus* s'écrit en arabe : غدامس, et se prononce *R'dâmès,* à cause du grasséyement qu'affecte le *raïn* dans le dialecte algérien ; mais l'étymologie reparaît dans le langage des habitants du désert, qui donnent à cette lettre le son de notre *g* ou de la syllabe *gue.* Il y a donc deux manières de désigner cette ville, sur laquelle les récentes explorations de MM. Richardson [1], de Bonnemain [2] et Henri Duveyrier ont

1 *Voyage de Richardson à R'dâmès,* 2 vol., chez Benthey, à Londres.

2 *Relation du voyage de M. de Bonnemain à R'dâmès,* par A. Cherbonneau ; 32 pages avec une carte de M. Maltebrun.

appelé l'attention des géographes. On peut dire indifféremment R'dâmès ou Gdâmès.

Il était connu de tout le monde que L. Cornelius Balbus, le conquérant de Cidamus (Gdâmès) et de Garama (Djerma) avait fait son entrée triomphale à Rome, 19 ans avant J.-C. ; mais aucun voyageur n'avait encore signalé les traces de l'installation romaine dans la première de ces villes. C'est à M. Henri Duveyrier que revient l'honneur d'avoir confirmé, par ses recherches, un fait dont la mention n'existait que dans l'histoire. Le fragment d'inscription latine qu'il a vu dans les grands restes de constructions connus sous le nom d'*El-Asnam*, ne laisse plus de doute sur l'époque où Cidamus était occupé militairement par les maîtres de l'Afrique septentrionale. Un estampage bien réussi du document en question fut adressé à M. le général Desvaux, qui a bien voulu le communiquer à la Société archéologique de Constantine. J'ai reproduit en tête de la présente note, les lettres qui restent, en ayant soin d'indiquer deux places martelées à dessein. Malgré les mutilations dont la pierre a été l'objet, il est possible de reconnaître qu'elle provient d'une dédicace offerte à l'empereur Caracalla par un vexillaire de la 3e légion Auguste, pieuse, vengeresse, surnommée Sévérienne.

VEX *(illarius legionis Augustae Piae Vindicis* SEVERIANAE...FECIT.

Le martelage, sous lequel a disparu le nom de Géta, second fils de Septime-Sévère et de Julia Domna (mater CASTORVM), mère des camps, nous autorise à placer ce

monument entre les années 211 et 212, époque pendant laquelle les deux frères se partagèrent le trône.

Dans sa plus grande longueur, la pierre mesure 52 centimètres ; en largeur, elle n'en a que 26. Les lettres des deux premières lignes dépassent d'un centimètre celles du reste de l'inscription.

A. Cherbonneau.

AQUEDUC DE LA COLONIE DES LÉMELLEFENSIENS.

(Voir la planche IV)



Au commencement du mois de juillet 1861, notre honorable confrère, le capitaine Payen, auquel ses études sur la géographie ancienne de la subdivision de Batna ont fait décerner le titre de Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes pour les travaux historiques, écrivait au Président de notre Société la lettre suivante, dont je transcris la substance, afin de déterminer la découverte importante dont il est l'auteur :

« En parcourant, dit M. Payen, le territoire fertile et bien arrosé de Bel-Imour, qui s'étend au nord du Djebel-Ayad, j'ai été assez heureux pour découvrir, près de la ruine romaine que les indigènes appellent *Kharbet Zembia,* deux monuments, dont l'un fixe la position occupée par la colonie des *Lemellefensiens,* tandis que l'autre atteste la splendeur dont jouissait ce centre de population, à l'époque où l'empereur Philippe avait associé son fils à l'empire, c'est-à-dire de l'an 247 à l'an 249 de notre ère.

» Les ruines de Zembia, qui dominent le cours de l'Oued-Ksob et d'où la vue embrasse tout le bassin de la Medjana, représentent-elles la cité romaine de *Lemelli Praesidium*, que le 208e itinéraire de la Table de Peu-

tinger place à 104 milles de *Saldae* et à 116 de *Praesidium;* ou l'*Oppidum Lemelefense*, qui était, suivant Morcelli, un évêché de la Mauritanie sitifienne; ou le *Castellum Lemellense,* qui a peut-être existé dans la même province? C'est ce que de nouvelles découvertes nous enseigneront probablement.

» En attendant, je m'empresse de vous envoyer, 1° le dessin d'un aqueduc assez bien conservé ; 2° l'inscription qui constate que cet édifice a été réparé sous le règne des deux Philippes ; 3° le fac-simile d'une pierre votive, au bas de laquelle se lit presque en entier le nom de la colonie. »

L'inscription de l'aqueduc est complète ; mais les noms des empereurs y ont été martelés légèrement dans l'antiquité. Les caractères ne mesurent pas moins de 7 centimètres en hauteur.

En voici la copie :

FELICISSIMIS TEMPORIBVS DD. NN. IMP. CAES. M.IVLI.
PHILIPPI INVICTI PII FELICIS ET IMP. CAES. M.IVLI.
PHILIPPI INVICTI. PII FELICIS AVGG. ET MARCIAE OT
ACILLAE SEVERAE. AVG. AQVA FONTIS QVAE MVLTO
TEMPORE DEPERIERAT ET CIVES INOPIA AQVAE LABOR
ABANT INSTANTIA M. AVRELII. ATHONIS. MARCELLI.
VE. PROC. AVGG. RARISSIMI PRAESIDIS N. PATRONI
MVNICIPII INNOVATO OPERE AQVAEDVCTVS ABVNDANS
IN FONTES EST PERDVCTA.

A part le membre de phrase qui vient troubler la marche régulière du texte, à la 5e ligne *(et cives inopiâ aquae*

laborabant), il est facile de restituer la légende. Je la traduis dans les termes suivants, sans m'écarter beaucoup de la construction :

Felicissimis temporibus dominorum nostrorum, imperatoris caesaris, Marci Julii Philippi, invicti, pii, felicis, et imperatoris caesaris, Marci Julii Philippi, invicti, pii, felicis, Augustorum, et Marciae Otacillae Severae, Augustae, aqua fontis, quae multo tempore deperierat, et cives inopiâ aquae laborabant, instantiâ Marci Aurelii Athonis Marcelli, viri egregii, procuratoris Augustorum, rarissimi Praesidis Numidiae, patroni Municipii, innovato opere aquaeductus, abundans in fontes est perducta.

« Sous les temps heureux de nos seigneurs, l'empe-
» reur César, Marcus Julius Philippus, l'invicible, le
» pieux, l'heureux, et de l'empereur César, Marcus Ju-
» lius Philippus, l'invincible, le pieux, l'heureux, tous
» deux Augustes, et de Marcia Otacilla Severa, Auguste,
» — l'eau de la source qui depuis longtemps se perdait
» et condamnait les citoyens à de pénibles privations, a
» été ramenée à grands flots dans les fontaines (de la co-
« lonie), après la réparation de l'aqueduc qui fut opérée
» par les soins de Marcus Aurelius Athon, surnommé
» Marcellus, personnage honoré du titre de *Vir egregius,*
» délégué de nos Augustes, Prœses très distingué de la
» Numidie et patron du municipe des *Lemellefensiens.* »

C'est dans les environs de l'édifice en ruines qu'a été rencontrée la pierre votive sur laquelle on lit encore assez distinctement le nom de la colonie. Les lettres sont disposées en cinq lignes. Une cassure de la pierre a fait disparaître en partie le second L du mot *Lemellefens(ium).*

NVMIN
AVGVSTOR
COLONI
LEMEꟾ
LEFENS

Numini Augustorum Colonia Lemellefensium[1].

« A la divinité des Augustes la colonie des Lemellefensiens. »

L'*Africa christiana* de Morcelli (vol. 1), donne un renseignement assez vague sur la position de cette localité, qui fut le siége d'un évêché, suivant la *Notice*. Je le citerai textuellement :

« Oppidum Lemelefense Mauretaniae Sitifensi adtribuit Notitia. Porro in eâdem provinciâ Castellum Lemellense agnoscit Optatus Milevitanus ; quod illud idem non immeritò creditur, quum nulla alibi de hoc mentio fiat. Famam ei peperêre martyres duo in oppidi basilicâ à Donatistis necati, quos Ecclesia romana in martyrologio celebrat. De his Optatus, quum altare, inquit, defenderent diaconi catholici, tegulis plurimi crentati sunt, duo occisi sunt, Primus, filius Januarii, et Donatus, filius Nini. Quæ contigisse videntur sub Juliano Apostatâ, quo fautore et patrono animos sumpserant Donatistae. »

Il ressort de ce passage qu'il y a identité parfaite en-

1 On remarquera que cet ethnique est écrit avec un seul L au millieu, par l'auteur de l'*Africa christiana*.

tre l'*oppidum* de la *Notice* et le *municipe* dont le nom subsiste sur la pierre votive découverte par notre confrère. Les ethniques *Lemellensis* et *Lemelefensis* s'appliquaient à deux points situés dans la même province, mais parfaitement distincts, s'il faut en croire Morcelli, qui ajoute que le premier était un poste fortifié, *castellum*.

A. Cherbonneau.

INSCRIPTIONS

RECUEILLIES PENDANT LA PUBLICATION DU VOLUME.

Un voyage que je faisais à Alger, dans les premiers jours du mois d'août, m'ayant obligé de rester vingt-quatre heures à Philippeville, j'eus recours à l'obligeance de M. Roger, l'habile et zélé conservateur du Musée de cette ville, afin de pouvoir examiner à loisir les collections d'antiquités dont il a rédigé le catalogue.

Je voulais en même temps que ma visite tournât au profit de l'œuvre commune. C'est dans ces circonstances que j'ai recueilli une trentaine d'inscriptions latines, dont le fac-simile et l'interprétation forment en grande partie la substance du présent chapitre.

Philippeville fut fondé en 1839, par les Français, sur les belles ruines de Rusicade, qui occupaient le pli le plus méridional du golfe de Numidie (aujourd'hui golfe de Stora).

Les indigènes nous ont transmis, mais avec une forte altération, le nom ancien de cette localité. Ils disent *Skikda* au lieu de *Rusicade,* qui, suivant une conjecture de notre savant confrère, le docteur A. Judas, serait un composé punique ayant la signification de *cap ardent.*

La colonie de Rusicade était consacrée à Vénus, ainsi qu'il appert d'un monument trouvé dans les déblais du théâtre romain et sur lequel on lit : GENIO COLONIAE VENERIAE RVSICADIS AVGVSTO SACRVM. L'existence

de ce fait a inspiré au docteur A. Judas la réflexion suivante, que j'extrais d'un mémoire de M. De La Mare, intitulé : *Etudes sur Stora,* « *Veneria* ne serait-il pas la traduction d'un autre nom punique, de celui de la Vénus phénicienne, *Astoreth* ou *Astora?*

La Bible mentionne une ville célèbre sous le nom de cette divinité, tantôt seul et au pluriel (*Deutéronome,* chap. I, verset 4, etc.); tantôt uni, comme ici, à un nom de montagne, *Astroth Karnaïm* (*Genèse*, chap. XIV, vers. 5); tantôt, enfin, sous une autre forme composée, dont la terminaison se rapproche davantage de celle de notre localité, *Bestra* pour *Beth Astora* (*Josué,* ch. XXI, vers. 27.)

Sans aller chercher si loin la racine du nom par lequel est désigné le port naturel de Philippeville, et qui est formé, comme on sait, par un immense rideau de montagnes escarpées, je propose le verbe arabe ستر, *stor,* « couvrir, protéger, abriter, » ou le substantif ستر, *stor*, au pluriel ستور, *solour,* « voile, rideau, protection, abri[1]. » Cette étymologie est d'autant plus acceptable, que le nom de *Stora*, complétement inconnu des anciens, ne paraît dans les récits des voyageurs qu'après l'invasion musulmane. Dans leur ignorance des dénominations anciennes, les Arabes trouvèrent plus simple de désigner les localités où ils s'établissaient, par des mots qui en rappelaient la configuration, les particularités les plus saillantes ou les productions. *Sicca Veneria*, en rai-

[1] Nous donnons ici la prononciation vulgaire. Tous les verbes et tous les noms trilitères se réduisent à une seule syllabe, dans le langage usuel. C'est du substantif en question que nous avons tiré le mot *store*.

son de sa position, fut appelée *Kef,* « rocher ; » *Icosium* devint *El-djezaïr,* « les îlots ; » *Annâba* « jujube » remplaça le mot *Bouna*, falsification de *Hippo Regius*. On conçoit dès lors que les Arabes aient nommé *rideau,* le vaste escarpement qui ferme aux vents d'ouest le mouillage situé à cinq kilomètres de Skikda, dont il était une dépendance.

L'époque de la destruction de Rusicade demeure incertaine. Cette colonie était encore debout en 411, puisque cette année là on voit encore assister au célèbre colloque de Carthage, présidé par le comte Marcellin, deux évêques de Rusicade, *Faustianus,* le catholique, et *Junior,* le donatiste. Mais son nom ne se montre plus sur la liste des prélats qui, en 484, répondirent à la convocation du roi Hunéric, ni dans les actes ecclésiastiques subséquents [1].

A en juger par les nombreux édifices qu'a fait reconnaître l'établissement des Français sur ses ruines, Philippeville devrait posséder une des plus riches collections archéologiques de l'Algérie. Malheureusement, dans le courant de l'année 1843, un vaisseau de l'État transporta en France plusieurs monuments de l'ancienne Numidie, parmi lesquels figuraient quarante-huit stèles épigraphiques et une certaine quantité de sculptures provenant de Rusicade. On préparait alors la création d'un musée algérien au Louvre.

Ce qui a été recueilli depuis cette époque, forme encore un ensemble plein d'intérêt. Parmi les deux cents objets antiques, inscrits au catalogue, j'ai remarqué une soixan-

1 *Étude sur Stora,* par M. De La Mare, page 7.

taine d'inscriptions, dont la moitié au moins avait été relevée, par M. Léon Renier, dès l'année 1852. Bien que les autres aient été pour la plupart enregistrées par M. Roger, je crois devoir les reproduire ici, afin d'en rectifier la lecture et la traduction.



§ 1. — *Monuments publics et monuments religieux.*

N° 1.

PALL· AVG SAC
PVBLICIVS FELIX
V S L A

Palladi Augustae sacrum. Publicius Felix votum solvit libens animo.

« Monument élevé à Pallas Auguste. Publicius Félix a accompli son vœu de bon cœur (avec satisfaction). »

Ex-voto tracé sur une table de marbre blanc. Au-dessus de la première ligne sont gravées deux semelles, la pointe en haut, et deux autres, la pointe en bas. On remarque sur chacune d'elles les vestiges de trois scellements en plomb, ce qui prouve qu'elles servaient de base à deux statuettes. La partie gauche de la légende est un peu fruste.

Dimensions : 37 cent. de côté ; épaisseur, 6 cent. — Longueur des pieds, 20 cent. — Les lettres de la première ligne ont 35 mill. ; celles de la troisième ligne, 25 mill.

N° 2.

IMPCAESMAX...
SEVEROANTONIN
PIOFELICIAVGPARTH
MAXIMBRITANNICMAX
GERMMAXPONTIFMAX
TRIBPOTXVIIIIMPIIICoSIIII
PPPROCOSDIVISEPTIMII
SEVERIPIIARABADIABPARTH
MAXIMBRITANNICMAXFILIODIVI
MANTONINIPIIGERMSARMNEP
DIVIANTONINIPIIPRONEPOTDIVI
HADRIANIABNEPDIVITRAIANI
PARTHETDIVINERVAEADNEPOT
DOMINONOSTROINVICTISSIMO
AVGVSTO
CGRANIVSCFQLARENSISDEVOTIS
SIMUSNVMINIEIVSCVMGRANIIS
ACVLINOETSALVINOETFESTOFILISSVIS
SVA PP LOC. DAT. D D

Imperatori, Caesari maximo, Severo Antonino, pio, felici, Augusto, Parthico maximo, Britannico maximo, Germanico maximo, pontifici maximo, tribuniciae potestatis XVIII, imperatori III, consuli IV, patri patriae, proconsuli, divi Septimii Severi, pii, Arabici, Adiabenici, Parthici maximi, Britannici maximi, filio, divi Marci Antonini, pii, Germanici, Sarmatici nepoti, divi Antonini, pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Trajani Parthici et divi Nervae adnepoti, domino nostro invictissimo, Augusto,

Caius Granius, Caii filius, Quirinâ (tribu), Larensis, devotissimus numini ejus, cum Graniis, Aculino et Salvino et Festo, filiis suis, sua pecunia posuit. Locus datus decreto Decurionum.

« A l'empereur, César très grand, Sévère Antonin, pieux, heureux, Auguste, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, très grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 18e fois, impérator pour la 3e fois, consul pour la 4e fois, père de la patrie, proconsul, fils du divin Septime Sévère, le pieux, l'Arabique, l'Adiabénique, le très grand Parthique, le très grand Britannique, petit-fils du divin Marcus Antonin, le pieux, le Germanique, le Sarmatique, arrière-petit-fils du divin Antonin, le pieux, arrière-petit-fils du fils du divin Hadrien, arrière-petit-fils (descendant) du divin Trajan, le Parthique, et du divin Nerva, notre seigneur très invincible, Auguste,

» Caius Granius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Larensis (ou né à Lares?) très dévoué à sa divinité, a élevé (ce monument) à ses frais, de concert avec ses fils, Granius Aculinus, Granius Salvinus et Granius Festus.

» Emplacement concédé par un décret des Décurions. »

Plusieurs lettres dépassent le niveau des autres; nous les avons représentées par des lettres grasses. A la 9e ligne, le D et l'I de DIVI forment, par leur réunion, le sigle Ɒ. A la 18e ligne, j'ai pris pour un I et un N, le sigle qui vient après le V. — Le bloc de marbre blanc, sur lequel est gravée cette dédicace à Caracalla, mesure

en hauteur 1m15. Le 4e consulat de cet empereur, en fixe la date à l'année 216.

No 3.

IMPCAESAR
MIVLIVS PHILIP
PVSPIVS FELIX INVIC
TVS AVG PONT MAX
TRIB POT COS II PRO
COSET
MIVLIVS PHILIPPVS
NOBILISSIMUS CAESAR
AVGVSTVS

Imperator Caesar Marcus Julius Philippus, pius, felix, invictus, Augustus, pontifex maximus, tribunitiae potestatis, consul II, proconsul, et (?) Marcus Julius Philippus nobilissimus Caesar, Augustus.

« L'empereur César Marcus Julius Philippe, pieux, heureux, invincible, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la 2e fois, proconsul, ainsi que Marcus Julius Philippe, très noble César, Auguste. »

Partie supérieure d'une colonne milliaire trouvée à El-Diss, sur la voie romaine qui conduisait de Rusicade à Cirta. Le chiffre qui marquait la distance a disparu. On ne possède en Algérie qu'un très petit nombre de monuments remontant au règne de Philippe l'Arabe (244-249). La seule borne milliaire de cette époque, que j'aie vu dans le Recueil de M. Léon Renier, a été relevée par ce savant à Thamugade (subdivision de Batna).

N° 4.

C E
I C
P R

Beaux caractères tracés profondément sur une bande de marbre blanc qui provient des déblais du Cirque. — Haut. des lettres, 0,7.

N° 5.

LEG III AVG

N° 6.

C.FAB·FUS.

N° 5. — *Legio tertia Augusta* : « Troisième légion Auguste. »

Estampille frappée sur un fragment de brique. L'A et l'V sont liés. (*Voir* le n° 29, à la page 154.)

N° 6. — *Caii Fabii Fusci (officina).* Signature de potier sur une petite lampe en terre cuite, du Musée de Philippeville (*n° 5 du catalogue*).



§ II. — *Monuments funéraires.*

N° 7.

DIS MANIB
CAECILIAE
NIGELLINAE
CAECILI GALLI
FLAMIN PROVIN
CIAE ❦ FILIAE

Dis manibus Caeciliae Nigellinae, Caecili Galli, flaminis provinciae, filiae.

« Aux dieux mânes de Cécilia Nigellina, fille de Cécilius Gallus, flamine de la province. »

Sur une stèle brisée par le bas.

Nigellina était fille d'un des premiers fonctionnaires de Rusicade, qui fit bâtir à ses frais, dans cette ville, un tribunal et des *rostres*, ainsi que l'atteste une grande pierre trouvée sur l'emplacement du Forum et transportée au Musée du Louvre, en 1843. Sur la face principale de ce monument, sont énumérés les titres et les fonctions de Cécilius.

Voici l'inscription ; je l'emprunte au Recueil de M. L. Renier [1] :

Caius Caecilius, Quinti filius, Galeria tribu, Gallus, habens equum publicum, aedilis habens juris dictionem quaestoris pro praetore, praefectus pro triumviro quater, praefectus fabrum consularis bis et praetorii bis, habens ornamenta quinquennalicia decreto decurionum, ex quinque decuriis, decuriarum trium, quinquennalis, praefectus juri dicundo Rusicadi, flamen divi Julii,

Nomine suo et Proximiae, Marci filiae, Proculae, uxoris suae, et filiorum Gallae et Galli et Coruncaniae et Nigellinae, tribunal et rostra sua pecunia facienda curavit.

On remarquera que l'épitaphe porte *flamen provinciae*, tandis que l'autre document écrit *flamen divi Julii*.

[1] *Inscript rom. de l'Algérie*, n° 2169.

N° 8.

D M S
ALBANI
VS HONES
TVS QVI ET SE
CVNDIANVS
VA XXXVHSE

N° 9.

D M S
ALBANI
A FAVSTI
NAVAXXX
H S E

N° 8. — *Dis manibus sacrum. Albanius Honestus, qui et Secundianus, vixit annos triginta quinque. Hic situs est.*

« Monument aux dieux mânes. Albanius Honestus, surnommé Secundianus, a vécu 35 ans. Il repose ici. »

Autel funéraire en marbre blanc ; sur le côté droit, une aiguière ; à gauche, une patère. — Haut., 0,74.

N° 9. — « Monument aux dieux mânes. Albania Faustina à vécu 30 ans. Elle repose ici. »

L'autel sur lequel est tracée cette épitaphe, resssemble au précédent et provient, comme lui, de la route de Stora : ce qui permet de supposer que les deux personnages dont il recouvrait les restes, étaient parents, peut-être le frère et la sœur.

N° 10.

C PETRON·
VS VITALIC·
· · VIX AN
II HIC SEPULT

Caius Petronius Vitalicius vixit annis duobus. Hic sepultus.

« Caius Petronius Vitalicius a vécu 2 ans. Il est enterré ici. »

Sur une dalle en marbre blanc. Quelques lettres ont disparu, à gauche et à droite.

N° 11.	N° 12.
D M S	D M S
P SCANTIVS	LVCIVS LIC
FELIX	INIVS MACR
V A $\overline{\text{XXII}}$	INVS VXIT
H E S	· XXXV

N° 11. — ***Dîs manibus sacrum.** Quintus Scantius Felix vixit annos viginti duos. Hic **est** situs.*

« Monument élevé aux dieux mânes. Quintus Scantius, surnommé Félix, a vécu 22 ans. Il repose ici. »

Sur un morceau de calcaire blanc. — Haut. 0,60; larg., 0,34.

N° 12. — « Monument aux dieux mânes. Lucius Licinius, surnommé Macrinus, a vécu 35 ans. »

Sur une stèle en calcaire blanc, qui mesure en haut., 0,65 et en larg., 0,35. — Il manque un I au mot *vixit.*

N° 13.

C · CLAVDIVS
FVELIX VIXSIT
AN $\overline{\text{XXIII}}$

Caius Claudius Fuelix vixsit annos tres et viginti.

« Caius Claudius, surnommé Félix, a vécu 23 ans. »

Épitaphe gravée dans un fond refouillé, sur une stèle couronnée d'un fronton. L'orthographe des deux mots qui remplissent la 2e ligne rappelle la basse latinité.

N° 14.	N° 15.
D M S	D M S
IVLIA EX	TILIVS
TRICATA	CANIANVS
V A LI	V A XXIII
H S E	H S E

N° 14. — *Dis manibus sacrum. Julia Extricata vixit annos quinquaginta unum. Hic sita est.*

« Monument aux dieux mânes. Julia Extricata a vécu 51 ans. Elle repose ici. »

Sur une dalle de marbre.— Haut., 0,70; larg., 0,33.

N° 15. — « Monument aux dieux mânes. Tilius Canianus a vécu 23 ans. Il repose ici. »

Sur le fût d'une colonne funéraire en marbre blanc, dont le chapiteau est décoré de feuilles. — Haut., 0,90. Les deux X de la 4e ligne sont représentés par une diagonale traversée de deux barres.

N° 16.	N° 17.	N° 18.
· M S	D M	D M
FVI ICIA	C · SALUVSTI	Q TITI
ROGATA	FRONT	O LICIOSI
VA LV	V A LXII	· · XXV

N° 16. — *Dis manibus sacrum. Fuficia Rogata vixit annos quinquaginta quinque.*

« Monument aux D. M. — Fuficia Rogata a vécu 55 ans. »

Le premier nom est douteux : on pourrait lire *Fufilia.*

N° 17. — *Dîs manibus Caii Sallusti Frontonis. Vixit annos sexaginta duos.*

« Aux dieux mânes de Caius Sallustius Fronto. Il a vécu 62 ans. »

N° 18. — Aux dieux mânes de Quintus Titus Oliciosus. Il a vécu 25 ans.

N° 19.

D M
CALVIDIA
ISSVLA
V.A.LXXX
H S E

N° 20.

D M (S)
TOTABi
A VIXIT An
NIS XXX·
H S E

N° 19. — Aux dieux mânes. Calvidia Issula a vécu 80 ans. Elle repose ici. — M. Léon Renier a lu ISSVIA. (*Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 2196.)

N° 20. — *Dîs manibus sacrum. Totabia vixit annis triginta. Hic sita est.*

« Monument aux dieux mânes. Totabia a vécu 30 ans. Elle gît ici. »

N° 21.

D M S
MEMORIAE· FVLCINAE·
PROCVLAE· MATRIS ❦ ET ❦
FABI ❦ PROCVLI ❦ FILI ❦

Monument aux dieux mânes. A la mémoire de Fulcins Procula et de son fils, Fabius Proculus.

Sur une longue table encadrée par une doucine plate. Long., 1,10; haut., 0,65.

N° 22.	N° 23.	N° 24.
D M		D M S
Q OVINVS	HAVONIA ·T·FIL	Q F A
NICANOR	EXTRICATA	V A C I
V A LV	V·A L X V II S E	H S E

N° 22. — *D. M. Quintus Ovinius Nicanor vixit annis quinquaginta quinque.*

« Aux dieux mânes. Quintus Ovinius, surnommé Nicanor, a vécu 55 ans. » — L'N et l'I d'*Ovinius* sont confondus dans un seul sigle, que nous avons essayé de reproduire.

N° 23. — Havonia, fille de Titus, surnommée Extricata, a vécu 65 ans. Elle gît ici.

Sur un grand cippe trouvé par M. Roger, près de l'usine à gaz. — Haut. 0,65. — Les trois dernières lettres de la 1re ligne sont douteuses.

N° 24. — *Dîs manibus sacrum. Quintus Fabius vixit annis centum et uno. Hic situs est.*—M. Roger a lu OFA à la 2e ligne.—Encore un Numide centenaire.

Sur une pierre taillée en dé d'autel. — Haut., 0,48.

N° 25.

DOMVS
ETERNA

« Demeure éternelle. » Cette légende est écrite sur une dalle qui servait de frontispice à un tombeau en maçonnerie. — Il faut lire *aeterna* au lieu de *eterna*.— A côté de la dalle j'ai remarqué un cippe brisé, sur lequel on ne lit plus que les mots :

OR MATRID
ME· FECIT

matri dulcissimae fecit « .... il a élevé ce monument à sa mère très-tendre. »

N° 26.

D M	D M
IVLIA	L EGNA
VICT	T I A
ORI	R O
NA V	LI VE
A LXXV	XXXV
H S E	H S E
OTBQ	

MAXIMVS
A NATIS

N° 27.

D M
L M PRRTV
S VIXIT
AN LI

N° 28.

CAECILIA
ROCILLA
V A XXII
H S E

N° 29.

D M
VALERI
A HONO
RATA
V A XXXI
H S E

N° 26. — *Dîs manibus. Julia Victorina vixit annis septuaginta quinque. Hic sita est. Ossa tibi benè quies-*

cant. — D. M. Lucia Egnatia... vixit annis triginta quinque. Hic sita est. — Maximus natis.

« Aux dieux mânes. Julia Victorina a vécu 75 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix ! — Aux dieux mânes. Lucia Egnatia (*mot effacé à moitié*) a vécu 35 ans. Elle repose ici. »

Autel funéraire assez bien travaillé. Le sommet est arrondi et représente un frontispice au milieu duquel s'épanouit un ornement en relief qui aurait quelque analogie avec une plante. Sur la face droite, une patère; sur la face gauche, un *urceus*. Dimensions : en hauteur, 1m28 ; en largeur, 1m41.

Un éclat de la pierre a enlevé plusieurs lettres, dont l'absence rend illisible le surnom d'*Egnatia*. Les lignes 9 et 10 paraissent avoir été gravées par une autre main. Quoique l'écriture en soit mal formée, j'ai cru pouvoir y reconnaître les mots *Maximus.. natis*, entre lesquels figure un signe vague et indéterminé.

Le douar d'*Aïn-defla,* « la fontaine du laurier-rose, » où j'ai relevé cette double épitaphe, est établi sur un petit plateau qui sépare deux points habités autrefois par des colons romains, fidèles au christianisme; d'un côté, *Sakiet-er-roum,* « le canal des Romains ; » de l'autre, *Kef-en-naçâra*, « la roche des chrétiens. » J'ai copié, au même endroit, le n° 27, dont une faute du lapicide rend la lecture douteuse par la juxtà-position de deux R : *Dis manibus. Lucius Marcus Partus (Pratus, Pertus, Peritus?) vixit annis quinquaginta uno.*

N° 28. — Cécilia Rogata a vécu 22 ans. Elle repose ici.

Sur un cippe en grès dur, de $1^{m}20$ sur $0^{m}48$; près du ravin de Sakiet-er-roum.

N° 29. — Aux dieux mânes. Valeria Honorata a vécu 31 ans. Elle repose ici.

Stèle en calcaire blanchâtre, trouvée sur la pente du *Meciaf*, à 300 mètres du ravin. L'épitaphe est encadrée par une baguette à ovules. — Haut., $1^{m}05$; larg., $0^{m}42$.

N° 30.

D M
P IVLIVS
HONORA
TVS V A
XXVI

N° 31.

D M
M CAECI
LIVS HON
ORATUS
V A XV
H O B Q

N° 32.

IVLIVS
BITA[illegible]
V A VXXV
H S E E
O T B Q

N° 33.

. M
CORNELI
VS VERECO
NDVS V A XXXI

N° 34.

m
SEMPRO..
ΛECRISP.
LΛE ❦

Épitaphes extraites, par M. L. Féraud, des ruines d'Arsagal, qui couvrent une montagne remarquable par la position qu'elle occupe au milieu d'un paysage pittoresque, entre la chaîne du Chettâba et la vallée du Roumel, à 4 kilomètres de *Sakiet-er-roum.* La lecture en est facile.

N° 30. — Aux dieux mânes. Publius Julius, surnommé Honoratus, a vécu 31 ans.

N° 31. — Aux D. M. — Marcus Cécilius, surnommé Honoratus, a vécu 15 ans. Que (ses) os reposent ici en paix! (*Hic ossa benè quiescant.*)

N° 32. — Julius Bita(lis) a vécu 45 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix. — Le dernier E de la 4e ligne est de trop; l'abréviation ordinaire ne comporte que les trois lettres H S E. — Le changement du V en B dans le mot *Bitalis,* convient à une époque de décadence.

N° 33. — Aux dieux mânes. Cornelius Verecondus a vécu 31 ans. — L'orthographe de Verecondus (Verecundus) se rapporte également à une basse époque.

N° 34. — Aux mânes de Sempronia Crispilla. — Sur la face antérieure d'un cippe taillé en forme de tambour. De chaque côté du monument serpente un cordon sculpté avec soin.

N° 35.

D M
FORTUS
V AXXX
H S E

N° 36.

D M
. . SIVS
QVIR
C C ARI·
[illegible] A XXX
H S E
· · CILIA
· · INA

N° 37.

Q A XILIW
I LOLIVSVA
LXXIII

N° 38.

AEMELIAD
ATIVA VA

J'ai copié les trois premiers numéros au bas du rempart septentrional d'Arsagal. Le dernier est posé devant la maison de campagne de M. Féraud, à côté d'une pierre votive sur laquelle est creusée l'empreinte de deux pieds d'enfant.

N° 35. — Aux dieux mânes. Fortus *(sic)* a vécu 30 ans. Il repose ici. — Le galbe de l'F et de l'R indique une époque de décadence.

N° 36. — Épitaphe double, dont je n'ai pu déchiffrer qu'une partie.

N° 37. — Quintus Axilius, surnommé Lolius, a vécu 73 ans. — La 1re ligne est terminée par un double V, et la 2e commence par un trait vertical. On pourrait lire *Axilinus* ou *Axilivus*.

N° 38. — Aemilia Dativa a vécu... ans. — Fragment d'une épitaphe grossièrement taillée.

Arsagal, aujourd'hui *El-goulïa,* était une *civitas* « cité. » Lors de l'établissement du christianisme en Afrique, elle fut érigée en évêché. Victor de Vite nous a conservé son nom sur la liste des anciens évêchés de la Numidie, mais avec une transcription défectueuse ; car il écrit *Arsacaritanus,* au lieu d'*Arsacalitanus* ou *Arsagalitanus,* ainsi que le fait remarquer M. Léon Renier (*Athenaeum franç.,* 21 juill. 1855). En explorant pour la septième fois les ruines imposantes de cette ville, qui ne nous a pour ainsi dire laissé que son nom, j'ai revu l'autel dédié à Cérès (voir l'*Annuaire* 1854 - 1855) et j'ai obtenu la certitude que ce nom s'écrivait avec un G, dont le crochet inférieur fait un retour bien prononcé vers le centre de la lettre, et l'empêche d'être confondu avec un C.

Puisque le lecteur veut bien me suivre à travers les monceaux de pierres, débris de temples, vestiges de maisons, soubassements de citadelle, qui sillonnent la surface accidentée de ce plateau, je le mettrai en présence des

restes d'un arc de triomphe, dédié à l'empereur Hadrien par un fonctionnaire nommé *Potitus,* qui se rattachait à la tribu *Quirina.* Il ne reste plus que quelques mots de l'inscription qui couronnait ce monument ; en voici la copie :

AIANO HADRIANO
IFQ POTITVS ARCUM

J'avais lu, la première fois, IFO, au commencement de la 2e ligne, et je supposais que ces lettres étaient la fin d'un nom de pays (*Annuaire 1854-1855;* p. 84) ; mais M. Léon Renier, rejetant cette lecture comme inadmissible, me fit observer qu'il devait y avoir un Q à la place d'un O. Je suis heureux de trouver l'occasion de rendre hommage à la sagacité du savant épigraphiste, auquel notre Société doit l'existence.

N° 38.	N° 39.	N° 40.
D M S	D M	....CIA
IVLI FORT	SITTIAE FE	..CTRIX
VNATA	LICITATI	V A LXX
V A LXXXII	MATRI	H S E
	CARISSIMAE	
	V A LXXI H S E	

N° 38. — Monument aux dieux mânes. Julia Fortunata a vécu 82 ans. — Les A ne portent pas la barre transversale; celui de *Julia* a été omis.

N° 39. — Aux dieux mânes. A Sittia Felicitas, mère tendrement chérie. Elle a vécu 71 ans. Elle gît ici.

Belle épitaphe gravée en caractères d'une régularité

parfaite, sur la face antérieure d'une espèce de tambour en calcaire blanchâtre.

N° 40. — Porcia Victrix (?) a vécu 70 ans. Elle repose ici. — Fragment d'épitaphe.

Les trois pierres ci-dessus viennent s'ajouter à la réunion d'antiquités trouvées par M. Bruyas, dans son jardin du Coudiat-Ati, entre la pyramide Damrémont et le cimetière musulman. Cette collection compte déjà vingt-cinq[1] monuments épigraphiques, dont cinq se rattachent à l'histoire des Numides[2].

N° 41.

SITTIVS
SATVRNINVS
V A
XX . S E

[1] Si l'on prend en considération tous les fragments épars que la pioche a exhumés, il y a en réalité plus de vingt-cinq inscriptions sur le terrain de M. Bruyas. J'y ai estampé, non sans peine, dix-neuf morceaux appartenant à une seule stèle à quatre pans, qui portait, d'après les apparences, une épitaphe en vers sur la face principale. Je n'aissaierai point aujourd'hui de débrouiller cet amas de moellons écrits, véritable jeu de patience. Pressé par le compositeur, je n'ai que le temps de mettre sur le papier l'indication du nom de la famille Flavia « *Flaviae gentis* » qui résulte du rapprochement des pierres les moins dégradées :

....
..............AMARITO
GENTI.CAELIAEDECOR
DECVSETFLAVIAEGENTIS
ADTVCARE PRECOR CON
IVNXSI FACTARECORD
SIFECUNDATIBI PI.....
TISA.ORE RELIQ.....
COM...NDO INN.......
....VBI CON..........
....

[2] Consulter le mémoire de M. le docteur Judas sur 19 inscriptions numidico-puniques, au commencement du présent volume.

Sittius Saturninus a vécu 20 ans. Il repose ici.

Sur une dalle épaisse, ramassée dans les déblais de la rue Sidi'l-Akdar.

N° 42.

D M S
Q SEPIX
VIXI ANIS
XXVII

Sur une stèle plantée dans le cimetière des R'oumriane. On la désigne par le nom de *hadjar-margoum*, la pierre striée écrite. — « Monument aux dieux mânes. Quintus Sepix a vécu 27 ans. » — Il manque un T à la fin de *vixit*.

La copie de cette épitaphe m'a été communiquée par le docteur L. Leclerc.

A. Cherbonneau.

INSCRIPTIONS ROMAINES

TROUVÉES A TÉBESSA ET DANS LES ENVIRONS,

pendant les années 1860 et 1861.



N° 1.

Sur une pierre fruste :

DOMINVS
DIVS NOSTIR.

Dominus Deus noster, « le Seigneur, est notre Dieu. »

N° 2.

D M S
M VLPIVS
ABSENS
V I X
A N C
H S E
VLPI APRI
LIS EL ATI
MITVS PA
TRI PIISSI
M O FEC.

Sur une pierre ayant la forme héxagonale, et dont chaque face latérale était entourée d'oves sculptés.

Diis manibus sacrum. Marcus Vlpius Absens vixit annis C. Hic situs est. Ulpii Aprilis et Atimitus patri piissimo fecerunt.

« Aux dieux mânes. Marcus Ulpius, surnommé Absens, a vécu 100 ans. Il gît ici. Aprilis et Ulpius Atimitus ont élevé ce monument à leur père, qui fut d'une piété exemplaire. »

N° 3.

D M S
M VLPIVS APRI
LIS VIX AN
XXVI H S E
VLPIVS ATIMI
TVS FRATRI PIO
FEC.

Sur un cippe ayant la forme d'un autel :

Diis manibus sacrum. Marcus Vlpius Aprilis vixit annis XXVI. Hic situs est. Ulpius Atimitus fratri pio fecit.

« Monument aux D. M. Marcus Ulpius Aprilis a vécu 26 ans. Il gît ici. Ulpius Atimitus a élevé (cette sépulture) à son frère pieux. »

N° 4.

. . . .
VLPIVS ATI
MITVS VIX
AN. . . . .

. . . .

Sur un cippe taillé en forme d'autel et semblable au précédent. Une partie de l'épitaphe a été rongée par l'action du temps.

..... *Vlpius Atimitus vixit annis.....*

Ces quatre inscriptions ont été trouvées à *Kasr Tibinet,* distant de 20 kilomètres de Tébessa, sur la route directe de Thymphas. Il existe des ruines assez considérables en cet endroit : un fort byzantin, un tombeau monumental dont l'inscription est illisible, un moulin à huile à trois tournants, des chapiteaux corinthiens, des mangeoires en pierres de taille pour les chevaux. Tous ces restes sont les vestiges d'une villa importante.

La légende nº 1 est évidemment chrétienne. Les lettres en sont mal dessinées : les D ressemblent à des O imparfaits, et les O, quoique d'une dimension moins grande que les autres lettres, ont la forme d'un triangle renversé.

Les inscriptions 2, 3 et 4 se rapportent à trois membres de la famille Ulpia, qui était sans doute propriétaire de la villa susdite : le père, *Marcus Ulpius Absens,* et ses deux fils, *Ulpius Aprilis* et *Ulpius Atimitus.*

Nº 5.

A Kissa (6 kilomètres de Tébessa), sur un fragment de pierre blanche :

PLVTONI

SAC.......

....

Plutoni sacrum. « Monument élevé à Pluton. » — La lettre L affecte la forme d'un *lambda grec.*

N° 6.

. . . .
. . SI CEOC. . . O
NOMINE QVE SALVATOR
ET SVMPOSTOBITVM FELIX CVI
CARI SODALES
. . TITVLO FIXERVNT NO
MEN AETERNVM
DECASI VALITI EIS PIA PER
H N. . . . . . FACETE. . . .
VIX AN. . . XI. . . . .

Épitaphe illisible en plusieurs endroits. — Il est question ici, comme on le voit, d'un personnage, peut-être d'un soldat romain, auquel ses chers compagnons d'armes ont bâti un tombeau, avec une épitaphe destinée à immortaliser son nom : « *cui cari sodales titulo fixerunt nomen aeternum.* » L'honneur qui lui est fait le rendra heureux, *même* après sa mort, « *et sum post obitum felix.* »

N° 7.

D M S
CAELIVS DA
TVS PVERVA
II MATRO
NA POSVIT.

Diis manibus sacrum. Caïus AElius Datus, puer, vixit annis II. Matrona posuit.

« Monument aux D. M. Caïus AElius, surnommé Datus, est mort tout enfant, à l'âge de 2 ans. Matrona a posé cette sépulture. »

N° 8.

D M S
HELVIA M...
RO .... V A....
....

Diis manibus sacrum. Helvia Matrona vixit annis...

Cette épitaphe est probablement celle de la mère du jeune *Datus,* nommé dans le n° précédent.

Les nos 6, 7 et 8 ont été relevés sur le chemin de Haïdra (l'ancienne Ammedara).

N° 9.

A Tazougarth, dans les murs d'un fort byzantin.

D M S
C CONSIDI·
DIXIER
VIXIT ANIS
CV BON...
OPTIMO..

Diis manibus sacrum. Caïus Considius Dixier (sic) *vixit annis CV. Bono? optimo.*

« Monument aux D. M. Caïus Considius, surnommé Dexter, a vécu 105 ans. » — Les deux derniers mots ne se comprennent pas

N° 10

Pierre milliaire, sur la voie romaine de Krenchela à Tébessa.

IMPCA
ES FLA
VALCOS
TAN II O
P P AVG
DIVO
CONST
ANTIO
PATER
IMPER
DISCO
NSER
VATOR
...VS.

Imperatori Caesari Flavio Claudio Constantino, patri patriae, Augusto; divo Constantio, patri imperatoris, diis conservatoribus, ejus. —

Nous lisons à la 4e ligne *Constantino,* et voici pourquoi : à cet endroit les lettres sont presque illisibles ; il est probable que l'N du milieu était surmonté d'un T, les deux lettres formant sigle. Quant aux deux barres qui suivent, ce sont celles d'un deuxième N surmonté d'un I, ces deux lettres étant liées également. A la 9e ligne, il faut lire *patri,* quoique les caractères soient à peu près illisibles.

N° 11.

Au même endroit que la précédente :

IMP.....
...VG FOR...
ISSIMO
A.. DVLCIP
IISSIMO
IMP DOM
ITIO AV RE
LIA NO PIO
FELICI AV
G PM IPV
COSII PP
....
......VIII

Imperatori..... fortissimo ac dulcissimo? piisimo imperatori, Lucio Domitio Aureliano, pio, felici, Augusto, pontifici maximo, tribunitiae potestatis V, consuli II, patri patriae, ... VIII.

N° 12.

Dans les ruines d'une ancienne ville, au pied du Tafrent (versant est) :

.....SA.......
....MILV......
....ANTIOCH....
FL·VAL OCTAV·
... NVS FRATRI DVLC
EQVITI ROM·

(Diis manibus) sa(crum)........................ ....(Const)antio Ch(loro)?)...... Flavius Valerius Octavianus, fratri dulci, equiti Romano.

Malgré les mutilations que cette épitaphe a subies, on peut encore y lire les noms du frère du défunt : « Flavius Valerius, surnommé Octavianus, a élevé ce tombeau à son frère très-cher, Constantius Ch..., chevalier romain. »

N° 13.

A Aïn-Beïda, dans les déblais de la place, entre les deux bordj :

DIS MA S
FLORVS T FLAVI
TEMINIANI CI
SER· PIVS VIXIT

ANNIS XXXV
FORTVNATA
CONSERUA
PIO MARITO
MVNVMEN
TVM FEC.

Diis manibus sacrum. Florus Titi Flavii Teminianici servus, pius, vixit annis XXXV. Fortunata, conserva, pio marito munumentum (monumentum) fecit.

« Monument aux Dieux mânes. Florus, esclave de Titus Flavius Teminianicus, a vécu pieusement 35 ans. Fortunata, esclave comme lui, a élevé cette tombe à son pieux mari. »

N° 14.

A Aïn-Beïda, dans les fouilles du presbytère :

D I S M S
TEVOCATATIA
MATRI VIXIT
A... INS PATER
P P.

N° 15.

A côté de la précédente :

D..... S
L.......NIVS
NA.... S VI
XIT ANNIS LXXXI.

N° 14.—Épitaphe presque illisible, surtout au commencement de la 2e et de la 4e ligne.

N° 16.

.....TATIORVA
...QNEFEVNALIS
.... FECIT.

N° 17.

D M S
AEMILIANVS
....CIANAE
PIAECARISSIMAE

No 18.

DIS MANIBVS.
MVNATIA PFIL SA
TVRNINA V A XXIII
H S E O T B Q

DIS MANIBVS
MVNATIA L F PRO
CVLA V A XXV H S
O T B Q

DIS MANIBVS
MVNATIVS L F
VRBANVS
V A XXXX H S.

Diis manibus. Munatia, Publii filia, Saturnina vixit annis XXIII. Hic sita est. Ossa benè quiescant.

Diis manibus. Munatia, Lucii filia, Procula vixit annis XXV. Hic sita. Ossa benè quiescant.

Diis manibus. Munatius, Lucii filius, Urbanus, vixit annis XXXX. Hic situs.

Ce cippe à triple épitaphe provient d'un tombeau de famille. Deux sœurs y sont mentionnées avec leur frère, savoir : Munatia, fille de Publius, surnommée Saturnina, qui mourut à 23 ans ; — Munatia, fille de Lucius, surnommée Procula, qui vécut 25 ans ; — et Munatius, fils de Lucius, surnommé Urbanus, qui mourut à l'âge de 40 ans.

No 19.

D M S

I CAECILIVS
I F Q CONCES
SVS V A LXXXV
H T B Q
ANDANA FRO
NILLA V A
LXXXX H T O
B Q

A la 6e ligne, A et N, F et R forment des sigles; les L sont des *lambdas grecs.*

Diis manibus sacrum. Junius Caecilius, Junii filius, Quirina (tribu) Concessus, vixit annis L XXXV. Hic tu benè quiescas!

Andana Fronilla vixit annis L XXXX. Hic tua ossa benè quiescant.

« Monument aux D. M. Junius Cécilius, fils de Junius, de la tribu Quirina, surnommé Concessus, vécut 85 ans. Repose ici en paix!

Andana Fronilla (peut-être Frontilla) a vécu 90 ans. Que tes os reposent ici en paix! »

N° 20.

D M S
P IVLIVS PRO
.....VLVS V A LX
M IVLIVS RVFI
5. NVS V A XXII
C IVLIVS HO
NORATVS
V A XX
V Q

Diis manibus sacrum. Publius Julius, Proculus, vixit annis LX. Marcus Julius Rufinus vixit annis XXII. Caius Julius Honoratus vixit annis XX.....

« Monument aux D. M. Publius Julius Proculus a vécu 60 ans. — Marcus Julius Rufinus a vécu 22 ans. — Caius Julius Honoratus a vécu 20 ans. »

A la 9e ligne, il faut lire ; *ossa vobis benè quiescant.*

Les inscriptions qui précèdent, nous ont été communiquées par M. le capitaine du génie Darras ; elles ont été trouvées sur la route de Sigus à Aïn-el-Bordj.

Le nº 20 est encastré dans le mur d'une masure arabe à 1500 mètres de Sigus.

Selon toute probabilité, Aïn-el-bordj est sur l'emplacement de l'ancienne *Turris Caesaris.* (Voir *la dernière planche.*) Voici les preuves sur lesquelles s'appuie ma conjecture :

1º Il existe de Sigus jusqu'à Aïn-el-bordj une route romaine, parfaitement conservée, et qu'on peut suivre dans tout son parcours.

2º La distance depuis Sigus est bien celle marquée sur l'Itinéraire d'Antonin, savoir : 15 milles = 22 kilomètres.

3º Aïn-el-bordj est situé dans le fond de la plaine des Segnïas. La route romaine en question ne s'étend pas au-delà ; elle est interrompue par des escarpements infranchissables. Or l'Itinéraire d'Antonin indique en effet que la route de Cirta à Turris Caesaris s'arrêtait brusquement à cet endroit.

4º Il y a sur la face orientale du fort les traces d'une grande tour carrée de 20 mètres de côté, formant ré-

duit intérieur. Cette tour a peut-être donné lieu au nom de Turris Caesaris.

La forteresse romaine qui s'élève à Aïn-el-bordj est placée sur un mamelon inabordable de trois côtés, et d'un accès très difficile par le quatrième. Sa forme est très irrégulière; plusieurs de ses tours sont demi-circulaires; les règles de flanquement n'y sont pas toujours observées. Enfin tout porte à croire que le tracé de cette construction remonte à l'époque numide. Ne serait-ce pas là cette citadelle royale dont nous parle Salluste, défendue par des transfuges et assiégée inutilement par le célèbre Marius?

No 21.

A Tébessa, dans l'annexe :

D M S
REBENTINVS AVG TABE
LLARIVS VIX AN
NIS XXV
5. COLLEG : VS TABELLA
RI FECERVNT.

Diis manibus sacrum. Rebentinus, Augusti tabellarius vixit annis XXV. Collegae votum solventes tabellarii fecerunt.

« Aux D. M. Rebentinus, courrier de l'empereur, a vécu 25 ans. Pour accomplir un vœu, les courriers, ses collègues, lui ont élevé ce monument. »

La dernière lettre du mot *collegae* n'est pas apparente, je l'ai remplacée par des points. — On trouve dans cette épitaphe la preuve que les *tabellarii* de l'empereur étaient

organisés en corps. L'inscription reproduite par Orelli, sous le nº 2917, ajoute le mot *diplomarii*, qui signifie : « voyageant aux frais de l'État. »

Nº 22.

A Tébessa, dans l'annexe :

ORBIA FAVSTA
PIA VIXIT ANIS
XIX.

Orbia Fausta, pia vixit annis XIX.

« Orbia Fausta a vécu pieusement 19 ans. »

Nº 22.

Au même endroit :

SERAPI
VRSVS ET MA
XIMA AVG. N.

Nº 23.

Au même endroit :

D M S	D M S
STADIVS	STADI
PATRON	VSVIC
VSVIX	TOR.
N.....	NVS
	VIX

Diis manibus sacrum. Stadius Patronus vixit annis....
Diis manibus sacrum. Stadius Victorinus vixit.....

Nº 24.

Au même endroit.

D'un côté de la pierre :

...LOMONI....
...RAEFECT.....
Solomoni, Praefecto.

de l'autre côté :

O.......INO AVG...
....
Marco Aurelio Antonino, Augusto.....

N° 25.

D M
C I V L I V S
V I C T O R V A
C X H T B Q

Diis manibus, Caïus Julius Victor vixit annis CX. Hic tu benè quiescas.

« Aux Dieux mânes. Caius Julius Victor a vécu 110 ans. Repose ici en paix! »

C'est à l'obligeance du capitaine Aublin que je dois la communication de cette épitaphe de centenaire[1]. Je regrette qu'il n'en ait pas signalé la provenance à son retour de Mila.

C. A. Moll,
Capitaine du Génie.

[1] La liste épigraphique de M. Moll vient ajouter trois centenaires aux cinquante-cinq qui ont fourni à notre confrère, le docteur L. Leclerc, la matière d'une Notice intéressante.

NOTE DE LA RÉDACTION.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Les planches qui correspondent aux mémoires contenus dans le présent volume, se divisent en deux séries : 1° fac-simile des inscriptions et emblêmes numidiques ; 2° dessins de quelques monuments romains et plan d'une basilique byzantine.

Première série.

Pl. 1 à 9. — Reproduction de dix-huit inscriptions numidico-puniques, exhumées par M. Vicrey, du cimetière européen, et de la belle pierre faisant partie de la collection de M. Bruyas (pl. I, n° 11.)

On trouvera la transcription de ces stèles en caractères arabes, dans le Mémoire de M. Judas, p. 5, 6, 7 et 8.

Pl. 10. — N° XX : fac-simile d'une inscription[1] rapportée de Guelma et offerte au Musée de Constantine par M. De Lanoy. (Comparez la pl. 5 de l'*Annuaire* pour 1854-1855.)

Pl. 10. — N° XXI : fac-simile de l'inscription de Vieil Arzew ; grandeur naturelle.

Pl. 11. — Les nos XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII

[1] Cette inscription est gravée sur un petit bloc de marbre rosâtre, dont la partie supérieure est occupée par un homme nu, tenant d'une main, une grappe de raisin énorme ; de l'autre, un épi ou quelque chose de semblable.

et XXVIII sont des stèles anaglyphes [2], qui représentent les divers emblêmes du culte des Numides. Le nº XXII, que M. Judas considère comme le plus complet et le plus intéressant, appartient au Musée de Constantine.

Pl. 11. — Les nºs XXIX, XXX, XXXI et XXXII donnent les revers de plusieurs médailles. Le nº XXIX est une monnaie en argent de Carthage ou de l'une des possessions carthaginoises en Afrique ou en Sicile. Le nº XXX est le revers d'une de ces pièces en bronze portant au droit une tête dirigée à gauche, diadémée et garnie d'une barbe pointue, dont on a ramassé une si grande quantité en Afrique, particulièrement à Constantine. Les deux lettres écrites sous le cheval sont de haute époque ; elles consistent en un *mem* et en un *caph* = MK ou un *noun* = N. En lisant MK, on peut y voir les initiales du nom de roi MIKIPSAS. Le troisième revers (nº XXXI) est emprunté à une médaille du temps des Carthaginois qui a au droit un crabe et à l'exergue une légende punique de haute époque. Le quatrième (nº XXXII) descend aux temps de la domination romaine, ainsi que l'atteste l'inscription. L'invariabilité de la figure prouve que c'est un type hiératique. Le nº XXXIII représente le revers de plusieurs médailles sassanides, où se trouve un autel sur

[2] Les anciens appelaient *anaglyphes*, les ouvrages sculptés ou ciselés en relief. Rac. *anaglyphè* « ciselure relevée en bosse. »

lequel est gravée une figure semblable à celle dont nous parlons plus haut. (*Voir* le Mémoire de M. Judas, p. 68.)

Deuxième série.

Pl. I. — L'image dessinée dans le haut est celle d'une pierre sculptée que M. Payen a vue dans les ruines de Fesdis. Il serait difficile d'en déterminer l'usage.

La figure 1 est un petit temple appelé par les indigènes *Ksar Tenaceft,* et dont les débris se rencontrent à l'est du Madracen, dans le Djebel Azem. La figure 2 représente la façade du fond qui est encore debout.

Pl. II. — Les figures 3 et 4 semblent avoir formé le linteau d'une porte commune à deux compartiments du temple en question. Les bas-reliefs, que M. Payen a dessinés séparément, sont adossés sur cette bande de pierre qui mesure en longueur, 2^{m}60, et en largeur, 0^{m}47.

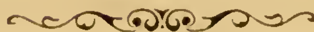
Pl. III. — Mosaïque de l'hypogée de Præcilius, dessinée par M. Féraud. Dans l'*Annuaire* de 1854-1855, nous avions donné, à la pl. 8, une esquisse de ce beau pavage, exécutée par un amateur de la ville, mais cette ébauche était peu réussie.

Pl. IV. — Plan et élévation de l'aqueduc de Lemellefensiens, à l'échelle de 1/100, par M. Payen. Galbe de la corniche. (Voir la p. 225).

Pl. V. — Plan de la basilique de Tébessa (Théveste), à

l'échelle de 1/1000, par M. Moll. Le mur d'enceinte est garni de bastions intérieurs.

Pl. VI. — Ruines d'Aïn-el-bordj (la fontaine du fort), dans la plaine des Segnïa, par M. Moll. On pense généralement que c'est à Aïn-el-bordj qu'il faut placer *Turris Caesaris*. La tribu des Segnïa tire son nom de l'ancienne *Sigus* (Voir la p. 263).



TABLES

DES QUATRE PREMIERS ANNUAIRES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1853

1853.

De quelques inscriptions tumulaires recueillies en Algérie, et des lumières qu'elles peuvent fournir sur la durée de la vie moyenne des Romains dans ce pays, par M. Foy, chef de bataillon du Génie.

19 planches d'inscriptions, de monuments et de cartes.

1854-55.

Essai sur la littérature arabe au Soudan, par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de l'amphithéâtre d'El-Djem (Régence de Tunis).

Exploration archéologique du Chettâba (près de la ville de Constantine) par M. A. Cherbonneau.

Lettre de M. Ch. Tissot sur les inscriptions de Sidi-Medien (Colonia Vallis), régence de Tunis.

Lettre de M. Ch. Tissot sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte.

Note sur Bordj-el-Arif (régence de Tunis), par M. Ch. Tissot.

Extrait d'une lettre de M. Léon Renier sur une inscription chrétienne trouvée à Constantine.

Note sur une ancienne citerne de Tubusuptus (Tiklat), aux environs de Bougie, par M. Meurs.

Sur une inscription arabe trouvée à Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Essai sur le Madr'asen, mausolée africain, par M. F. Becker.

Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans, par M. A. Cherbonneau.

Inscriptions latines trouvées à Kreneg (province de Constantine), par M. J. Marchand.

Inscriptions inédites du Musée de Constantine (place du Caravansérail), par M. J. Marchand.

Notice sur des inscriptions latines découvertes récemment dans la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Inventaire du mobilier de l'église de Cirta, en 303 de J.-C., traduit de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Sur une borne milliaire trouvée à Tunis, par M. Ch. Tissot.

Le mausolée du roi Aradion, par M. A. C....

20 planches d'inscriptions et de monuments.

1856-57.

Lettre du docteur Judas à M. Cherbonneau sur les inscriptions numidico-puniques, libyennes ou berbères et palmyréniennes, insérées dans les deux premiers *Annuaires* de la Société.

Le tombeau de Præcilius, par M. P. E. Bache.

Note de la rédaction sur cet article.

Lettre du capitaine Payen à M. C... sur quelques inscriptions de l'Auress.

Documents historiques sur l'ancienne église de Constantine, traduits de l'*Africa Christiana* de Morcelli, par un membre de la Société.

Lettre du lieutenant-colonel Lapasset.

Lettre du capitaine d'Yanville sur l'inscription du Col de Fdoulès.

Notice archéologique sur le Madrazen, par M. Foy, chef de bataillon du Génie.

Inscriptions arabes de la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Liste des inscriptions latines recueillies dans la province de Constantine, par M. A. Cherbonneau.

Note sur des fouilles faites à Lambèse, aux sources d'Aïn-Drinn et d'Aïn-Boubennana, par M. Moll, capitaine du Génie.

Quelques inscriptions trouvées à Lambèse dans le courant de 1857, par le même.

Notice sur l'emplacement de plusieurs villes romaines de la subdivision de Batna, par M. le capitaine Payen, chef du bureau arabe de Batna.

Fac-simile de l'épitaphe de Matronica.

Inscription de Kasbat, découverte par M. Pigalle.

Explication des planches.

12 planches de monuments et d'inscriptions.

1858-59.

Questions de chronologie et d'histoire à propos d'une épitaphe du Ve siècle, par le général Creuly.

Mémoire historique et archéologique sur Tébessa (Theveste) et ses environs, par M. Moll, capitaine du Génie.

Inscriptions inédites de la subdivision de Batna, par le capitaine Payen.

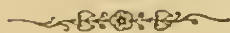
Description de quelques lampes funéraires du Musée de Constantine, par M. Cherbonneau.

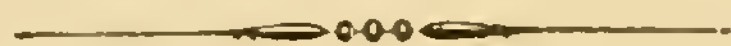
Lettre sur le camp de Kseur, près de Bougie, par M. Pelletier.

Inscriptions latines découvertes dans la province de Constantine depuis 1858, par M. Cherbonneau. — Pre-



TABLE DES MATIÈRES





RECTIFICATIONS.

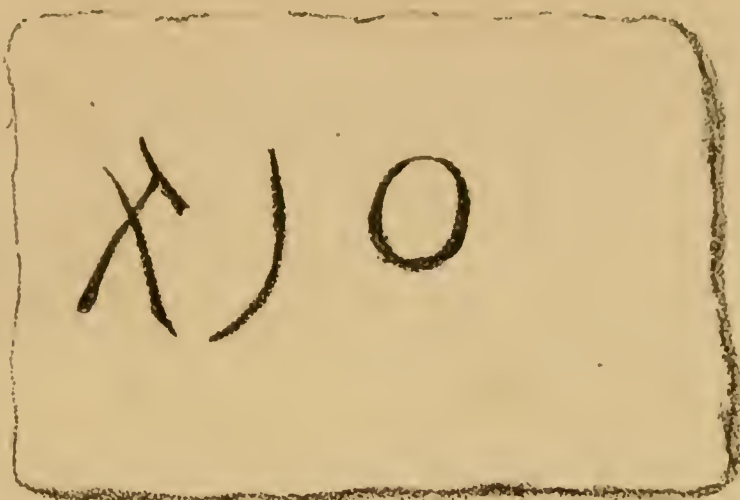
Page 187, ligne 10, *au lieu de* bazilique, *lisez :* basilique.
— 241, — 21, — SALUVSTI — SALLVSTI.



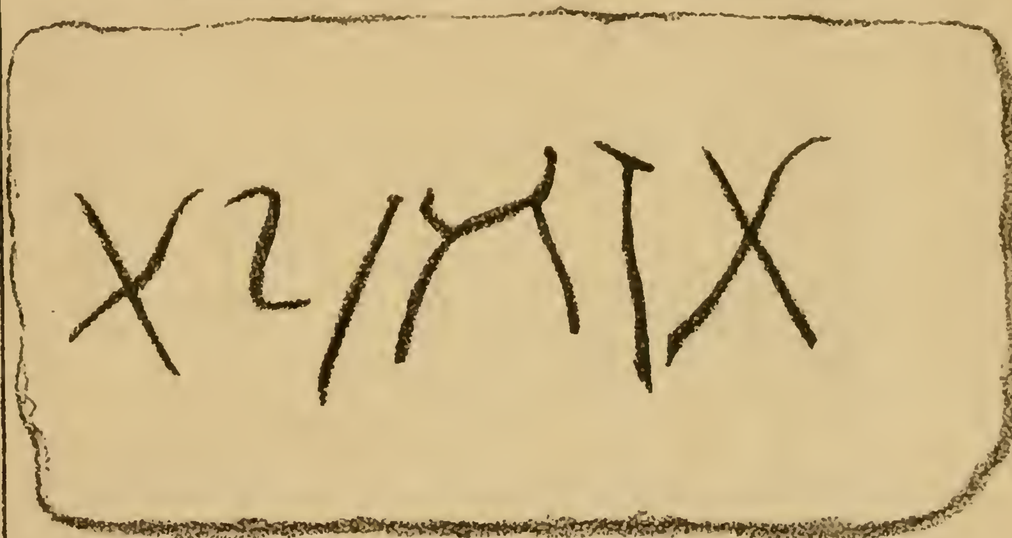
I.

II.

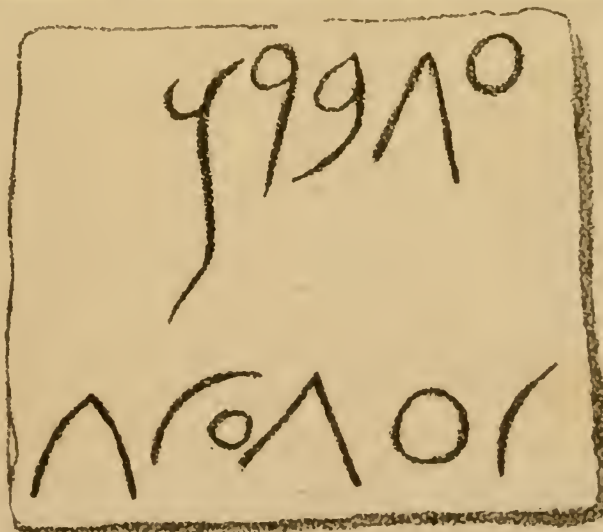
III.



IV.



V.



VI.

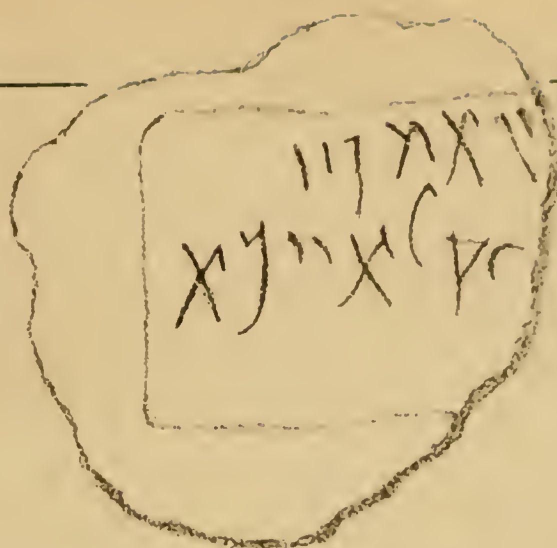
VII.

VIII.

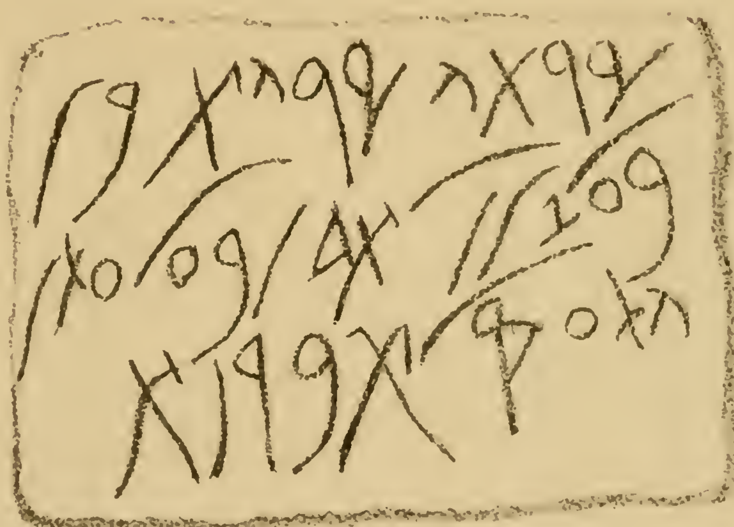
IX.

X.

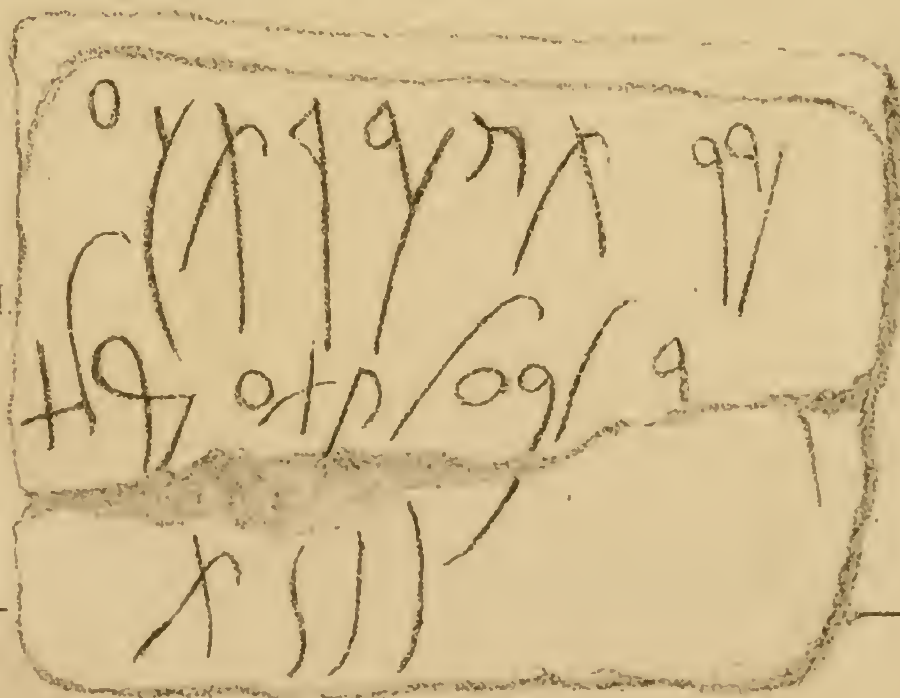
XI.

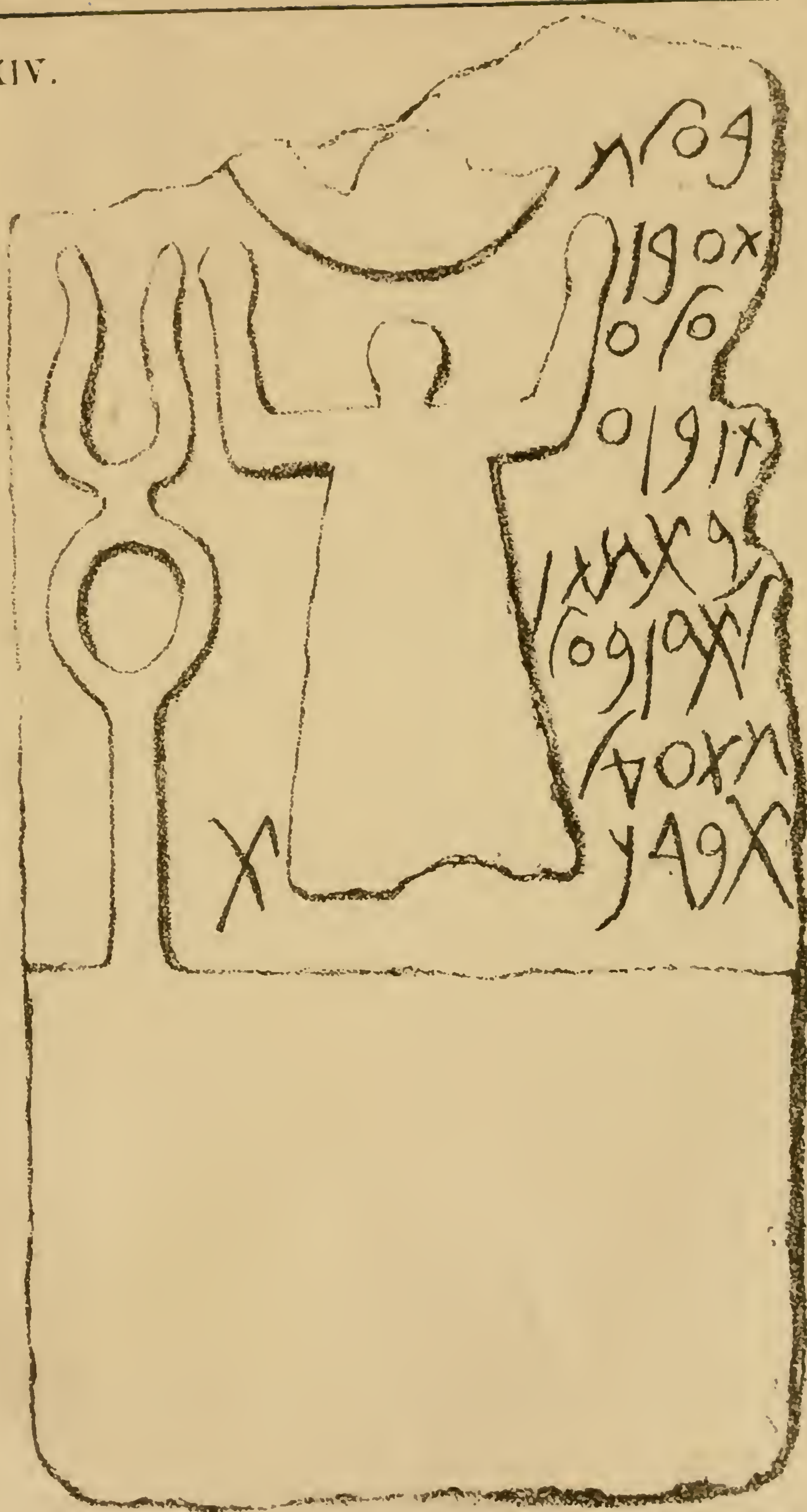


XII.



XIII.

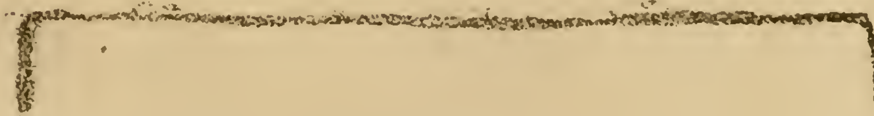


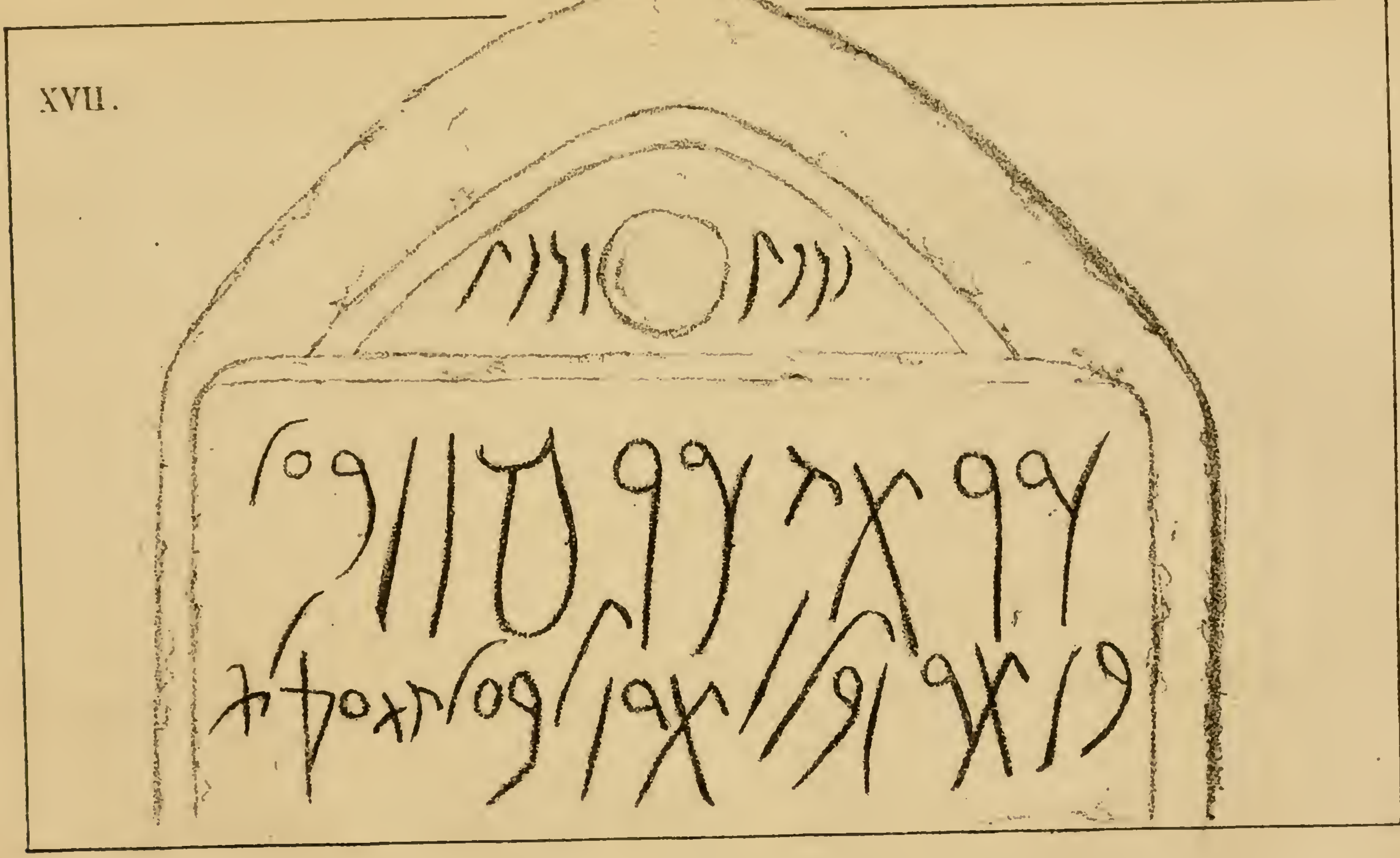

XIV.

XV



XVI





Lith. Jules Froment.

XVIII.

XIX.

XX

Grandeur réelle

XXI.

Grandeur réelle

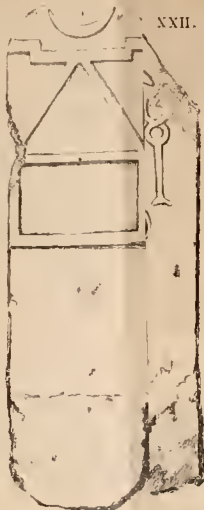
XXVIII



XXVII



XXII.



XXIX.



XXXI.



XXX.



XXXII.

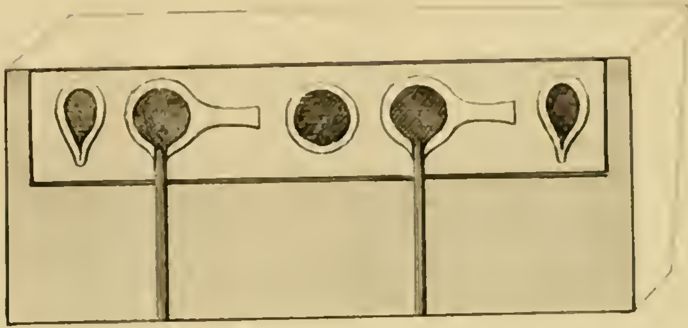


XXXIII.



Il y a, en plus, une legende suivante circulaire

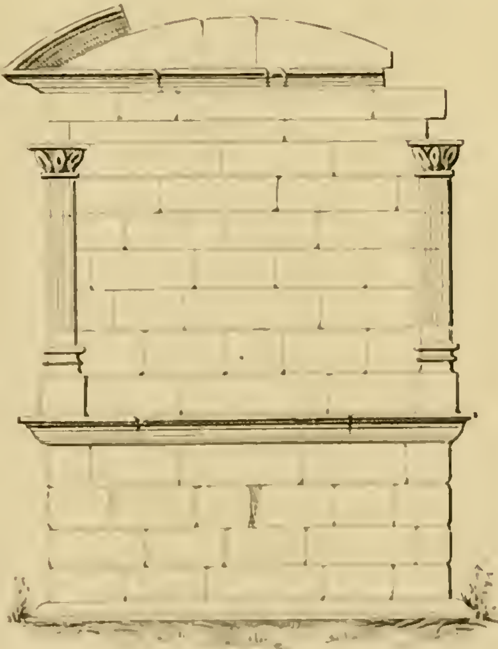
ENCHIR FESDIS.



KSAR TENACEFT
à l'Est du Madracen.

Fig. 2.

Fig. 1.





Echelle $\frac{1}{100}$

Façade

TENACEFT

Fig. 3

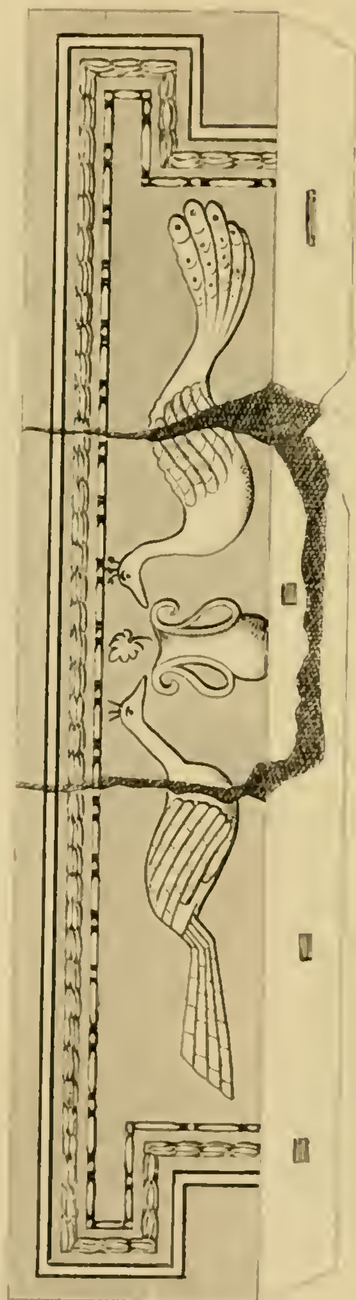
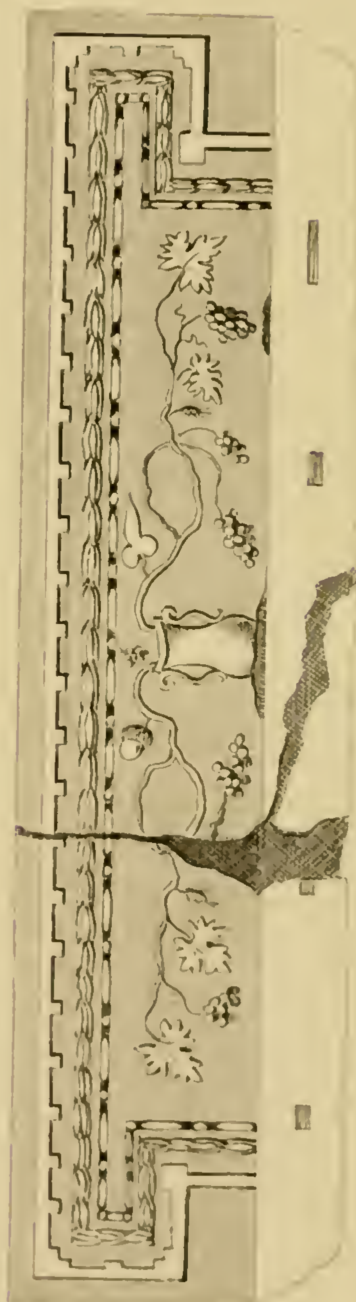
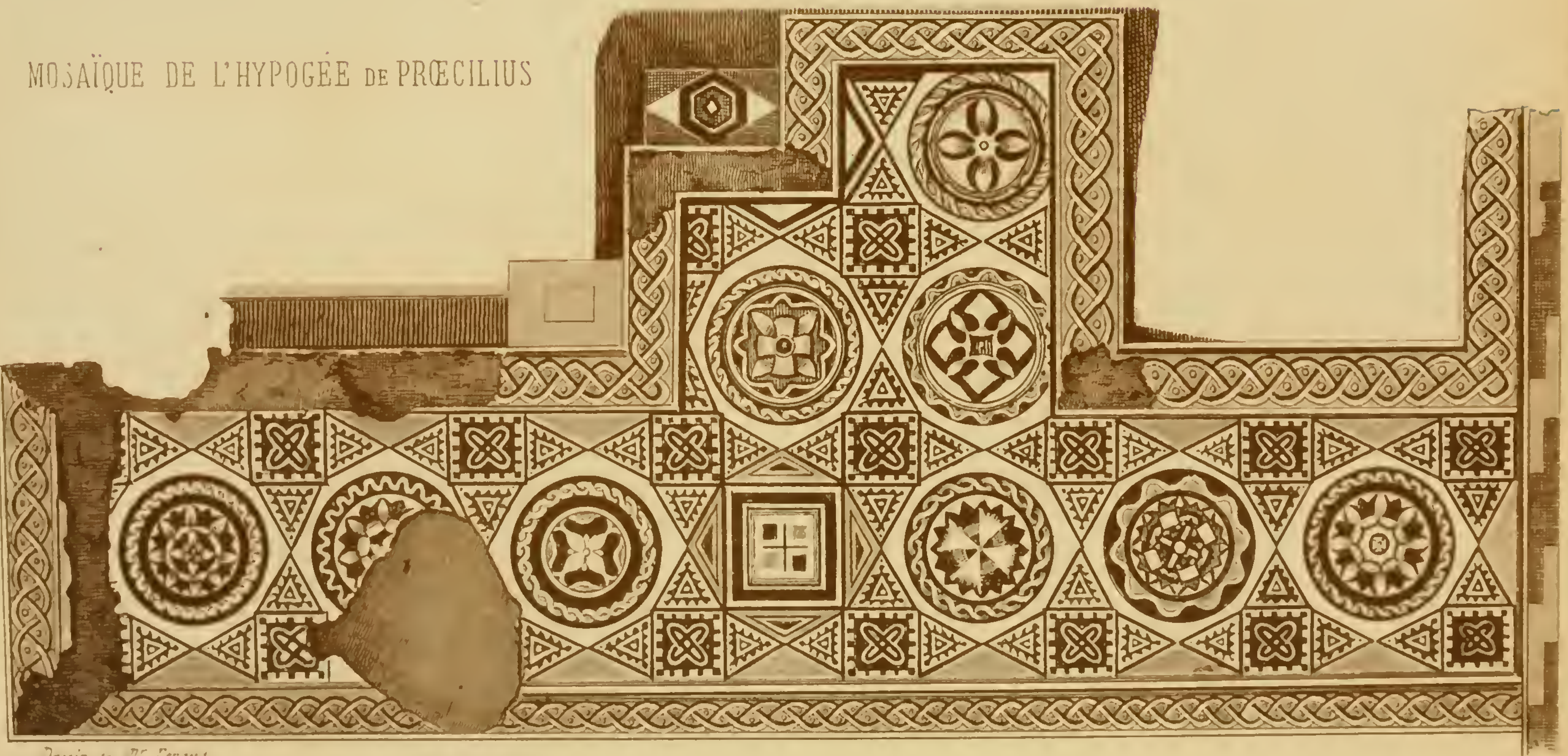


Fig. 4

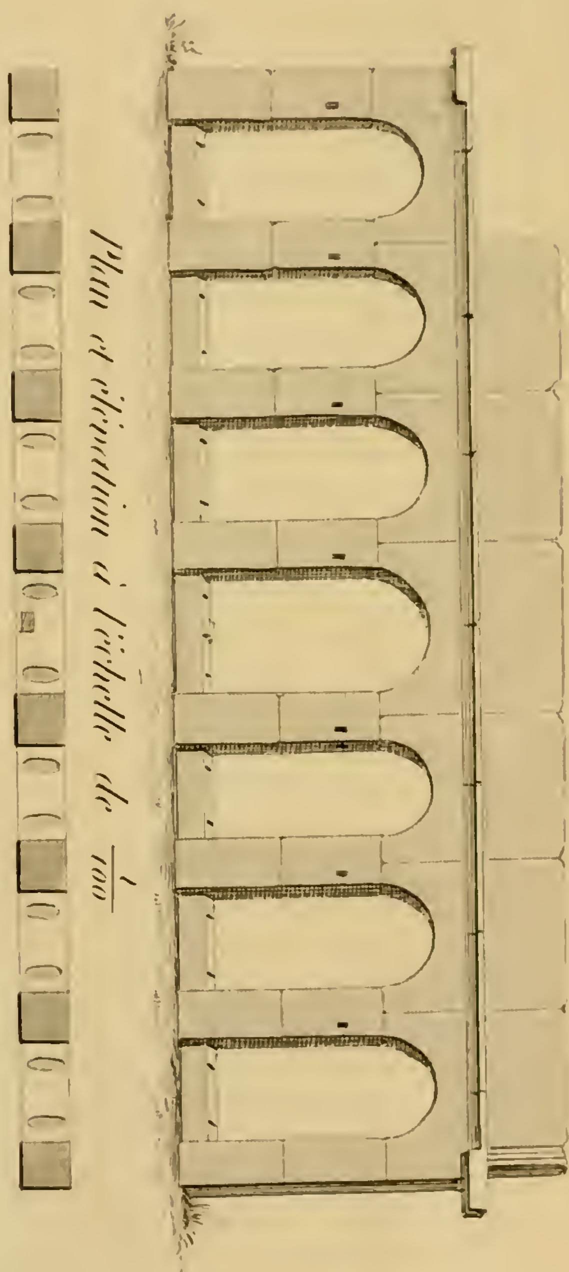




Lith. Bastide à Alger.

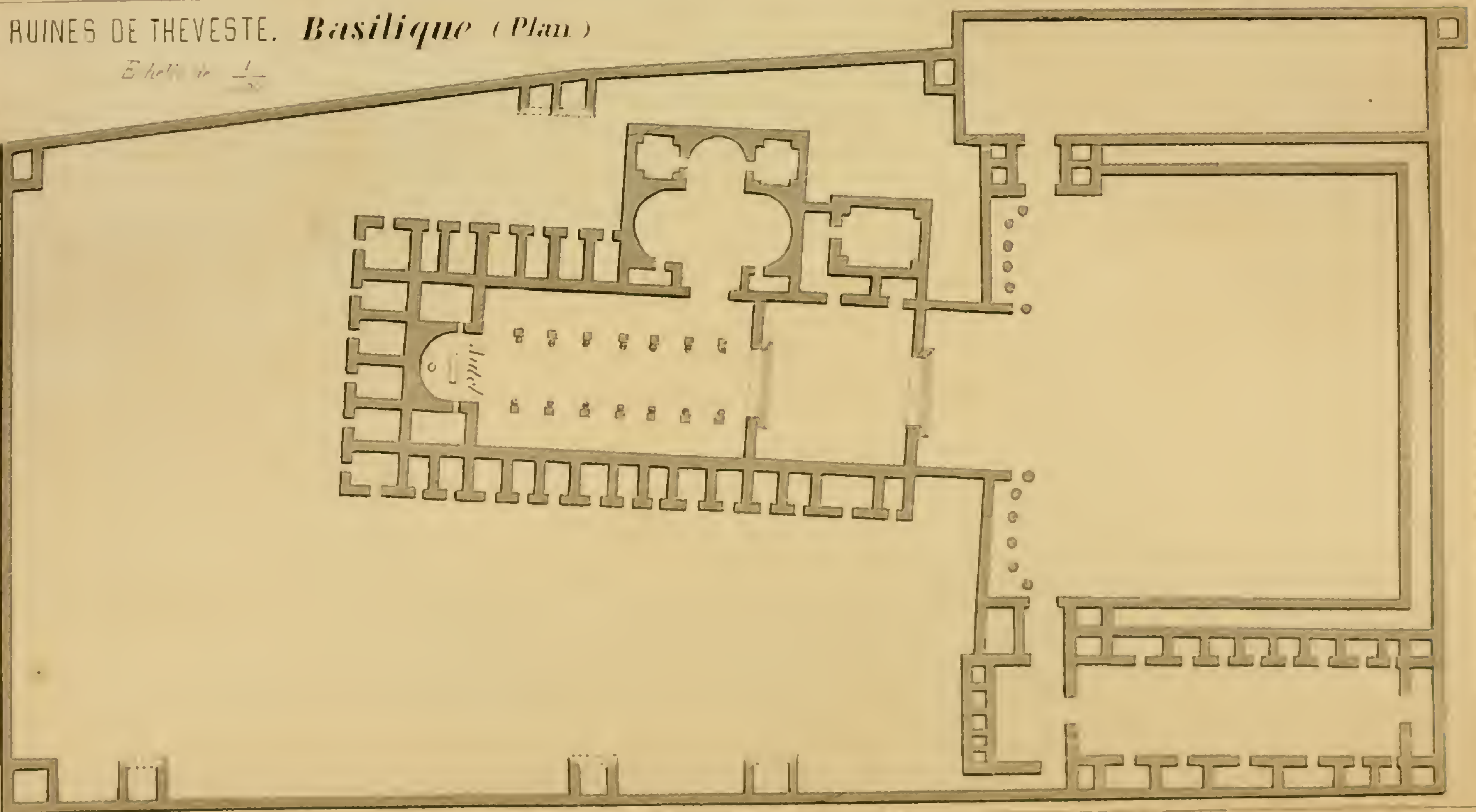
AQUEDUC DE LEMELLEFENS.

(Khorbet Zembia)

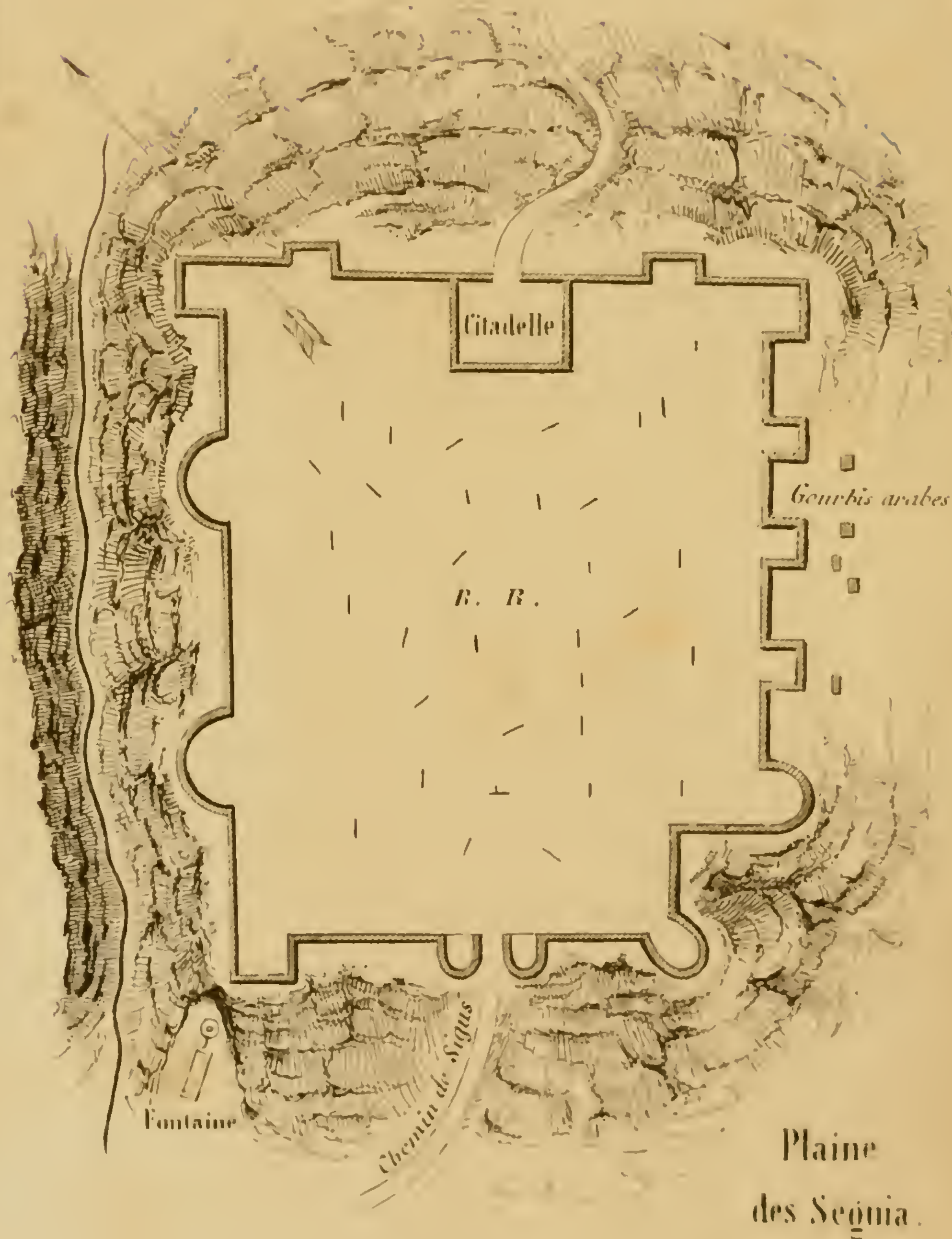


Corniche à l'échelle de $\frac{1}{25}$

Pl. V.



PL. VI.


RUINES D'AÏN EL BORDJ.
(Turris Cæsaris ?)
Citadelle
Gourbis arabes
R. R.
Fontaine
Chemin de Sigus
Plaine
des Seguia.


3 1262 07673 898 7